apur
ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Situation et enjeux des cimetières intercommunaux

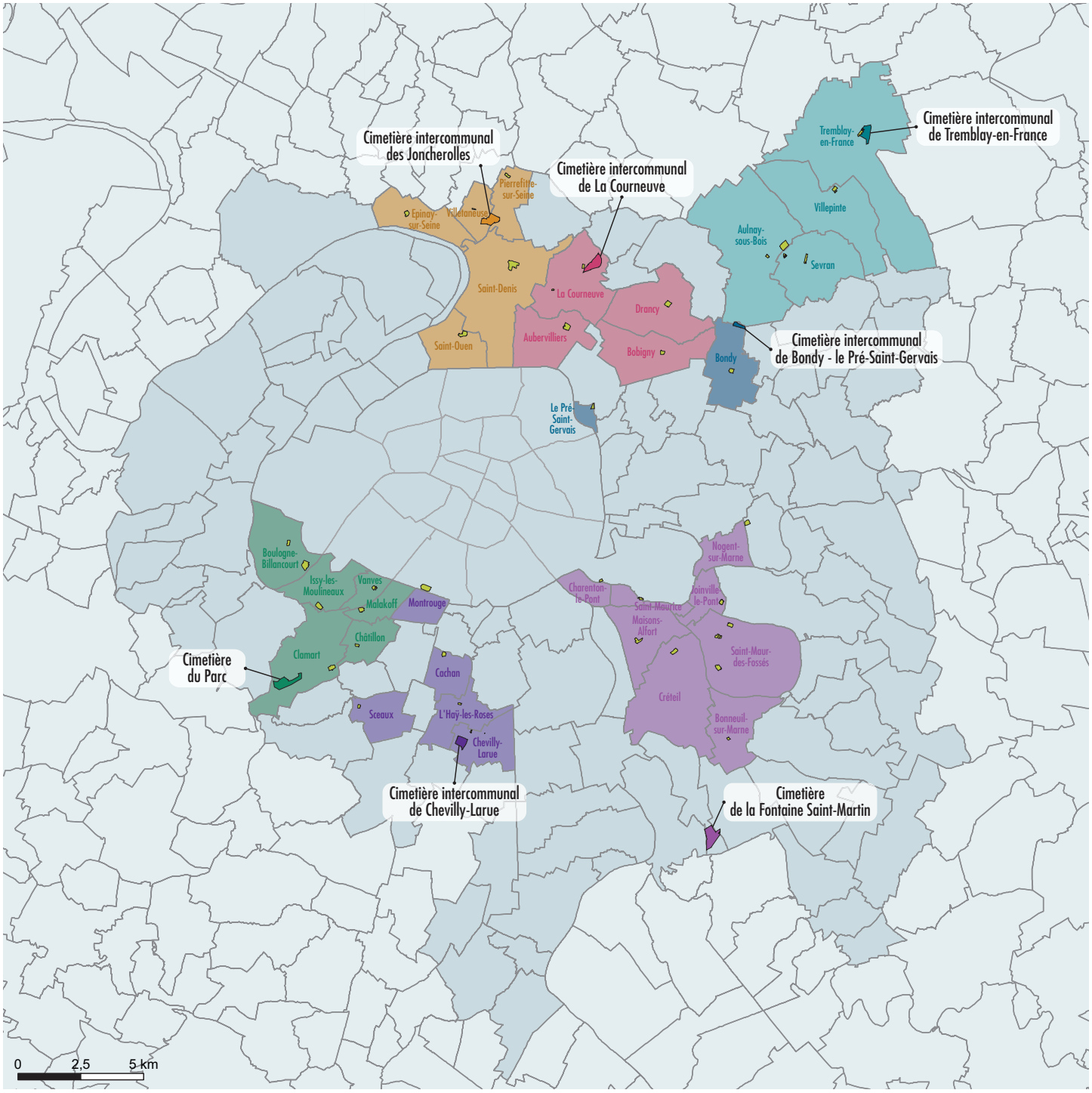

SIFUREP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE

SEPTEMBRE 2016

Directrice de la publication : Dominique Alba
Étude réalisée par : Frédéric Bertrand, Véronique Dorel, Sandra Roger et Pauline Virot
Sous la direction de : Christiane Blancot
Cartographie : Marie-Thérèse Besse et Bernadette Eychenne
Photos et illustrations : Apur sauf mention contraire
Maquette : Apur
www.apur.org

2015V2.1.3.2

Sommaire

Introduction 5

Synthèse 7

Partie 1

Éléments d'analyse transversale 26

1. Contexte 26

2. Activité des cimetières et évolutions démographiques (la demande) 26

3. Activité des cimetières et offre funéraire 28

3.1 Crémation 28

3.2 Inhumations 30

4. Répartition de l'activité entre cimetières intercommunaux et cimetières communaux 31

4.1 Une activité supérieure à celle des cimetières communaux 31

4.2 Une activité en seconde position 32

5. Qualité des équipements et environnement 35

5.1 Une offre funéraire de qualité 35

5.2 Une diversité de patrimoines et de paysages 36

5.3 Situations au regard des règlements d'urbanisme 37

Partie 2

Monographies 43

Cimetière intercommunal du Parc à Clamart 45

Cimetière intercommunal des Joncherolles 65

Cimetière intercommunal de La Courneuve 85

Cimetière intercommunal de Tremblay-en-France 105

Cimetière intercommunal de Bondy – le Pré-Saint-Gervais 123

Cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin 143

Cimetière intercommunal de Chevilly-Larue 163

Introduction

Cette étude s'inscrit dans le prolongement des approches monographiques réalisées en coopération avec le SIFUREP en décembre 2010. Celles-ci s'intéressaient essentiellement aux cimetières communaux. L'objectif est ici mieux connaître la place et le rôle des cimetières intercommunaux à l'échelle de la métropole et de dégager les grands enjeux funéraires et environnementaux qui y sont liés.

Cet état des lieux est décliné selon deux axes principaux :

- l'activité funéraire des cimetières intercommunaux : le contexte général (superficie, accessibilité, horaires, acteurs) et les conditions de gestion (population concernée, activité du cimetière, offres et pratiques funéraires)...
- leurs qualités urbaines et environnementales : ouverture au public, paysage bâti et non bâti et place de la végétation (composition, écologie, rafraîchissement), la gestion durable, la situation foncière au regard du cadre réglementaire (PLU)...

Cinq cimetières intercommunaux ont été étudiés : Chevilly-Larue, Clamart, La Courneuve, Tremblay-en-France et Valenton. Les données sur les Joncherolles et Bondy, analysés en 2010, ont été actualisées.

L'objectif de cette étude est aussi d'engager une approche monographique et comparée susceptible d'être approfondie et suivie dans le temps (veille).

Les grandes caractéristiques des cimetières intercommunaux sont précisées dans un premier temps à partir d'une lecture transversale. Celle-ci est complétée par une lecture monographique croisant les résultats de l'enquête, pilotée par le Sifurep, et les entretiens et visites de terrain qui les ont prolongés.

Synthèse

Objectifs

Mieux connaître la place et le rôle des cimetières intercommunaux à l'échelle de la métropole.

Préciser les enjeux liés à ces intercommunalités : évolution de la mortalité, activités funéraires, qualités environnementales…

Engager une approche monographique et comparée susceptible d'être approfondie et suivie dans le temps (veille).

Préciser les grandes caractéristiques et les potentiels des cimetières intercommunaux.

Méthode

Données de l'enquête Apur-Sifurep 2015 (novembre/décembre)
Visites de terrain (novembre/janvier), compléments d'enquête (février/mars)
Approche démographique : Etat Civil 2000-2014 et recensement Insee 2012

7 cimetières intercommunaux, **34** communes adhérentes, **42** cimetières communaux (4 cimetières à Saint-Maur-des-Fossés)

Questionnaire aux cimetières intercommunaux :

- Informations générales : adresse, superficie, création, missions, horaires
- Evolution détaillée du nombre de sépultures entre 2003 et 2014
- Offre funéraire
- Equipements et aménagements : service aux visiteurs, réserves, travaux
- Gestions du cimetière : reprises, régimes de concessions, ossuaire
- Environnement et patrimoine : gestion durable du cimetière, plantations, contraintes géologiques, patrimoine et qualité d'usage.

Questionnaire aux cimetières communaux : évolution détaillée du nombre de sépultures entre 2003 et 2014.

Questionnaire aux communes : décès de résidents et de non-résidents.

Données souvent bien renseignées, mais parfois partiellement (certaines communes, activités, années), voire pas du tout…
Données incohérentes corrigées
Données manquantes estimées par moyenne mobile sur trois ans.

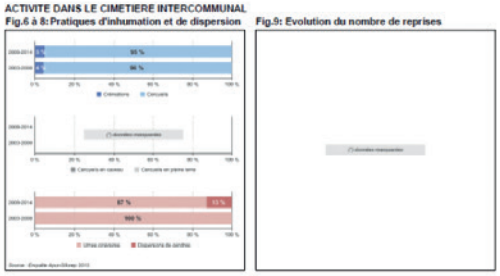

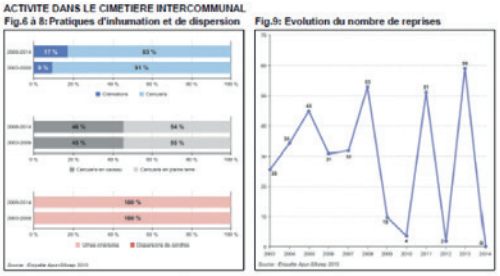

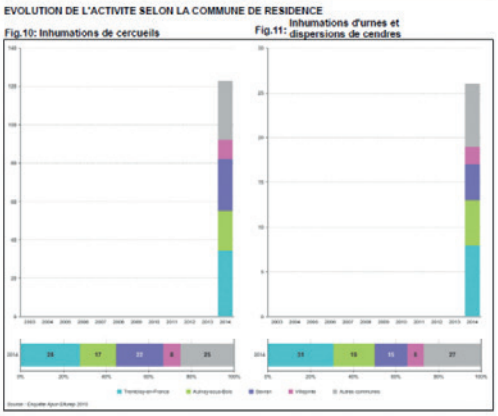

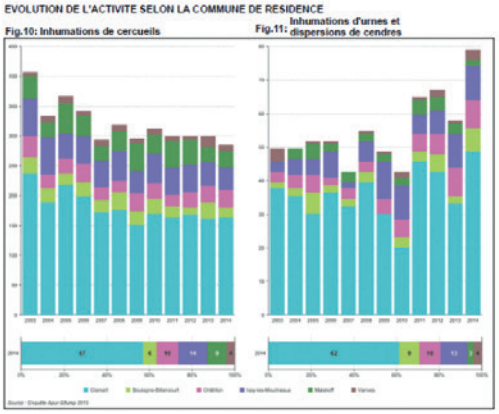

Contextes

Les 7 cimetières intercommunaux comptent de 8 (La Fontaine Saint-Martin à Valenton) à 2 (Bondy Le Pré-Saint-Gervais) communes adhérentes.

Les communes adhérentes sont limitrophes ou proches de 4 cimetières intercommunaux (Les Joncherolles, cimetière du Parc à Clamart, Tremblay-en-France, La Courneuve).

De 2007 à 2012, la **croissance démographique est dynamique pour 4** intercommunalités (Les Joncherolles, cimetière du parc à Clamart, La Courneuve, Chevilly-Larue), elle est **stable pour 3** autres (La Fontaine Saint-Martin à Valenton, Bondy Le Pré-Saint-Gervais, Tremblay-en-France).

De 2007 à 2012, la **part des 75 ans ou plus a augmenté pour** 4 intercommunalités (La Fontaine Saint-Martin à Valenton, Bondy Le Pré-Saint-Gervais, Tremblay-en-France, La Courneuve), elle est **stable pour 3** autres (Les Joncherolles, cimetière du Parc à Clamart, Chevilly-Larue).

De 2000 à 2014, le **nombre de décès est en baisse, voire en forte baisse** (Les Joncherolles, Chevilly-Larue) en raison des **gains d'espérance de vie**.

Le **vieillissement démographique n'a pas d'impact pour le moment** sur le nombre annuel de décès.

	Les Joncherolles	Le Parc (Clamart)	La Fontaine Saint-Martin (Valenton)	Bondy Le Pré Saint-Gervais	Tremblay-en-France	La Courneuve	Chevilly-Larue
Nb de communes adhérentes	5	6	8	2	4	4	5
Localisation	communes proches	communes proches	4 communes éloignées: Charenton, St-Maurice, Joinville, Nogent	1 commune éloignée : Pré-St-Gervais	communes proches	communes proches	2 communes éloignées : Sceaux et Montrouge
Croissance démographique 2007-2012	dynamique	dynamique	Stable (+)	Stable (+)	Stable (-)	dynamique	dynamique
Part de 75 ans ou plus	faible	élevée	élevée	faible	faible	faible	élevée
Evolution de la part des 75 ans ou plus 2007-2012	stable	stable	hausse moyenne	hausse	hausse	hausse moyenne	stable
Evolution du nb de décès 2000-2014	forte baisse	baisse	baisse	baisse	baisse modérée	baisse	forte baisse

Contextes : fiches types

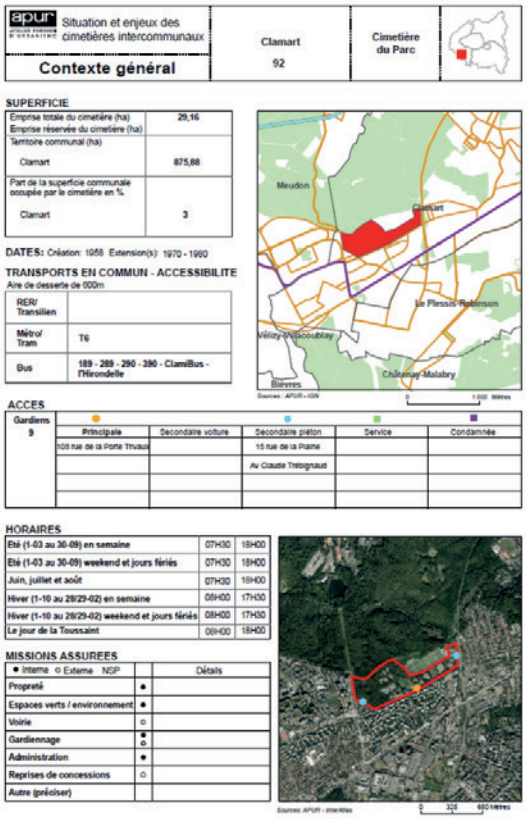

apur — Situation et enjeux des cimetières intercommunaux

Contexte général	Clamart 92	Cimetière du Parc

SUPERFICIE

Emprise totale du cimetière (ha)	29,16
Emprise réservée du cimetière (ha)	
Territoire communal (ha)	
Clamart	875,88
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en %	
Clamart	3

DATES: Création: 1958 Extension(s): 1970 - 1980

TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE
Aire de desserte de 000m

RER/ Transilien	
Métro/ Tram	T6
Bus	189 - 289 - 290 - 390 - ClamiBus - l'Hirondelle

ACCES

Gardiens 9	Principale	Secondaire voiture	Secondaire piéton	Service	Condamnée
	105 rue de la Porte Trivaux		15 rue de la Plaine		
			Av Claude Trésignaux		

HORAIRES

Eté (1-03 au 30-09) en semaine	07H30	18H00
Eté (1-03 au 30-09) weekend et jours fériés	07H30	18H00
Juin, juillet et août	07H30	18H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) en semaine	08H00	17H30
Hiver (1-10 au 28/29-02) weekend et jours fériés	08H00	17H30
Le jour de la Toussaint	08H00	18H00

MISSIONS ASSUREES

● Interne ○ Externe NSP		Détails
Propreté	●	
Espaces verts / environnement	●	
Voirie	○	
Gardiennage	● ○	
Administration	●	
Reprises de concessions	○	
Autre (préciser)		

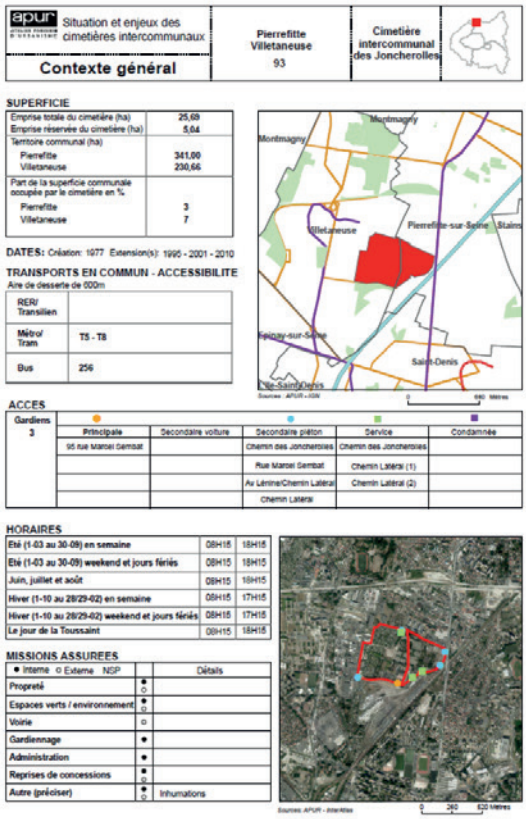

apur — Situation et enjeux des cimetières intercommunaux

Contexte général	Pierrefitte Villetaneuse 93	Cimetière intercommunal des Joncherolles

SUPERFICIE

Emprise totale du cimetière (ha)	25,69
Emprise réservée du cimetière (ha)	5,04
Territoire communal (ha)	
Pierrefitte	341,00
Villetaneuse	230,66
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en %	
Pierrefitte	3
Villetaneuse	7

DATES: Création: 1977 Extension(s): 1995 - 2001 - 2010

TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE
Aire de desserte de 000m

RER/ Transilien	
Métro/ Tram	T5 - T8
Bus	256

ACCES

Gardiens 3	Principale	Secondaire voiture	Secondaire piéton	Service	Condamnée
	95 rue Marcel Sembat		Chemin des Joncherolles	Chemin des Joncherolles	
			Rue Marcel Sembat	Chemin Latéral (1)	
			Av Lénine/Chemin Latéral	Chemin Latéral (2)	
			Chemin Latéral		

HORAIRES

Eté (1-03 au 30-09) en semaine	08H15	18H15
Eté (1-03 au 30-09) weekend et jours fériés	08H15	18H15
Juin, juillet et août	08H15	18H15
Hiver (1-10 au 28/29-02) en semaine	08H15	17H15
Hiver (1-10 au 28/29-02) weekend et jours fériés	08H15	17H15
Le jour de la Toussaint	08H15	18H15

MISSIONS ASSUREES

● Interne ○ Externe NSP		Détails
Propreté	● ○	
Espaces verts / environnement	● ○	
Voirie	○	
Gardiennage	●	
Administration	●	
Reprises de concessions	● ○	
Autre (préciser)	● ○	Inhumations

Chiffres clés

	Les Joncherolles	Le Parc (Clamart)	La Fontaine Saint-Martin (Valenton)	Bondy Le Pré Saint-Gervais	Tremblay-en-France	La Courneuve	Chevilly-Larue
Superficie totale (en ha)	25,69	29,16	36,32	6,04	22,17	23,36	14,44
Superficie des réserves	5,04	/	3,23	1,33	13,75	5,55	5,43
Nombre total de cimetières par intercom-munalité	6	8	12	3	7	7	6
Nombre d'habitant par intercom-munalité	251 340 hab.	327 603 hab.	328 568 hab.	70 812 hab.	201 242 hab.	232 568 hab.	147 214 hab.
Nombre d'inhumation de cercueils en 2014	319	286	160	78	121	384	156
Nb d'urnes et dispersions de cendres en 2014	283	86	454	29	31	51	12

Activité des cimetières intercommunaux

3 cimetières intercommunaux ont un niveau d'activité supérieur à celui des cimetières communaux des communes adhérentes* (Les Joncherolles, La Fontaine Saint-Martin à Valenton, Bondy Le Pré-Saint-Gervais).

Les **4 autres cimetières intercommunaux** sont en seconde position et comptent **entre 31% et 28% de l'activité** des cimetières des communes adhérentes.

Les **Joncherolles**, avec **63% d'activité**, est le seul où la plupart des communes adhérentes* utilisent le cimetière intercommunal plus ou autant que leur cimetière communal.

** Membres du syndicat intercommunal*

	Les Joncherolles	Le Parc (Clamart)	La Fontaine Saint-Martin (Valenton)	Bondy Le Pré Saint-Gervais	Tremblay-en-France	La Courneuve	Chevilly-Larue
Répartition de l'activité funéraire	63 %	**28 %**	**31%**	**42 %**	**30 %**	**31 %**	**30 %**
Classement de l'activité (2014)	**Joncherolles,** Saint-Denis 13 % Saint-Ouen 13 % Epinay/Seine, Pierrefitte/Seine, Villetaneuse	Boulogne 30 % **Clamart** Issy 13 % Clamart 11 % Vanves Châtillon Malakoff	**Valenton** St-Maur 23% Maisons-Alfort 15% Créteil, Charenton, Joinville, Bonneuil manquent Nogent/Marne, St-Maurice	**Bondy** Bondy 33 % Le Pré-Saint-Gervais 25 %	Aulnay 48 % **Tremblay** Villepinte 20 % Aulnay nouveau 3 % manque Sevran	Aubervilliers 41% **La Courneuve** Drancy 19 % La Courneuve 5 % Bobigny musulman 3% manque Bobigny communal	Montrouge 37% **Chevilly-Larue** Cachan 17 % L'Haÿ-les-Roses, Sceaux, Chevilly-Larue
Classement du nombre de décès domiciliés (2014)	Saint-Denis Saint-Ouen = Epinay/Seine Pierrefitte/Seine Villetaneuse	Boulogne Clamart Issy Châtillon Malakoff Vanves	Saint-Maur Créteil Maisons-Alfort Nogent Charenton Joinville Bonneuil St-Maurice	Bondy Le Pré-Saint-Gervais	Aulnay Sevran Tremblay Villepinte	Drancy Aubervilliers Bobigny La Courneuve	Montrouge Cachan L'Haÿ-les-Roses Sceaux Chevilly-Larue

Activité au regard des communes d'origine des défunts

Sur les 7 syndicats intercommunaux, **3 communes assurent plus de 50% de l'activité du cimetière intercommunal : Clamart** pour le cimetière du Parc (57%), **L'Haÿ-les-Roses** pour Chevilly-Larue (54%), **Saint-Denis** pour Les Joncherolles (52%). Créteil est proche de cette situation avec 47% de cercueils inhumés dans le cimetière de La Fontaine Saint-Martin à Valenton.

La **proximité ou l'éloignement** des communes adhérentes est un **critère important dans la répartition de l'activité**.

Le **nombre de décès** de certaines communes est **aussi déterminant** (ex : **Saint-Denis** pour le cimetière des Joncherolles, **Boulogne-Billancourt** pour le cimetière du Parc de Clamart ou **Montrouge** pour le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue).

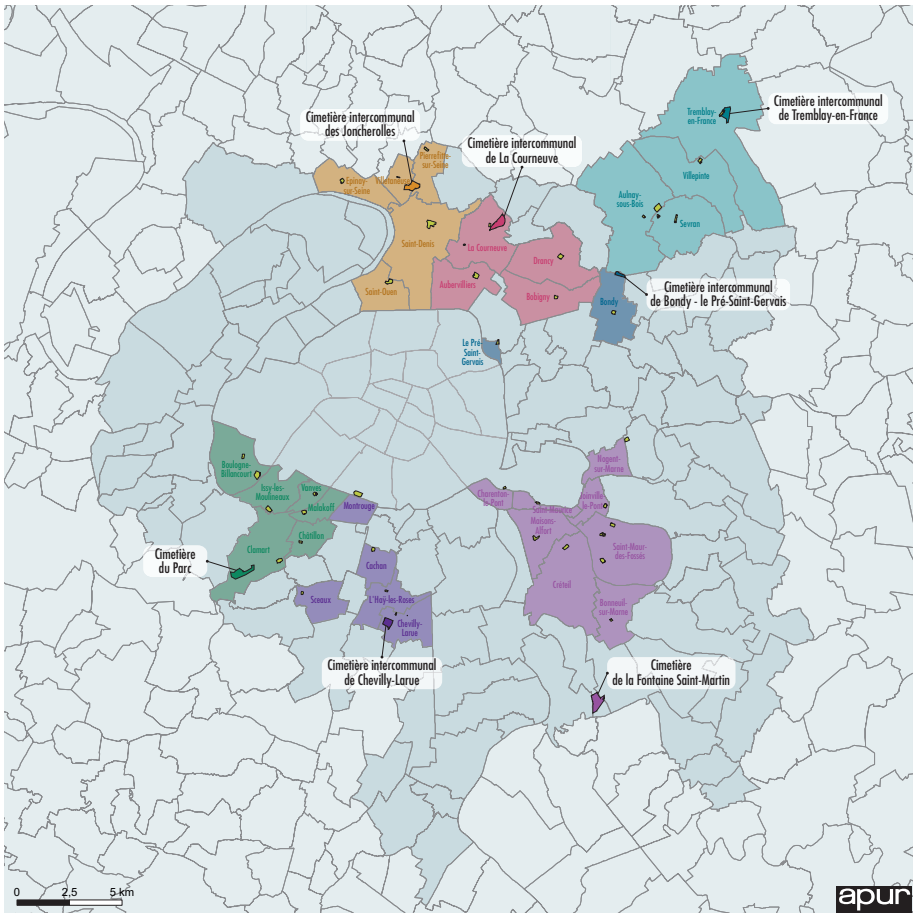

Situation des cimetières intercommunaux étudiés

- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal et communes adhérentes

Activité au regard des communes d'origine des défunts

Pour certains cimetières intercommunaux, **une part importante d'activité est due à des communes non adhérentes mais proches** (au cimetière de La Fontaine Saint-Martin à Valenton 47% de l'activité est issue de communes non adhérentes avec une part importante de la commune de Valenton).

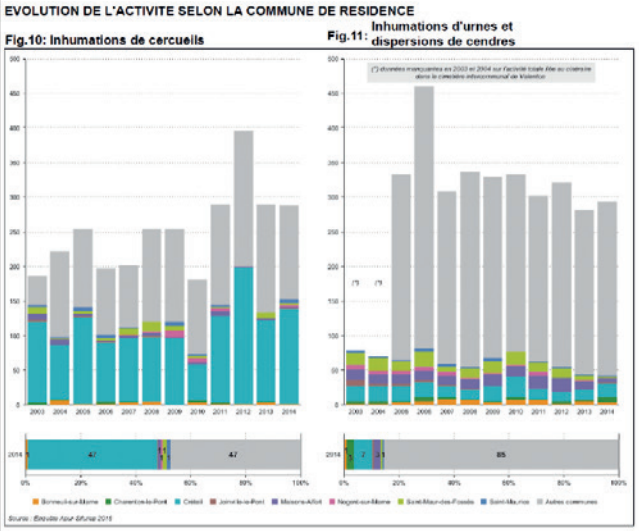

Valenton

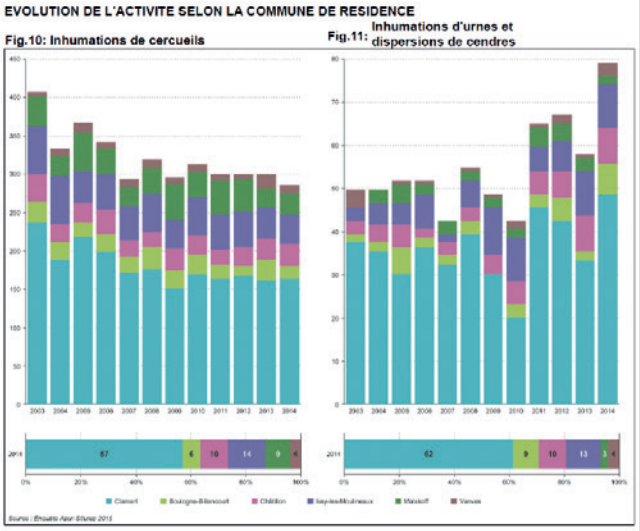

Clamart

	Les Joncherolles	Le Parc (Clamart)	La Fontaine Saint-Martin (Valenton)	Bondy Le Pré Saint-Gervais	Tremblay-en-France	La Courneuve	Chevilly-Larue
Origine des défunts cercueils (2014)	Saint-Denis 52 % Pierrefitte/Seine 15% Epinay/Seine 13 % Villetaneuse 7 % Saint-Ouen 2 % + autres 11 %	Clamart 57 % Issy 13 % Châtillon 10 % Boulogne 9 % Vanves, Malakoff	Créteil 47 % St-Maur St-Maurice Maisons-Alfort Nogent Bonneuil Joinville Charenton + autres 47 %	Bondy 41% Le Pré-Saint-Gervais 4% + autres 55 %	Tremblay 28 % Sevran 22 % Aulnay 17 % Villepinte 8 % + autres 25 %	Bobigny 32 % Aubervilliers 26 % La Courneuve 22 % Drancy 20 %	L'Haÿ-les-Roses 54 % Chevilly-Larue 29 % Cachan 14 % Sceaux 3 % Montrouge sous 1 %
Origine des défunts 2014 explications	Proximité + bcp de décès à Saint-Denis St-Ouen commune la plus éloignée	Proximité	Proximité (47 % des autres communes dont Valenton)	Proximité	Proximité (Tremblay) + nb de décès dans les communes	Pas la proximité car tous proches	Proximité
Classement de l'activité 2014 explications	Saint-Denis : la moitié des défunts vient de la plus grosse commune en nombre de décès	Boulogne : la plus grosse commune en nb de décès est aussi la plus éloignée du CI	Créteil et Saint-Maur les plus grosses communes + la moitié de l'activité issues de communes non adhérentes.	La moitié de Bondy et la moitié de communes non adhérentes, très peu du Pré-St-Gervais très éloignée	Aulnay la plus grosse commune en nombre de décès et la plus éloignée	Aubervilliers une des deux plus grosses communes	Montrouge : la plus grosse commune en nb de décès est aussi la plus éloignée du CI

Répartition de l'activité funéraire

De 2003 à 2014, la **part d'activité est en hausse** (Tremblay-en-France) **ou légère hausse** (Les Joncherolles, cimetière du Parc à Clamart, Bondy Le Pré-Saint-Gervais, Chevilly-Larue) **pour 5 cimetières intercommunaux**. Sur cette période, l'activité est **stable ou en légère baisse à La Courneuve et à La Fontaine Saint –Martin à Valenton**.

Activité cinéraire :

Pour **6 cimetière intercommunaux, la part de l'activité liée au cinéraire est plus importante que dans les cimetières communaux** des communes adhérentes. Elle atteint **65% à La Fontaine Saint-Martin à Valenton** et **47% aux Joncherolles**. Mais il y a une forte hausse au cimetière du Parc à Clamart et Bondy Le Pré Saint-Gervais et une légère baisse aux Joncherolles.

Seul le cimetière intercommunal de **Chevilly-Larue fait exception avec 7%** d'activité (contre 23% à Cachan et 21% à Montrouge).

La part importante de **l'activité cinéraire peut être liée à la proximité du crématorium** (Les Joncherolles : 1976, La Fontaine Saint-Martin à Valenton : 1986, cimetière du Parc à Clamart : 2007).

Les **inhumations d'urnes sont plus courantes** que les dispersions (+ de 80% pour 4 cimetières intercommunaux en 2014). Mais aux **Joncherolles et à La Fontaine Saint-Martin à Valenton les dispersions dominent** (76% et 89% en 2014) et **Bondy Le Pré Saint-Gervais n'a pas de jardin du souvenir**.

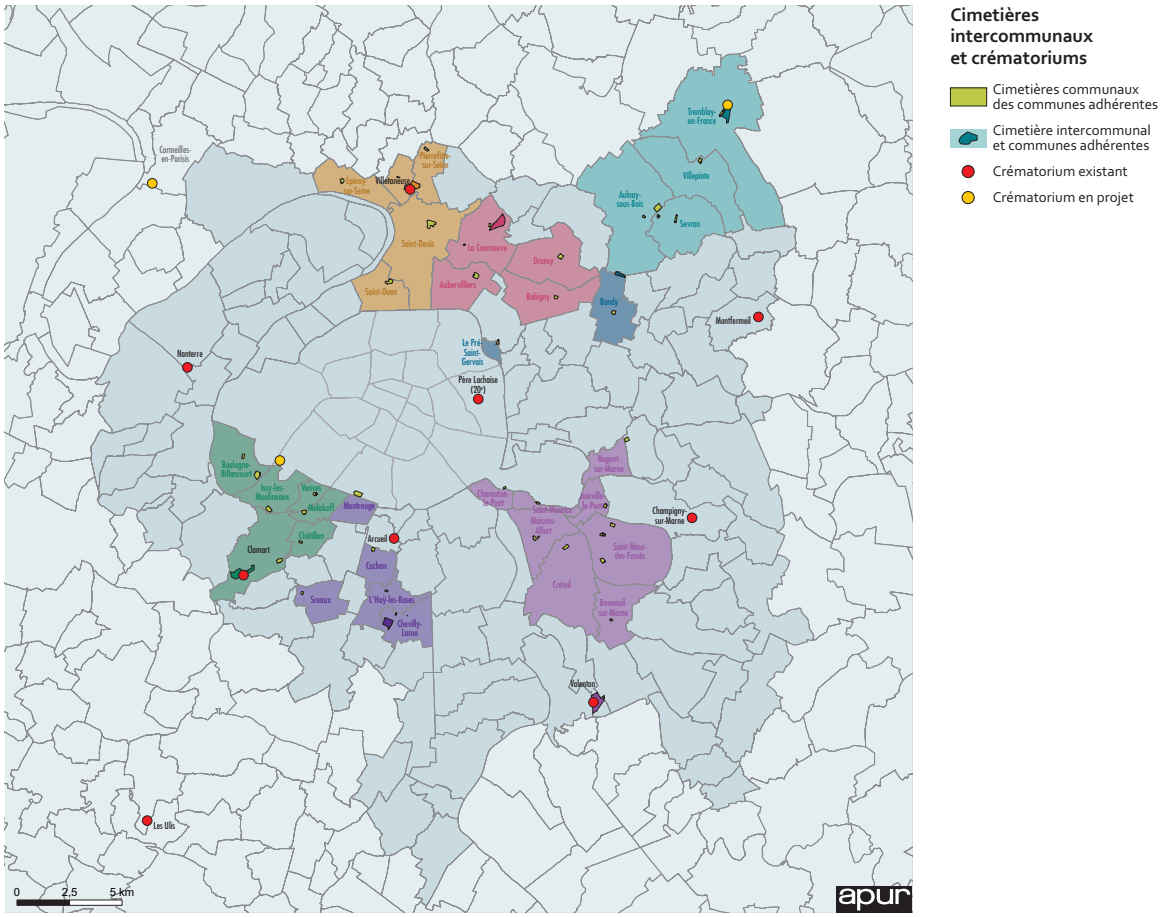

L'activité funéraire : le cinéraire

Les jardins du souvenir et la dispersion des cendres

Chevilly-Larue

La Fontaine Saint-Martin à Valenton

La Courneuve

Les Joncherolles

Columbarium et cavurnes

La Courneuve

Tremblay-en-France

Cimetière du Parc à Clamart

Bondy Le Pré Saint-Gervais

Répartition de l'activité funéraire

Inhumation de cercueils :
En 2014, cette activité reste dominante pour 6 cimetières intercommunaux : les inhumations de cercueils représentent, entre **53 et 93 % de leur activité**.

Les inhumations de cercueils en pleine terre sont plus fréquentes qu'en caveau (en 2014 : de 60% aux Joncherolles et à La Courneuve, de 53 à 55% à Bondy Le Pré Saint-Gervais et cimetière du Parc à Clamart, 73% à Tremblay-en-France).

Les reprises de sépultures :
Elles ne relèvent **pas de procédure d'état manifeste d'abandon** (création « récente » des cimetières intercommunaux)
Elles sont souvent faites **en fonction de la demande** et **varient beaucoup d'une année sur l'autre** dans la plupart des cimetières intercommunaux. Le cimetière intercommunal **du parc de Clamart se distingue par la régularité de sa politique de reprises**.

Au cimetière de La Fontaine Saint-Martin de Valenton, les reprises se développent beaucoup depuis 2005.

Aucun cimetière intercommunal ne manque de place pour le moment.

Mais 2 cimetières maintiennent les concessions perpétuelles (Chevilly-Larue et La Fontaine Saint-Martin de Valenton).

	Les Joncherolles	Le Parc (Clamart)	La Fontaine Saint –Martin (Valenton)	Bondy Le Pré Saint-Gervais	Tremblay-en-France	La Courneuve	Chevilly-Larue
Evolution de la part d'activité du CI 2003-2014	Légère hausse	Légère hausse	Légère baisse	Légère hausse	Hausse	Stable	Légère hausse
Part du cinéraire en 2014	**47 %** Epinay 28 % Saint-Denis 6 %	23 % Boulogne 21 % Issy 18 %	**65 %** cimetières communaux de 17 % à 22 %	27% Pré-Saint-Gervais 22 % Bondy 17 %	20 % Aulnay 12 %	**12 %** La Courneuve 6% Aubervilliers 2 %	**7 %** Montrouge 21% Cachan 23 %
Part du cinéraire 2003-2014	Baisse légère	Forte hausse	Stable hausse depuis 2012	Forte hausse	Légère hausse	Inconnue	Hausse modérée /Montrouge et Cachan
Cercueils vs cinéraire 2014	53%	77%	35%	73%	80%	88%	93%
Cercueils vs cinéraire 2004	49%	93%	43%	95%	80%	inconnue	96%
Crématoriums	Oui (1976)	Oui (2007)	Oui (1986)	Non	En projet	Non	Non
Caveaux vs pleine terre 2014	42%	Inconnue	Inconnue	47%	27%	41%	Inconnue
Caveaux vs pleine terre 2004	39%	45%	Inconnue	42%	32%	Inconnue	Inconnue
Urnes inhumation vs dispersions 2014	24%	87%	11%	100%	84%	90%	58 % petit effectif peu fiable
Urnes inhumation vs dispersions 2004	27%	78%	15%	100%	100%	Inconnue	100 % petit effectif peu fiable
Politique de reprises	Plan de reprise depuis 2015	Régulière	Se développe depuis 2005	Irrégulière	Irrégulière	Irrégulière	Inconnue

L'activité funéraire : inhumation traditionnelle

Divisions de concessions en rangées

Chevilly-Larue

Bondy Le Pré-Saint-Gervais

La Courneuve

Tremblay-en-France

Divisions de concessions en secteur paysagers

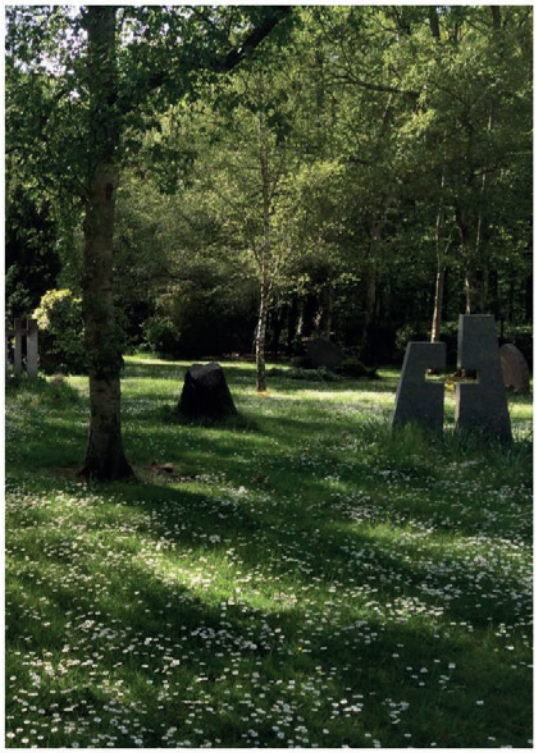

Cimetière du Parc de Clamart

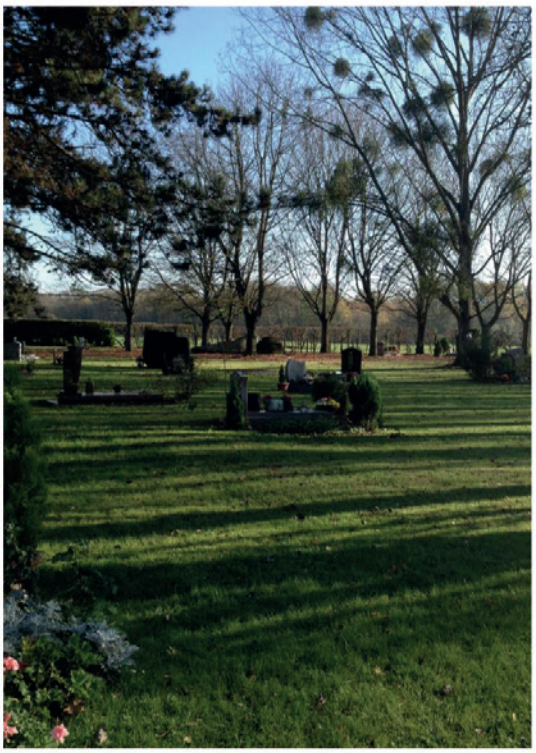

Cimetière de La Fontaine Saint-Martin de Valenton

L'activité funéraire : enfeus et ossuaires

Enfeus aux Joncherolles

Enfeus à Tremblay-en-France

Ossuaire à Chevilly-Larue

Ossuaire à La Fontaine Saint-Martin de Valenton

Les réserves et l'évolution des emprises

Existantes, créées, transformées, potentielles

Emprise libre en attente de sépulture à Bondy Le Pré-Saint-Gervais

Réaménagement d'une emprise de service aux Joncherolles

Déclassement d'une emprise en terrain de sport au cimetière du Parc à Clamart

Bâtiments et esplanade susceptibles d'évoluer à Chevilly-Larue

Les équipements

Salles de cérémonie, crématorium, funérarium

Crématorium et chambre funéraire au cimetière du Parc à Clamart

Salle de cérémonie/crématorium à La Fontaine Saint-Martin à Valenton

Salle de cérémonie à Bondy Le Pré Saint-Gervais

Salle de cérémonie à Tremblay-en-France

Fontaines, aires de gestion des déchets (recyclage)

Fontaine à Tremblay-en-France

Fontaine et abri poubelles au cimetière du Parc à Clamart

Aire de service et de tri aux Joncherolles

Aire de tri des déchets verts à La Courneuve

Les ressources de l'art

Un patrimoine remarquable à redécouvrir et à valoriser

La Lanterne des morts à La Courneuve (Henri-Jean Calsat arch.)

Le Dodécaèdre aux Joncherolles (Robert Auzelle arch.)

A signaler également les œuvres des sculpteurs :

Maurice Calka, au cimetère du Parc (Clamart) et aux Joncherolles
Pierre Székely à La Fontaine Saint-Martin (Valenton)
Pierre Sabatier aux Joncherolles

Le paysage : un patrimoine à préserver

Un arboretum évocateur du passage du temps, des silhouettes symboliques

Variétés de strates et de couleurs à Tremblay-en-France

Vallonnement et ponctuation à La Courneuve

Replantation après abattage des thuyas aux Joncherolles

Les peupliers monumentaux à l'échelle du site à la Fontaine Saint-Martin à

Environnement

Parmi les 7 cimetières étudiés, 5 sont des cimetières paysagers. Tous sont pratiqués comme lieux de promenade.

La place de la **végétation** est particulièrement importante dans la plupart des cimetières (Cimetière du Parc à Clamart, La Fontaine Saint-Martin à Valenton, Les Joncherolles et Tremblay-en-France), avec **une forte présence des arbres** de haute tige pour certains (cimetière du Parc à Clamart, Les Joncherolles). Il s'agit de véritables **parcs**.

Gestion durable :

Trois cimetières (Les Joncherolles, Tremblay-en-France et Bondy Le Pré-Saint-Gervais) n'ont plus recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien du cimetière

Tous les cimetières disposent d'une aire de service dédiée au stockage des déchets végétaux, ou projettent d'en créer (Chevilly-Larue)

Le cimetière du Parc de Clamart a mis en place un dispositif de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage de ses espaces verts

	Les Joncherolles	Le Parc (Clamart)	La fontaine Saint Martin (Valenton)	Bondy Le Pré-Saint-Gervais	Tremblay-en-France	La Courneuve	Chevilly-Larue
Part du végétal	60%	77%	78%	32%	57%	49%	37%
Part des arbres (5m et plus) dans la végétation	46%	70%	23%	10%	23%	29%	7%
Traitement des déchets végétaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	En projet
Utilisation des produits phyto-sanitaires	Non	Oui	Oui	Non (depuis 2016)	Non	Oui	Oui

Les ressources du paysage et de l'environnement

Une diversité de situations et de potentiels

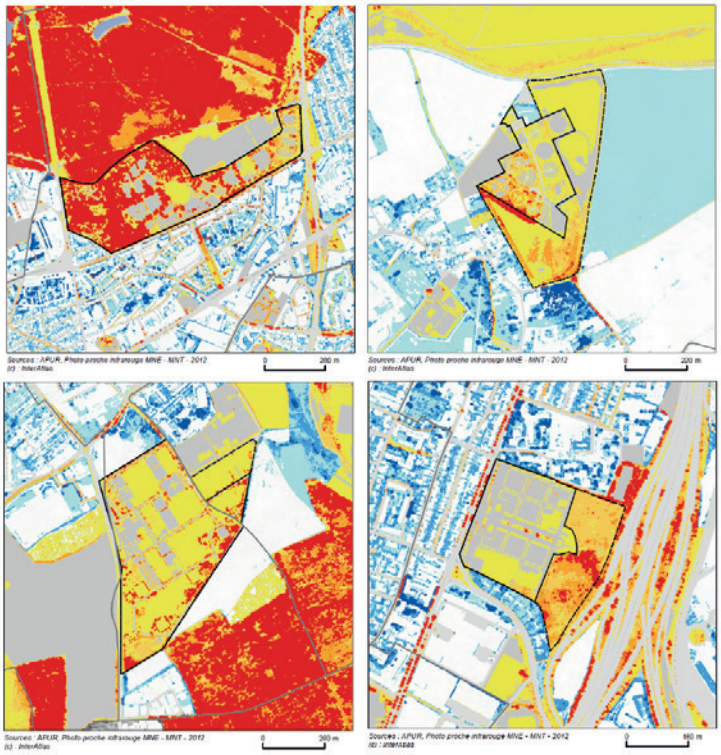

Le cimetière du Parc (Clamart)
la forêt de Meudon

Tremblay-en-France
le territoire de plaine

La Fontaine Saint-Martin
(Valenton)
Terre agricole et bois

Chevilly-Larue
l'Autoroute A6

Les ressources du paysage et de l'environnement

Des situations contrastées en matière d'ilots de fraicheur

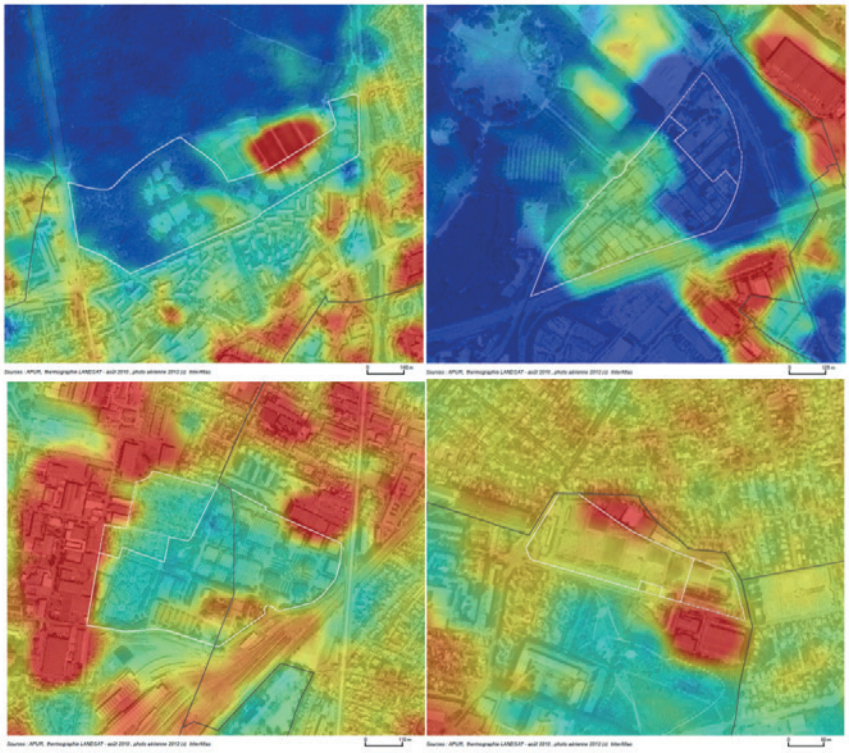

Le cimetière du Parc
(Clamart)
forêt de Meudon

La Courneuve
parc Georges Valbon

Les Joncherolles
emprises d'activités

Cimetière de Bondy Le
Pré-Saint Gervais
parc du Bois de Bondy

Situation au titre des règles d'urbanisme

Des PLU qui globalement protègent les cimetières.

Des zonages qui varient selon les communes :

- 3 cimetières classés en **zone naturelle** (protection de la qualité paysagère du site) : La Courneuve, Les Joncherolles et Tremblay-en-France
- 2 cimetières classés en **zone spécifique** (confirmation de la vocation) : Chevilly-Larue et Clamart
- Le cimetière de Bondy est classé en **zone résidentielle**
- Le cimetière de la Fontaine Saint-Martin est classé en **plusieurs zones**

La **protection de la végétation** dans tous les cimetières, dont des protections spécifiques pour certains (cimetière du Parc de Clamart, Chevilly-Larue, Tremblay-en-France)

Un **patrimoine bâti et paysager protégé** par les communes (PLU, ZPPAUP) : cimetière du parc à Clamart et Les Joncherolles, voire par l'Etat (cimetière du Parc à Clamart)

	Les Joncherolles	Le Parc (Clamart)	La Fontaine Saint Martin (Valenton)	Bondy Le Pré-Saint-Gervais	Tremblay-en-France	La Courneuve	Chevilly-Larue
Zonage au PLU	Zone naturelle	Zone spécifique (équipement / cimetière)	Zone naturelle+ agricole + à urbaniser (+ zone urbaine verte à Limeil Brévannes)	Zone résidentielle (+zone naturelle et zone économique)	Zone naturelle	Zone naturelle	Zone spécifique (équipement / cimetière)
Dispositifs de protection des arbres et espaces verts	Abattages d'arbres interdits ou soumis à condition	Arbres remarquables identifiés et protégés	Abattages d'arbres interdits ou soumis à condition		Alignements d'arbres identifiés protégés		Espace boisé classé (EBC) et espace paysager à protéger identifiés sur la Butte Cornion
Dispositifs de protection du patrimoine (Etat, PLU, autres…)	Bâtiments et *Trois Parques* identifiés au PLU comme « patrimoine bâti d'intérêt local »	Site inscrit ZPPAUP					

Pour conclure

- **Les cimetières intercommunaux assurent toujours une partie importante de l'activité funéraire (**de 63% au cimetière des Joncherolles à 28% au cimetière du Parc de Clamart), tant dans les inhumations de cercueils (caveaux et pleine terre) que dans l'offre cinéraire (dispersions et inhumations d'urnes)
- La **part de l'activité cinéraire** est très représentative et complémentaire de l'activité des cimetières communaux (jusqu'à 65% au cimetière de La Fontaine Saint-Martin de Valenton et 47% au cimetière des Joncherolles)
- Tous les cimetières intercommunaux ont des **carrés confessionnaux** (israélite, musulman, orthodoxe)
- Les cimetières intercommunaux disposent **d'une importante diversité de grands équipements** (salles de cérémonie, crématoriums, funérariums et locaux d'accueils des familles) et **d'offres de sépulture** (ossuaires, jardins du souvenir, columbariums, enfeus)
- L'offre de sépultures se décline dans une grande **richesse de paysages** (des sépultures en rangées aux secteurs paysagers)
- Les cimetières les plus remarquables sont de véritables **arboretums** qui contribuent à la **trame verte** et au **rafraichissement**. Tous sont des **lieux de promenade**.

- Les cimetières intercommunaux représentent une **contribution importante au patrimoine du XXème siècle en matière d'art, d'architecture et de paysage**
- Les **règlements d'urbanisme des communes (PLU) protègent généralement les cimetières intercommunaux** tant pour leur vocation que pour leur valeur paysagère
- Les cimetières intercommunaux peuvent être des **outils de mutualisation de compétences** (Cf. gestion de plusieurs cimetières communaux et intercommunaux par le syndicat du cimetière intercommunal de La Courneuve)
- Une **démarche de valorisation de ces équipements mériterait d'être poursuivie, tant du point de vue culturel** (Journées du patrimoine) **que dans le cadre d'un observatoire plus large** (échange de savoir-faire entre cimetières intercommunaux et communaux, évolution de l'activité et des offres funéraires, des modalités de gestion…)

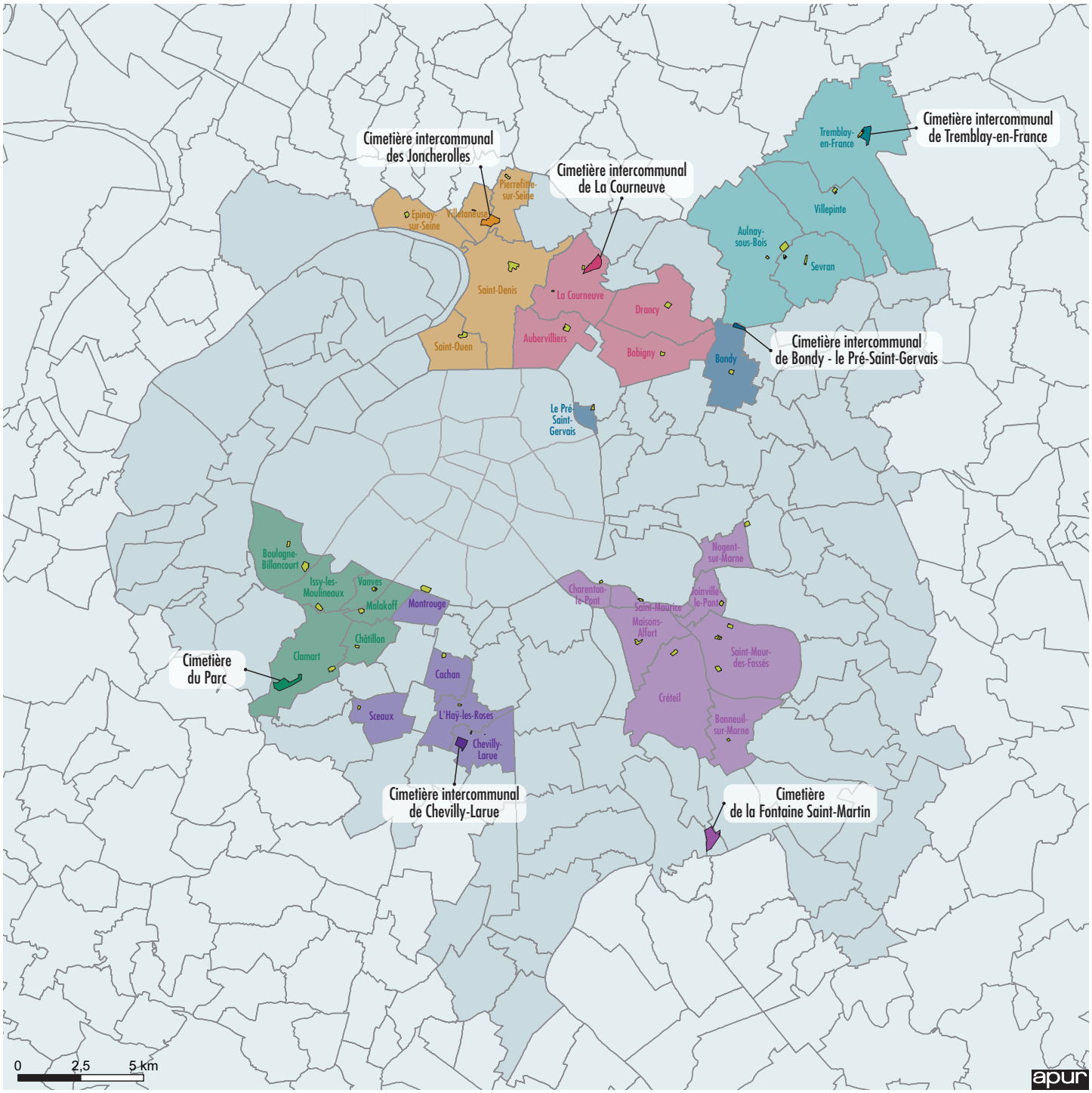

Situation des cimetières intercommunaux étudiés

Cimetières communaux des communes adhérentes

Cimetière intercommunal et communes adhérentes

Partie 1

Éléments d'analyse transversale

1. Contexte

Les sept cimetières intercommunaux situés en petite couronne comptent entre deux et huit communes adhérentes : deux dans le cas du cimetière intercommunal de Bondy Le Pré-Saint-Gervais et huit dans le cas du cimetière de La Fontaine Saint Martin à Valenton. Au total, 34 communes sont adhérentes à un des sept cimetières intercommunaux. **Comment se positionne l'activité de ces cimetières intercommunaux par rapport aux cimetières des communes adhérentes ? Quels sont leurs spécificités, leurs atouts et leurs faiblesses ?**

Les communes adhérentes à un cimetière intercommunal sont situées le plus souvent à proximité de celui-ci, mais il existe des exceptions.
Dans le cas des cimetières intercommunaux des Joncherolles, de La Courneuve, de Tremblay-en-France et du Parc à Clamart, toutes les communes adhérentes sont limitrophes de la commune où se situe le cimetière intercommunal, ou elles se trouvent dans un rang de communes autour. Ce n'est pas le cas du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue car Sceaux et Montrouge sont plus éloignées et sont même situées dans un autre département ; ni du cimetière intercommunal de Bondy Le Pré-Saint-Gervais puisque Le Pré-Saint-Gervais est limitrophe de Paris. Ce n'est pas le cas non plus du cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin à Valenton. D'une part, ce dernier a la particularité de ne pas compter Valenton parmi ses communes adhérentes, d'autre part, plusieurs de ces communes sont situées en limite du Bois de Vincennes (Charenton-le-Pont, Saint-Maurice, Joinville-le-Pont et Nogent-sur-Marne).

On peut de ce fait s'interroger sur les motivations ayant conduit les communes à se regrouper à l'époque afin de créer un cimetière intercommunal. La saturation des cimetières communaux est la principale cause de « l'intercommunalisation » des cimetières, elle-même due à la pression démographique, d'une part, et au régime des concessions, d'autre part. Les concessions perpétuelles ainsi que les évolutions législatives (Loi du 24 février 1928) permettant le renouvellement des concessions temporaires, conduisent à cette saturation. Si une part importante des cimetières communaux est probablement touchée par ce manque de place, il reste que la carte des intercommunalités actuelles fait apparaître de fortes discontinuités territoriales. Cette situation peut être expliquée par le fait que de nombreux Maires ont finalement préféré assurer la carte de la proximité et défendre le cimetière communal auquel leurs administrés restent souvent très attachés[1].

L'organisation de la Métropole en « Territoires » conduit aussi à un fractionnement de plusieurs intercommunalités. Si celles des Joncherolles, de Tremblay-en-France et de Bondy Le Pré-Saint-Gervais restent sur un même Territoire (respectivement le T6, le T7 et le T8), les autres intercommunalités se trouvent réparties sur deux Territoires (Clamart sur le T2 et le T3, Chevilly-la-Rue sur le T3 et le T12, Valenton sur le T10 et le T11), voire trois Territoires (La Courneuve sur le T6, le T7 et le T8).

2. Activité des cimetières et évolutions démographiques (la demande)

L'activité des cimetières dépend de la demande, c'est-à-dire des évolutions démographiques. Les habitants d'une commune et les personnes décédées dans cette commune peuvent être inhumés dans ce territoire communal.

Le phénomène de vieillissement de la population demeure plus modéré en Ile-de-France et particulièrement dans la métropole parisienne, qu'au niveau national. Les migrations résidentielles atténuent le vieillissement de la population dans la métropole. Celles-ci sont liées à une population jeune, attirée par l'offre universitaire et le pôle d'emplois francilien, et aux nombreux départs au moment de la retraite.
En Ile-de-France, 6,6 % de la population est âgée de 75 ans ou plus (+0,4 point en 5 ans). L'Ile-de-France est la région où l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée : 80,2 ans pour les hommes et 85,5 ans pour les femmes.[2] En raison des gains d'espérance de vie, le nombre annuel de décès diminuait jusqu'en 2004, à l'exception d'un pic exceptionnel de décès enregistrés en 2003 suite aux conséquences de la canicule. Depuis 2005, le nombre annuel de décès suit une tendance à la hausse, en raison du vieillissement de la population. Cette hausse est plus marquée en France qu'en Ile-de-France. En effet, en France le nombre de décès enregistrés en 2013 est supérieur au pic de décès de 2003, alors qu'en Ile-de-France, ce nombre se situe toujours en dessous du nombre annuel de décès observés avant les années 2000. De 2012 à 2014, le nombre de décès observés en Ile-de-France repart à la baisse. 70 500 décès ont été enregistrés en 2014 en Ile-de-France. En tenant compte des gains d'espérance de vie et du vieillissement de la population, le nombre annuel de décès en Ile-de-France devrait commencer à augmenter à partir de 2030.

Le dynamisme démographique et le vieillissement de la population varient au sein des groupes de communes adhérentes aux cimetières intercommunaux. Les communes adhérentes au cimetière intercommunal des Joncherolles et du Parc à Clamart connaissent un dynamisme démographique supérieur à la moyenne francilienne entre 2007 et 2012 : +1,1 % par an pour les communes adhérentes au cimetière intercommunal des Joncherolles et +0,8 % par an pour celles du cimetière inter-

1 – Emmanuel BELLANGER, *LA MORT, une affaire publique*, Ivry, Les Editions de l'Atelier, 2008, pp. 177-182.

2– Source Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=99&ref_id=TCRD_050#tab_1=3&reg_1=11

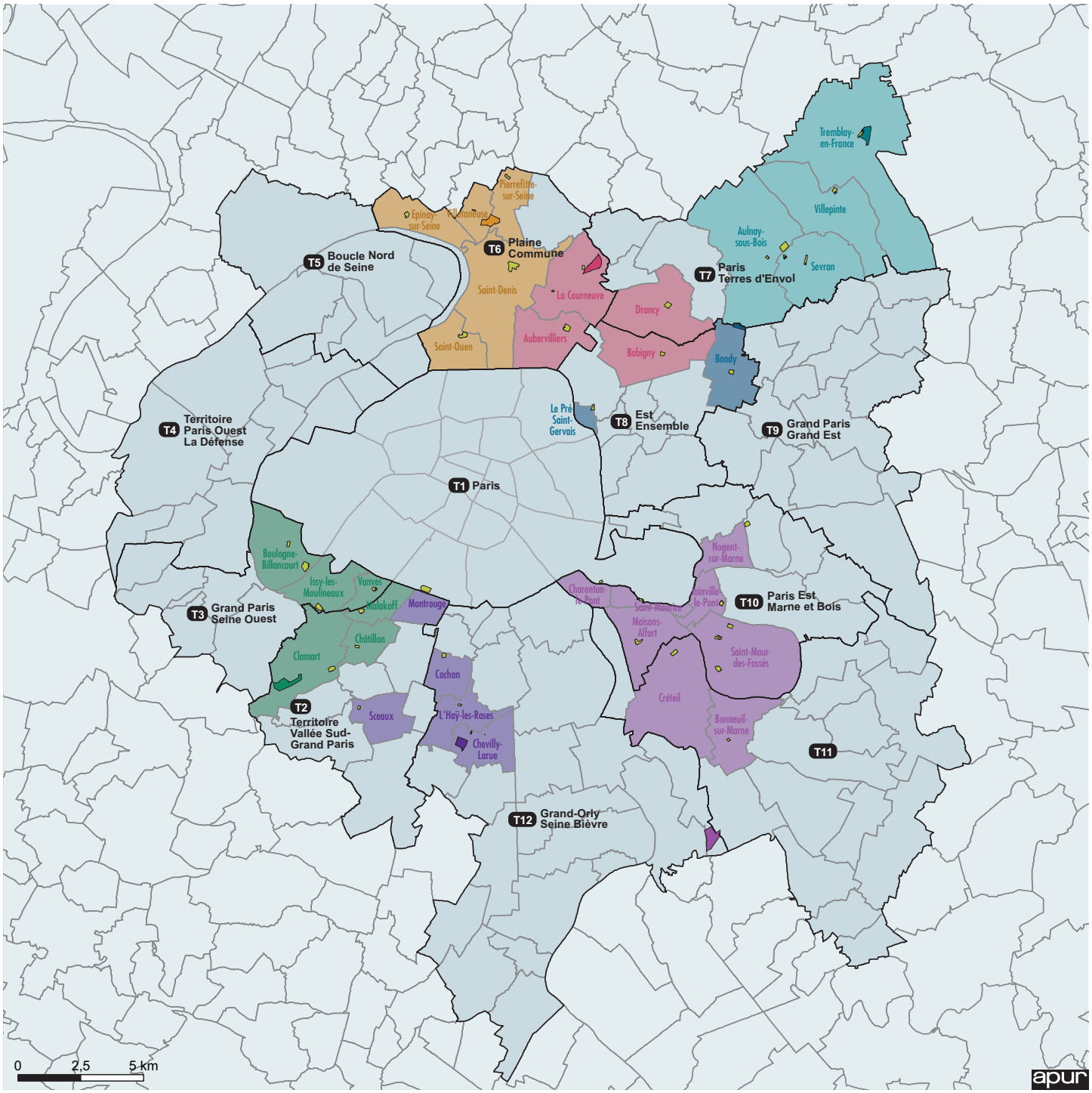

communal du Parc à Clamart. Ce dynamisme démographique important concerne aussi les communes adhérentes aux cimetières intercommunaux de Chevilly-Larue et de La Courneuve (+0,7 % par an). Au contraire, le nombre d'habitants est resté à peu près stable dans les communes liées aux autres cimetières intercommunaux (Tremblay-en-France, La Fontaine Saint Martin à Valenton et Bondy Le Pré-Saint-Gervais).

Cimetières intercommunaux et limites des Territoires de la Métropole

- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal et communes adhérentes
- Territoires de la Métropole

La proportion de personnes âgées est proche de 8 % de la population dans les communes adhérentes aux cimetières intercommunaux du Parc à Clamart, de Chevilly-Larue et de La Fontaine Saint Martin à Valenton et inférieure à la moyenne francilienne dans les communes adhérentes des quatre autres cimetières intercommunaux (La Courneuve, Bondy Le Pré-Saint-Gervais, Tremblay-en-France et surtout les Joncherolles dont les communes adhérentes comptent seulement 4,3 % de population âgée de 75 ans ou plus). Leur part a augmenté de près d'1 point en cinq ans dans les communes adhérentes aux cimetières intercommunaux de Tremblay-en-France et de Bondy Le Pré-Saint-Gervais.

Sur la période 2000-2014, le nombre de décès en Ile-de-France a globalement diminué. Sur la même période, le nombre de décès domiciliés dans les communes adhérentes aux cimetières intercommunaux des Joncherolles et de Chevilly-Larue a diminué encore plus nettement. Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas pour les communes adhérentes aux cimetières intercommunaux de Bondy Le Pré-Saint-Gervais, La Fontaine Saint Martin à Valenton, le cimetière du Parc à Clamart et La Courneuve. Le nombre de décès a diminué au même rythme qu'en Ile-de-France dans les communes adhérentes au cimetière intercommunal de Tremblay-en-France.

Extraits du code général des collectivités territoriales

Article L2223-1
Chaque commune ou chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de cimetières dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts et, dans les communes de 2 000 habitants et plus ou les établissements publics de coopération intercommunale de 2 000 habitants et plus compétents en matière de cimetières, d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation. [...]

Article L2223-2
[...] Le site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation comprend un espace aménagé pour leur dispersion et doté d'un équipement mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes.

3. Activité des cimetières et offre funéraire

L'activité des cimetières dépend aussi de l'offre funéraire. Chaque cimetière propose des équipements différents, mais la crémation représente une activité significative.

3.1 Crémation

Les pratiques funéraires et l'activité des cimetières intercommunaux évoluent dans le sens d'un développement de la crémation. Il est cependant difficile de statuer sur la question de savoir dans quelle mesure la demande s'adapte à l'offre ou au contraire si l'offre s'adapte à la demande. La loi impose aux communes certains équipements. Ainsi, depuis le 1er janvier 2013, toute commune ou EPCI de plus de 2 000 habitants doit disposer d'un espace cinéraire.

La crémation se développe de façon continue en France et en Ile-de-France. Le nombre de crémations dans les crématoriums franciliens est passé de 11 780 en 2000 à 21 648 en 2013, soit une augmentation de + 80 % en 13 ans. Le taux de crémation s'établissait à 18 % des décès en 1998, il atteint 30 % en 2013. **Dans le même temps, l'offre s'est étoffée sur le territoire francilien.** En 2015, 16 crématoriums étaient en activité dans la région Ile-de-France, dont 9 ont été mis en service dans les années 2000. Trois crématoriums sont actuellement en projet, un dans Paris intra-muros, un à Tremblay-en-France et un à Cormeilles-en-Parisis. Alors que l'ouverture d'un crématorium ne se fait pas sans impact sur l'activité de ceux qui sont installés dans la même zone d'influence (que l'on peut estimer à un rayon de 10 km), **il apparaît pertinent d'installer les crématoriums à proximité des cimetières intercommunaux**[3]. Les deux équipements intéressent des échelles extra-communales et peuvent être complémentaires. Parmi les dix crématoriums existant ou en projet dans la métropole parisienne, quatre sont situés à proximité d'un cimetière intercommunal : Clamart (2007), Les Joncherolles (1976), La Fontaine Saint Martin à Valenton (1986) et Tremblay-en-France (en projet).

Pour les cimetières intercommunaux des Joncherolles et de la Fontaine Saint Martin à Valenton, l'existence d'un crématorium depuis plus de 30 ans dans ou à proximité du cimetière intercommunal va de pair avec une activité cinéraire importante dans le cimetière. À Valenton, 65 % de l'activité du cimetière intercommunal est liée au cinéraire en 2014, de même pour 47 % de l'activité du cimetière des Joncherolles. Ce sont des proportions bien supérieures aux autres cimetières intercommunaux où l'activité liée aux pratiques cinéraires va de 7 à 27 %. Dans ces deux cimetières, la proportion d'activité liée au cinéraire tend à se stabiliser. **Il existe depuis 2007 un crématorium à proximité du cimetière intercommunal du Parc à Clamart qui génère une forte activité. En parallèle, la proportion d'activité liée au cinéraire est en très forte progression dans le cimetière intercommunal du Parc**, passant de 7 % en 2004 à 23 % en 2014. Il est possible que l'activité cinéraire progresse rapidement dans le cimetière intercommunal de Tremblay-en-France après la mise en service du crématorium. Pour le moment elle représente 20 % de l'activité du cimetière et a peu évolué par rapport à 2003.

Sans lien avec un crématorium à proximité immédiate, l'activité liée au cinéraire a très fortement progressé dans le cimetière intercommunal de Bondy Le Pré-Saint-Gervais, passant

3– Pour aller plus loin, se référer à l'étude «Préfiguration d'un schéma métropolitain des crématoriums franciliens - Premiers éléments », Apur-Sifurep, juin 2015, 52 p.

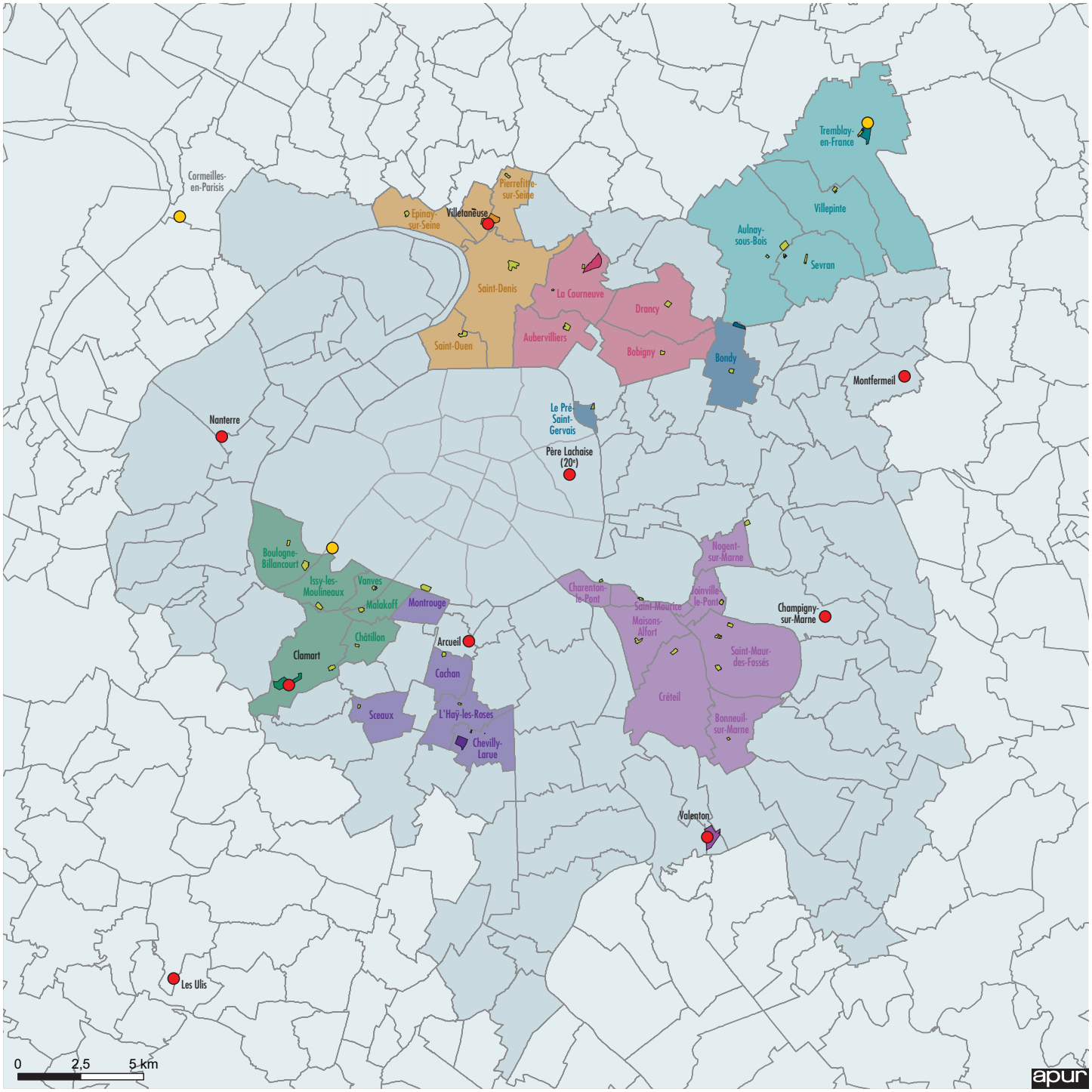

Cimetières intercommunaux et crématoriums

- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal et communes adhérentes
- Crématorium existant
- Crématorium en projet

de 5 % de l'activité du cimetière en 2004 à 27 % en 2014. En revanche, l'activité cinéraire reste encore peu élevée dans le cimetière intercommunal de La Courneuve (12 % en 2014, les données d'évolution n'ont pas été renseignées) et dans le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue (7 % en 2014, une part qui progresse lentement).

Dans six cas sur sept, les cimetières intercommunaux consacrent une part plus importante de leur activité aux pratiques liées au cinéraire que les cimetières communaux des communes adhérentes, où l'activité cinéraire concerne souvent une très faible part de l'activité et de petits

effectifs. Avec 47 % de son activité liée au cinéraire, le cimetière des Joncherolles se situe par exemple très loin devant les cimetières communaux d'Epinay (28 %) et Saint-Denis (6 %). Le cimetière intercommunal du Parc à Clamart (23 %) se situe un peu devant les cimetières communaux de Boulogne (21 %) et d'Issy-les-Moulineaux (18 %). Le cimetière intercommunal de la Fontaine Saint Martin à Valenton (65 %) est loin devant les cimetières de ses communes adhérentes (de 17 % à 22 %). Le cimetière intercommunal de Bondy Le Pré-Saint-Gervais (27 %) est devant les cimetières communaux du Pré-Saint-Gervais (22 %) et de Bondy (17 %). Le cimetière intercommunal de Tremblay-en-France (20 %) se situe devant le cimetière communal d'Aulnay (12 %). Celui de La Courneuve (12 %) est loin devant les cimetières communaux de La Courneuve (6 %) et d'Aubervilliers (2 %). **Le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue est le seul à faire exception car avec 7 % de son activité liée au cinéraire, il se situe loin derrière les cimetières de Montrouge (21 %) et de Cachan (23 %).**

Le cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin à Valenton est le seul parmi les sept cimetières intercommunaux où l'activité liée au cinéraire représente plus de la moitié de l'activité du cimetière (65 % en 2014). C'était déjà le cas en 2004 (57 %). Dans les six autres cimetières intercommunaux, les inhumations de cercueils représentent, en 2014, entre 53 et 93 % de leur activité.

3.2 Inhumations

En ce qui concerne les inhumations de cercueils, deux cimetières intercommunaux n'ont pas renseigné les informations détaillées (en caveau/en pleine terre) et deux autres l'ont renseigné seulement partiellement, sur une période donnée. **Parmi les données renseignées, il apparaît que les inhumations de cercueils en pleine terre sont plus fréquentes qu'en caveau** avec, en 2014, 60 % en pleine terre contre 40 % en caveau pour les cimetières intercommunaux des Joncherolles et de La Courneuve ; de 53 à 55 % en pleine terre dans le cas des cimetières intercommunaux de Bondy Le Pré-Saint-Gervais et du Parc à Clamart, enfin 73 % en pleine terre dans le cimetière intercommunal de Tremblay-en-France.

En ce qui concerne l'activité liée au cinéraire, dans cinq cimetières intercommunaux sur sept, l'inhumation d'urnes est nettement plus fréquente que les dispersions de cendres. Dans les cimetières intercommunaux du Parc à Clamart, Bondy Le Pré-Saint-Gervais, Tremblay-en-France et La Courneuve, les inhumations d'urnes représentent entre 84 % et 100 % de l'activité cinéraire. Cette proportion est un peu moins forte dans le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue (56 % en 2014) où l'activité cinéraire est peu fréquente. Dans les cimetières intercommunaux des Joncherolles et de La Fontaine Saint Martin à Valenton, au contraire, les

Répartition de l'activité

	Clamart	Les Joncherolles	La Courneuve	Tremblay-en-France	Bondy	Valenton	Chevilly-Larue
Évolution de la part d'activité du CI 2003-2014	Légère hausse	Légère hausse	Stable	Hausse	Légère hausse	Légère baisse	Légère hausse
Part du cinéraire en 2014	23% Boulogne 21 % Issy 18 %	47% Epinay 28 % Saint-Denis 6 %	12% La Courneuve 6% Aubervilliers 2%	20% Aulnay 12 %	27% Pré-Saint-Gervais 22% Bondy 17 %	65% cimetières communaux de 17 % à 22 %	7% Montrouge 21% Cachan 23 %
Part du cinéraire 2003-2014	Forte hausse	Baisse légère	Inconnue	Légère hausse	Forte hausse	Stable hausse depuis 2012	Hausse modérée / Montrouge et Cachan
Cercueils vs cinéraire 2014	77%	53%	88%	80%	73%	35%	93%
Cercueils vs cinéraire 2004	93%	49%	inconnue	80%	95%	43%	96%
Crématoriums	Oui (2007)	Oui (1976)	Non	En projet	Non	Oui (1986)	Non
Caveaux vs pleine terre 2014	Inconnue	42%	41%	27%	47%	Inconnue	Inconnue
Caveaux vs pleine terre 2004	45%	39%	Inconnue	32%	42%	Inconnue	Inconnue
Urnes inhumation vs dispersions 2014	87%	24%	90%	84%	100%	11%	58% petit effectif peu fiable
Urnes inhumation vs dispersions 2004	78%	27%	Inconnue	100%	100%	15%	100% petit effectif peu fiable
Politique de reprises	Régulière	Plan de reprise depuis 2015	Irrégulière	Irrégulière	Irrégulière	Se développe depuis 2005	Inconnue

dispersions de cendres sont bien plus fréquentes que les inhumations d'urnes cinéraires (76 % de dispersions de cendres dans le cimetière des Joncherolles et 89 % à La Fontaine Saint Martin).

Sur une longue période (2003-2014), la part de l'activité des cimetières intercommunaux tend à augmenter, malgré des fluctuations d'une année à l'autre. Dans le détail, cette proportion a diminué entre 2013 et 2014 dans les cimetières intercommunaux de Bondy Le Pré-Saint-Gervais, La Fontaine Saint Martin à Valenton, La Courneuve et Tremblay-en-France alors qu'elle est en hausse dans les cimetières intercommunaux des Joncherolles, du Parc à Clamart et de Chevilly-Larue, sans avoir d'éléments permettant de savoir si ces baisses ou hausses vont se poursuivre dans les prochaines années.

Pour le moment, aucun des cimetières intercommunaux n'est confronté à un manque de places. Par ailleurs, à l'exception du cimetière intercommunal de Clamart, les 6 cimetières intercommunaux étudiés disposent de surfaces de réserves. Celles-ci représentent en moyenne 5,7 ha. mais avec des variations importantes d'un cimetière à l'autre (1,3 ha. à Bondy, 3,23 à Valenton contre 13,75 à Tremblay-en-France).

La reprise de concessions est un élément important de la gestion de la place disponible. Les cimetières intercommunaux ayant été créés au plus tôt à la fin des années 1950, les reprises ne relèvent pas pour le moment de procédure d'état manifeste d'abandon.
Le nombre de reprises varie beaucoup d'une année sur l'autre dans la plupart des cimetières intercommunaux. Elles sont faites en fonction de la demande. **Sur ce point, le cimetière intercommunal du Parc à Clamart se distingue par la régularité de sa politique de reprises de concessions, dont le nombre est à peu près stable chaque année.** Au cimetière de la Fontaine Saint Martin à Valenton, la politique de reprises se développe beaucoup depuis 2005 alors qu'elle était peu pratiquée avant cette date. Depuis 2015, le cimetière des Joncherolles reprend toutes les sépultures échues depuis plus de deux ans (sauf opposition).

4. Répartition de l'activité entre cimetières intercommunaux et cimetières communaux

De façon générale, nous avons vu que l'activité liée au cinéraire est plus développée dans les cimetières intercommunaux que dans les cimetières des communes adhérentes. Au-delà des spécificités de leur offre, **comment se positionne le niveau d'activité des cimetières intercommunaux par rapport à l'activité des cimetières communaux ?**

La proximité du cimetière intercommunal et l'aspect démographique (nombre de décès dans les communes) **jouent un rôle dans ce positionnement.**

4.1 Une activité supérieure à celle des cimetières communaux

Trois des sept cimetières intercommunaux ont un niveau d'activité supérieur à celui de tous les cimetières de leurs villes adhérentes : c'est le cas des cimetières intercommunaux des **Joncherolles** (qui représente, en 2014, 63 % de l'activité des cimetières de ses communes adhérentes), de **Bondy Le Pré-Saint-Gervais** (42 % de l'activité) et de **La Fontaine Saint Martin à Valenton** (31 %).

Dans le cas du cimetière intercommunal des Joncherolles, les communes adhérentes sont situées à proximité du cimetière. C'est le seul cimetière où la plupart des communes adhérentes utilisent le cimetière intercommunal plus ou autant que leur cimetière communal. Les défunts originaires de Saint-Denis (commune qui enregistre le plus grand nombre de décès) représentent plus de la moitié des inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal. Dans le cas de Pierrefitte-sur-Seine et de Villetaneuse, le cimetière intercommunal semble également dominer dans les choix d'inhumations. Dans le cas d'Epinay-sur-Seine, la situation est plus équilibrée entre le cimetière communal et l'intercommunal. Saint-Ouen fait exception. C'est la commune la plus éloignée du cimetière intercommunal des Joncherolles. Le cimetière communal de Saint-Ouen est nettement privilégié dans le choix avec plus de 100 inhumations contre moins de 20 inhumations de défunts originaires de Saint-Ouen dans le cimetière intercommunal des Joncherolles.

Dans le cas des cimetières intercommunaux de la Fontaine Saint Martin à Valenton et de Bondy Le Pré-Saint-Gervais, les communes adhérentes peuvent être très éloignées du cimetière intercommunal. Mais l'activité de ces cimetières est plus importante que celle des cimetières communaux car la moitié de leur activité correspond à des défunts originaires de communes non adhérentes à ces cimetières.

À Valenton, c'est la proximité qui joue. 47 % des inhumations de cercueils en 2014 ont concerné des défunts originaires de Créteil et 47 % des défunts de communes non adhérentes, dont la commune de Valenton représente une part importante. Le nombre d'inhumations dans le cimetière communal de Créteil est à peu près égal à celui des inhumations de défunts originaires de Créteil dans le cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin, ce qui laisse penser que le partage est à peu près équilibré pour Créteil entre le cimetière communal et l'intercommunal. Ce n'est le cas d'aucune autre commune adhérente au cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin dont seul un petit nombre de défunts est inhumé dans le cimetière intercommunal.

Dans le cas du cimetière intercommunal de Bondy Le Pré-Saint-Gervais, 55 % de l'activité concernent des défunts de communes non adhérentes, 41 % des défunts de Bondy et seulement 4 % des défunts originaires du Pré-Saint-Gervais, commune très éloignée du cimetière intercommunal. À Bondy, les choix entre le cimetière communal et intercommunal sont à peu près équilibrés, avec un léger avantage pour le cimetière communal. En revanche, une minorité seulement des défunts originaires du Pré-Saint-Gervais est inhumée dans le cimetière intercommunal.

L'ouverture aux communes non adhérentes, des pratiques très différentes

Les données relatives à l'activité des cimetières intercommunaux selon la commune de résidence, mais également les entretiens menés auprès des conservateurs, ont révélé des situations très contrastées. Parmi les sept cimetières, on peut distinguer trois approches différentes. Dans certains cimetières intercommunaux, une part importante de l'activité est due à des communes non adhérentes au syndicat. C'est le cas notamment du cimetière de la Fontaine Saint Martin à Valenton où 47% des inhumations de cercueils sont issues de communes non adhérentes, mais souvent proches, dont une bonne part de Valenton. Dans ce cimetière, des tarifs spéciaux ont d'ailleurs été fixés pour les défunts issus de ces communes. De même à Tremblay-en-France et, dans une moindre mesure aux Joncherolles, l'activité issue des communes non adhérentes est relativement importante (respectivement 25% et 11% des inhumations de cercueils en 2014 proviennent de ces communes). La démarche du cimetière de Bondy Le Pré-Saint-Gervais est différente puisque le syndicat a signé une convention avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois, commune non adhérente, permettant aux habitants des quartiers sud, proches du cimetière, d'être inhumés dans le cimetière intercommunal. Enfin, dans les cimetières intercommunaux de Chevilly-Larue, du Parc à Clamart et de La Courneuve, l'ouverture aux communes non adhérentes n'est pas prévue et n'est pas pratiquée.

4.2 Une activité en seconde position

Le niveau d'activité des quatre autres cimetières intercommunaux se positionne toujours juste derrière l'activité des cimetières communaux de la commune adhérente qui totalise le plus grand nombre de résidents décédés. Ces communes sont aussi les plus éloignées géographiquement du cimetière intercommunal dont elles sont adhérentes.

Par exemple, **l'activité du cimetière intercommunal du Parc à Clamart représente 28 % de l'activité** des cimetières des communes adhérentes, soit une part inférieure à celle des deux cimetières communaux de Boulogne-Billancourt (30 % de l'activité). Or, Boulogne-Billancourt est la commune adhérente au cimetière intercommunal qui enregistre chaque année le plus grand nombre de résidents décédés, devant Clamart, Issy-les-Moulineaux, Châtillon, Malakoff et Vanves. Elle est aussi la seule commune adhérente qui n'est pas limitrophe de Clamart. **L'éloignement géographique peut être un critère important dans le choix entre le cimetière communal et le cimetière intercommunal.** Même si le poids démographique de Boulogne-Billancourt est le plus élevé, seuls 9 % des défunts inhumés dans le cimetière intercommunal sont originaires de cette commune. Boulogne-Billancourt est au quatrième rang des six communes adhérentes, après Clamart (57 %), Issy-les-Moulineaux (13 %) et de Châtillon (10 %). En ce qui concerne la commune de Clamart et à l'inverse des autres communes adhérentes, le cimetière intercommunal prime dans les choix pour l'inhumation des défunts par rapport au cimetière communal.

L'activité du cimetière intercommunal de Tremblay-en-France représente 30 % de l'activité des cimetières des communes adhérentes, soit une part inférieure à celle des deux cimetières communaux d'Aulnay-sous-Bois (48 % de l'activité). Aulnay-sous-Bois est à la fois la commune qui enregistre le plus grand nombre de décès et la commune la plus éloignée du cimetière intercommunal. Le cimetière communal est largement privilégié. En revanche, les défunts originaires de Tremblay-en-France représentent la plus forte part de l'activité du cimetière intercommunal (28 %, la part des défunts inhumés dans le cimetière communal n'a pas été communiquée), devant Sevran (22 %), Aulnay-sous-Bois (17 %) et Villepinte (8 %). Les communes non adhérentes au cimetière intercommunal représentent 25 % de l'activité du cimetière.

L'activité du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue représente 29 % de l'activité des cimetières dans son périmètre de communes adhérentes, soit une part inférieure à celle du cimetière communal de Montrouge (37 % de l'activité). Montrouge est à la fois la commune adhérente qui enregistre le plus grand nombre de décès et la commune la plus éloignée du cimetière intercommunal et le cimetière communal est nettement privilégié dans les choix. Les communes les plus utilisatrices du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue sont les plus proches : L'Haÿ-les-Roses (54 %), Chevilly-Larue (29 %), Cachan (14 %) alors que Sceaux (3 %) et Montrouge (moins de 1 %) utilisent peu le cimetière intercommunal. À Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses, le choix se porte plus fréquemment sur le cimetière intercommunal que sur les cimetières communaux, contrairement aux autres communes adhérentes. Très peu de défunts originaires de Montrouge sont inhumés chaque année dans le cimetière intercommunal.

Dans le cas du cimetière intercommunal de La Courneuve, la proximité ne joue pas autant dans les choix car les quatre communes adhérentes du cimetière intercommunal sont limitrophes de La Courneuve. **L'activité du cimetière intercommunal de La Courneuve représente 31 % de l'activité** des cimetières des communes adhérentes, soit une part inférieure à celle du cimetière communal d'Aubervilliers (41 % de l'activité). Aubervilliers est, avec Drancy, une des deux communes adhérentes où le nombre annuel de décès est le plus élevé. La Courneuve utilise plus fréquemment le cimetière intercommunal que le cimetière communal, ce qui n'est pas le cas d'Aubervilliers ni de Drancy (les données sont incomplètes concernant la commune de Bobigny). Les communes les plus utilisatrices du cimetière intercommunal de La Courneuve sont Bobigny (32 % des défunts inhumés en cercueils dans le cimetière en sont originaires), puis Aubervilliers (26 %), La Courneuve (22 %) et Drancy (20 %).

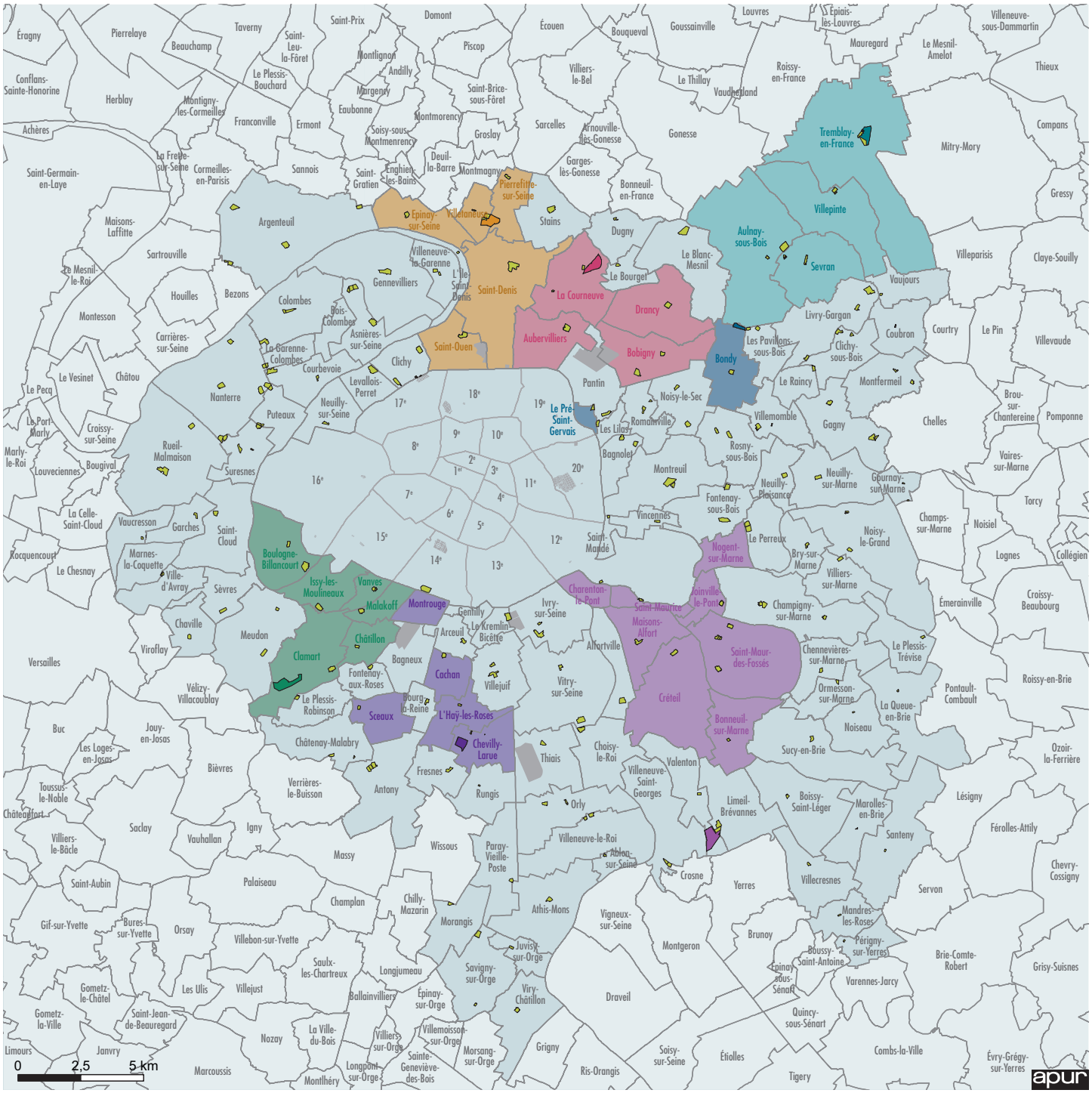

Répartition des cimetières intercommunaux et communaux

- Cimetières communaux
- Cimetière intercommunal et communes adhérentes
- Cimetières parisiens

Chiffres clés

Superficie totale des cimetières (en ha)

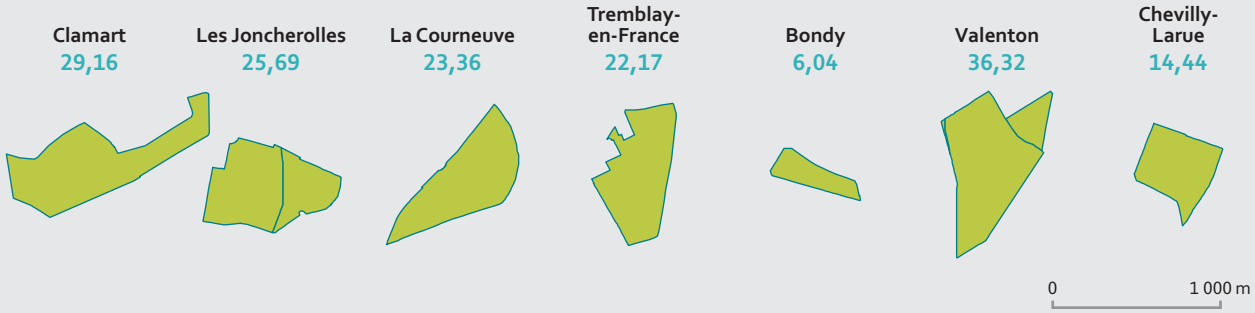

Superficie des réserves (en ha)

Nombre de communes adhérentes

Nombre total de cimetières par intercommunalité

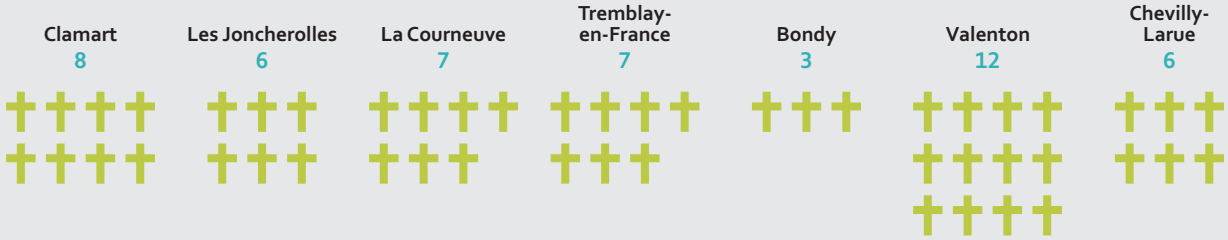

Nombre d'habitants par intercommunalité

Clamart	Les Joncherolles	La Courneuve	Tremblay-en-France	Bondy	Valenton	Chevilly-Larue
327 603	251 340	232 568	201 242	70 812	328 568	147 214

Activité

	Clamart	Les Joncherolles	La Courneuve	Tremblay-en-France	Bondy	Valenton	Chevilly-Larue
Nombre d'inhumation de cercueils en 2014	**286**	**319**	**384**	121	78	160	156
Nombre d'inhumation d'urnes et de dispersions de cendres en 2014	86	283	51	31	29	**454**	12
Répartition de l'activité funéraire	28 %	63 %	31 %	30 %	42 %	31 %	30 %
Classement de l'activité (2014)	Boulogne 30 % **Clamart** Issy 13 % Clamart 11 % Vanves Châtillon Malakoff	**Joncherolles** St-Denis 13 % St-Ouen 13 % Epinay/Seine Pierrefitte/Seine Villetaneuse	Aubervilliers 41% **La Courneuve** Drancy 19 % La Courneuve 5 % Bobigny musulman 3 % *	Aulnay 48 % **Tremblay** Villepinte 20 % Aulnay nouveau 3 % **	**Bondy** Bondy 33 % Le Pré-St-Gervais 25 %	**Valenton** St-Maur 23 % Maisons-Alfort 15 % Créteil Charenton Joinville Bonneuil ***	Montrouge 37 % **Chevilly-Larue** Cachan 17 % L'Haÿ-les-Roses Sceaux Chevilly-Larue
Origine des défunts cercueils (2014)	**Clamart 57 %** Issy 13 % Châtillon 10 % Boulogne 9 % Vanves Malakoff	**Saint-Denis 52 %** Pierrefitte/Seine 15% Epinay/Seine 13 % Villetaneuse 7 % St-Ouen 2 % + autres 11 %	**Bobigny 32 %** Aubervilliers 26 % La Courneuve 22 % Drancy 20 %	**Tremblay 28 %** Sevran 22 % Aulnay 17 % Villepinte 8 % + autres 25 %	**Bondy 41%** Le Pré-St-Gervais 4 % + autres 55 %	**Créteil 47 %** St-Maur St-Maurice Maisons-Alfort Nogent Bonneuil Joinville Charenton + autres 47 %	**L'Haÿ-les-Roses 54 %** Chevilly-Larue 29 % Cachan 14 % Sceaux 3 % Montrouge sous 1 %

* absence de données relatives au cimetière communal de Bobigny
** absence de données relatives aux cimetières communaux de Nogent sur Marne et Saint Maurice
*** absence de données relatives au cimetière communal de Sevran

5. Qualité des équipements et environnement

La localisation n'est pas la seule explication au partage de l'activité entre les différents cimetières. La qualité de l'offre funéraire et de l'environnement dans laquelle elle se situe joue aussi un rôle majeur.

5.1 Une offre funéraire de qualité

Si les cimetières enquêtés ne disposent pas tous du même niveau d'équipement, tous disposent d'installations qu'il est généralement difficile de mettre en œuvre à l'échelle des cimetières communaux. Les plus remarquables sont évidemment les crématoriums (Joncherolles, Clamart, Valenton) et les chambres funéraires (Joncherolles, Clamart). Les salles de cérémonies font aussi partie de l'offre représentative de ces grands équipements. Sur 7 cimetières intercommunaux, seuls 3 n'en disposent pas (Chevilly-Larue, Clamart et La Courneuve). Dans certains cas, les salles existantes ont été équipées de fours crématoires (Valenton) ou la création *ex nihilo* d'un crématorium à proximité immédiate a été réalisée (Clamart, avec la chambre funéraire) ou est en projet (Tremblay-en-France). Plusieurs cimetières intercommunaux ont aussi des espaces de cérémonies extérieurs (Clamart, Joncherolles, Valenton).

La qualité et la diversité de l'offre funéraire sont aussi un point fort des cimetières intercommunaux. Tous disposent d'au moins un espace cinéraire dédié (columbarium et/ou jardin du souvenir). À l'exception du cimetière intercommunal de Bondy, tous ont un jardin du souvenir et des cavurnes. Les 7 cimetières intercommunaux disposent aussi de columbariums. Les formes de ces espaces cinéraires peuvent être très variables, particulièrement en ce qui concerne les columbariums. Les plus monumentaux étant ceux des Joncherolles et de La Fontaine Saint-Martin à Valenton.

La diversité des modes de sépultures traditionnels doit aussi être soulignée. Sépultures en caveaux, en pleine terre, mais aussi en sursol (enfeus) se décline dans des paysages et des densités très différentes : sépultures en rangées séparées ou non par des haies, secteurs paysagers, compositions plus ou moins minérales avec les enfeus. L'importance des ossuaires est également remarquable, surtout à Chevilly-Larue, aux Joncherolles et à Valenton où ils ont fait l'objet d'une composition très volontaire.

Enfin, tous les cimetières intercommunaux disposent de carrés confessionnels (israélite, musulman, orthodoxe). Cette offre est très souvent complémentaire de celle des cimetières communaux qui ne disposent pas toujours de la place nécessaire.

Ces vastes équipements funéraires, dont la surface moyenne est de 22,5 ha (de 6,4 ha à Bondy, à 36,3 ha à Valenton) disposent également de locaux administratifs, de services, d'activité (marbriers) intégrés au cimetière ou à proximité immédiate de son enceinte. Ils permettent d'assurer une qualité de service auprès des familles qui dans certains cas a été étendue à d'autres cimetières communaux (c'est le cas du cimetière intercommunal de La Courneuve qui gère, en délégation de service public, le cimetière intercommunal musulman de Bobigny et les 2 cimetières communaux, ancien et nouveau,

de La Courneuve). Dans plusieurs cas, les locaux existants et les réserves de terrains disponibles permettent d'envisager des évolutions possibles dans l'offre de service aux familles (salles d'accueil, nouvelles offres de sépultures...) et/ou la gestion des espaces (aires de service, partage d'activité, réserves de biodiversité...).

5.2 Une diversité de patrimoines et de paysages

Du fait même de leurs dimensions et de leur complexité programmatique, plusieurs cimetières intercommunaux enquêtés représentent un patrimoine du XXe siècle tout à fait remarquable, mais encore inégalement reconnu.

Trois grands cimetières intercommunaux ont été réalisés par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle (1913-1983) : Le cimetière du Parc à Clamart, le cimetière des Joncherolles à Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse, et celui de la Fontaine Saint-Martin à Valenton. Tous sont représentatifs de la continuité et de l'évolution de la pensée d'un spécialiste incontesté en matière d'espace funéraire. La particularité, et aussi la fragilité, de cette œuvre résident pour une grande part dans le travail sur le paysage végétal et son articulation aux différents programmes architecturaux (dispositifs d'entrée, salles de cérémonies, bancs, fontaines...). La part significative accordée à l'Art est aussi le témoignage d'un engagement et de collaborations exceptionnelles avec des sculpteurs (Maurice Calka (1921-1999), à Clamart et aux Joncherolles, Pierre Sabatier (1925-2003), aux Joncherolles, Pierre Székely (1923-2001) à Valenton), mais aussi le peintre Atila Biro (1931-1987) aux Joncherolles.

Le cimetière intercommunal de La Courneuve est aussi une composition architecturale et paysagère très riche. Elle est due à un architecte et urbaniste dont la carrière, moins marquée par les réalisations funéraires, est tout à fait remarquable tant à l'échelle nationale qu'internationale : Henri-Jean Calsat (1905-1991). Ses archives, rassemblées au centre d'archives d'architecture de l'université de Genève, témoignent d'un investissement de longue durée sur le cimetière de La Courneuve (du début des années 60 au milieu des années 80) tant dans le dessin des architectures (entrée, bâtiments administratifs et de service, lanterne des morts...) que dans celui des paysages (modelés de sol, diversité des plantations...).
Le cimetière intercommunal de Tremblay-en-France mérite aussi d'être évoqué pour la singularité du dessin de ses divisions (organisées sur une série de plans circulaires), la qualité de ses aménités (bancs, fontaines) et la diversité de ses plantations.
Parmi les sept cimetières étudiés, cinq sont de véritables cimetières paysagers : le cimetière du Parc à Clamart, Les Joncherolles, La Courneuve, Tremblay-en-France et le cimetière de La Fontaine Saint Martin à Valenton. Mais, la place de la végétation est très importante dans la plupart des cimetières enquêtés. Le taux de végétation est particulièrement élevé dans les cimetières de la Fontaine Saint Martin à Valenton et du Parc à Clamart (respectivement 77,8 % et 76,7 %). Il est également très élevé aux Joncherolles, à Tremblay-en-France et à La Courneuve (60,3 %, 56,8 % et 49,5 %). Dans les cimetières de Chevilly-Larue et Bondy, la part du végétal est très inférieure puisqu'elle s'établit à 37 % et 32,1 %. L'autre caractéristique notable de certains de ces cimetières intercommunaux est la forte présence d'arbres de haute tige. Le cimetière du Parc à Clamart est d'ailleurs remarquable. La part des arbres de 10

Part de la surface plantée

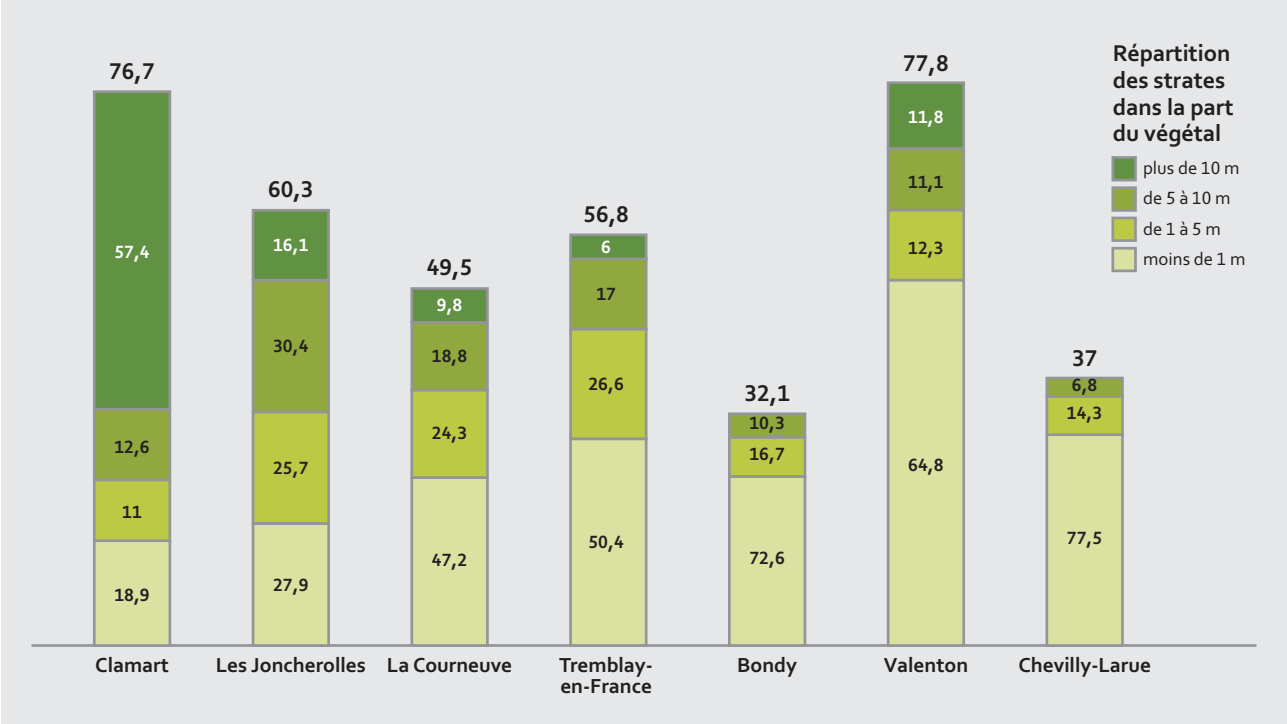

mètres et plus représente en effet 57,4 % de la végétation du cimetière. Cumulée avec les arbres de 5 à 10 mètres, cette proportion atteint 70 %. Dans une moindre mesure, le cimetière des Joncherolles, avec 16,1 % d'arbres de plus de 10 mètres est également très arboré. La strate arborée (plus de 5 mètres) représente en effet 46,5 % de la végétation dans ce cimetière. Ces deux cimetières sont de véritables parcs. Dans les autres cimetières, c'est la strate herbacée qui est majoritaire. Elle est d'ailleurs particulièrement importante à Chevilly-Larue et à Bondy Le Pré-Saint-Gervais où elle atteint respectivement 77,5 % et 72,6 % de la part du végétal.

Cette forte présence de la végétation contribue au fait que les sept cimetières intercommunaux étudiés sont pratiqués comme espace de promenade, mais également dans certains cas comme lieux de visite lors des journées du Patrimoine, voire occasionnellement comme lieux de tournages de films.
La plupart des cimetières intercommunaux étudiés sont constitutifs de la trame verte. Leur paysage, les arbres remarquables qui les composent, mais également l'ensemble des strates végétales présentes, doivent être protégés. Ils contribuent à la préservation de la biodiversité.
Toutefois, l'étude de la carte de la trame verte et bleue des départements de Paris et de la Petite Couronne (Schéma régional de cohérence écologique – SRCE – 2013) fait apparaître qu'à l›exception d›une partie est du cimetière du Parc à Clamart, aucun des cimetières intercommunaux étudiés n›est identifié. La situation est d'autant plus étonnante que l'ensemble des cimetières parisiens, intra et extra-muros, figure au sein des « continuités en contexte urbain » comme « autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique », voire comme participant aux « liaisons reconnues pour leur intérêt écologique » (Le Père-Lachaise et Bagneux). Malgré sa proximité avec l'emprise à préserver des « réservoirs de biodiversité » de la forêt de Meudon, seule la moitié est du site du cimetière intercommunal de Clamart est indiquée comme « autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique ». Toute une partie de ce terrain est pourtant occupée par des terrains de sport. Deux autres cimetières intercommunaux, Valenton et La Courneuve, sont très proches de réservoirs de biodiversité (respectivement la Forêt de La Grange et le Parc Georges Valbon). Malgré la qualité de leurs espaces plantés, ils ne sont pas reconnus dans le SRCE. La valorisation des sites les plus plantés, parmi lesquels il faut compter les Joncherolles, reste donc à poursuivre.
L'ensemble des cimetières étudiés pratique une gestion durable de leur équipement à des degrés divers. Ainsi, tous les cimetières, excepté Chevilly-Larue qui projette d'en créer, disposent d'une aire de service dédiée au stockage des déchets végétaux. Le cimetière du Parc à Clamart est doté, depuis 2008, d'un dispositif de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage de ses espaces verts. Le cimetière des Joncherolles a mis en place de nouveaux aménagements permettant d'améliorer la gestion des eaux pluviales. L'installation de ruches dans l'enceinte même du cimetière des Joncherolles constitue une véritable démarche environnementale et de protection de la biodiversité. Si l'utilisation de désherbants pour l'entretien des allées a toujours cours dans la plupart des cimetières, exceptés aux Joncherolles et à Tremblay-en-France, ces deux cimetières n'utilisant plus de pesticides, et à Bondy Le Pré-Saint-Gervais où à compter de 2016, l'utilisation de produits phytosanitaires sera limitée, tous les conservateurs et conservatrices rencontrés sont sensibilisés à cette question et ont précisé les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre d'un entretien « zéro phyto ». Certains d'entre eux ont d'ailleurs testé des nouveaux dispositifs alternatifs, comme le désherbage à la flamme ou le recours à des moutons, mais sans résultat satisfaisant. En tout état de cause, pour l'ensemble des conservateurs, la principale difficulté réside dans l'intransigeance des familles vis-à-vis des mauvaises herbes. Ils évoquent également le coût financier supplémentaire et humain que représente un désherbage manuel. Tous ont néanmoins témoigné d'une réelle volonté de tendre vers une gestion encore plus durable de leur équipement. Une campagne d'information et de sensibilisation auprès des familles et des visiteurs, à l'instar de ce qui a été mis en place au cimetière des Joncherolles en faveur du « zéro pesticide », est sans doute un bon préalable.

5.3 Situations au regard des règlements d'urbanisme

Sur les 7 cimetières intercommunaux étudiés, 2 sont situés sur plusieurs communes. Il s'agit du cimetière des Joncherolles, à cheval sur les communes de Villetaneuse et de Pierrefitte-sur-Seine, et du cimetière de La Fontaine Saint Martin, situé principalement sur la commune de Valenton, une partie étant localisée sur le territoire de Limeil-Brévannes et une toute petite partie sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Ces deux cimetières sont donc concernés par plusieurs plans locaux d'urbanisme (PLU).
Rappelons que « *Le règlement délimite, sur le ou les documents graphiques, les zones urbaines « zones U », les zones à urbaniser « zones AU », les zones agricoles « zones A », les zones naturelles et forestières « zones N ». Il fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones dans les conditions prévues [par le code de l'urbanisme]* » (article R151-17 du code de l'urbanisme). D'une manière générale les PLU examinés protègent les cimetières intercommunaux étudiés. Trois situations différentes se dégagent : les cimetières classés en zone naturelle, ceux classés en zone urbaine spécifique et les emprises de cimetières amenées à évoluer.
Trois cimetières sont entièrement classés en zone naturelle et forestière, dite « zone N » (Les Joncherolles, Tremblay-en-France et La Courneuve). Plus précisément, ils sont classés en secteurs Nc et Nd aux Joncherolles (dans les PLU respectivement de Villetaneuse et Pierrefitte-sur-Seine), en secteur Nl à Tremblay-en-France et en secteur NL à La Courneuve. Selon l'article R151-24 du code de l'urbanisme, « *Peuvent être classés en zone naturelle et forestière, les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :*

1. *Soit de la qualité des sites, milieux et espaces naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique ;*
2. *Soit de l'existence d'une exploitation forestière ;*
3. *Soit de leur caractère d'espaces naturels ;*
4. *Soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources*
5. *Soit de la nécessité de prévenir les risques notamment d›expansion des crues.* »

En classant ces cimetières en zone naturelle et forestière, les communes correspondantes (Villetaneuse, Pierrefitte-sur-Seine, Tremblay-en-France et La Courneuve) protègent le caractère paysager et naturel de ces sites.

Deux cimetières sont entièrement classés en zone urbaine, dite « zone U » et plus particulièrement en zone spécifique ou d'équipement (Chevilly-Larue et Clamart). Le cimetière de Chevilly-Larue est entièrement classé au PLU de la commune en zone UN. « *Il s'agit d'une zone destinée à l'implantation d'équipements publics ou aux équipements collectifs d'intérêt général, dont les normes de constructions ne correspondent pas aux règles habituelles des zones urbaines. Ces équipements étant plus particulièrement destinés : à l'enseignement, aux sports, aux infrastructures, à la distribution d'énergie, aux activités de détentes, de plein air ou de loisirs, etc.* » (extrait du PLU de Chevilly-Larue approuvé le 27 mars 2012 – Règlement page 79). Le cimetière de Clamart est quant à lui classé en *zone UG* qui recouvre « *les cimetières de Clamart* ». En les classant ainsi, les communes de Chevilly-Larue et de Clamart confortent la vocation de ces sites.

Le cimetière de La Fontaine Saint Martin fait l'objet d'un quadruple zonage. Dans le PLU de Valenton, la majeure partie du cimetière est classée en zone Ne, zone naturelle et forestière accueillant des équipements. Une partie de l'emprise au sud-ouest (environ 5 hectares) est classée en zone 1AUe qui est une « *zone d'extension urbaine à vocation dominante d'industrie et d'artisanat. La zone 1AUe est urbanisable dès l'approbation du PLU. Elle correspond au secteur dit « de la Fontaine Saint-Martin ».* » (Extrait du projet de PLU de Valenton arrêté le 17 décembre 2015 — Règlement page 111). Enfin, une emprise d'environ 2 hectares, correspondant à la pointe sud du cimetière, est classée en zone agricole (zone A). La partie du cimetière située sur la commune de Limeil-Brévannes est classée quant à elle en zone UV, « *zone à vocation naturelle et de loisirs* », au PLU de Limeil-Brévannes.

Le cimetière de Bondy Le Pré-Saint-Gervais est classé en zone UR qui correspond à « la ville résidentielle » au PLU de Bondy. L'emprise occupée par les services municipaux de Bondy est classée en zone naturelle et forestière et plus précisément en secteur Nsp, qui correspond à « *une zone naturelle spécifique qui accueille les serres municipales ainsi que les bâtiments liés au service communal des espaces verts.* » L'emprise occupée par la Société Union de Travaux est classée en zone UE qui correspond à la « *zone économique* » au PLU de Bondy.

Comme cela a été souligné plus haut, la place de la végétation et notamment des arbres, dans ces cimetières est importante. C'est pourquoi, **la plupart des PLU examinés présente des dispositifs de protection des arbres et des espaces verts dans les secteurs couverts par les cimetières**. Ainsi à Clamart, des arbres remarquables sont identifiés et protégés par le PLU. De même, dans le PLU de Tremblay-en-France, des alignements d'arbres, situés dans le cimetière intercommunal, sont identifiés et protégés. Dans le cimetière de Chevilly-Larue, un *espace boisé classé (EBC)* et un *espace paysager à protéger* sont identifiés sur la Butte du Cornion au PLU de Chevilly-Larue. Les abattages d'arbres sont interdits ou soumis à conditions dans les cimetières des Joncherolles et de la Fontaine Saint Martin à Valenton.

Par ailleurs, les bâtiments situés à l'entrée du cimetière des Joncherolles dessinés par Robert Auzelle, ainsi que les *Trois Parques* de Maurice Calka sont identifiés au PLU de Villetaneuse comme « *patrimoine bâti d'intérêt local* » et sont protégés au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme. Le cimetière du Parc à Clamart, dessiné par Robert Auzelle, fait quant à lui l'objet d'une inscription au titre des *sites inscrits* (arrêté du 19 mars 1996) et fait également l'objet d'un secteur spécifique, *ZP7 : secteur de protection du cimetière paysager*, dans le cadre de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) approuvée le 24 juin 2009 par la commune de Clamart.

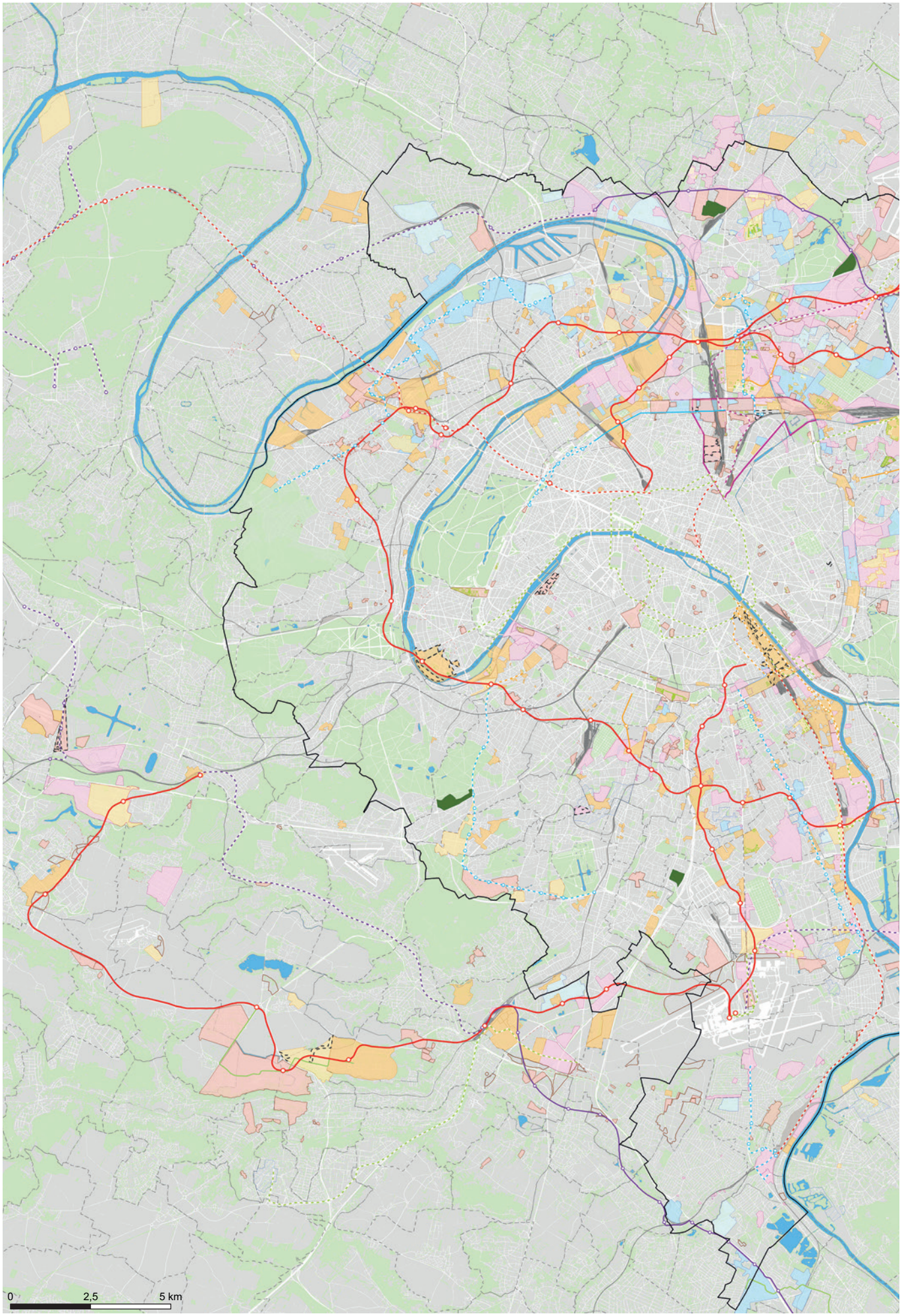
0
2,5
5 km

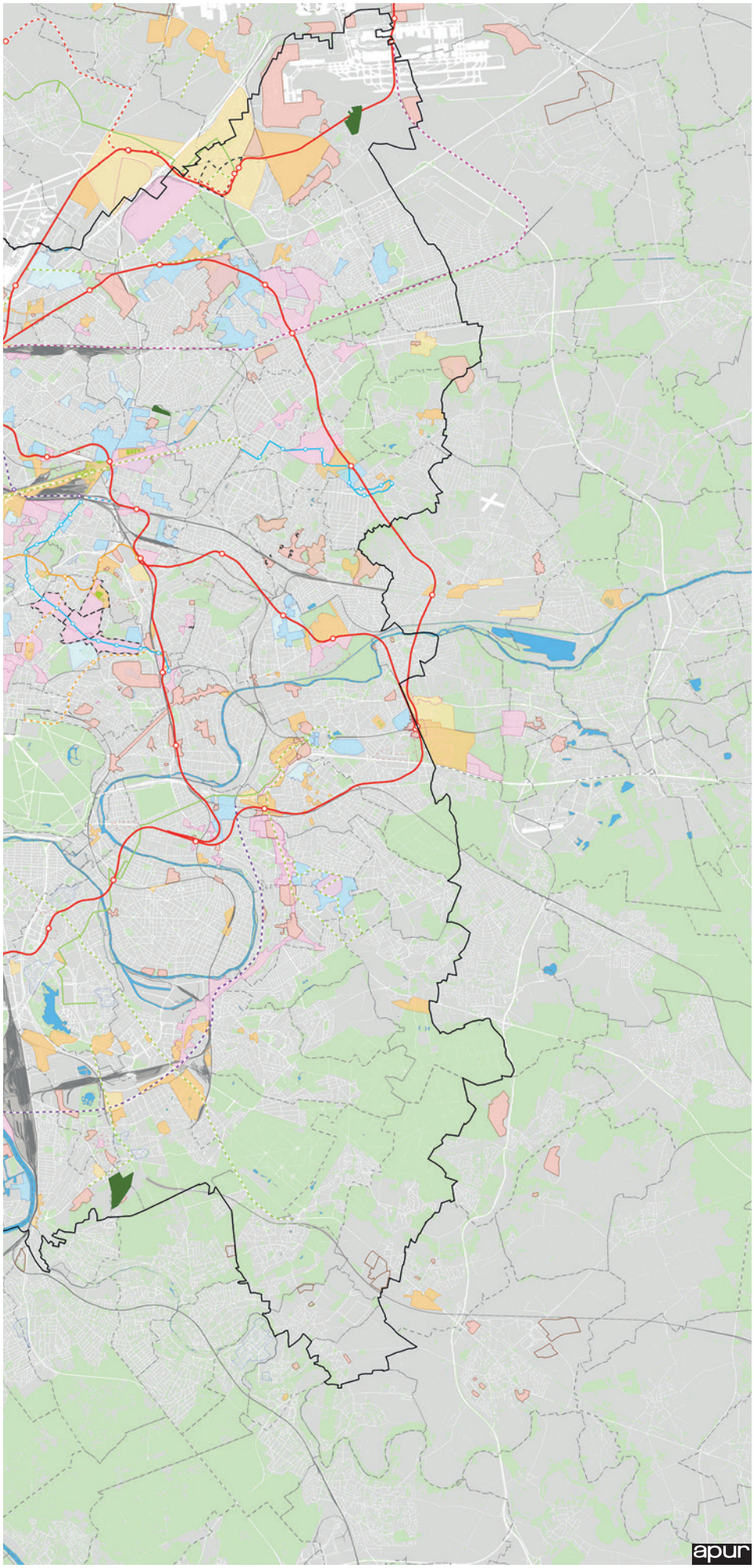

Cimetières intercommunaux et projets d'urbanisme et de transport

Cimetière intercommunal étudié

Projets de transports collectifs à l'horizon 2030

- Réseau du Grand Paris : étude
- RER : étude
- CDG Express : étude
- Tangentielle : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Métro : chantier - étude

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole État Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZen5)

Projets urbains
Secteur d'opérations

- ZAC à l'étude
- ZAC en cours
- Périmètre d'étude
- Autre périmètre d'aménagement
- Périmètre de réflexion
- PRU NPNRU
- ZAE

Partie 2

Monographies

Cimetière intercommunal du Parc à Clamart

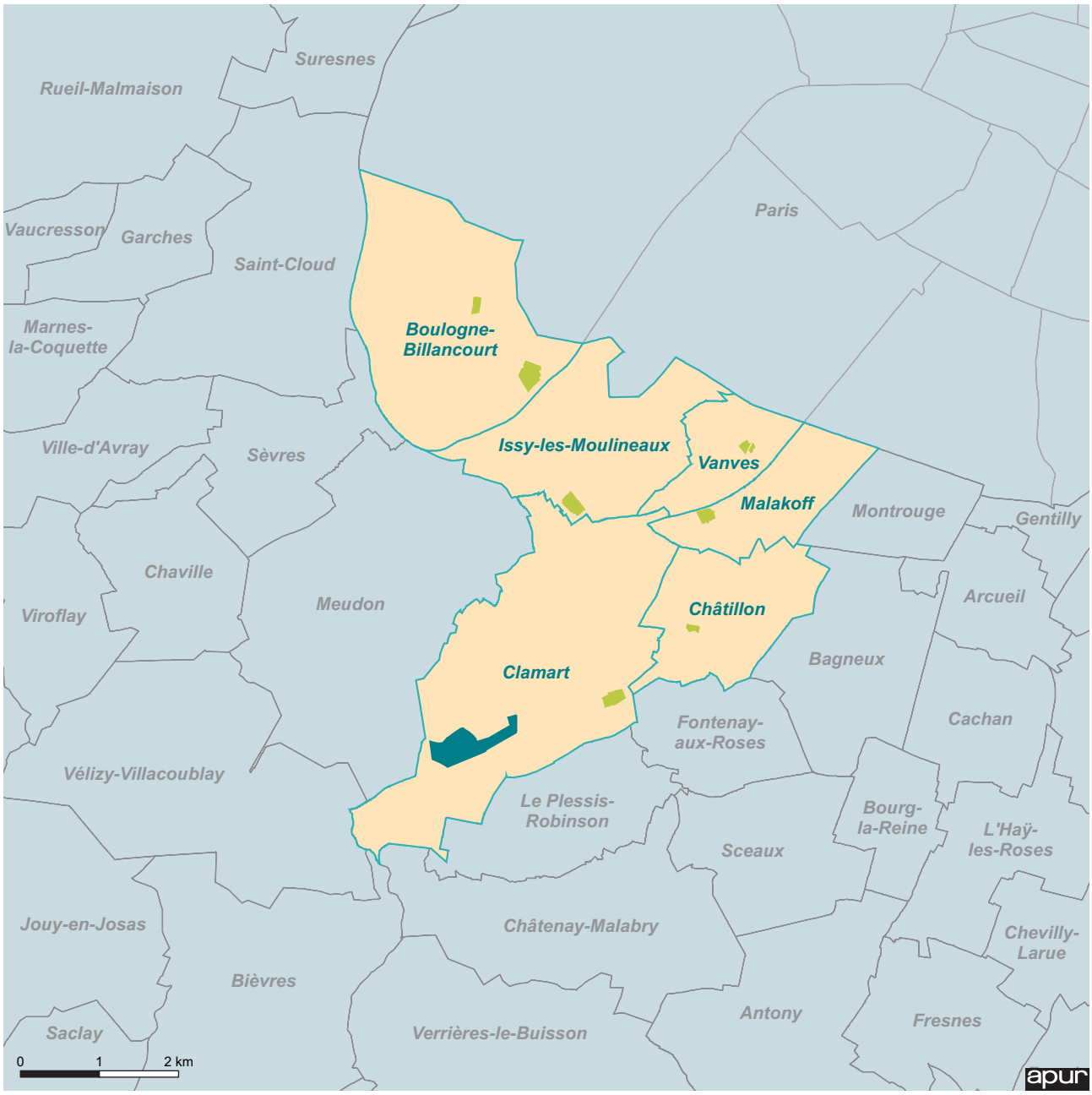

Situation du cimetière intercommunal de Clamart

- Communes adhérentes
- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal du Parc

Contexte général

Le cimetière du Parc est un cimetière intercommunal géré par le syndicat intercommunal du cimetière de Clamart créé en 1946 qui regroupe au départ cinq communes des Hauts de Seine, Chatillon, Clamart, Issy les Moulineaux, Malakoff et Vanves, puis six, après l'adhésion de la commune de Boulogne-Billancourt, en 1952.

Situation du cimetière

Le cimetière intercommunal du Parc est situé au sud du département des Hauts de Seine, entre la Route Nationale 118 à l'ouest et la départementale 906 à l'Est. Situé dans le prolongement Est de la forêt de Meudon, ce cimetière paysager participe à la trame verte de ce secteur qui se développe entre les forêts domaniales de Malmaison, de Meudon et de Verrières.
Le cimetière est situé en totalité sur la commune de Clamart dont il couvre 3 % du territoire, dans le quartier de La Plaine. La forêt domaniale de Meudon et les terrains de sport forment la limite nord du cimetière. À l'ouest, la rue de La Plaine le sépare de deux îlots pavillonnaires. À l'Est, l'avenue Claude Trébignaud marque la limite avec le quartier Jardin Parisien, quartier à dominante pavillonnaire qui s'est développé au début du XXe siècle, dans lequel se situe l'Hôpital Béclère. Au sud, la cité de la Plaine, première cité de Clamart, dont Robert Auzelle est architecte en chef à partir des années 1950, se développe de l'autre côté de la rue de la Porte Trivaux, en continuité du projet de cimetière intercommunal.

Organisation et gestion du cimetière

L'ouverture du cimetière date de 1958. Dessiné par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle dès la fin des années 1940, sa création a nécessité une expropriation globale d'environ 40 hectares de terrains, opérée en 1946.
Une emprise d'une dizaine d'hectares au nord Est de la parcelle a été temporairement investie pour accueillir des terrains de sport. En 2009, l'implantation du stade et des équipements sportifs de la Plaine a été définitivement actée. Le cimetière s'étend désormais sur 29,3 hectares.
Le site est desservi par 3 entrées : une entrée principale au niveau du 108 rue de la Porte Trivaux avec accès véhicules possible, et deux entrées secondaires réservées aux piétons, l'une située à l'Ouest, au 15 rue de la Plaine, et l'autre à l'Est, au niveau de l'avenue Claude Trébignaud. Ces accès supplémentaires n'ont pas généré de désordres particuliers.
Le cimetière est ouvert tous les jours, du 1er mars au 30 septembre, de 7 h 30 à 18 h 00 et du 1er octobre au 28 (ou 29) février, de 8 h 00 à 17 h 30. La semaine précédant la Toussaint et le jour de la Toussaint, le cimetière reste ouvert jusqu'à 18 h 00.

En semaine, la gestion du site est assurée par 11 agents : une directrice, deux agents à la conservation, une secrétaire comptable et sept jardiniers. Le syndicat intercommunal assure directement la gestion administrative du cimetière, ainsi que la propreté et l'entretien des espaces verts. Le cimetière dispose d'un gardien le week-end. En semaine, sept jardiniers et un chef entretiennent le cimetière et assurent la mission de gardiennage. S'agissant des travaux de voirie et des reprises de concessions, ils sont assurés par des entreprises extérieures.
Les tarifs sont actualisés chaque année.
Les actes de vandalisme ou de vols sont très rares en dehors de quelques vols sur les concessions. Des caméras de surveillance ont été mises en place et leur présence est considérée comme dissuasive.

Esplanade d'entrée.

Crématorium et chambre funéraire.

Portique d'entrée, paravent de pierre.

La grande pelouse, au fond l'entrée.

Caveaux provisoire en enfeus.

Caveaux en terrain commun

Columbarium.

Mini columbarium

Tendances démographiques

Contexte

Un cimetière intercommunal et sept cimetières communaux (2 à Boulogne-Billancourt) sont localisés dans les six communes adhérentes au cimetière intercommunal du Parc qui totalisent 327 603 habitants.

Population

Sur la période récente (2007-2012), les communes adhérentes ont connu une croissance démographique un peu supérieure à la moyenne francilienne (+0,8 % par an, soit + 13 000 habitants en cinq ans). Ce dynamisme a été important à Châtillon (+1,4 % par an), à Boulogne-Billancourt (+1,1 % par an) et à Issy-les-Moulineaux (+0,9 % par an). Les populations de Clamart et de Vanves ont augmenté au même rythme que la population francilienne (+0,5 % et +0,4 % par an). Enfin, le nombre d'habitants a légèrement diminué à Malakoff (-0,2 % par an). Si à Boulogne-Billancourt et à Issy-les-Moulineaux le nombre d'emplois offerts est supérieur au nombre d'actifs résidents, la fonction résidentielle domine dans les quatre autres communes.

Vieillissement

La structure par âge de la population des communes adhérentes au cimetière intercommunal de Clamart est proche de celle de l'Ile-de-France dans son ensemble (Fig. ❶). Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent 8 % des habitants en 2012, soit 10 900 personnes (+ 860 depuis 2007), une proportion restée stable en cinq ans. La proportion d'habitants âgés de 75 ans ou plus varie de 6 % à Malakoff à 9 % à Clamart.

Décès domiciliés

D'après les données de l'état civil, le nombre de résidents décédés dans les six communes adhérentes se situe entre 2 000 et 2 100 chaque année. Le nombre de décès domiciliés à Boulogne-Billancourt (environ 700) est presque deux fois supérieur à celui observé à Clamart et Issy-les-Moulineaux (autour de 350 à 400) (Fig. ❷). Les communes de Châtillon, Malakoff et Vanves totalisent chacune environ 200 décès domiciliés par an. Seule Boulogne-Billancourt voit sa courbe de décès domiciliés légèrement augmenter entre 2013 et 2014.

Activité dans le cimetière intercommunal

Offre funéraire

Le cimetière intercommunal du Parc a été créé en 1958. Deux extensions ont été réalisées en 1970 puis en 1980.
Le cimetière dispose de columbariums, de cavurnes, d'enfeus, de deux jardins du souvenir (dont un pour les enfants), de deux ossuaires et d'un espace extérieur de cérémonie. Le crématorium est géré par délégation de service public et la chambre funéraire est privée. Ces deux structures ne dépendent pas du cimetière. Le crématorium dispose d'un jardin du souvenir (Fig. ❸).
Le cimetière est équipé d'un columbarium de 84 cases et de 14 emplacements de 8 cases, soit au total 196 cases occupées à 80 %. 630 cavurnes, occupées à 94 %, complètent cette offre funéraire. Le cimetière manque d'emprises libres pour pouvoir développer cette offre.
56 emplacements provisoires ont été aménagés dès l'origine sous forme d'enfeus. Le cimetière abrite également deux ossuaires dont un créé récemment qui a permis d'accueillir 1 000 corps.
Le cimetière ne dispose pas véritablement d'un carré des enfants en dehors du jardin du souvenir qui leur est dédié.
Des concessions de différentes durées y sont proposées (10, 30, 50 ans) mais pas de concessions perpétuelles (Fig. ❹).
Les concessions décennales sont les plus nombreuses : 5 749 dont 177 emplacements en columbarium. Leur taux d'occupation est de 95 %. Les concessions trentenaires sont au nombre de 4 031, soit 3 280 en pleine terre, 470 caveaux, 119 cavurnes et 162 emplacements en columbariums. Le taux d'occupation de ces concessions est également très élevé (94 %). Enfin, le cimetière compte 4 100 concessions cinquantenaires : 785 en pleine terre, 3 241 caveaux et 74 cavurnes. Le taux d'occupation de ces concessions est de 88 %. Le nombre d'emplacements paysagers disponibles, plus difficile à évaluer, est estimé à 150. Enfin, le cimetière dispose de 152 emplacements en terrain commun (occupés à 41 %).
Les demandes de concessions décennales et cinquantenaires sont les plus courantes. En revanche, les demandes de concessions trentenaires sont moins nombreuses. Le syndicat s'interroge sur le maintien de ces dernières.
Par ailleurs, le cimetière intègre deux carrés confessionnels : un carré israélite ouvert en 1990, de 514 emplacements (occupé à 95 %) – un nouvel espace vient d'être ouvert fin 2015 – et un carré musulman sur deux espaces différents occupé à 70 %.
Le carré musulman est très utilisé. Actuellement, deux branches des divisions en étoile, à l'ouest du site, ont été réservées à cette confession. Compte tenu de l'orientation imposée des sépultures, la configuration de ces divisions risque de poser des problèmes d'extension de cette offre funéraire.
Un déficit d'espace risque aussi d'advenir au niveau de l'espace paysager. Il s'agit principalement de concessions cinquantenaires, le plus souvent renouvelées, et pour les-

quelles les reprises sont rares. À ce jour et en dehors de ces deux cas particuliers, le cimetière n'est pas confronté à des problèmes de places.
En cas de crise (épidémie, canicule...) un espace en partie libre pourrait accueillir une centaine d'emplacements. En 2003, cet espace a été mobilisé.

Évolution détaillée de l'activité

L'activité du cimetière intercommunal se situe aux alentours de 350 inhumations ou dispersions de cendres chaque année sur la période étudiée (2003-2014). Si ce nombre reste stable, l'activité funéraire a évolué dans le sens d'un plus grand nombre d'inhumations d'urnes cinéraires, quand dans le même temps le nombre d'inhumations de cercueils diminue progressivement, passant en 2014 en dessous de 300 inhumations (Fig. 5). Alors qu'une vingtaine d'inhumations d'urnes étaient réalisées entre 2003 et 2008, leur nombre a progressivement augmenté pour atteindre 75 inhumations d'urnes en 2014. En revanche, moins d'une dizaine de dispersions de cendres a lieu chaque année. En proportion, les inhumations de cercueils représentent, en 2014, un peu plus des trois-quarts de l'activité du cimetière, alors qu'elles en représentaient 94 % en 2004.

Évolution des pratiques funéraires

Si l'activité liée à la crémation reste minoritaire, elle devient de plus en plus présente, en proportion. Elle s'établissait en moyenne à 6 % de l'activité entre 2003 et 2008, soit trois fois moins que sur la période 2009-2014 (Fig. 6).
Les inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal ont été plus fréquentes en pleine terre (60 %) qu'en caveau (40 %) entre 2003 et 2008 (Fig. 7). Les données plus récentes ne sont pas disponibles.
Lorsque le choix se porte sur la crémation, l'inhumation d'urnes est bien plus fréquente (88 %) que les dispersions de cendres (12 %) (Fig. 8).

Reprises de concessions

Dans le cimetière intercommunal de Clamart, la gestion des reprises de concessions est régulière. Chaque année, ce sont entre 180 et 200 concessions qui sont reprises, en fonction des besoins, et selon le terme des concessions (Fig. 9). Au total, 3 000 concessions pourraient être relevées.
Les mises à l'ossuaire se font par sessions de 20 à 30 reprises. Les restes exhumés sont réinhumés dans les ossuaires. La crémation des restes exhumés n'est pas pratiquée pour le moment.
Comme dans les autres cimetières intercommunaux, les reprises se font sans procédure d'état manifeste d'abandon.
Le syndicat n'a pas recours à la revente des monuments repris car cette pratique est jugée trop compliquée en termes d'organisation (retrait des gravures notamment...). En revanche, il procède à la revente des caveaux repris.

Commune de résidence des défunts inhumés

Inhumations de cercueils

Les défunts originaires de Clamart représentent 50 à 60 % des inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal entre 2003 et 2014 (Fig. 10). La présence de l'hôpital Antoine Béclère explique en partie cette situation. Issy-les-Moulineaux est la commune de provenance des défunts la plus fréquente après Clamart (entre 11 et 18 % des inhumations de cercueils sur la période 2003-2014). Les défunts originaires de Malakoff, de Chatillon et de Boulogne-Billancourt représentent chacun 6 à 10 % des inhumations de cercueils. Vanves est la commune dont la part de défunts est la plus faible (4 % en 2014).

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Concernant l'activité liée au cinéraire, la provenance des défunts est assez semblable à celle des inhumations de cercueils. Cependant, la proportion de défunts originaires de Clamart est encore plus marquée (62 % en 2014), en partie en raison du nombre important de dispersions de cendres de bébés en lien avec l'hôpital Antoine Béclère (Fig. 11). La part de défunts originaires de Malakoff est faible (3 % en 2014, soit une part trois fois inférieure à celle qui s'observe pour les inhumations de cercueils).

Activité dans les cimetières des communes adhérentes

Activité au regard de la mortalité

D'après l'enquête Apur-Sifurep 2015 et les données de l'état civil, le nombre de personnes susceptibles d'être inhumées dans les six communes adhérentes du cimetière intercommunal de Clamart se situe autour de 3 400 défunts par an selon les années (Fig. 12 histogramme), un chiffre sous-estimé car si tous les décès domiciliés sont bien pris en compte, il manque le nombre de personnes non résidentes décédées à Châtillon, à Malakoff et à Vanves. Le nombre de non-résidents décédés à Clamart était disponible sur la période 2009-2014 et a été estimé par une moyenne mobile sur 3 ans pour la période antérieure (2003-2008).

Chaque année en moyenne 1 400 personnes ont été inhumées (ou leurs cendres ont été dispersées) dans les six cimetières des communes adhérentes et dans le cimetière intercommunal. Cela représente à peu près 40 % des 3 400 défunts susceptibles d'être inhumés dans les communes adhérentes (Fig. 12 courbes).

Évolution de l'activité

Inhumations de cercueils

Les deux cimetières communaux situés à Boulogne-Billancourt totalisent un plus grand nombre d'inhumations de cercueils que tous les autres cimetières communaux des communes adhérentes, et plus important aussi que le cimetière intercommunal lui-même. Ce constat se confirme chaque année entre 2003 et 2014 malgré une tendance à la baisse (Fig. 13).
Le nombre d'inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal se stabilise autour de 300 par an depuis 2007 après une période de baisse entre 2003 et 2007 et se rapproche du nombre d'inhumations de cercueils observé dans les cimetières communaux de Boulogne-Billancourt. Le nombre d'inhumations de cercueils a subi une succession de hausses et de baisses dans les cimetières communaux d'Issy-les-Moulineaux et de Clamart pour s'établir, en 2014, aux environs de 150 inhumations. Enfin, moins de 100 inhumations de cercueils par an sont réalisées dans les cimetières de Malakoff, Vanves et Châtillon.

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

L'ampleur de l'augmentation de l'activité cinéraire dans le cimetière intercommunal de Clamart entre 2003 et 2014 apparaît très nettement lorsqu'elle est mise en regard avec l'évolution de l'activité cinéraire dans les cimetières des communes adhérentes (Fig. 14). De 30 inhumations d'urnes ou dispersions de cendres en 2003 (année de la canicule), elle passe à 90 en 2014, dépassant de peu le niveau de l'activité cinéraire dans les cimetières communaux de Boulogne-Billancourt. Par comparaison, moins de 50 inhumations d'urnes ou dispersions de cendres par an sont réalisées dans le cimetière communal d'Issy-les-Moulineaux et moins de 25 par an dans les cimetières des autres communes adhérentes.

Évolution des pratiques liées au cinéraire

La faiblesse des effectifs ou les données manquantes dans certains cimetières communaux ne permettent pas d'observer l'évolution de la part du cinéraire dans tous les cimetières des communes adhérentes. À l'image de la tendance qui s'observe dans le cimetière intercommunal de Clamart, la progression de l'activité cinéraire dans les cimetières de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux s'observe nettement malgré les courbes chahutées (Fig. 15). L'activité cinéraire représente désormais près de 25 % de l'activité du cimetière intercommunal de Clamart, 20 % de l'activité des cimetières communaux de Boulogne-Billancourt considérés ensemble et près de 20 % de l'activité du cimetière d'Issy-les-Moulineaux.

Partage de l'activité funéraire entre les cimetières

L'activité du cimetière de Clamart représente plus de 25 % de l'activité totale des cimetières des six communes adhérentes. Cette proportion est en légère augmentation entre 2013 et 2014 où elle a atteint son niveau maximum sur la période considérée 2003-2014 (28 %). Malgré les hausses et les baisses successives observées chaque année, la tendance qui se dégage est celle d'une progression de l'activité du cimetière intercommunal depuis 2006, qui pourrait se poursuivre.
En parallèle, l'activité des cimetières communaux de Boulogne-Billancourt a progressé légèrement entre 2009 et 2014, même si elle a subi une baisse entre 2013 et 2014 pour atteindre 30 % de l'activité totale. Avant 2009, les données ont été estimées par une moyenne mobile sur trois ans car elles étaient manquantes sur l'activité cinéraire. Boulogne-Billancourt reste néanmoins la commune adhérente où l'activité funéraire est la plus importante parmi l'ensemble des six communes (Fig. 16). Le cimetière communal d'Issy-les-Moulineaux représente, en 2014, un peu moins de 15 % de l'activité funéraire totale des communes adhérentes, une proportion en baisse par rapport à 2013. Mais, sur une longue période, la courbe montre des oscillations constantes autour de 15 %, depuis 2003. L'activité du cimetière communal de Clamart est en progression depuis 2011 après une période de baisse et atteint 10 % de l'activité funéraire des communes adhérentes en 2014. La part de l'activité du cimetière communal de Vanves se stabilise à 7 % depuis 2012, celle du cimetière de Châtillon à 5-6 % depuis 2012. Après une progression de 2008 à 2011, le poids de l'activité du cimetière de Malakoff diminue pour s'établir à 4 % en 2014.

Paysage des allées : bosquets d'arbres, haies et pelouse.

Paysage des allées : haies, arbres isolés et en cépées.

Paysage des allées : bosquet d'arbres de hautes tiges.

Limite entre le cimetière et les terrains de sport.

Traitement paysager de la limite.

Espace d'inhumation traditionnel.

Espace d'inhumation traditionnel.

Espace d'inhumation traditionnel et ligne à haute tension.

Organisation générale, aménités et gestion

Le cimetière du Parc dispose de 50 points d'eau, 60 bancs, 2 abris, une aire de service et un parking de 200 places de stationnement situé en dehors de l'enceinte du cimetière. Le cimetière est accessible aux voitures particulières et aux deux-roues.
Du fait de ses qualités paysagères tout à fait exceptionnelles, l'entretien du site s'apparente plus à celui d'un parc que d'un cimetière.

Environnement

Depuis l'été 2008, le cimetière intercommunal de Clamart est doté d'un bassin enterré de récupération des eaux pluviales de 500 m³. Situé sous l'esplanade d'entrée, il permet l'arrosage de la grande pelouse en été. Cet aménagement a été réalisé lors des travaux de réhabilitation de l'esplanade. Le coût de réalisation de ce bassin s'établit à 150 000 € HT. Il a été subventionné à 70 %.
Les déchets végétaux sont stockés sur une aire de service dédiée. La collecte est ensuite effectuée par un prestataire extérieur. Ce sont près de 700 tonnes de déchets verts par an qui sont collectés. Compte tenu de ce volume, le traitement sur place en interne n'est pas envisageable.
Le cimetière compte actuellement 120 poubelles à collecter sur 35 points différents. Le ramassage des containers a été confié à Véolia. La collecte s'effectue une fois par semaine, ou deux fois par mois en hiver (en janvier et février). À la Toussaint, les déchets sont collectés 2 fois par semaine. Au total cela représente 52 collectes par an.
Avec une surface végétale de 77 %, et une strate arborée (de 5 mètres et plus) de 70 %, ce cimetière paysager est un véritable parc forestier qui abrite de très beaux spécimens et des essences variées. Un inventaire du patrimoine arboré a été effectué, l'objectif étant de maintenir le paysage initial en conservant les mêmes espèces. 300 arbres ont été abattus en accord avec ce plan de gestion. Les très beaux cèdres de l'esplanade déclinent peu à peu.
L'utilisation de produits phytosanitaires est toujours en vigueur dans le cimetière intercommunal car l'entretien des allées et des voies inter-tombes demanderait trop de main-d'œuvre. Le recours à des moutons a été envisagé mais finalement abandonné car cette solution nécessiterait la création d'enclos.
La faune présente dans le cimetière est celle habituellement observée dans le secteur : renard, belettes, hiboux, piverts, mésanges... et, malheureusement, la présence de perruches vertes (espèce invasive).
Le cimetière du Parc est une véritable réussite en termes d'insertion urbaine.

Patrimoine

La composition réalisée par Robert Auzelle constitue un patrimoine architectural, urbain et paysager remarquable. Ce cimetière peut être considéré comme le premier cimetière véritablement paysager réalisé en France au XXe siècle. Du point de vue de son auteur, architecte et urbaniste internationalement reconnu, il est aussi sa « composition la plus originale et la plus achevée » en matière d'espace funéraire. En passant, de 1946 à 1950, d'un plan strictement quadrillé à une organisation plus pittoresque, ce cimetière marque un changement fondamental dans la manière de concevoir le paysage funéraire en France.
Le cimetière intercommunal de Clamart est aussi un laboratoire théorique et pratique à partir duquel Auzelle expérimente, durant une vingtaine d'années, la rationalisation des carrés d'inhumation, les séquences paysagères et leurs codifications graphiques et symboliques (passage du « calme », au « recueillement », puis à la « sérénité », de l'esplanade au cœur du site), la diversité de l'offre de sépultures (enfeus, divisions traditionnelles de formes et de paysages variés), secteurs paysagers et forestiers...
Les solutions étudiées et mises en œuvre dans le cimetière du Parc serviront aux études et réalisations ultérieures de R. Auzelle, notamment pour les cimetières intercommunaux des Joncherolles et de la Fontaine Saint Martin (Valenton).
La longue durée dans la réalisation par phase de ce site témoigne aussi d'une volonté politique forte puisque le syndicat intercommunal, créé dès 1943, est le premier de ce type en France. Celui-ci a su très tôt s'attacher les compétences d'un jeune architecte spécialiste du sujet et lui renouveler sa confiance au fil des années. Cette équipe a garanti un développement harmonieux du site y compris en y intégrant des programmes non prévus à l'origine (cas des terrains de sport) mais qui se sont avérés parfaitement compatibles tant en termes d'usages que de paysages.
Ce cimetière, entretenu avec soin depuis de nombreuses années, reste remarquable pour son intégration dans l'environnement de ce territoire de plaine tant dans ses liens avec la forêt de Meudon que dans l'articulation à la cité de La Plaine dont R. Auzelle a aussi été l'architecte et l'urbaniste en chef.
En dehors des qualités architecturales et paysagères du cimetière intercommunal, il faut souligner la présence importante de l'art qu'Auzelle développera à plusieurs reprises par la suite. À Clamart, il parvient à faire réaliser un cippe monumental par le sculpteur Maurice Calka. Cette œuvre en béton coulé, parfaitement exécutée, ponctue le site de ses symboles non religieux (signes du zodiaque dans quatre civilisations). En dehors de cette œuvre, le cimetière abrite des modèles de tombes dont plusieurs ont été conçus par Auzelle (sa propre sépulture notamment).
Le cimetière du Parc constitue également un lieu de promenade, voire, occasionnellement, de tournage de films et de visites lors des journées du patrimoine.
Le cimetière fait également partie du réseau ASCE (association des cimetières remarquables d'Europe).

Aménagements/projets/enjeux

En matière de travaux et d'aménagements, la réfection de la voirie est prévue pour un budget global de 600 000 € sur les exercices 2016-2020, soit un budget annuel de 150 000 €/an.

Situation au regard des règles d'urbanisme

Les qualités patrimoniales, naturelles et écologiques de ce cimetière sont largement reconnues puisqu'il fait l'objet de plusieurs protections réglementaires.
Le cimetière du Parc est protégé au titre des sites inscrits en application de la Loi du 2 mai 1930. L'arrêté en date du 19 mars 1996 prononçant l'inscription du site constitue à la fois la reconnaissance officielle de la qualité du cimetière intercommunal créé par Robert Auzelle et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité des services de l'État. La protection du cimetière a été décidée pour son caractère pittoresque. L'inscription a pour objectif la conservation et la mise en valeur des milieux et des paysages naturels et bâtis qui constituent un élément capital du patrimoine naturel et culturel national, de veiller à la gestion raisonnée du site et d'associer les acteurs locaux à la notion d'espace protégé, particulièrement en matière d'urbanisme. L'inscription est une servitude d'utilité publique opposable aux tiers.

Le cimetière du Parc constitue un élément essentiel de la trame verte de ce territoire. Ainsi le SRCE d'Ile-de-France (schéma de cohérence écologique) adopté le 21 octobre 2013, identifie la forêt de Meudon comme réservoir de biodiversité. Quant au cimetière et aux terrains de sport, ils sont reconnus pour leur « intérêt écologique en contexte urbain ».

En outre, le cimetière intercommunal, avec les terrains de jeux de la Plaine, font également l'objet d'un autre outil de protection du patrimoine naturel. Ils sont en effet considérés comme Espace Naturel Associés (ENA) par le département, et bénéficient à ce titre d'une action de protection et de promotion. Ces périmètres s'appuient généralement sur la présence d'espèces ou d'habitats naturels remarquables.

Par ailleurs, le département des Hauts de Seine a effectué un recensement des arbres remarquables sur son territoire. 32 arbres situés sur l'emprise du cimetière du Parc ont ainsi été répertoriés et reconnus comme arbres remarquables du département.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Clamart a été approuvé le 23 septembre 2009 et modifié le 24 avril 2013. Une révision générale de ce document est actuellement en cours. Le projet

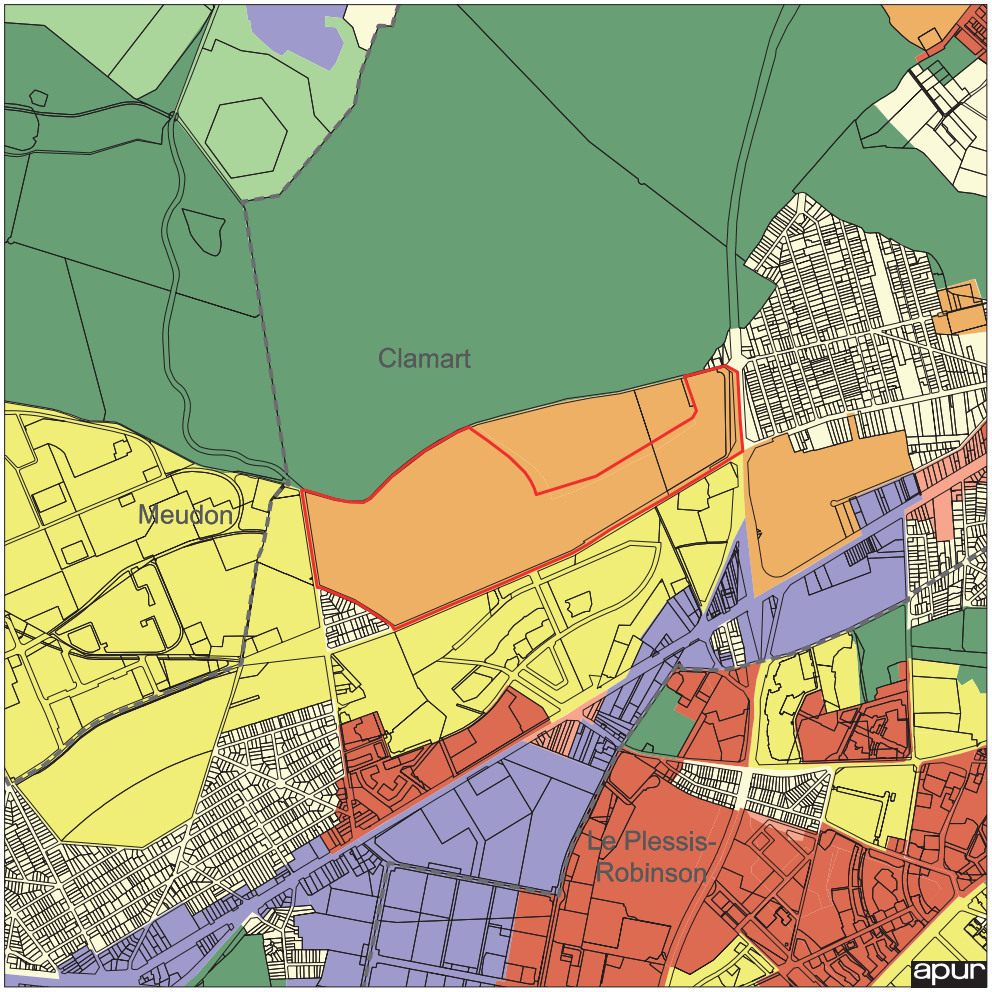

Récolement des plu
Zonages

- zone naturelle
- zone agricole
- zone urbaine verte
- zone mixte dense
- zone semi dense
- habitat collectif discontinu
- habitat pavillonnaire
- équipement public ou collectif
- zone d'activités, aéroportuaire portuaire, ferroviaire...
- zone à urbaniser

12 avril 2016

de PLU a été arrêté le 16 décembre 2015. Dans le PLU actuellement en vigueur, le cimetière intercommunal est classé en zone UG. Dans le projet de PLU arrêté le même classement est prévu. Cette zone correspond aux cimetières et recouvre l'emprise du cimetière intercommunal. Dans cette zone, le règlement autorise les cimetières, les installations funéraires (funérarium…), et les constructions nécessaires à l›exploitation et à l›entretien du cimetière et à l'accueil du public notamment. Les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations en nombre équivalent. De plus, le PLU repère un certain nombre d'arbres remarquables à protéger. Il s'agit des 6 cèdres du Liban situés à l'entrée du cimetière et de groupes d'arbres isolés situés en zone centre et en zone Est du cimetière. « *Toute construction à édifier devra sauvegarder et mettre en valeur ces arbres remarquables ainsi repérés.* » (Extrait du règlement : article UG-13). Le règlement du PLU prévoit également que « les espaces minéraux doivent favoriser l'infiltration gravitaire des eaux pluviales (graviers, dalles à joints perméables, ou dalles engazonnées, sables, copeaux de bois, enrobés drainants…) » (extrait du règlement : article UG-13).

Enfin, il existe une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sur la commune de Clamart, approuvée par délibération le 24 juin 2009, modifiée le 30 mars 2011. Le territoire de Clamart couvert par le périmètre de la ZPPAUP comprend sept secteurs. Là encore, la valeur patrimoniale du cimetière paysager est reconnue puisque le cimetière fait l'objet d'un secteur : **ZP7 : Secteur de Protection du cimetière paysager**. « *Le règlement de ce secteur met l'accent sur la conservation de la cohérence de composition de l'œuvre d'Auzelle : entretien et composition du cimetière paysager, des espaces verts et de la logique paysagère ; intégration des nouveaux bâtiments nécessaires à l'activité funéraire (accompagnement des monuments funéraires, reprise des principes formulés par Auzelle, notamment en termes d'architecture funéraire : stèles, monuments…, et en respectant les prescriptions du cahier de recommandations architecturales.* » Les pavillons d'entrée d'Auzelle sont considérés comme des éléments de patrimoine d'intérêt. Ils devront être préservés.

Par ailleurs, l'extrémité est du cimetière est traversée par des lignes électriques aériennes à haute tension de 225 kV. Le plan « *une ville tournée vers l'avenir* » (page 19) du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du projet de PLU prévoit l'enfouissement de ces lignes à haute tension, ce qui devrait être effectif à moyen terme (2017-2019).

ZPPAUP – Extrait du Plan règlementaire

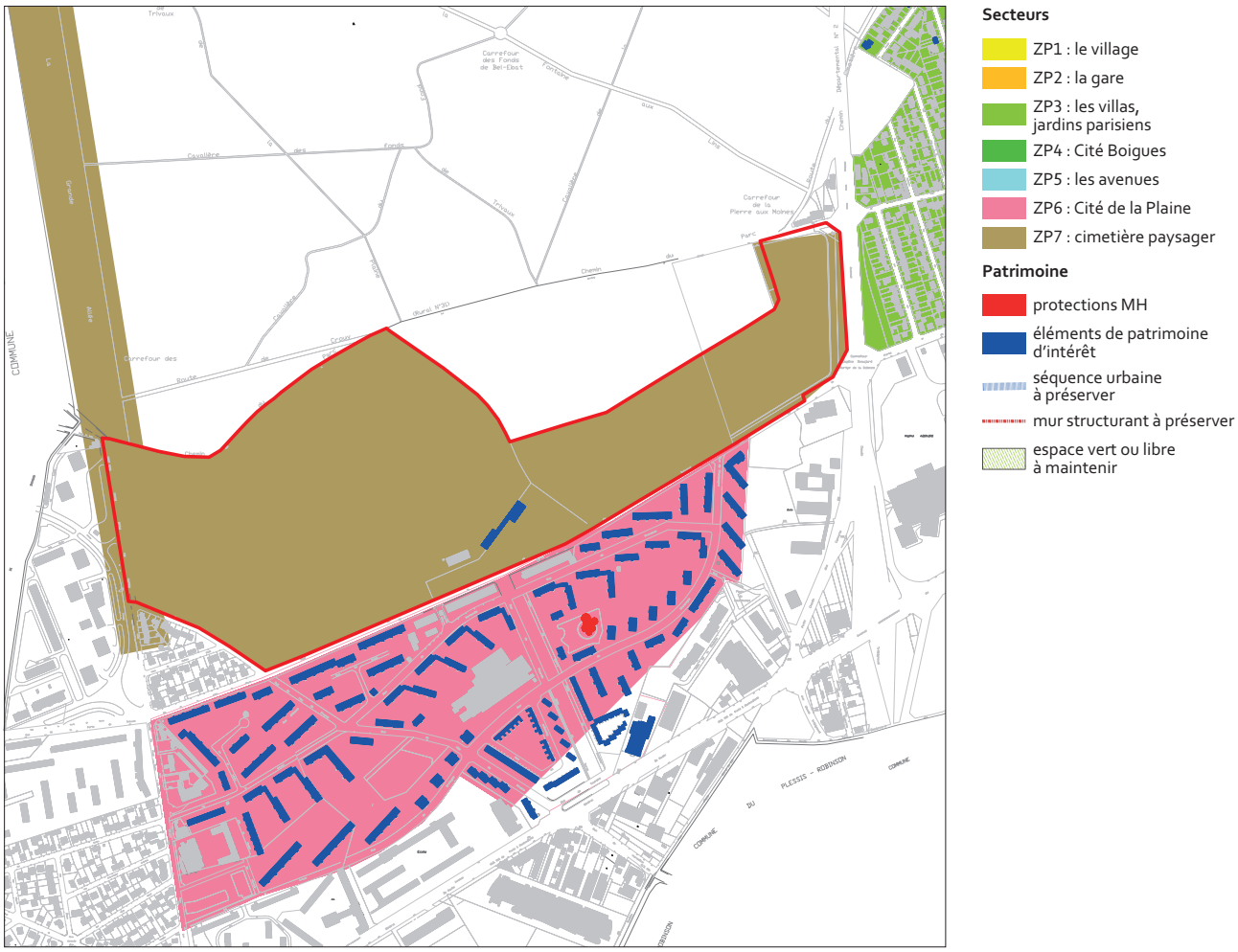

Division en étoile.

Espace d'inhumation paysager.

Espace d'inhumation paysager.

Seuil de division : banc, signalétique, arbre singulier.

Arbre abritant la fontaine et l'espace des poubelles.

Ossuaire et sépultures paysagères.

Signalétique générale.

Le cimetière et les projets d'urbanisme et de transport

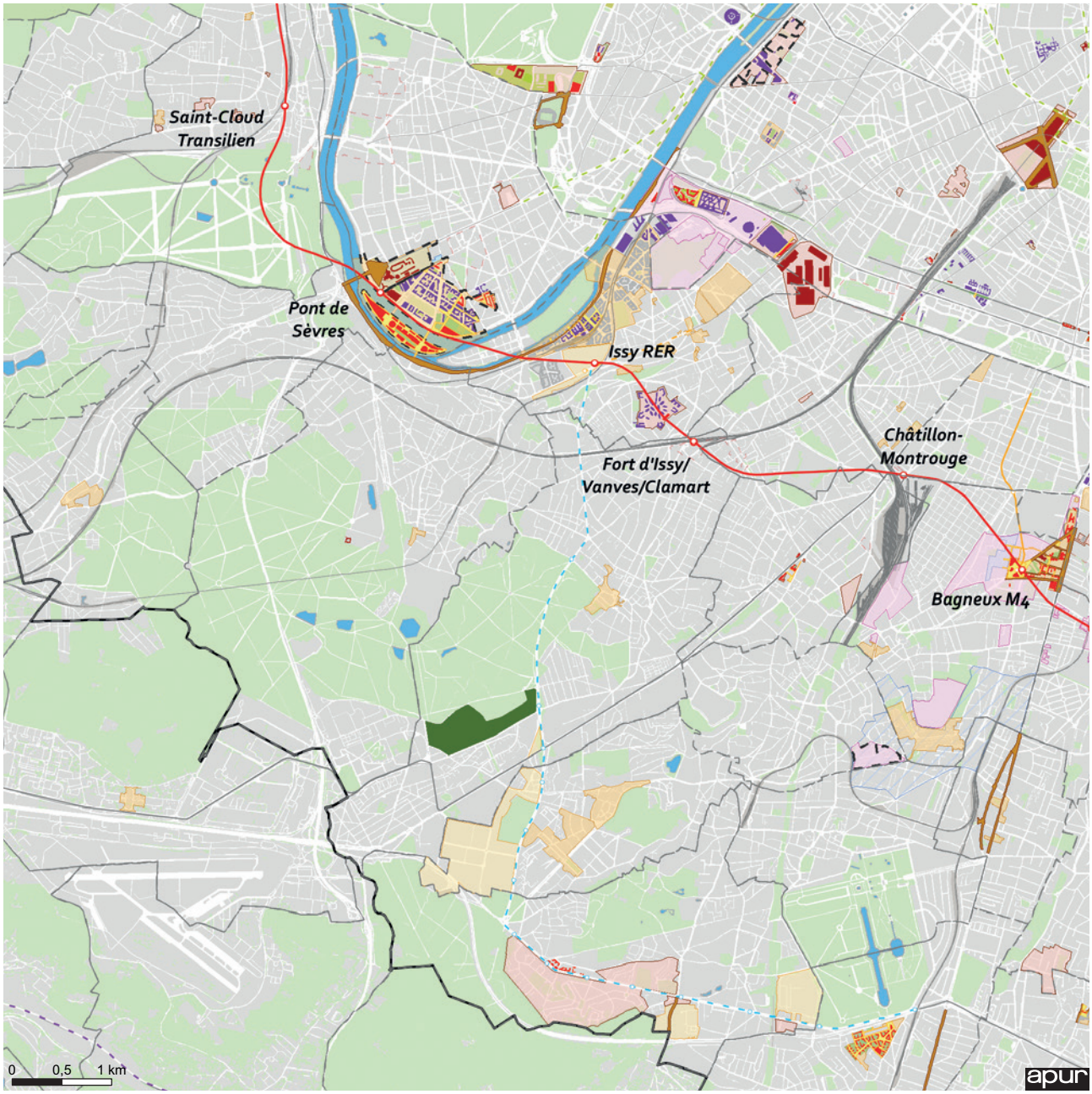

Cimetière intercommunal étudié

Projets de transports collectifs à l'horizon 2030

- Réseau du Grand Paris : étude
- RER : étude
- CDG Express : étude
- Tangentielle : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Métro : chantier - étude

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole État Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZen5)

Projets urbains Dernières informations connues

- Projeté
- Réhabilité
- Réalisation récente
- Lot
- Espace vert public projeté
- Espace public à créer
- Espace public requalifié

Projets urbains Secteur d'opérations

- ZAC à l'étude
- ZAC en cours
- Périmètre d'étude
- Autre périmètre d'aménagement
- Périmètre de réflexion
- PRU NPNRU
- ZAE

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME Situation et enjeux des cimetières intercommunaux	Clamart 92	Cimetière du Parc	

Contexte général

SUPERFICIE

Emprise totale du cimetière (ha) Emprise réservée du cimetière (ha)	**29,16**
Territoire communal (ha) Clamart	**875,88**
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en % Clamart	**3**

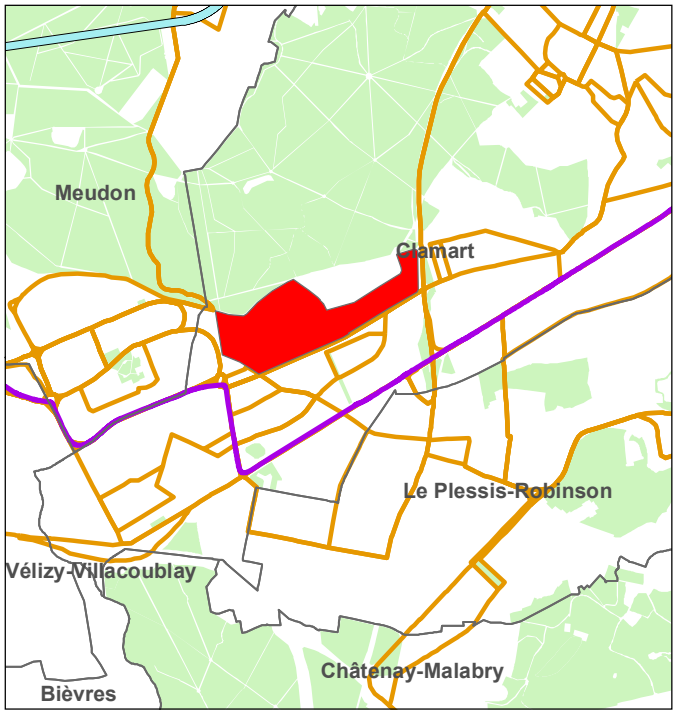

Sources : APUR - IGN

0 1 000 Mètres

DATES: Création: 1958 Extension(s): 1970 - 1980

TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE

Aire de desserte de 600m

RER/ Transilien	
Métro/ Tram	**T6**
Bus	**189 - 289 - 290 - 390 - ClamiBus - l'Hirondelle**

ACCES

Gardiens 9	● **Principale**	Secondaire voiture	● Secondaire piéton	■ Service	■ Condamnée
	108 rue de la Porte Trivaux		15 rue de la Plaine		
			Av Claude Trébignaud		

HORAIRES

Eté (1-03 au 30-09) en semaine	07H30	18H00
Eté (1-03 au 30-09) weekend et jours fériés	07H30	18H00
Juin, juillet et août	07H30	18H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) en semaine	08H00	17H30
Hiver (1-10 au 28/29-02) weekend et jours fériés	08H00	17H30
Le jour de la Toussaint	08H00	18H00

MISSIONS ASSUREES

● Interne ○ Externe NSP		Détails
Propreté	●	
Espaces verts / environnement	●	
Voirie	○	
Gardiennage	● ○	
Administration	●	
Reprises de concessions	○	
Autre (préciser)		

Sources: APUR - InterAtlas

0 325 650 Mètres

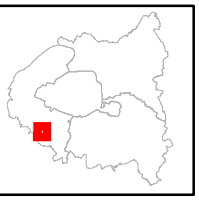

TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Fig.1 : Structure par âge de la population

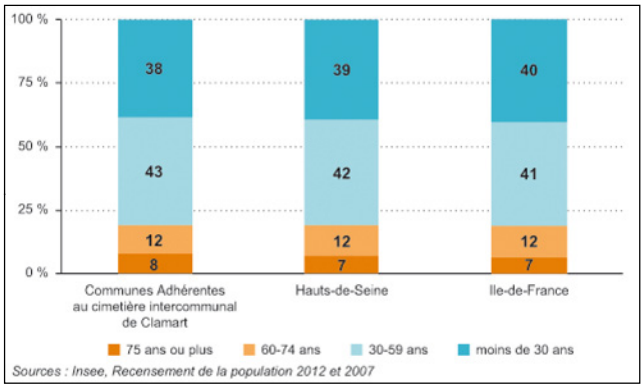

Fig.2 : Nombre de résidents des communes adhérentes décédés chaque année

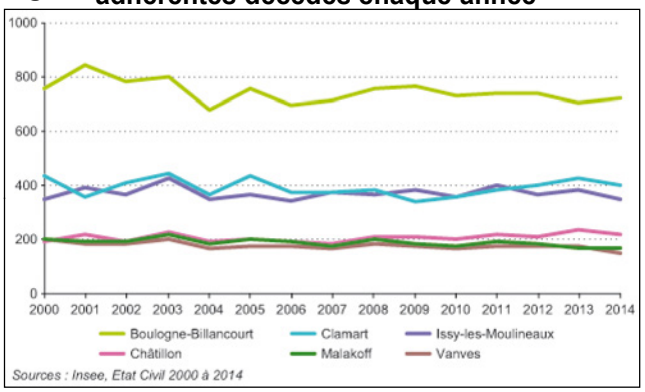

OFFRE FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.3 : Equipements

	Columbarium	Cavurnes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des enfants	Dons du corps	Espace extérieur de cérémonie	Salle de cérémonie (dont crématorium)	Crématorium	Chambre funéraire
Nombre d'équipements dans le cimetière	15		2	1	2	0	0	0	1	0	0	0
Nombre d'emplacements	196	630		56								
dont occupés par des urnes cinéraires	161	592										
Taux d'occupation (%)	80	93										
Année de création	1993	1994										
Gratuité												

Fig.4 : Durée des sépultures

	Terrain commun	Concessions					Total emplacements
		10 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelles	Autres	
Existence	●	●	●	●	○	Paysager	
Nb d'emplacements	152	5 749	4 031	4 100	0		14 081
dont disponibles	90	300	250	500		150	1 290
Création(s)							
Suppression(s)							

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.5 : Evolution de l'activité

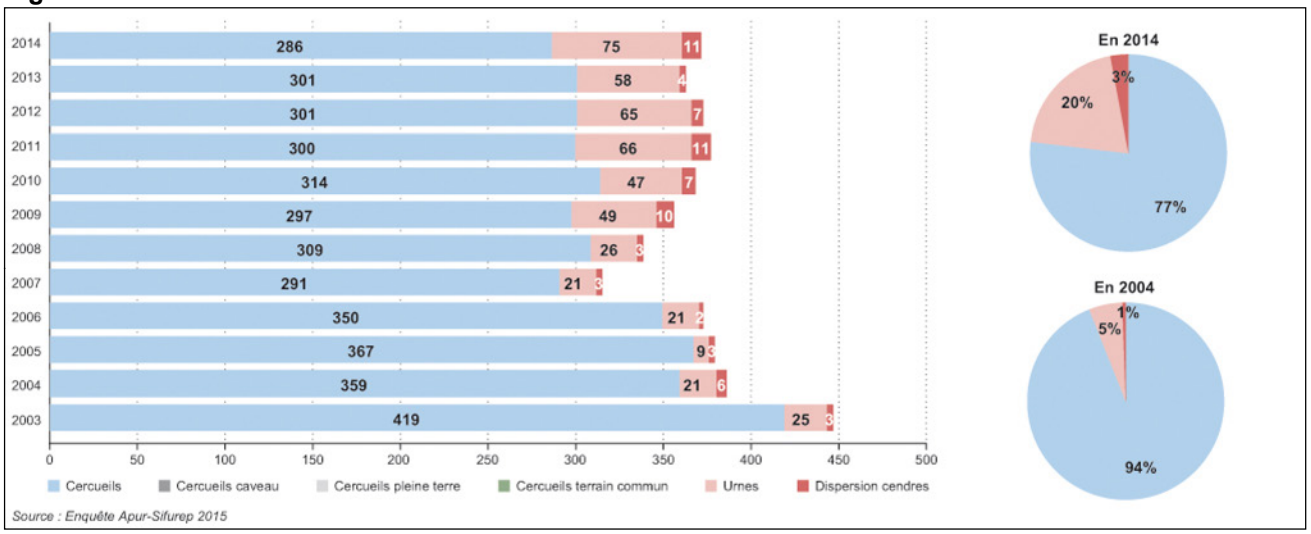

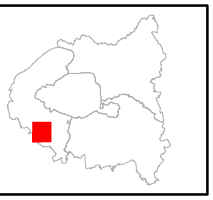

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.6 à 8: Pratiques d'inhumation et de dispersion

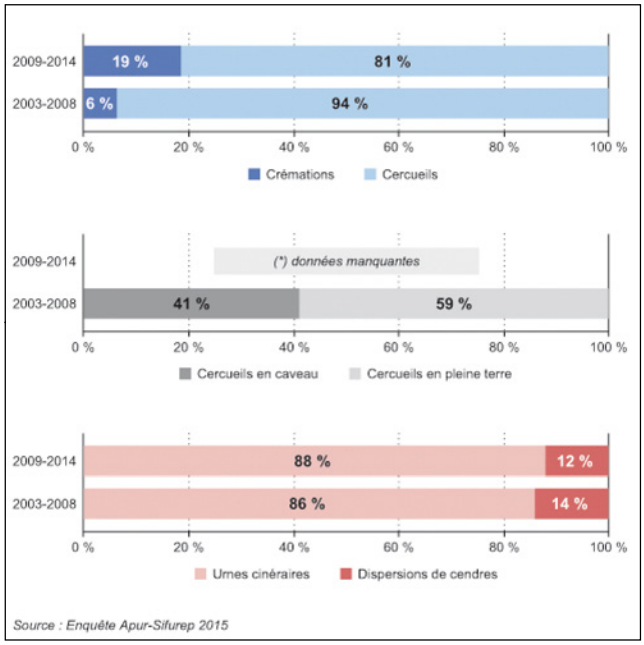

Fig.9: Evolution du nombre de reprises

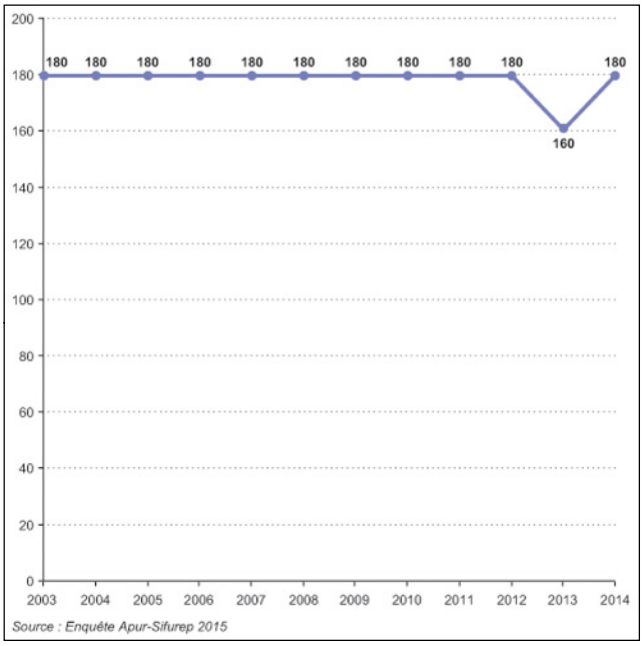

EVOLUTION DE L'ACTIVITE SELON LA COMMUNE DE RESIDENCE

Fig.10: Inhumations de cercueils

Fig.11: Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

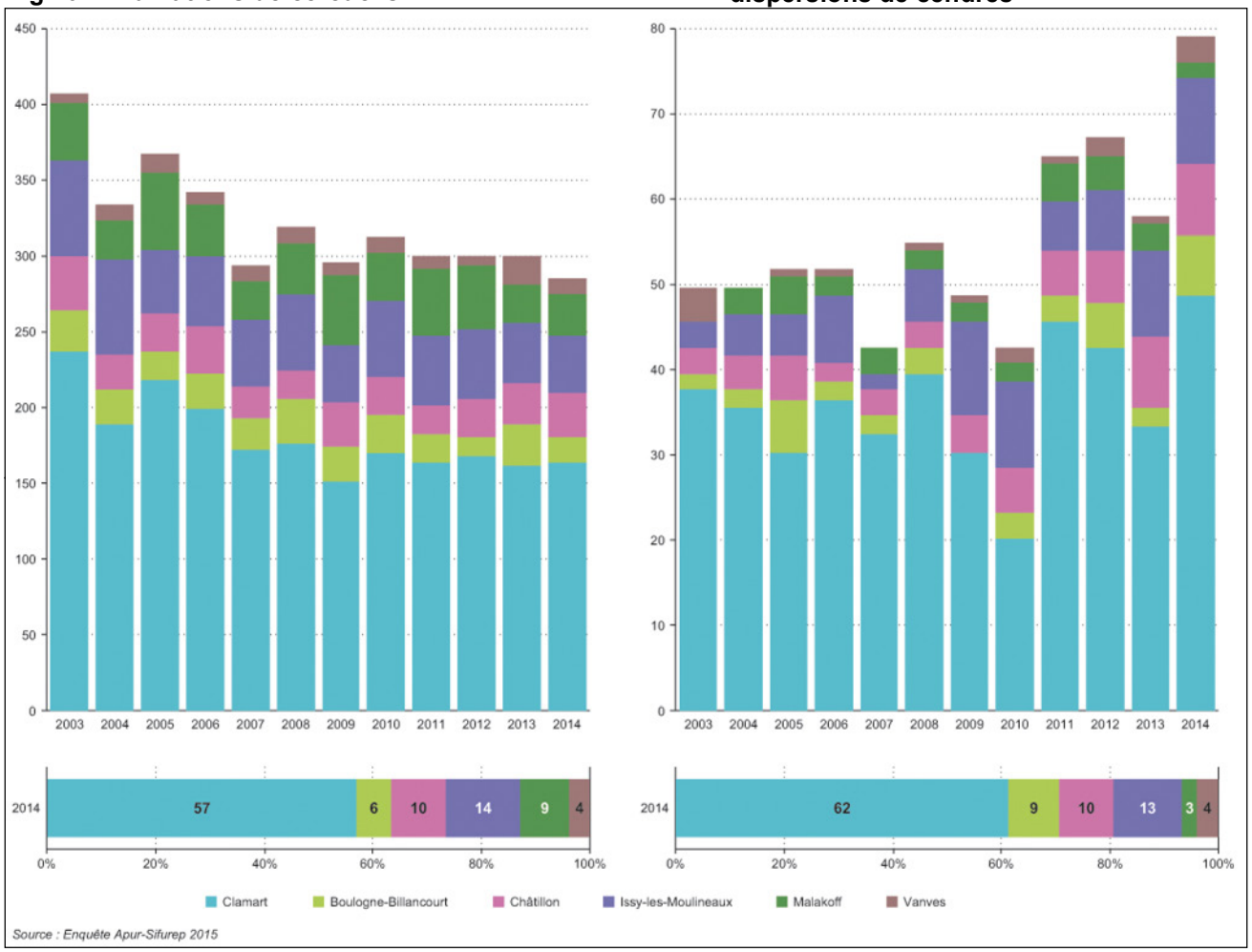

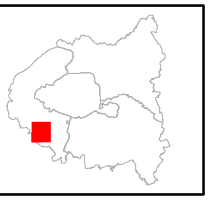

ACTIVITES FUNERAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Fig 12: Activité des cimetières au regard de la mortalité

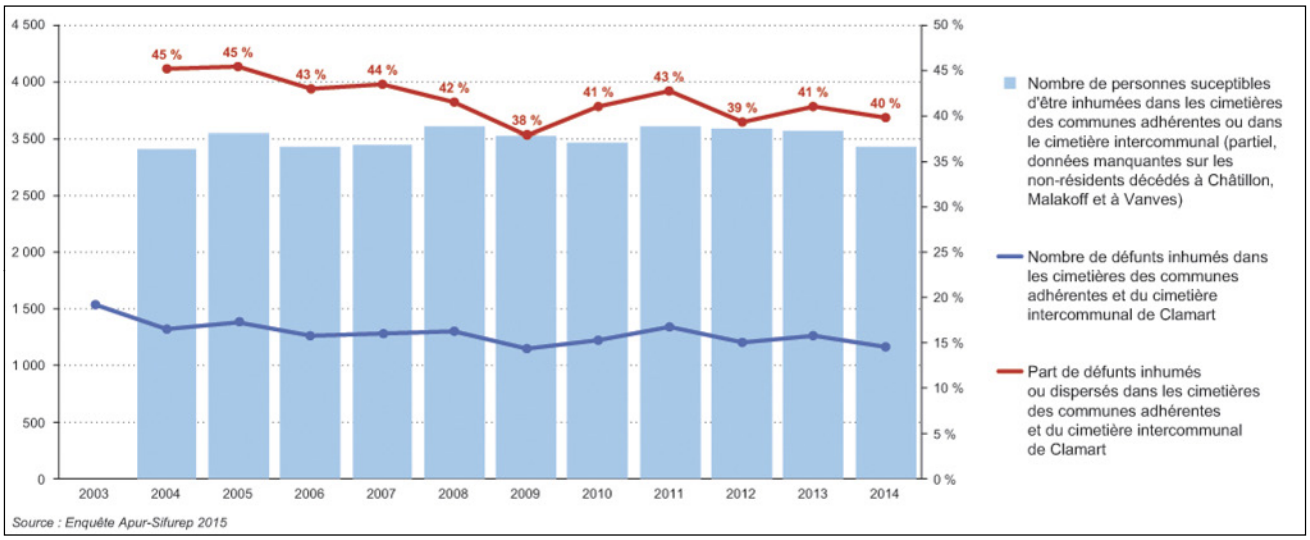

Fig 13 et 14: Evolution de l'activité dans les cimetières des communes adhérentes

Inhumations de cercueils

Nombre d'inhumations d'urnes et dispersions de cendres

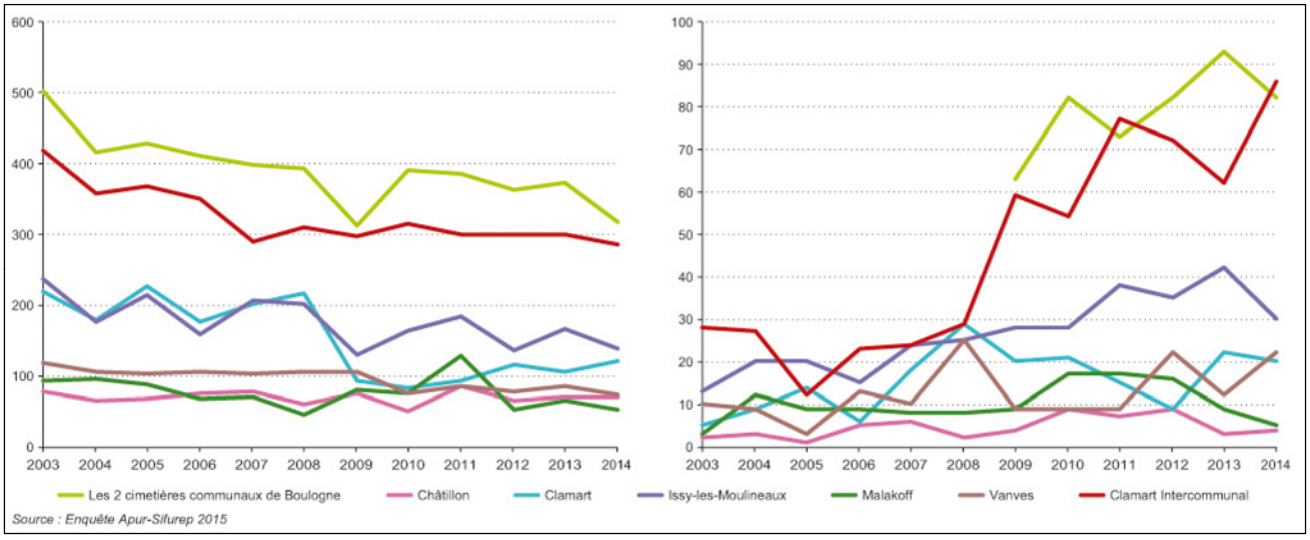

Fig.15: Evolution de la part de l'activité liée au cinéraire

Fig.16: Répartition de l'activité funéraire entre les différents cimetières

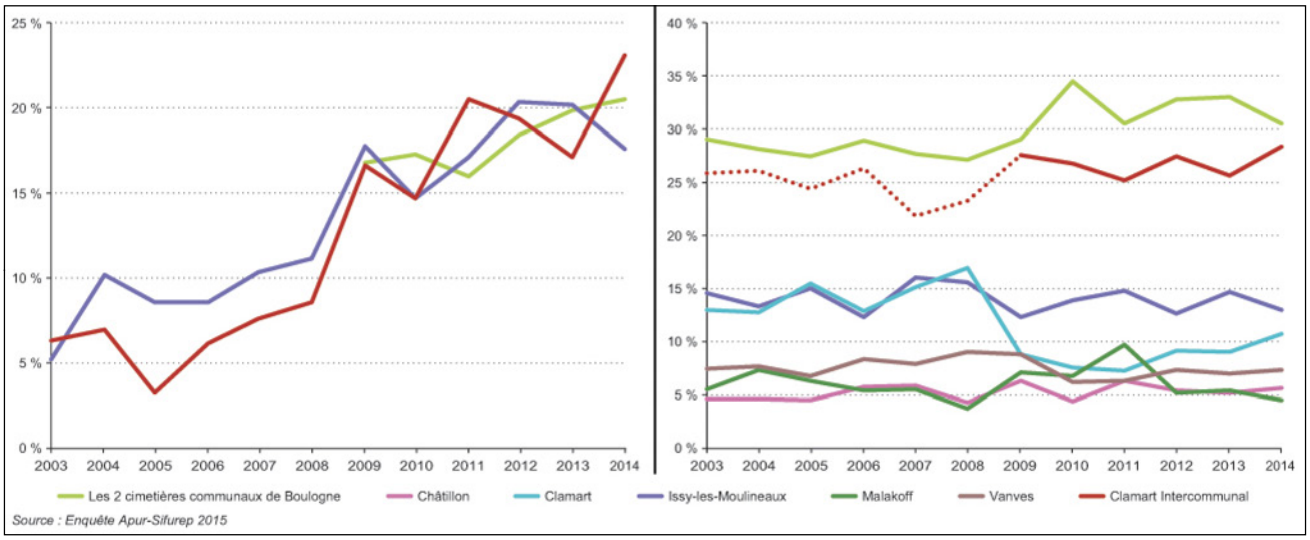

Environnement

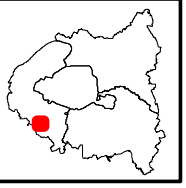

VÉGÉTATION - MORPHOLOGIE BÂTIE

Sources : APUR,
photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012 - (c) : InterAtlas

0 170 m

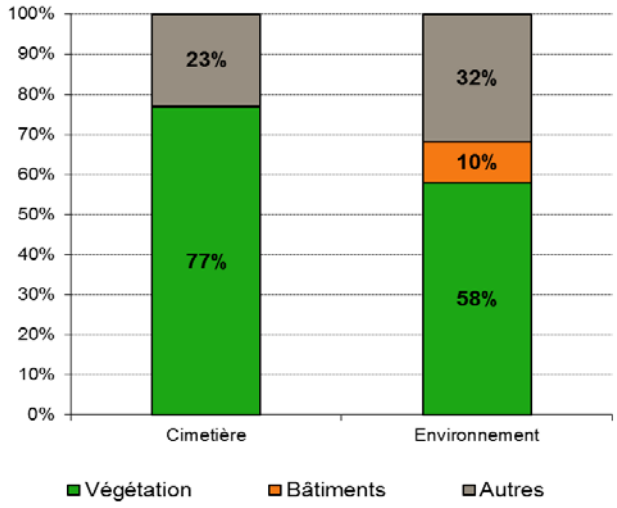

Types de bâtiments :

- emprise bâtie de 3 à 190m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie de 190 à 1000m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie inférieure à 1000 m², hauteur de 10 à 37m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur inférieure à 20 m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur de 20 à 37m
- hauteur supérieure à 37m

Répartition de la végétation :

- moins de 1m
- de 1 à 5m
- de 5 à 10m
- plus de 10m

Situation et enjeux urbains des cimetières intercommunaux	Clamart	Cimetière du Parc	
Environnement	92		

PART DU VEGETAL

	cimetière	environnement	aire observée
surface totale en (ha)	29.2	207.9	237.0
surface du végétal en (ha)	22.4	120.4	142.7

STRATES VEGETALES

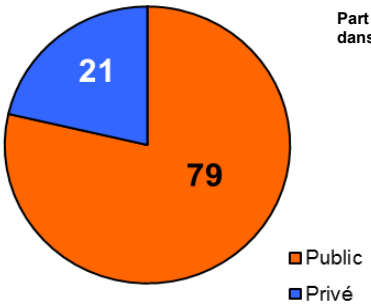

Part de la végétation dans l'aire observée

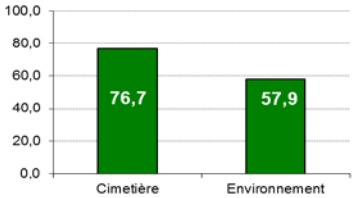

Part de la surface plantée

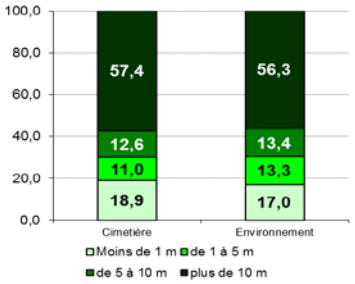

Part des strates du végétal

HAUTEURS DE LA VEGETATION PUBLIC / PRIVE

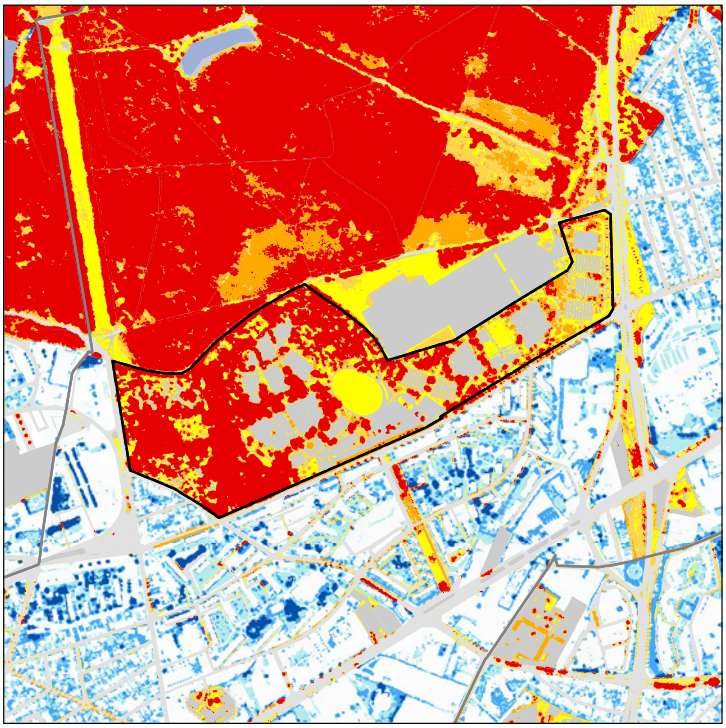

Sources : APUR, Photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012
(c) : InterAtlas

0 280 m

Public	Privé
moins de 1 m	moins de 1 m
de 1 à 5 m	de 1 à 5 m
de 5 à 10 m	de 5 à 10 m
plus de 10 m	plus de 10 m

PLANTATIONS

	Nombre existant	Surface existante (m2)	Nombre programmé	Surface programmée (m2)
Arbres (nbre)	NR		NR	
Arbustes (m2)		NR		NR
Pelouses (m2)		NR		NR
Fleurs (m2)		NR		NR

GESTION DURABLE DU CIMETIERE

		Prestations			
		service municipal	externalisation	nature	coût annuel
récupération des eaux pluviales	●	CIMETIERE	NR	NR	NR
réduction des surfaces imperméabilisées	○	NR	NR	NR	NR
traitement des déchets végétaux	●	NR	OUI	NR	NR
traitement des autres déchets recyclables	○	NR	NR	NR	NR
traitement des autres déchets non recyclables	●	NR	OUI	NR	NR
utilisation de produits phytosanitaires	●	OUI	NR	NR	NR
autre		NR	NR	NR	NR

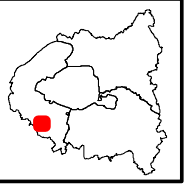

TEMPERATURES DANS LE CIMETIERE ET SON ENVIRONNEMENT

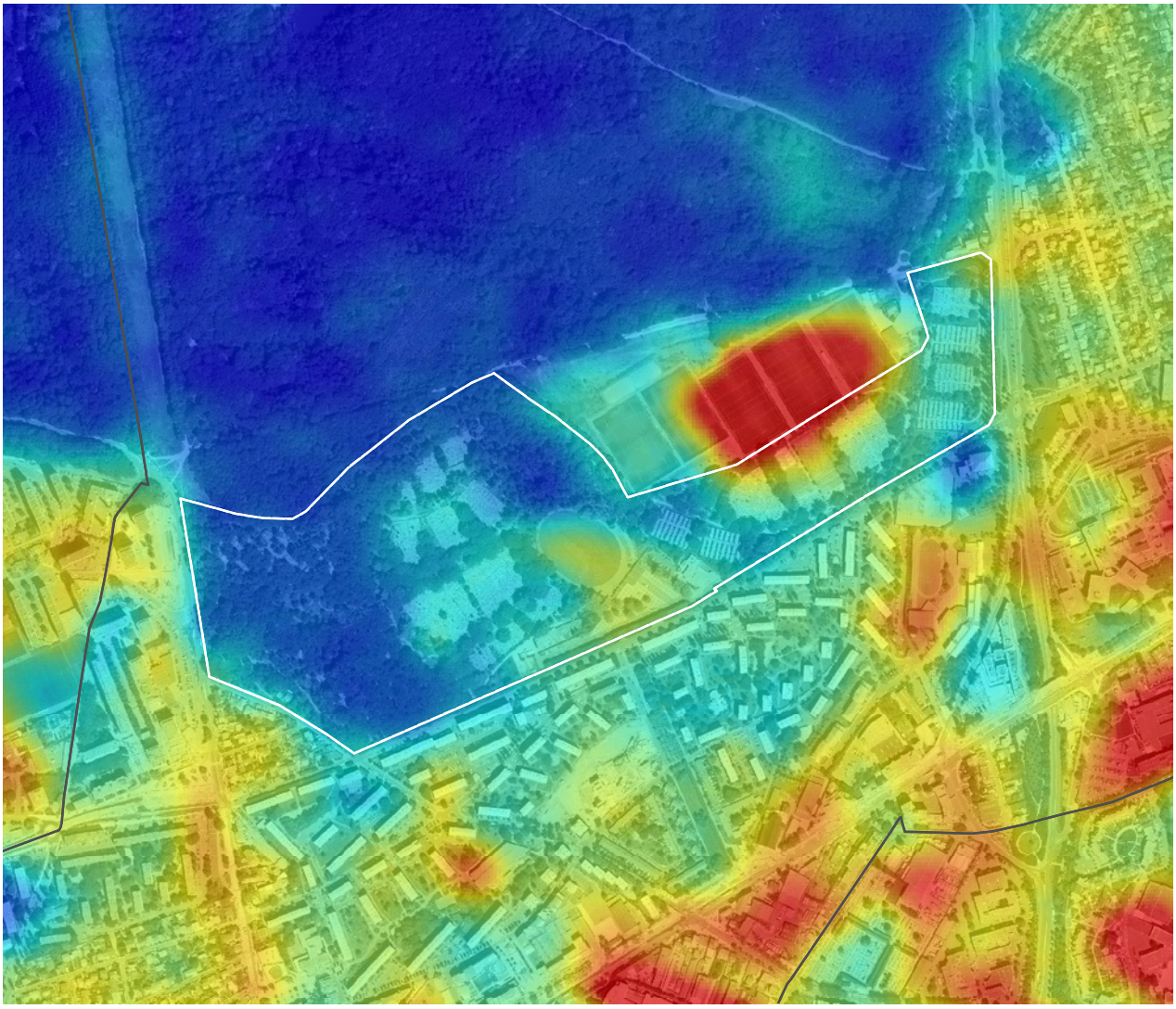

Sources : APUR, thermographie LANDSAT - août 2010 , photo aérienne 2012 (c) InterAtlas

0 140 m

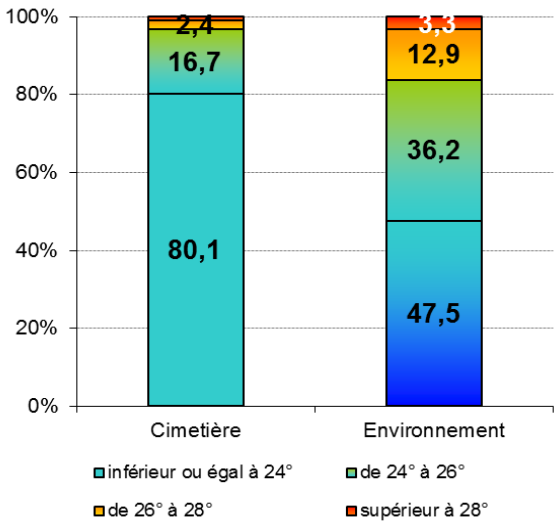

Températures :

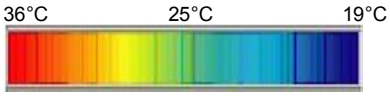

REPARTITION DES TEMPERATURES

	Minimum	Maximum	Moyenne
Cimetière	21.3	29.9	23.1
Environnement	19.9	32.6	23.8

Cimetière intercommunal des Joncherolles

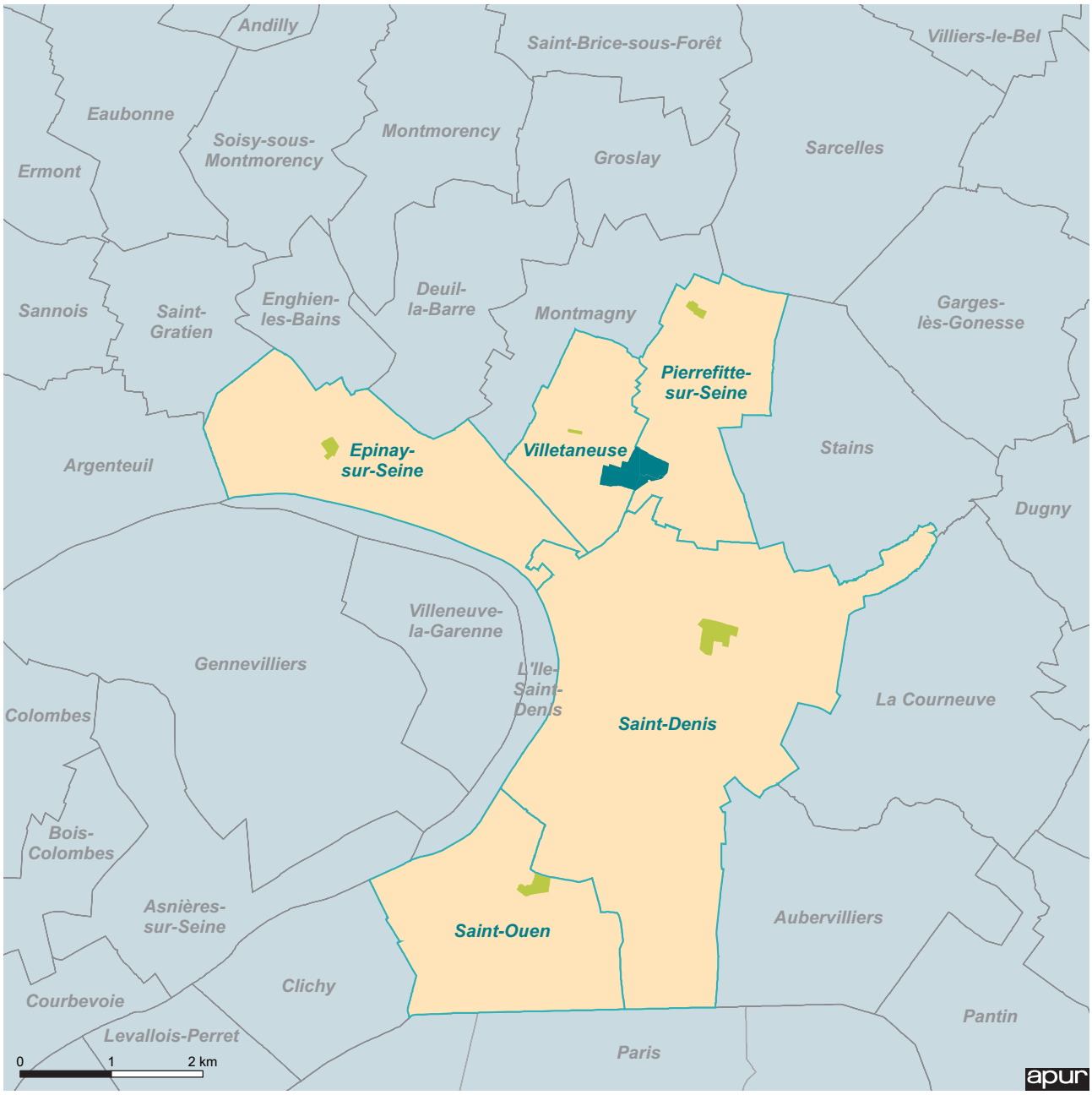

Situation du cimetière intercommunal des Joncherolles

- Communes adhérentes
- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal des Joncherolles

Contexte général

Le cimetière intercommunal des Joncherolles est géré par le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ) dont les communes membres sont : Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis, Saint-Ouen et Epinay-sur-Seine. L'ouverture du cimetière date de 1977. Le crématorium a été créé en 1978 et le funérarium en 1981. L'ensemble a été dessiné par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle, assisté des architectes Hector Patriotis et Pierre Léry. Le cimetière a été agrandi en 1995, puis en 2001 et 2010 avec la création de nouveaux carrés musulmans. Il connaît, depuis 2004 des campagnes régulières de travaux. Le cimetière s'étend sur 20,65 hectares. Les jardins ouvriers situés au nord-ouest (5,04 hectares) constituent une réserve foncière du cimetière.

Situation du cimetière

Le cimetière des Joncherolles est situé en limite Nord du département de la Seine-Saint-Denis, au nord de l'autoroute A 86, à cheval sur les communes de Villetaneuse et Pierrefitte-sur-Seine. Ce cimetière paysager s'inscrit dans la trame verte du secteur qui se développe entre la Seine au sud-ouest, le parc départemental Georges Valbon au sud-est et la Butte Pinson au Nord.
La majeure partie du cimetière est située sur la commune de Villetaneuse dont il couvre 7 % du territoire (y compris les jardins ouvriers). Le tiers restant, une dizaine d'hectares, est situé sur la commune de Pierrefitte-sur-Seine, soit 3 % du territoire communal. Le cimetière est longé dans sa partie est par un faisceau ferré et le tramway Saint-Denis-Pierrefitte-Sarcelles qui emprunte l'ex-RN1 et, un peu plus au sud, par le Techni-centre SNCF de Paris-Nord. La façade ouest du cimetière fait face aux usines et entrepôts de la zone industrielle du château. Côté Pierrefitte, la cité des Joncherolles, grands ensembles de logements collectifs, et une zone d'activités diverses, composent la limite Nord du cimetière. Le paysage se caractérise également par la présence de lignes électriques à haute tension qui surplombent le site le long de sa façade ouest.

Organisation et gestion du cimetière

Le cimetière dispose de quatre entrées : une entrée principale au 95 rue Marcel Sembat et trois entrées secondaires, une au Nord, au niveau du Chemin des Joncherolles, une nouvelle, créée à la suite de l'aménagement du Tramway T5, située face à la station du tramway « Joncherolles », une autre, avec accès piéton uniquement, située Chemin Latéral. Un nouvel accès secondaire vient d'être achevé, rue Marcel Sembat. Le cimetière dispose également de deux accès de service, situés Chemin Latéral. L'entrée nord peut aussi être utilisée à cette fin.
Les horaires d'ouverture sont les mêmes en semaine et le week-end. Le cimetière est ouvert tous les jours : du 1er avril au 2 novembre, de 08 h 15 à 18 h 00, et du 3 novembre au 31 mars, de 08 h 15 à 17 h 00.
Les missions administratives et le gardiennage (3 gardiens) sont assurés exclusivement par le syndicat, en interne. Les gardiens accompagnent les opérateurs funéraires, les convois et veillent au respect du réglement intérieur par l'élaboration de procès verbaux avant et après travaux funéraires. Les tâches administratives consistent en la gestion des concessions, accueil du public, élaboration des actes juridiques. La propreté est assurée par les agents du cimetière. Ils procèdent au ramassage des poubelles réparties sur le site et effectuent un tri au niveau de la déchetterie nouvellement mise en place. L'évacuation des déchets à l'extérieur du cimetière est réalisée par l'entreprise choisie par l'établissement public territorial Plaine-Commune. La gestion des espaces verts est assurée pour les petits travaux d'entretien par les jardiniers du cimetière et pour les gros travaux par une entreprise extérieure. Les travaux de voirie sont traités en externe exclusivement.
Les reprises des concessions sont effectuées par les fossoyeurs du cimetière lorsqu'il s'agit de reprises en pleine terre, d'urnes ou d'enfeus. Pour les reprises de caveaux, le syndicat utilise une entreprise retenue dans le cadre de la centrale d'achat du SIFUREP.
Enfin, les agents du syndicat effectuent également des travaux de fossoyage dans le cadre du service public pour les travaux funéraires (SPPTF). Il s'agit pour l'essentiel de creusements de sépultures en pleine terre et d'ouverture de cases de columbarium. Des entreprises de pompes funèbres extérieures procèdent aussi à des opérations de fossoyage et effectuent les poses et déposes de monuments.
Le crématorium est géré par la Semafec, société d'économie mixte dont le syndicat est actionnaire majoritaire, et le funérarium par la société OGF.
Les tarifs proposés par le cimetière des Joncherolles sont réactualisés chaque année.
Le syndicat a déploré, il y a quelques années, plusieurs actes de vandalisme sur les clôtures et les monuments ainsi que des vols de cuivre sur la toiture des bâtiments et de bronze sur les concessions. Ces vols ont eu lieu en dehors des heures d›ouverture au public et ont conduit le syndicat à supprimer le cuivre des bâtiments réhabilités. Des caméras de surveillance ont été mises en place et leur présence a été dissuasive.

Nouvelle entrée liée au T5.

Nouvelle entrée Sud.

Le crématorium.

Vue de la salle basse du crématorium.

Parking intérieur.

Boutique des marbriers.

Aire de service.

Réaménagement des bassins d'eaux pluviales.

Tendances démographiques

Contexte

Au total, un cimetière intercommunal et cinq cimetières communaux sont localisés dans les cinq communes adhérentes qui totalisent 251 340 habitants.

Population

Sur la période récente (2007-2012), les communes adhérentes au cimetière intercommunal ont connu une croissance démographique deux fois plus rapide que la moyenne francilienne (+1,1 % par an, soit + 13 850 habitants en cinq ans). Plus précisément, le dynamisme démographique a été important à Saint-Denis (+1,6 % par an), Saint-Ouen (+1,4 % par an) et Epinay-sur-Seine (+1,2 % par an), alors que la population de Villetaneuse s'est presque stabilisée (+0,2 % par an) et que le nombre d'habitants a légèrement diminué à Pierrefitte-sur-Seine (-0,3 % par an). Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine et Villetaneuse sont des communes à dominante résidentielle, au contraire de Saint-Denis et de Saint-Ouen où il y a plus d'emplois offerts que d'actifs résidents.

Vieillissement

Avec 13 % de population âgée de 60 ans ou plus, au lieu de 19 % en Ile-de-France, les cinq communes adhérentes se caractérisent par la jeunesse de leur population (Fig. ❶). Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent 4 % des habitants en 2012, soit 10 900 personnes (+ 1 000 depuis 2007), une proportion restée stable en cinq ans. La proportion d'habitants âgés de 75 ans ou plus varie de 3 % à Villetaneuse à 5 % à Epinay-sur-Seine et Pierrefitte-sur-Seine.

Décès domiciliés

D'après les données de l'état civil, le nombre de résidents décédés dans les cinq communes adhérentes au cimetière intercommunal varie autour de 1 200 chaque année, un niveau quasiment stable depuis 2004. Saint-Denis totalise environ 500 décès domiciliés par an, mais leur nombre diminue continuellement depuis 2010 (Fig. ❷). Désormais, le nombre de décès domiciliés à Epinay-sur-Seine et à Saint-Ouen se situe au même niveau (environ 260 par an depuis 2013). Moins de 150 décès domiciliés sont enregistrés chaque année à Pierrefitte-sur-Seine. Enfin, entre 50 et 60 décès domiciliés par an sont enregistrés à Villetaneuse.

Activité dans le cimetière intercommunal

Offre funéraire

Le cimetière dispose de columbariums, de cavurnes, d'un jardin du souvenir, d'enfeus, d'un carré des enfants, d'un ossuaire et de cinq espaces extérieurs de cérémonie. Une chambre funéraire, munie d'une salle de cérémonie, et un crématorium proposant deux salles de cérémonie, complètent l'offre funéraire du cimetière (Fig. ❸).
Le columbarium compte 2 400 emplacements occupés à 75,2 %. Cette offre cinéraire est complétée par 88 cavurnes disposées au cœur d'espaces paysagers, un jardin du souvenir requalifié en 2015.
Les 1 404 enfeus, actuellement destinés aux inhumations en terrain commun, sont occupés à plus de 52,2 %. 200 enfeus supplémentaires servent aussi de dépôts provisoires. Enfeus et columbarium sont organisés dans une même composition autour de l'ossuaire.
Le carré des enfants de 208 emplacements est occupé à 40 % environ. Un carré enfants musulmans a été ouvert récemment dans la division 23B.
Les cinq espaces extérieurs de cérémonie comprennent trois abris du souvenir, liés aux inhumations. Ils ont été créés en 1990 et 1994 au cœur de certaines divisions. Le jardin du souvenir (créé en 2015) dispose aussi de deux aires de cérémonie, l'une totalement extérieure, l'autre couverte (préau du bâtiment I).
Des concessions de différentes durées sont proposées (10, 30, 50 ans et des concessions perpétuelles) (Fig. ❹). Les concessions trentenaires sont les plus nombreuses (5 787) ainsi que les décennales (3 594), il est d'ailleurs prévu d'en créer des nouvelles. Enfin, le cimetière des Joncherolles compte 108 concessions perpétuelles et 549 concessions cinquantenaires. Les concessions cinquantenaires ainsi que les concessions perpétuelles ne sont plus proposées à la vente. Les concessions cinquantenaires ont été attribuées jusqu'en 2012.
Un carré israélite de 291 emplacements a été créé dès 1977. Un premier carré musulman de 390 emplacements a été créé en 2001 (taux d'occupation : 93 %) et un deuxième de 435 emplacements a été mis en place en 2010 (taux d'occupation : 65 %). L'ouverture d'un nouveau carré confessionnel (orthodoxe) est prévue dans la division 20 (septembre 2016).
En cas de période de crises (épidémie, canicule…), les 94 caveaux provisoires, déjà mobilisés lors de la canicule de 2003, peuvent être utilisés, ainsi que 4 000 m² de réserves foncières, récemment aménagés à la place d'une ancienne aire de gestion des déchets du cimetière, et un espace de près de 2 000 m² situé au nord du parking.

Évolution détaillée de l'activité

En moyenne, environ 650 inhumations (cercueils et urnes cinéraires) ou dispersions sont réalisées chaque année. L'activité varie entre 600 et 700 inhumations ou dispersions selon les années (Fig. ❺). La répartition des activités est assez stable

dans le temps avec environ 36 % de dispersions de cendres, 30 % d'inhumations en pleine terre, 20 % d'inhumations en caveau, 11 % d'inhumations d'urnes cinéraires et moins de 5 % d'inhumations de cercueils en terrain commun.

Évolution des pratiques funéraires

La répartition entre crémations et inhumations de cercueils est à peu près équilibrée puisque chacune représente presque 50 % de l'activité depuis dix ans (Fig. ❻).
Les inhumations de cercueils sont plus fréquentes en pleine terre (60 %) qu'en caveau (40 %) (Fig. ❼).
Lorsque le choix se porte sur la crémation, l'inhumation d'urnes cinéraires reste minoritaire (une sur quatre) face aux dispersions de cendres dans le jardin du souvenir (Fig. ❽).

Reprises de concessions

Dans le cimetière des Joncherolles, le nombre de reprises est très variable d'une année à l'autre. Il augmente progressivement entre 2005 et 2008, où 147 reprises ont été effectuées. Une nouvelle période de hausse est observable entre 2011 et 2013 (186 reprises en 2013) (Fig. ❾). Le cimetière ne dispose pas de données en 2009 et 2010. Un plan de reprises de sépultures arrivées à échéance a été mis en place pour la période 2015-2017.
Les reprises ne sont pas effectuées dans le cadre de la procédure d'état d'abandon manifeste car elle ne le justifie pas. En effet, le cimetière étant récent, les sépultures ne relèvent pas des critères de vétusté qui autoriseraient cette procédure. Les restes exhumés sont crématisés et ré-inhumés dans les ossuaires systématiquement sauf opposition connue et attestée.
Le taux d'occupation des enfeus est élevé (plus de 50 %) car jusqu'à récemment aucune reprise n'avait été pratiquée. En 2015, une opération de reprise a été mise en place. Des courriers ont été adressés aux familles concernées qui n'ont pas souhaité acquérir de concession. Les exhumations d'enfeus ont débuté le 13 juillet 2015. À la fin du mois de novembre 2015, 345 exhumations ont été pratiquées.
Le cimetière n'a pas mis en place de dispositif de revente de concessions avec monuments anciens.

Commune de résidence des défunts inhumés

Inhumations de cercueils

Environ la moitié des inhumations de cercueils au cimetière des Joncherolles concerne un défunt originaire de la commune de Saint-Denis. Ensuite, 15 à 20 % des défunts sont originaires de Pierrefitte-sur-Seine selon les années et 15 à 20 % d'Epinay-sur-Seine. 5 à 10 % des défunts sont originaires de Villetaneuse et moins de 5 % de la commune de Saint-Ouen. Les défunts originaires de communes non adhérentes au cimetière intercommunal représentent 10 à 20 % des inhumations de cercueils dans le cimetière selon les années. (Fig. ❿).

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Les défunts originaires de Saint-Denis sont aussi les plus nombreux pour les inhumations d'urnes. Ils représentent entre un tiers et la moitié de ces inhumations selon les années. Les défunts des communes de Pierrefitte-sur-Seine et d'Epinay-sur-Seine représentent ensuite les plus forts effectifs et proportions : 15 % chacun en 2014, soit la même proportion que celle des défunts originaires des communes non adhérentes (Fig. ⓫).
Les communes d'origine des défunts dont les cendres ont été dispersées dans le cimetière n'ont pas été renseignées.

Activité dans les cimetières des communes adhérentes

Activité au regard de la mortalité

D'après l'enquête Apur-Sifurep 2015 et les données de l'état civil, le nombre de personnes susceptibles d'être inhumées dans les cinq communes adhérentes du cimetière intercommunal des Joncherolles se situe entre 1 600 et 1 900 défunts par an selon les années (Fig. ⓬ histogramme), un chiffre sous-estimé car si tous les décès domiciliés sont bien pris en compte, il manque le nombre de personnes non résidentes décédées à Saint-Ouen et Villetaneuse.
Chaque année entre 1 000 et 1 200 personnes ont été inhumées (ou leurs cendres ont été dispersées) selon les années dans les cinq cimetières des communes adhérentes et dans le cimetière intercommunal. Cela représente 55 à 66 % des 1 600 à 1 900 défunts susceptibles d'être inhumés dans les communes adhérentes. Cette proportion est descendue à 52 % en 2014 (Fig. ⓬ courbes). L'activité des cimetières des cinq communes considérés ensemble a diminué entre 2013 et 2014 : 950 inhumations ou dispersions en 2014 contre 1 100 en 2013, alors que le nombre de personnes susceptibles d'être inhumées dans les communes est resté stable entre ces deux dates (1 800).

Évolution de l'activité

Inhumations de cercueils

Le nombre d'inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal des Joncherolles est bien supérieur à l'activité des cimetières des communes adhérentes, avec plus de 300 inhumations de cercueils par an, malgré une baisse observée entre 2013 et 2014 (Fig. ⓭). Le nombre d'inhumations de cercueils dans le cimetière communal de Saint-Denis accuse une baisse progressive par rapport à 2003. Le nombre d'inhumations de cercueils se situait au-dessus de 150 par an avant 2006 alors qu'il atteint 100 inhumations en 2014. En début de période, le nombre d'inhumations de cercueils suivait une pente descendante également dans le cimetière de Saint-Ouen, se rapprochant de 100 inhumations en 2008. Les données manquent à partir de 2009. L'activité du cimetière communal de Pierrefitte-sur-Seine se situait en dessous de 50 inhumations de cercueils par an de 2003 à 2008 et les données manquent de 2009 à 2014. Un faible nombre d'inhumations de cercueils est réalisé chaque année au cimetière communal de Villetaneuse dans la mesure où de dernier ne procède qu'au renouvellement des concessions.

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Le nombre d'inhumations d'urnes cinéraires et de dispersions de cendres dans le cimetière intercommunal des Joncherolles est là encore très supérieur à l'activité liée au cinéraire dans les cimetières des communes adhérentes où elle reste marginale (moins de 35 par an) (Fig. ⓮). Après une période de baisse de 2003 à 2008, l'activité cinéraire a stagné puis s'est accrue de 2010 à 2013 pour atteindre à nouveau 350 inhumations d'urnes ou de dispersions de cendres en 2013, avant de connaître une nouvelle baisse et s'établir sous le seuil de 300 inhumations d'urnes ou dispersions en 2014.

Évolution des pratiques liées au cinéraire

La faiblesse des effectifs ou les données manquantes dans certains cimetières communaux ne permettent pas d'observer l'évolution de la part du cinéraire dans tous les cimetières des communes adhérentes. Cette part est en nette hausse dans le cimetière communal d'Epinay-sur-Seine malgré une courbe chahutée en raison de la faiblesse des effectifs (Fig. ⓯). La tendance à l'augmentation des pratiques liées au cinéraire s'observe aussi dans le cimetière communal de Saint-Denis sur la période 2003-2014 même si la progression est moins nette. L'activité cinéraire tient une place importante dans l'activité du cimetière intercommunal des Joncherolles, puisqu'elle représente environ la moitié de l'activité du cimetière sur la période 2003-2014.

Partage de l'activité funéraire entre les cimetières

Entre 2003 et 2014, le cimetière des Joncherolles prend progressivement une part plus importante de l'activité funéraire intéressant les cinq communes adhérentes, cette proportion passant de 59 % en 2003 à 63 % en 2014. Certes, en effectifs le nombre d'inhumations et de dispersions a diminué entre 2013 et 2014 (Fig. ⓰), mais parallèlement l'activité des cimetières communaux de Saint-Denis et d'Epinay-sur-Seine a baissé de manière un peu plus prononcée. Leurs cimetières représentent en 2014 respectivement 11 % et 7 % de l'activité funéraire sur le territoire. Pour les cimetières communaux de Saint-Ouen (environ 10 % de l'activité funéraire des cinq communes) et de Pierrefitte-sur-Seine (environ 5 %), les effectifs manquants à partir de 2009 ont été estimés par une moyenne mobile sur 3 ans. Le cimetière communal de Villetaneuse représente moins de 5 % de l'activité funéraire sur le territoire des cinq communes adhérentes.

Paysage des allées : variation des essences et divisions en sursol (à gauche).

Paysage des allées et modes de sépulture : à gauche enfeus, à droite concessions paysagères.

Paysage du cimetière : rampe d'accès aux divisions, gestion des eaux pluviales en surface et requalification de l'ancienne décharge.

Allée mémorielle liée au nouveau jardin du souvenir.

Bosquet de peupliers : au fond enfeus, columbarium et ossuaire.

Caveaux provisoires.

Enfeus.

Columbarium.

Organisation générale, aménités et gestion

Le cimetière des Joncherolles dispose de 25 points d'eau, 35 bancs, 4 abris dont un nouvellement créé au niveau du bâtiment I, une aire de service et un parking de 240 places situé à l'intérieur du site. Le cimetière est accessible aux voitures particulières et aux deux-roues.

Environnement

Depuis janvier 2013, les pesticides ne sont plus utilisés pour l'entretien de ses espaces plantés. Ce nouveau mode de gestion a été accompagné d'une campagne d'information (dépliants notamment) à destination des familles pour les informer et les inviter à limiter l'emploi de produits phytosanitaires pour l'entretien des tombes.
Une gestion « durable » du cimetière a également été mise en place avec l'aménagement d'une décharge dans l'enceinte du cimetière afin de procéder au tri des déchets verts, de la terre et des autres déchets non recyclables tels que les anciens monuments. La rénovation de la chaufferie s'inscrit aussi dans cette démarche (récupération de la chaleur provenant des fours du crématorium).
Le cimetière des Joncherolles, comme les deux autres cimetières intercommunaux réalisés par R. Auzelle, offre un paysage tout à fait remarquable. La qualité de cet héritage a fait l'objet de nombreuses études (principes de composition, identification des essences, état sanitaire des plantations...) afin d'engager un plan d'action pluriannuel de plantation et d'entretien. La part du végétal est importante. Actuellement, elle représente 60,3 % de la surface du cimetière, dont près de la moitié (46,5 %) correspond à des arbres (plus de 5 mètres), soit plus de 1 800 arbres, et 25,7 % à la strate arbustive, soit près de 14 000 m² d'arbustes et 9 000 ml de haies. Le reste de la surface végétale (27,9 %) est enherbée, soit 64 000 m² de pelouse. Le diagnostic de l'état sanitaire du patrimoine végétal et la mise en place d'une gestion plus respectueuse de l'environnement conduisent à un important programme d'abattage et de replantation (particulièrement pour les thuyas et les érables malades).
Si les arbres et arbustes sont d'essences communes, la présence d'orchidées sur le merlon de l'entrée principale mérite d'être soulignée. La faune vivant sur le cimetière est celle habituellement observée dans le secteur (renard, hérisson...). Par ailleurs, depuis 2014, le cimetière des Joncherolles accueille cinq ruches, situées à proximité des jardins familiaux, mises en place et gérées par une association locale, « A l'école des abeilles de la Butte Pinson ».
Parallèlement à la mise en place de travaux visant à remédier aux contraintes liées aux eaux souterraines, un approfondissement de la gestion des eaux pluviales en surface a permis d'aménager une nouvelle entrée publique au sud-ouest en reprenant le profil des bassins de stockage existants. Sur le reste du site, la gestion de l'eau de pluie en surface est également améliorée et rendue visible conformément aux conceptions d'origine et aux nouvelles pratiques alternatives largement développées sur le territoire de la Seine Saint-Denis.

Patrimoine

Compte tenu de sa date de création, 1977, le cimetière des Joncherolles ne dispose pas de patrimoine ancien. En revanche, l'architecture (crématorium, columbarium, ossuaires...) et le paysage du site, dus à Robert Auzelle, architecte et urbaniste reconnu pour ses réalisations en matière funéraire, constituent un patrimoine remarquable. L'ensemble est enrichi d'œuvres d'art dues à des artistes reconnus (les Trois Parques, par Maurice Calka, les Portes de l'Enfer par Pierre Sabatier, certaines mosaïques par Atilla Biro...) et à R. Auzelle lui-même (le Dodécaèdre au centre de l'ossuaire).

Sa qualité de cimetière paysager fait des Joncherolles un lieu de promenade et de détente fréquenté notamment par les habitants du quartier. Il fait aussi l'objet de visites plus exceptionnelles (journées du patrimoine, promenades du Grand Paris).

Aménagements/projets/enjeux

Depuis près de 10 années le SICJ a engagé d'importantes réflexions pour la conservation et l'amélioration du cimetière. Après les étapes de diagnostics architecturaux, urbains et paysagers, de nombreux travaux ont été engagés et, pour certains, se poursuivent : rénovations et mises aux normes du funérarium et du crématorium (2012-2014), création de deux nouvelles entrées liées aux transports en commun (T5, au nord-est en 2012, et T8, au sud-ouest en 2016) avec réaménagement de leurs abords (replantation des divisions, comblement des bassins d›eau pluviale), restructuration de l'aire technique, avec mise en place d'une nouvelle gestion des déchets (2012), suppression de l'ancienne décharge et aménagement d'une emprise propice au développement de la biodiversité (2015-2016), création d'un nouveau jardin du souvenir (2015-2016), rénovation par phase des divisions centrales (drainage, traitement des sols, replantation... à partir de 2016), réhabilitation des rampes d›accès aux divisions et mise aux normes complète des bâtiments et des espaces extérieurs (dossier Ad'AP – Agenda d'accessibilité programmée – réalisé en 2015), enfin, réhabilitation de l'ensemble columbarium/enfeus/ossuaire (études en cours).
Ces études et travaux, respectueux du patrimoine existant, ont permis de valoriser le cimetière en requalifiant les bâtiments et les espaces extérieurs mais aussi en améliorant les relations du cimetière avec son environnement : renforcement et amélioration de la signalétique, intégration dans la trame de mobilités (désenclavement du site par une traversée nord-sud, meilleure accessibilité en transport en commun, vélo et marche), et dans la trame verte et bleue, traitement des limites...

Situation au regard du PLU

Qu'il s'agisse de Villetaneuse ou de Pierrefitte-sur-Seine, les plans locaux d'urbanisme (PLU) des deux communes classent le cimetière intercommunal en zone naturelle et forestière, correspondant aux espaces à forte dominante naturelle qui ont vocation à être préservés en raison de la qualité des sites, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

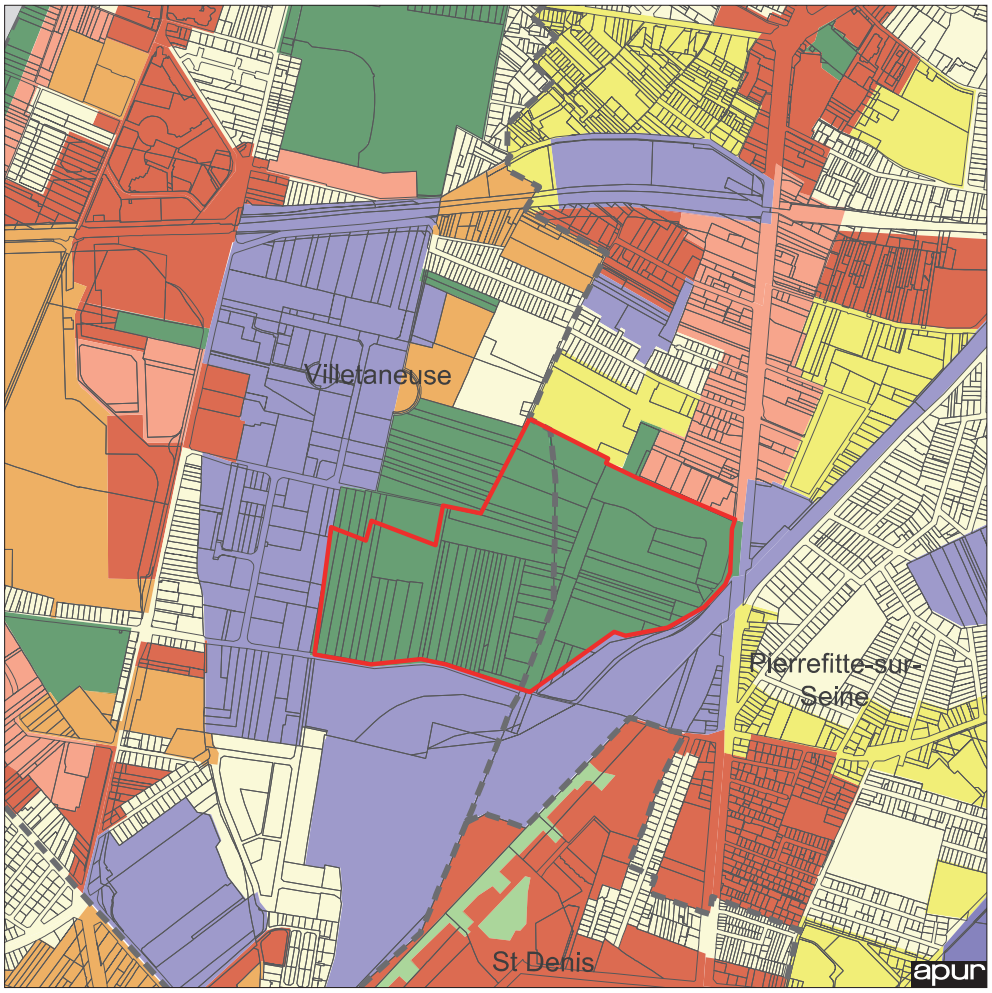

Récolement des plu Zonages

- zone naturelle
- zone agricole
- zone urbaine verte
- zone mixte dense
- zone semi dense
- habitat collectif discontinu
- habitat pavillonnaire
- équipement public ou collectif
- zone d'activités, aéroportuaire portuaire, ferroviaire...
- zone à urbaniser

12 avril 2016

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Villetaneuse a été adopté par le conseil municipal le 28 mai 2015. La partie du cimetière située sur la commune est classée en zone N et notamment en secteur Nc correspondant aux cimetières. Ce secteur recouvre principalement le cimetière intercommunal des Joncherolles, « y compris ses réserves foncières occupées actuellement par les jardins familiaux. » La justification de ce classement est précisée dans le rapport de présentation du PLU : « Cet ensemble constitue une entité paysagère et écologique importante. » Les objectifs poursuivis par la zone N sont les suivants « Révéler la ceinture verte de Villetaneuse, préserver le cadre de vie, protéger les espaces à dominante naturelle, adapter la gestion et la protection de ces espaces selon leurs natures différentes. » Dans ce secteur, sont autorisées les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics directement liés et nécessaires au gardiennage, au fonctionnement, à la mise en valeur des éléments bâtis et paysagers des cimetières. La hauteur des bâtiments est limitée à 10 mètres et l'emprise au sol des constructions à 5 %.

PLU de Villetaneuse – Zone N (page 56 du rapport de présentation)

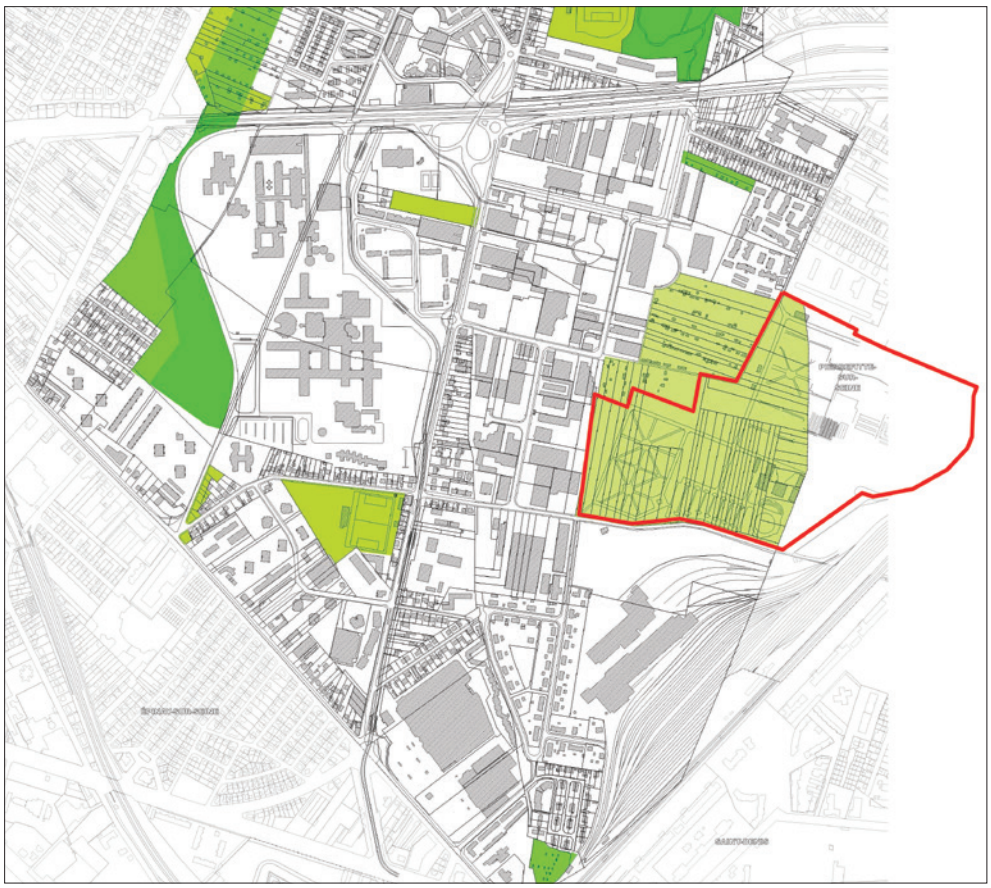

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Pierrefitte-sur-Seine a été approuvé le 15 avril 2010, modifié le 10 juillet 2014 et mis en compatibilité le 18 juin 2015. Sont classés en zone N : les abords de la Butte Pinson et les parcs et espaces verts, au titre du paysage, les cimetières, en raison de la présence de risques. La partie du cimetière des Joncherolles située sur la commune de Pierrefitte-sur-Seine est classée en secteur Nd, correspondant aux cimetières communal et intercommunal. Dans ce secteur, toute construction est interdite à l'exception des locaux destinés au matériel d'entretien et à la gestion de ces espaces naturels. La hauteur des constructions est limitée à 3 mètres et l'emprise au sol des constructions à 50 m².

S'agissant des espaces libres et des plantations, le règlement du PLU de Villetaneuse prescrit que « selon leur nature ou leur vocation [...], le traitement paysager des espaces libres doit être approprié à leur fonction en tenant compte de la topographie, la géologie et de la configuration du terrain afin que leur conception soit adaptée à la nature du terrain, notamment pour répondre à des problématiques de ruissellement ; de la problématique de la gestion des eaux pluviales dans la conception de leur composition et de leur traitement. » S'agissant des plantations le règlement précise que « le choix des essences est lié au caractère de l'espace, à sa dimension, à sa vocation et aux données techniques liées à l'écologie du milieu, en privilégiant les espèces endogènes (locales) peu consommatrices d'eau et les espèces résistantes aux fortes chaleurs et en prohibant les espèces invasives. [...] Tout arbre de haute tige adulte abattu doit être remplacé. » Le règlement du PLU de Pierrefitte-sur-Seine précise concernant les espaces libres et les plantations : « Les abattages d'arbres dans les espaces plantés ne seront autorisés que s'ils sont indispensables à l'établissement des accès nécessaires. Dans ce cas, tout arbre abattu sera remplacé par 2 arbres d'importance au moins équivalente. Les marges de reculement et d'isolement doivent être végétalisées (pelouse, arbustes, buissons...) et entretenus en bon état. Des écrans boisés devront être aménagés autour des parcs de stationnement publics ou privés de plus de 200 m². »

S'ils ne figurent pas à l'inventaire des Monuments Historiques, les bâtiments situés à l'entrée du cimetière dessinés par Robert Auzelle, ainsi que les Trois Parques de Maurice Calka, sont protégés au plan local d'urbanisme (PLU) de Villetaneuse, comme « patrimoine bâti d'intérêt local », au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme. Ils sont effet identifiés sur le plan de zonage et font l'objet d'une fiche descriptive dans laquelle figurent également les motifs ayant fondé leur identification : historique, architectural, culturel et/ou écologique. Ces éléments de patrimoine sont soumis à un régime particulier en ce qui concerne les autorisations individuelles d'occuper et d'utiliser le sol : — tous les travaux qui ne seraient pas soumis à un permis de démolir, à l'exception des travaux d'entretien, portant sur un élément de bâti identifié doivent être précédés d'une déclaration préalable (article R.421-17) ; - tous les travaux de nature à supprimer un bâti ou un élément de bâti identifié doivent être précédés d'une demande de permis de démolir (article R.421-28). La fiche relative au cimetière des Joncherolles indique que le critère de protection repose sur un motif architectural. La description des éléments à conserver est la suivante : « traitement architectural original et uniforme des portiques, façades et toitures des bâtiments funéraires (crématorium, salle de cérémonie omniculte, funérarium, annexes, etc.) avec cohérence des matériaux (béton, briques), paysagement et géométries du cimetière, sculptures des Trois Parques. »

Vue des divisions en sursol.

Espace d'inhumation traditionnel.

Espace d'inhumation traditionnel.

Édicule abritant les poubelles.

Espace d'inhumation paysager.

Réhabilitation du paysage et gestion des eaux pluviales.

Le Dodécaèdre de Robert Auzelle.

Le cimetière et les projets d'urbanisme et de transport

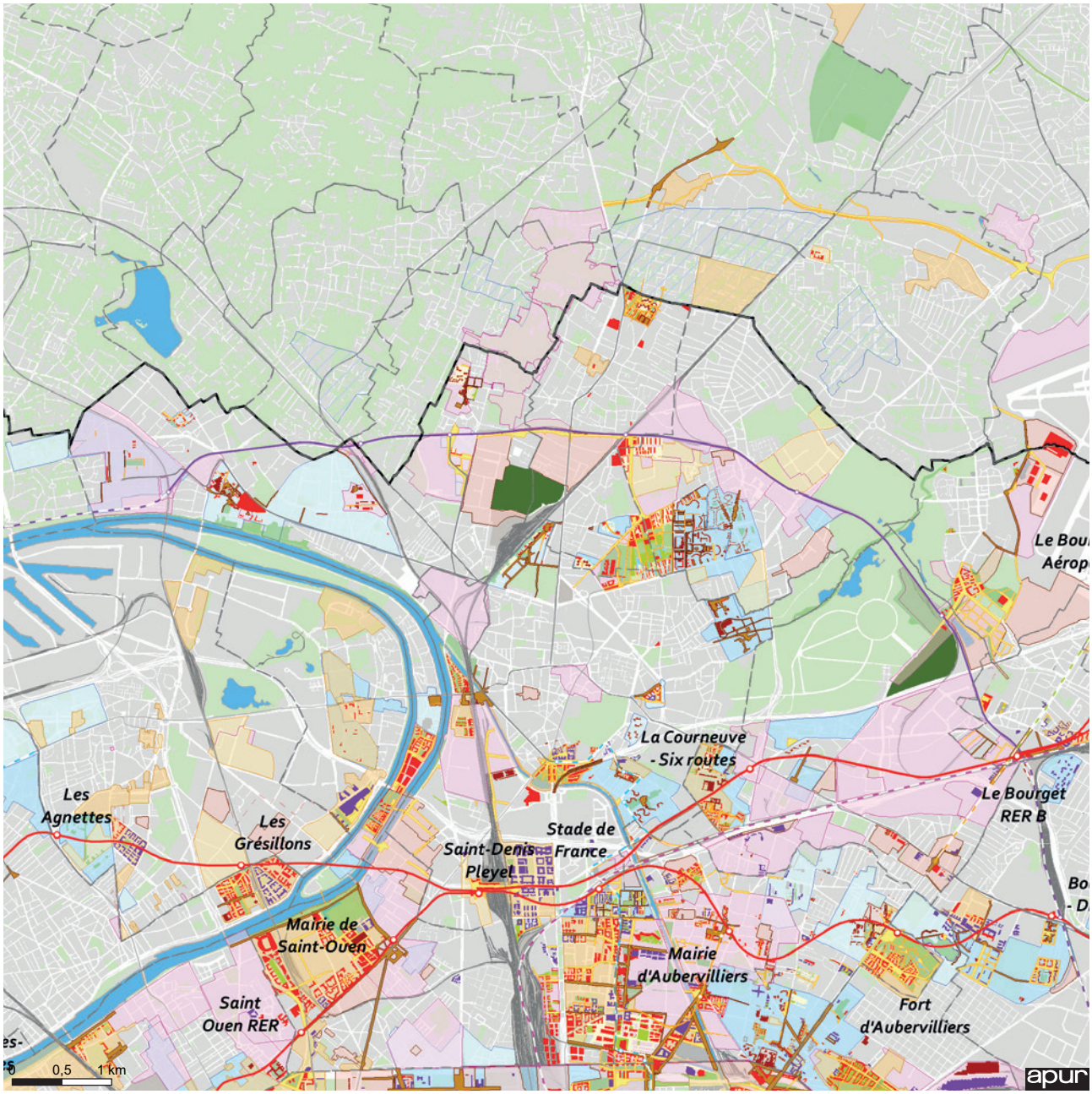

Cimetière intercommunal étudié

Projets de transports collectifs à l'horizon 2030

- Réseau du Grand Paris : étude
- RER : étude
- CDG Express : étude
- Tangentielle : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Métro : chantier - étude

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole État Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZen5)

Projets urbains Dernières informations connues

- Projeté
- Réhabilité
- Réalisation récente
- Lot
- Espace vert public projeté
- Espace public à créer
- Espace public requalifié

Projets urbains Secteur d'opérations

- ZAC à l'étude
- ZAC en cours
- Périmètre d'étude
- Autre périmètre d'aménagement
- Périmètre de réflexion
- PRU NPNRU
- ZAE

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME Situation et enjeux des cimetières intercommunaux	Pierrefitte Villetaneuse 93	Cimetière intercommunal des Joncherolles	

Contexte général

SUPERFICIE

Emprise totale du cimetière (ha)	**25,69**
Emprise réservée du cimetière (ha)	**5,04**
Territoire communal (ha)	
Pierrefitte	**341,00**
Villetaneuse	**230,66**
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en %	
Pierrefitte	**3**
Villetaneuse	**7**

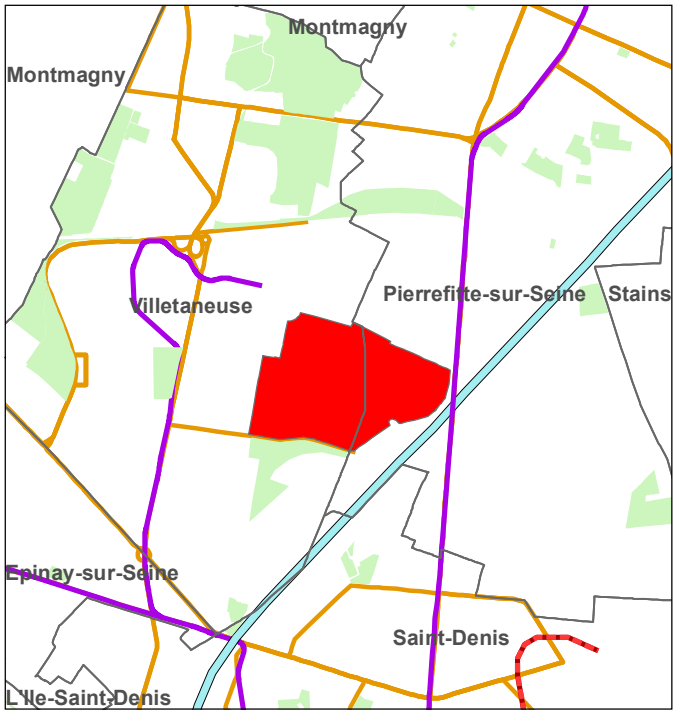

Sources : APUR - IGN 0 680 Mètres

DATES: Création: 1977 Extension(s): 1995 - 2001 - 2010

TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE

Aire de desserte de 600m

RER/ Transilien	
Métro/ Tram	**T5 - T8**
Bus	**256**

ACCES

Gardiens					
3	**Principale**	Secondaire voiture	Secondaire piéton	Service	Condamnée
	95 rue Marcel Sembat		Chemin des Joncherolles	Chemin des Joncherolles	
			Rue Marcel Sembat	Chemin Latéral (1)	
			Av Lénine/Chemin Latéral	Chemin Latéral (2)	
			Chemin Latéral		

HORAIRES

Eté (1-03 au 30-09) en semaine	08H15	18H00
Eté (1-03 au 30-09) weekend et jours fériés	08H15	18H00
Juin, juillet et août	08H15	18H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) en semaine	08H15	17H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) weekend et jours fériés	08H15	17H00
Le jour de la Toussaint	08H15	18H00

Sources: APUR - InterAtlas 0 260 520 Mètres

MISSIONS ASSUREES

● Interne ○ Externe NSP		Détails
Propreté	● ○	
Espaces verts / environnement	● ○	
Voirie	○	
Gardiennage	●	
Administration	●	
Reprises de concessions	● ○	
Autre (préciser)	● ○	Inhumations

Offre et activité

Villetaneuse
Pierrefitte-sur-Seine
93

Cimetière intercommunal des Joncherolles

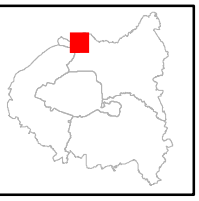

TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Fig.1 : Structure par âge de la population (en %)

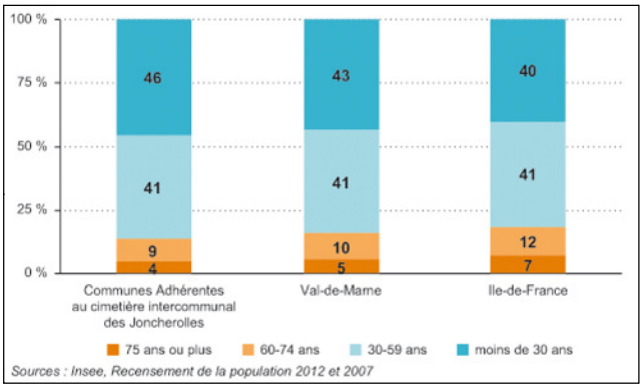

Fig.2 : Nombre de résidents des communes adhérentes décédés chaque année

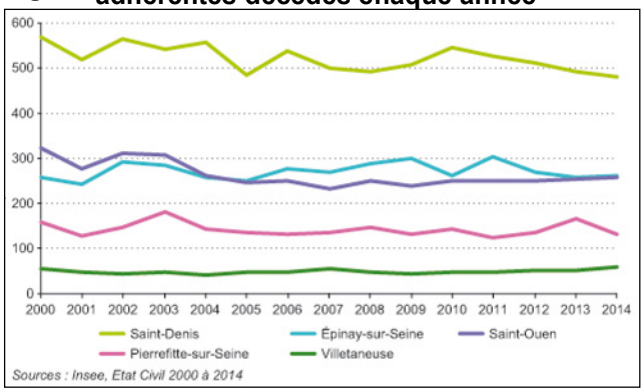

OFFRE FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.3 : Equipements

	Columbarium	Cavurnes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des enfants	Dons du corps	Espace extérieur de cérémonie	Salle de cérémonie (dont crématorium)	Crématorium	Chambre funéraire
Nombre d'équipements dans le cimetière	1		1		1	0	1	0	5	2	1	1
Nombre d'emplacements	2 400	88		1 404								
dont occupés par des urnes cinéraires	1 804											
Taux d'occupation (%)	75,2			52,2								
Année de création	1977		1977	1977	1977		1977			1977	1978	1977
Gratuité	○	○	○	○			○					

Fig.4 : Durée des sépultures

	Terrain commun	Concessions					Total emplacements
		10 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelles	Autres	
Existence	●	●	●	●	●		
Nb d'emplacements	1 404	3 594	5 787	549	108		
dont disponibles	671						
Création(s)							
Suppression(s)							

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.5 : Evolution de l'activité

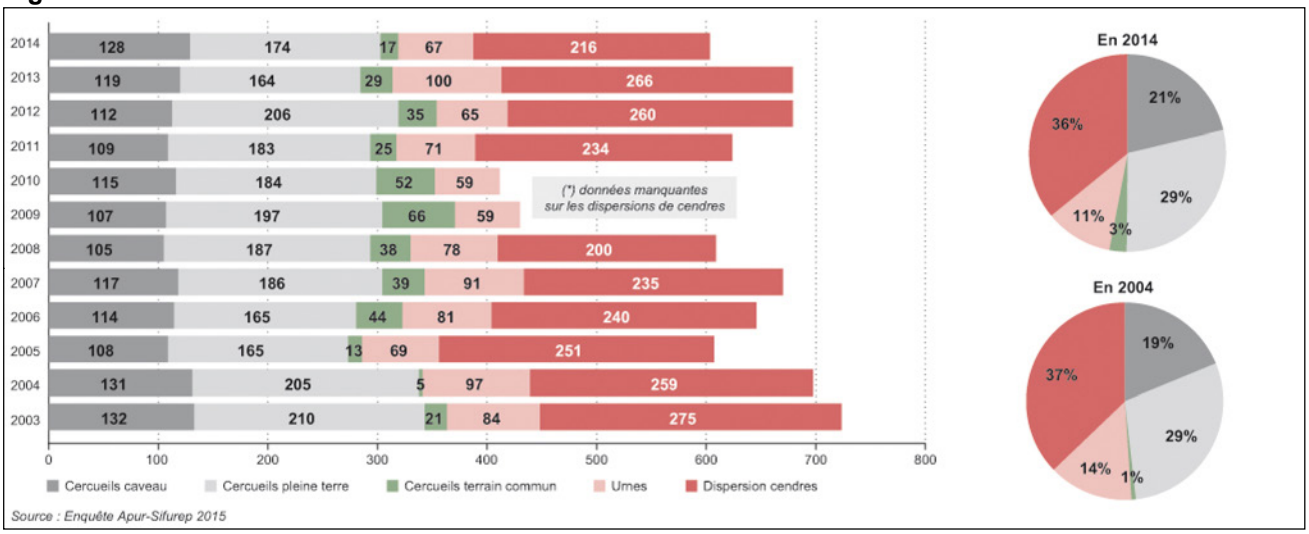

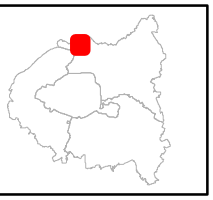

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.6 à 8: Pratiques d'inhumation et de dispersion

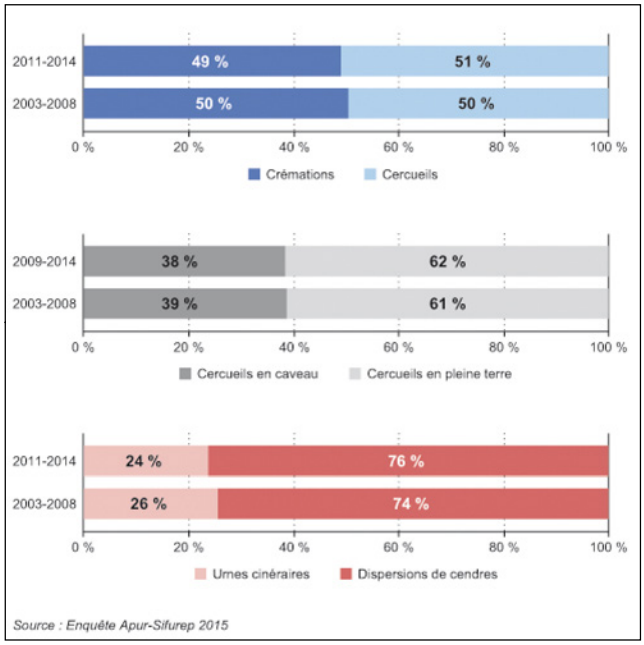

Fig.9: Evolution du nombre de reprises

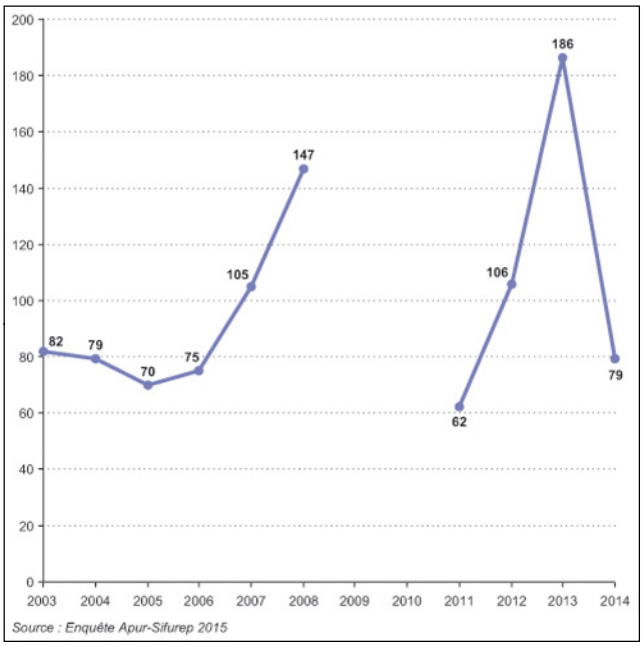

EVOLUTION DE L'ACTIVITE SELON LA COMMUNE DE RESIDENCE

Fig.10: Inhumations de cercueils

Fig.11: Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

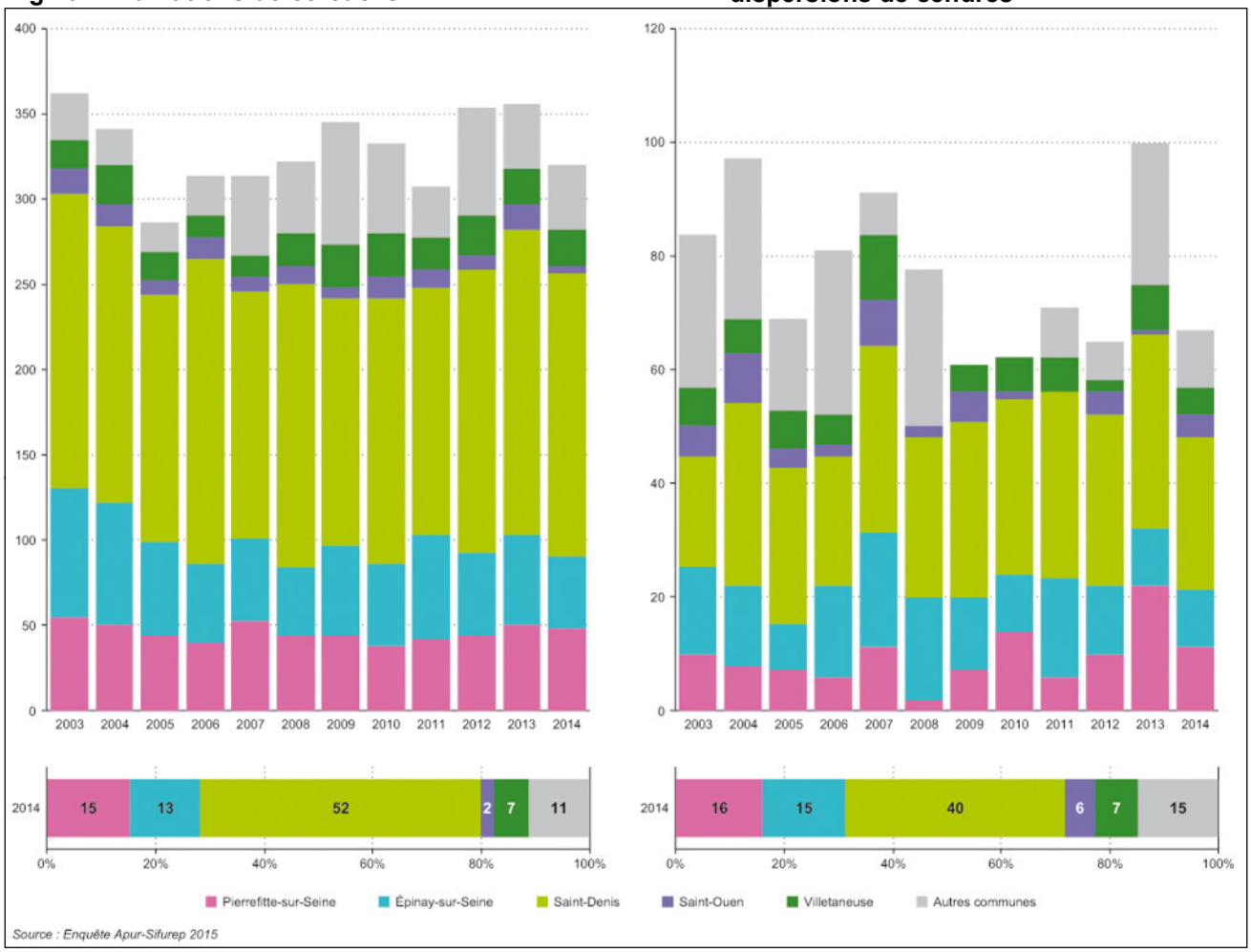

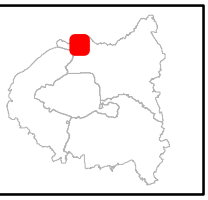

ACTIVITES FUNERAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Fig 12: Activité des cimetières au regard de la mortalité

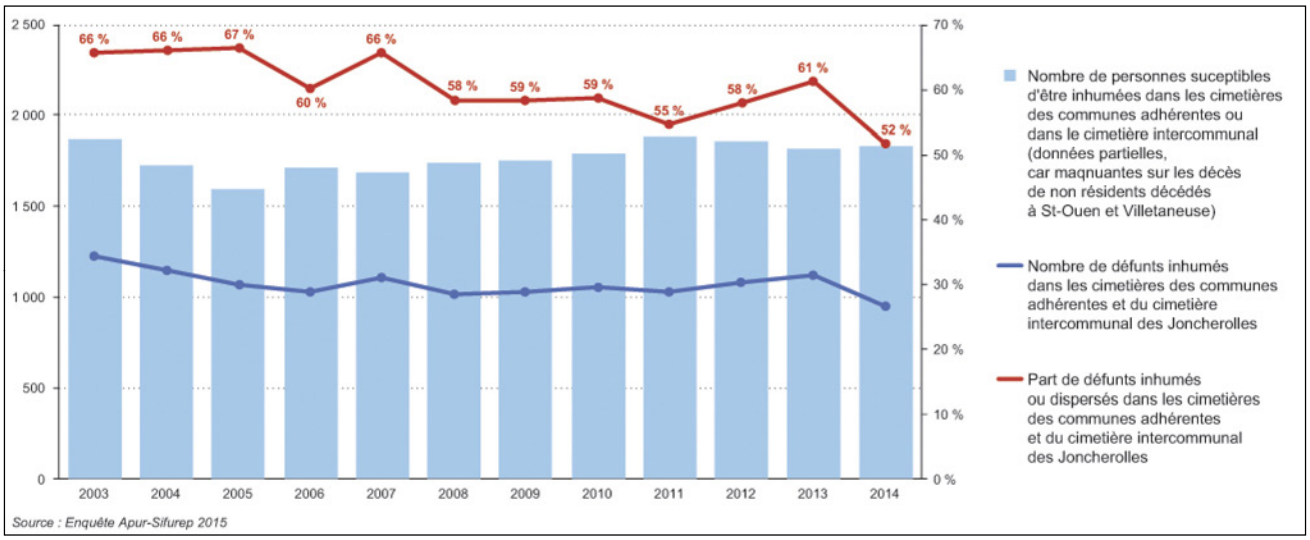

Fig 13 et 14: Evolution de l'activité dans les cimetières des communes adhérentes

Inhumations de cercueils — Nombre d'inhumations d'urnes et dispersions de cendres

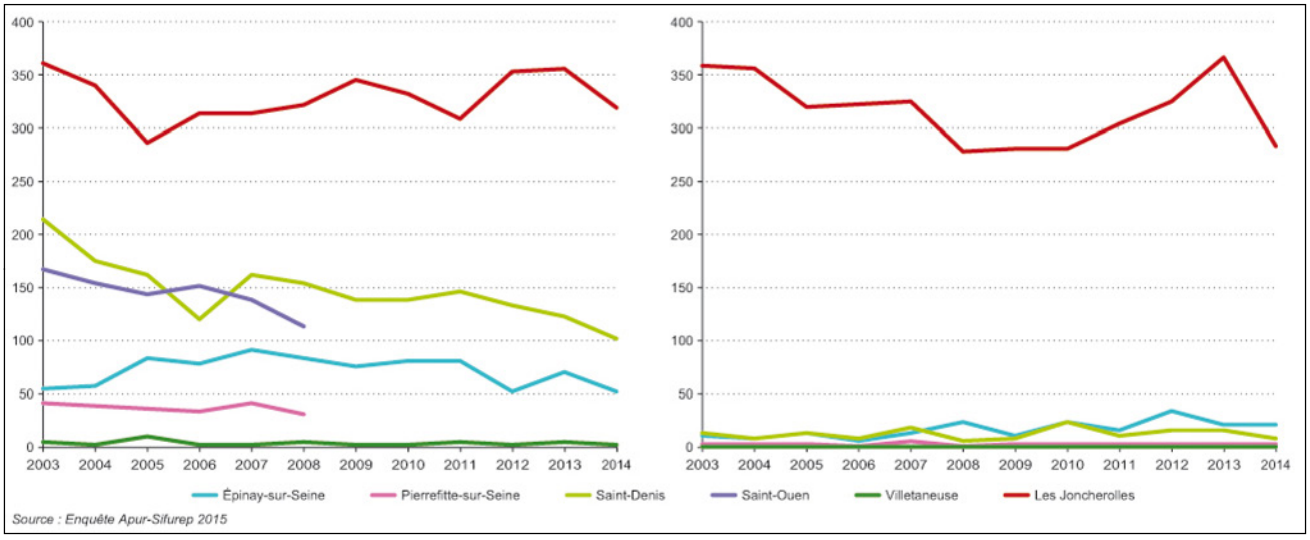

Fig.15: Evolution de la part de l'activité liée au cinéraire

Fig.16: Répartition de l'activité funéraire entre les différents cimetières

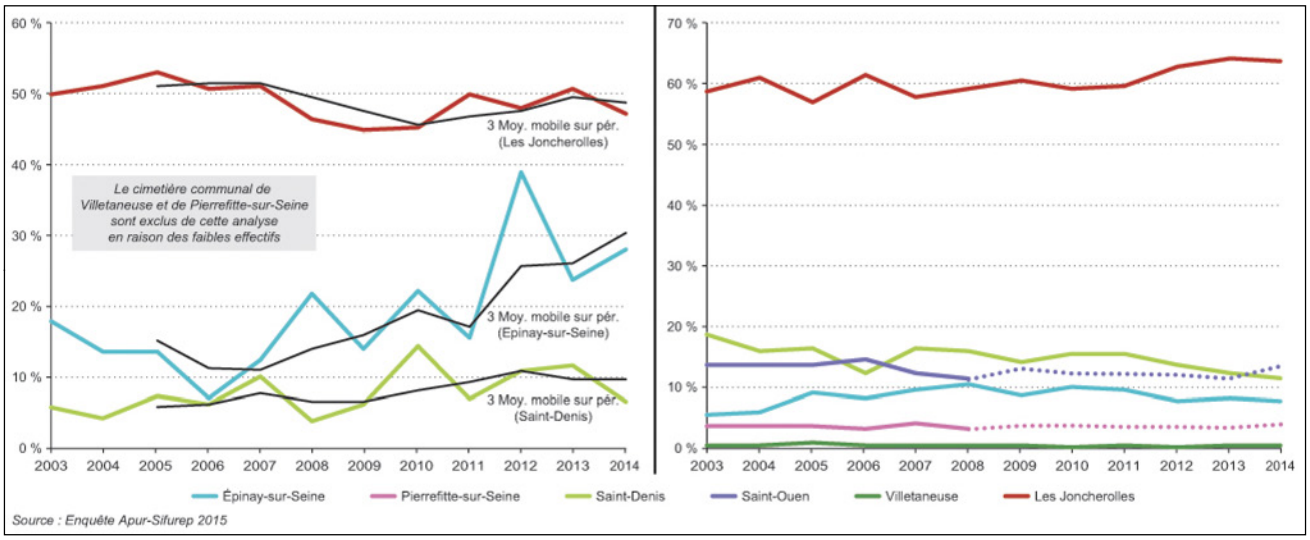

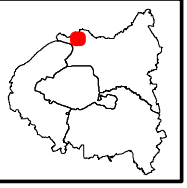

VÉGÉTATION - MORPHOLOGIE BÂTIE

Sources : APUR,
photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012 - (c) : InterAtlas

0 130 m

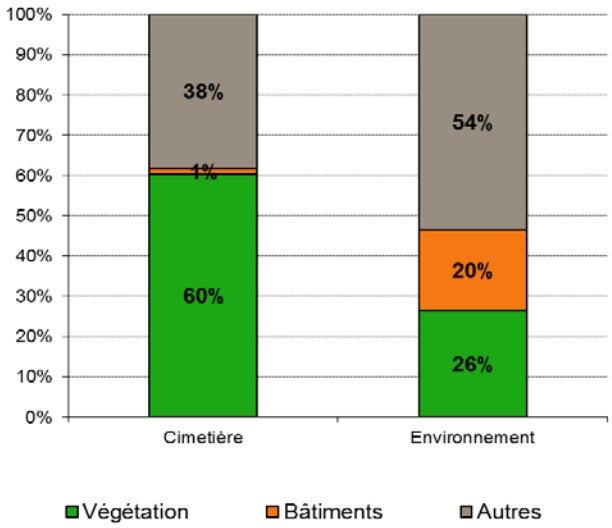

Types de bâtiments :

- emprise bâtie de 3 à 190m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie de 190 à 1000m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie inférieure à 1000 m², hauteur de 10 à 37m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur inférieure à 20 m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur de 20 à 37m
- hauteur supérieure à 37m

Répartition de la végétation :

- moins de 1m
- de 1 à 5m
- de 5 à 10m
- plus de 10m

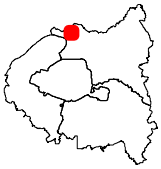

PART DU VEGETAL

	cimetière	environnement	aire observée
surface totale en (ha)	20.6	117.8	138.4
surface du végétal en (ha)	12.4	31.1	43.5

STRATES VEGETALES

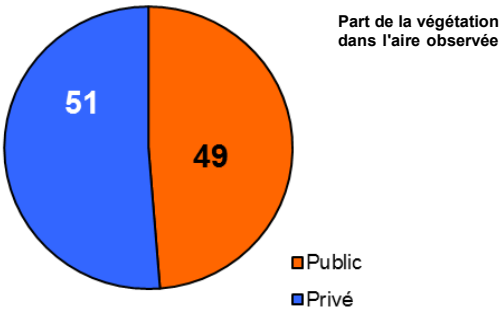

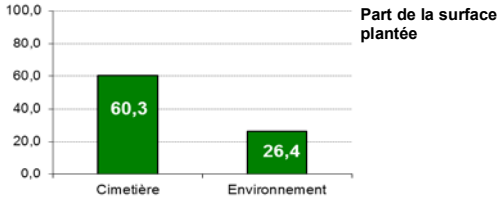

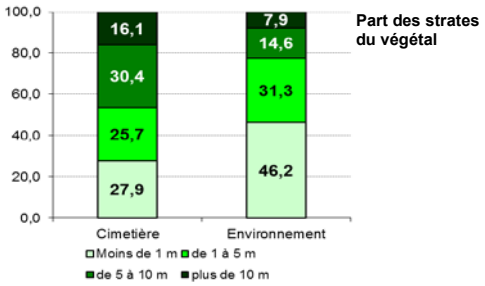

HAUTEURS DE LA VEGETATION PUBLIC / PRIVE

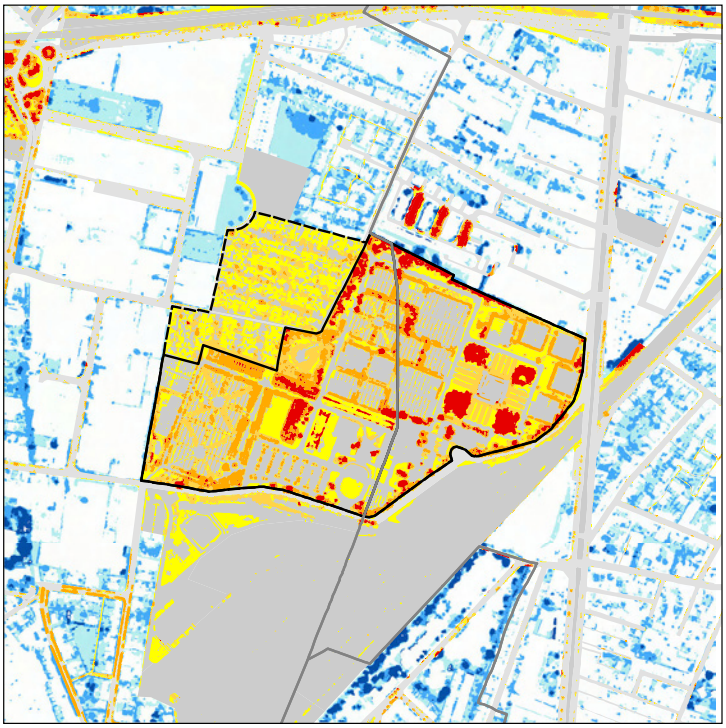

Sources : APUR, Photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012
(c) : InterAtlas

0 220 m

Public	Privé
moins de 1 m	moins de 1 m
de 1 à 5 m	de 1 à 5 m
de 5 à 10 m	de 5 à 10 m
plus de 10 m	plus de 10 m

PLANTATIONS

	Nombre existant	Surface existante (m2)	Nombre programmé	Surface programmée (m2)
Arbres (nbre)	1 847		139	
Arbustes (m2)		NR		3 190
Pelouses (m2)		64 000		7 700
Fleurs (m2)		NR		NR

GESTION DURABLE DU CIMETIERE

		Prestations			
		service municipal	externalisation	nature	coût annuel
récupération des eaux pluviales	○	NR	NR	NR	NR
réduction des surfaces imperméabilisées	○	NR	NR	NR	NR
traitement des déchets végétaux	●	NR	NR	NR	NR
traitement des autres déchets recyclables	●	NR	TERRE	NR	NR
traitement des autres déchets non recyclables	○	NR	NR	NR	NR
utilisation de produits phytosanitaires	○	NR	NR	NR	NR
autre		NR	NR	NR	NR

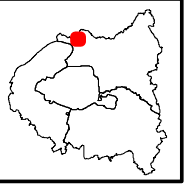

TEMPERATURES DANS LE CIMETIERE ET SON ENVIRONNEMENT

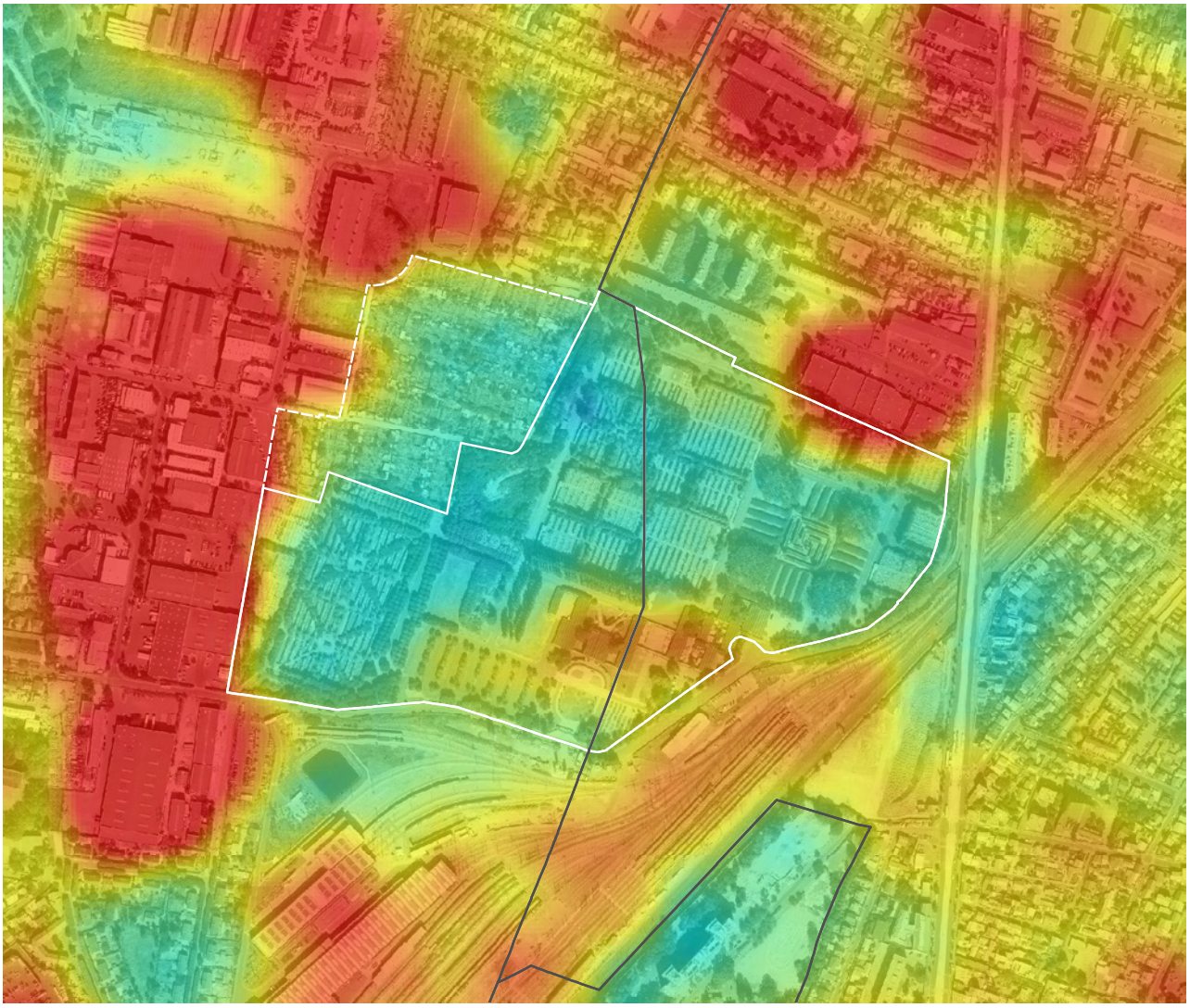

Sources : APUR, thermographie LANDSAT - août 2010 , photo aérienne 2012 (c) InterAtlas

0 110 m

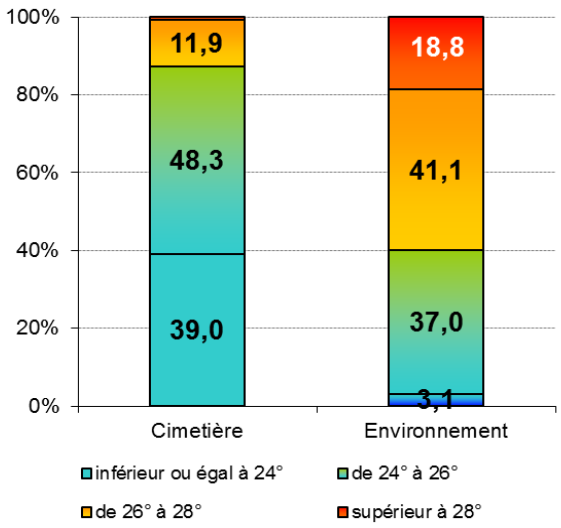

Températures :

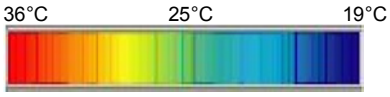

REPARTITION DES TEMPERATURES

	Minimum	Maximum	Moyenne
Cimetière	22.8	28.2	24.3
Environnement	22.8	32.9	26.3

Cimetière intercommunal de La Courneuve

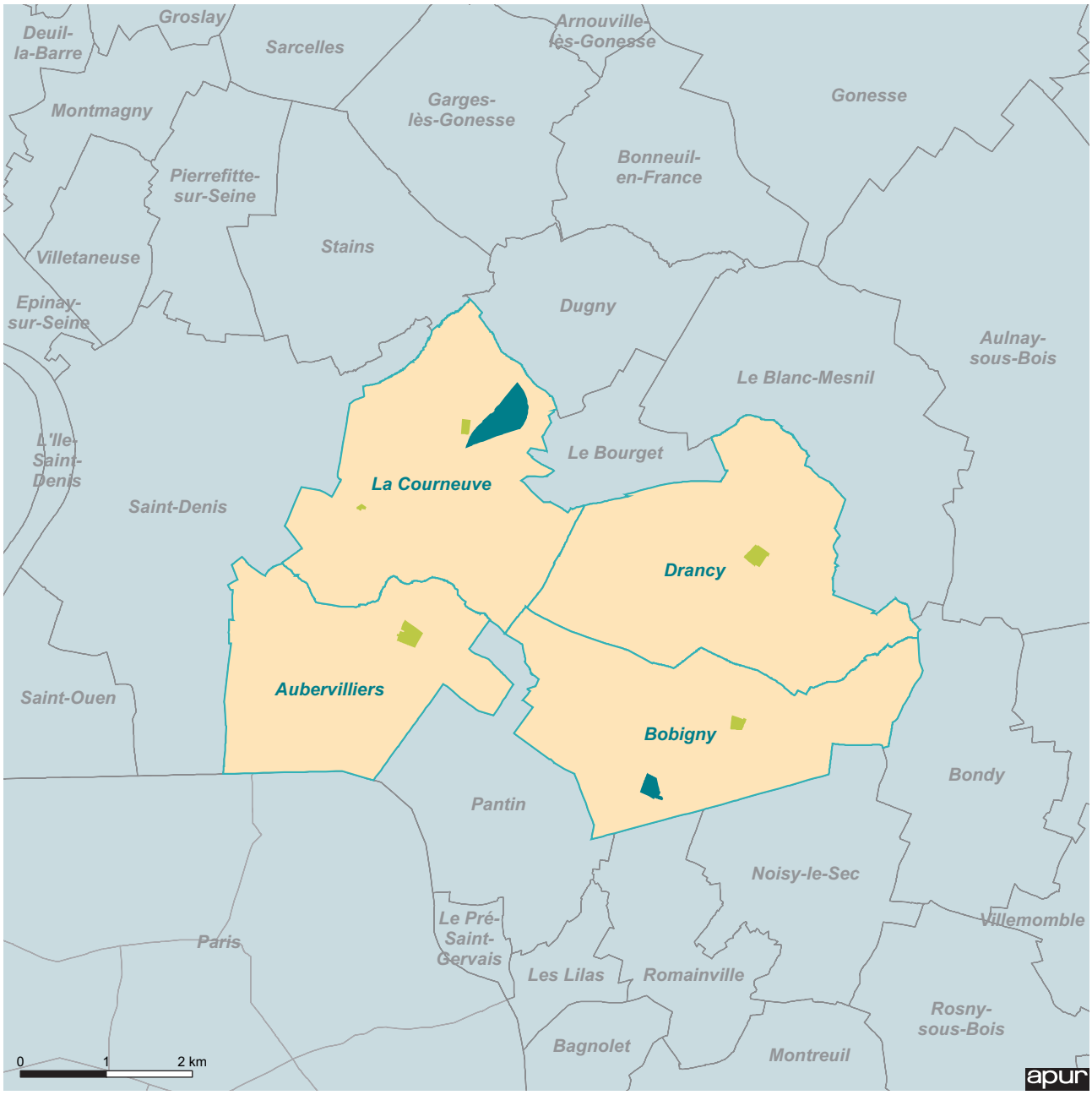

Situation du cimetière intercommunal de La Courneuve

- Communes adhérentes
- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal de La Courneuve et de Bobigny (musulman)

Contexte général

Le syndicat pour la création d'un cimetière intercommunal sur le territoire de La Courneuve, entre les communes d'Aubervilliers, La Courneuve et Drancy, a été créé par arrêté préfectoral le 7 août 1957. La commune de Bobigny rejoint le Syndicat le 10 février 1961 et 5 ans plus tard, le cimetière ouvre ses portes. L'ensemble (cimetière, bâtiments, entrée, lanterne des morts...) a été conçu par l'architecte et urbaniste Henri-Jean Calsat (1905-1991). Depuis le 10 janvier 1996, le syndicat assure également la gestion du cimetière intercommunal musulman de Bobigny, considéré comme une annexe du cimetière intercommunal, et, depuis une quinzaine d'années, celle des deux cimetières communaux de La Courneuve (ancien et nouveau).

Situation du cimetière

Le cimetière intercommunal de La Courneuve est situé au nord du département de Seine-Saint-Denis, entre l'aéroport du Bourget, l'Autoroute A1, le Parc départemental de La Courneuve (ou Parc Georges Valbon) et la Seine. Il est enclavé entre l'autoroute A1 qui constitue sa limite sud, des voies ferrées à l'Est et au Nord la route départementale D114 (avenue Waldeck Rochet) qui le sépare du Parc Georges Valbon. Il couvre 3 % du territoire communal.

Organisation et gestion du cimetière

Le cimetière s'étend sur 35 hectares. Actuellement environ 29 hectares sont utilisés pour l'exploitation du cimetière qui est loin d'être rempli. En poursuivant une politique de reprises régulières, le syndicat ne rencontrera probablement pas de problèmes de saturation de son cimetière. Les 6 hectares restants non exploités sont situés dans la partie est du cimetière : ancienne déchetterie, pylônes de télécommunication, aires de services pour les services techniques, prairies...
Le syndicat est propriétaire de l'ensemble du terrain (35 ha) qui dispose également de 4 pavillons dont deux logements de fonction et de 5 boutiques exploitées par des entreprises funéraires (fleuristes et marbriers).
L'entrée principale se situe au niveau du 92 avenue Waldeck Rochet. L'accès aux voitures particulières et aux deux-roues est autorisé. Un parc de stationnement de 78 places est d'ailleurs situé à l'intérieur de l'enceinte du cimetière. Un deuxième parc d'une quinzaine de places lié aux commerces funéraires est quant à lui situé au niveau de l'entrée du cimetière. Un accès secondaire, plus au Nord, réservé aux gros camions est localisé avenue Waldeck Rochet, au niveau du carrefour du Tapis Vert. Enfin, le cimetière dispose d'un accès privé, lié aux logements, également situé sur la même avenue.
Le cimetière est ouvert tous les jours, du 16 mars au 5 novembre, de 08 heures à 17 heures 45 et du 6 novembre au 15 mars, de 08 heures à 16 heures 45.

La gestion du cimetière est assurée par sept agents : une conservatrice, quatre agents administratifs et techniques et deux gardiens. Les missions propreté (ramassage des déchets), voirie et espaces verts sont confiées à des entreprises privées. Le syndicat n'employant pas de fossoyeurs, la reprise de concessions est également externalisée.

Depuis quelque temps, les gestionnaires du cimetière déplorent un certain nombre de problèmes d'insécurité : agressions, vols de bronze, vols dans les véhicules. L'installation de la vidéosurveillance a été un temps envisagée mais finalement non retenue compte tenu des coûts de sa mise en place. Le syndicat a ponctuellement recours à des entreprises de surveillance privées. Si cette mesure se révèle efficace, elle est cependant coûteuse et ne peut être que temporaire. Des dépôts de plainte auprès de la Police sont systématiquement effectués et le syndicat est en relation directe avec les services de Police.

Esplanade d'entrée.

Parking et boutiques de marbriers.

Parking intérieur.

Mur d'enceinte en béton préfabriqué.

Lanterne monumentale, Henri-Jean Calsat architecte.

Aire de traitement des déchets végétaux.

Ancien incinérateur.

Paysage des allées : arbre isolé et alignement.

Tendances démographiques

Contexte

Les quatre communes adhérentes totalisent 232 568 habitants et regroupent deux cimetières intercommunaux et cinq cimetières communaux. À Bobigny se situent le cimetière communal et le cimetière intercommunal musulman. Deux cimetières communaux, l'ancien et le nouveau, sont situés à La Courneuve en plus du cimetière intercommunal.

Population

Sur la période récente (2007-2012), les communes adhérentes au cimetière intercommunal de La Courneuve ont connu une croissance démographique supérieure à la moyenne francilienne (+0,7 % par an, soit + 7 600 habitants en cinq ans). Le dynamisme démographique a été important à La Courneuve (+1,4 % par an) et dans une moindre mesure à Aubervilliers (+0,9 % par an). La population de Drancy a augmenté à peu près au même rythme que la population francilienne (+0,4 % par an) alors que celle de Bobigny s'est stabilisée (+0,1 % par an). Parmi les quatre communes adhérentes, seule Bobigny compte plus d'emplois que d'actifs résidents. Dans les trois autres communes, la fonction résidentielle domine.

Vieillissement

La structure par âge de la population des communes adhérentes au cimetière intercommunal de La Courneuve est proche de celle de la Seine-Saint-Denis et donc relativement plus jeune que la population francilienne (Fig. ❶). Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent seulement 5 % des habitants en 2012, soit 11 600 personnes (+ 1 200 depuis 2007), une proportion restée presque stable en cinq ans (+ 0,4 point). La proportion d'habitants âgés de 75 ans ou plus est de 4 % dans toutes les communes adhérentes sauf une, Drancy (6,5 %). À la Courneuve, la proportion de 75 ans ou plus reste faible (4 %) mais en hausse d'un point en 5 ans.

Décès domiciliés

D'après les données de l'état civil, le nombre de résidents décédés dans les quatre communes adhérentes au cimetière intercommunal se situe entre 1 200 et 1 300 chaque année. Drancy et Bobigny totalisent chacun environ 400 décès domiciliés par an, Bobigny 250 décès et La Courneuve un peu moins de 200 décès par an (Fig. ❷).

Activité dans le cimetière intercommunal

Offre funéraire

Le cimetière intercommunal de La Courneuve a été créé en 1966 et aucune extension n'a été réalisée depuis.
Il dispose d'un ossuaire, créé en 1980 et non encore occupé en totalité, et de 12 emplacements provisoires. Il comprend également un espace cinéraire composé d'un columbarium de 520 cases réparties en 13 blocs de 40 places, occupés à près de 99 %, d'un jardin du souvenir, créé en 2002, et, depuis novembre 2015, de 11 cavurnes dont une située dans l'espace paysager. (Fig. ❸) En dehors des espaces d'inhumation traditionnels, le cimetière comprend deux carrés confessionnels : un carré israélite de 214 emplacements, créé en 2005, occupé à 8 %, et un carré musulman de plus de 850 emplacements, créé en 2013, afin de compléter le cimetière musulman de Bobigny qui dispose de plus de 7 000 sépultures et qui est proche de la saturation.
Des concessions de différentes durées y sont proposées (10, 30, 50 ans) mais il n'y a pas de concessions perpétuelles et il n'est pas prévu d'en créer. Il dispose aussi d'emplacements en terrains communs (530 places dont 24 disponibles) (Fig. ❹).

Évolution détaillée de l'activité

L'activité du cimetière intercommunal de La Courneuve se situe aux alentours de 380 inhumations ou dispersions de cendres en 2014. Les données détaillées manquent sur l'activité liée à la crémation sur une longue période. Le nombre d'inhumations de cercueils se situe en moyenne autour de 400 par an, à l'exception de l'année 2003 où la canicule a provoqué plus de décès (565 inhumations de cercueils) et des années 2012 et 2013 où 635 inhumations de cercueils ont été déclarées dans l'enquête, un effectif très élevé par rapport au reste de la série (Fig. ❺).

Évolution des pratiques funéraires

Les données détaillées manquent sur une longue période pour observer l'évolution de l'activité et des pratiques funéraires dans le cimetière. En 2014, l'activité liée à la crémation (inhumations d'urnes cinéraires et dispersions de cendres) a représenté 12 % de l'activité du cimetière. Les inhumations de cercueils ont représenté 88 % de l'activité du cimetière (Fig. ❻).
Les inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal ont été plus fréquentes en pleine terre (62 %) qu'en caveau (38 %) en 2014 (Fig. ❼).
En 2014, l'inhumation d'urnes cinéraires a été bien plus fréquente (90 %) que les dispersions de cendres (10 %) (Fig. ❽).

Reprises de concessions

Dans le cimetière intercommunal de La Courneuve, le nombre de reprises de concessions a connu deux longues périodes de hausse : entre 2004 et 2007, puis entre 2010 et 2014 (Fig. ❾). Leur nombre est très variable selon les années, parfois une vingtaine de reprises est réalisée dans l'année, parfois plus d'une centaine comme en 2007, 2013 et 2014.

Commune de résidence des défunts inhumés

Inhumations de cercueils

Les données concernant l'origine des défunts inhumés dans le cimetière intercommunal de La Courneuve ne sont renseignées que pour l'année 2014. Plus de 350 inhumations de cercueils ont été réalisées cette année-là. Les défunts originaires de Bobigny ont représenté un tiers des inhumations de cercueils, un quart des défunts inhumés en cercueils étaient originaires d'Aubervilliers. Enfin, les défunts originaires de La Courneuve et de Drancy ont représenté chacun environ 20 % des défunts inhumés en cercueils (Fig. ❿).

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Moins de 50 inhumations d'urnes cinéraires ou de dispersions de cendres ont été réalisées dans le cimetière intercommunal de La Courneuve en 2014. La répartition de l'activité cinéraire par origine des défunts en pourcentages est proche de celle des inhumations de cercueils (Fig. ⓫). Elle doit être considérée avec précaution étant donné qu'il s'agit d'un petit effectif.

Activité dans les cimetières des communes adhérentes

Activité au regard de la mortalité

D'après l'enquête Apur-Sifurep 2015 et les données de l'état civil, le nombre de personnes susceptibles d'être inhumées dans les quatre communes adhérentes se situe autour de 2 000 défunts par an (Fig. ⓬ histogramme), un chiffre sous-estimé car si tous les décès domiciliés sont bien pris en compte, il manque le nombre de personnes non résidentes décédées à La Courneuve. Le nombre de non-résidents décédés à Bobigny était disponible sur la période 2003-2008 et a été estimé par une moyenne mobile sur 3 ans pour la période 2009-2014.
Les données sur l'activité dans les cimetières des quatre communes adhérentes sont partielles ou manquantes. Le nombre de personnes susceptibles d'être inhumées dans ces communes est donc mis au regard de l'activité du cimetière intercommunal seul, hors activité cinéraire. Environ 400 à 500 inhumations de cercueils sont réalisées chaque année dans le cimetière, ce qui représente environ 20 % des personnes susceptibles d'être inhumées dans une des quatre communes adhérentes au cimetière. Les années 2012 et 2013 doivent être considérées avec précaution car elles se situent à un niveau très élevé par rapport au reste de la série. Sans prendre en compte ces deux années, la proportion de défunts inhumés en cercueils dans le cimetière intercommunal suit une tendance à la baisse depuis 2007, passant de 22 % en 2007 à 18 % en 2014 (Fig. ⓬ courbes). Dans quelle mesure est-ce lié à la progression de l'activité liée au cinéraire ou à la répercussion de l'activité des cimetières des communes adhérentes ? Les données d'enquête partiellement renseignées ou non renseignées ne permettent pas de répondre à cette question.

Évolution de l'activité

Inhumations de cercueils

Les données de l'activité des cimetières des communes adhérentes au syndicat ont été partiellement renseignées, ou pas du tout. Il est donc difficile d'en tirer des tendances claires. Le nombre d'inhumations de cercueils est plus élevé dans le cimetière communal d'Aubervilliers (500 à 550 inhumations de cercueils par an) que dans le cimetière intercommunal, si l'on excepte les deux années 2012 et 2013 où les effectifs semblent anormalement élevés pour ce qui concerne le cimetière intercommunal (Fig. ⓭). Le nombre d'inhumations de cercueils est en baisse importante dans le cimetière intercommunal entre 2011 et 2014 (500 inhumations en 2011, contre moins de 400 en 2014). 250 inhumations de cercueils par an sont réalisées au cimetière communal de Drancy d'après les données de 2003 à 2008, mais les données plus récentes ne sont pas disponibles. Dans le cimetière intercommunal musulman de Bobigny, 50 à 75 inhumations de cercueils par an ont été réalisées entre 2003 et 2008, soit à peu près le même niveau d'activité que celui observé dans le cimetière communal nouveau de La Courneuve. Moins de 20 inhumations de cercueils par an sont réalisées dans le cimetière communal ancien de La Courneuve.

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Les données sont partielles ou manquantes au sujet de l'activité liée au cinéraire dans les cimetières des communes adhérentes au cimetière intercommunal de La Courneuve. Seule l'année 2014 a été renseignée pour le cimetière intercommunal, ce qui permet néanmoins de voir que l'activité liée au cinéraire est bien plus importante dans ce cimetière que dans les cimetières communaux où les inhumations d'urnes et les dispersions sont très peu nombreuses (Fig. ⓮).

Évolution des pratiques liées au cinéraire

L'activité cinéraire représente près de 12 % de l'activité du cimetière intercommunal de La Courneuve en 2014, soit six fois plus que dans le cimetière communal d'Aubervilliers, et plus que dans le cimetière communal nouveau de La Courneuve. Les effectifs sont trop faibles dans les autres cimetières communaux pour indiquer une tendance nette. L'activité cinéraire n'est pas pratiquée au cimetière intercommunal musulman de Bobigny (Fig. ⓯).

Partage de l'activité funéraire entre les cimetières

(hors cimetière communal de Bobigny)

Sur les 1 400 inhumations de cercueils réalisés en 2014 dans les cimetières des quatre communes (excepté le cimetière communal de Bobigny dont les données n'ont pas été renseignées), le cimetière intercommunal de La Courneuve n'en représente pas la plus grande part : 30 % ont été réalisées dans le cimetière intercommunal de La Courneuve, 40 % dans le cimetière communal d'Aubervilliers et 20 % dans le cimetière communal de Drancy (Fig. ⓰). Les autres cimetières représentent chacun moins de 5 % des inhumations (Intercommunal musulman de Bobigny, Communal ancien et nouveau de La Courneuve). La proportion des inhumations de cercueils réalisées dans le cimetière intercommunal tend à diminuer (passant de 35 % en 2004 à 30 % en 2014), alors que celle du cimetière communal d'Aubervilliers est en augmentation. Les données concernant l'activité liée au cinéraire étaient trop incomplètes pour être incluses dans l'analyse.

Note méthodologique pour le graphique (Fig. ⓰) : Les nombres d'inhumations renseignés dans l'enquête en 2012 et 2013 dans le cimetière intercommunal de La Courneuve sont anormalement hauts, c'est pourquoi ces années-là sont indiquées en pointillé sur le graphique. Il est plus prudent de considérer l'évolution entre 2011 et 2014. Les données manquantes sur certaines années (2004-2008 pour Aubervilliers ; 2009-2014 pour Drancy et le cimetière intercommunal musulman de Bobigny) ont été estimées par une moyenne mobile sur 3 ans.

Paysage des allées : bosquets d'arbres et vallonnement.

Paysage des allées : pelouses et bosquets d'arbres persistants.

Traitement paysager des limites des aires d'inhumation.

Columbarium.

Paysage des allées : alignement d'arbres de hautes tiges.

Jardin du souvenir.

Cavurnes, au premier plan, columbarium au second plan.

Le cimetière est équipé de 29 points d'eau, d'une quinzaine de bancs, d'un abri à l'entrée, d'un local technique, d'un incinérateur qui n'est plus en service, et d'un monument de type « lanterne des morts » situé à l'extrême ouest du site mais qui ne semble pas être utilisé pour des cérémonies commémoratives.

Environnement

Des données relatives aux arbres, arbustes, aux surfaces enherbées et aux massifs n'ont pas été communiquées. Néanmoins, le cimetière que l'on peut qualifier de paysager, est pourvu de nombreux arbres, dont de très beaux spécimens. La part du végétal représente près de la moitié de la surface du cimetière. Les nombreux arbres (23 % du végétal) sont inégalement répartis sur l'ensemble du site, avec des alignements le long de certaines voies et des arbres isolés à d'autres. La strate arbustive est particulièrement importante (près de 27 % du végétal). Elle correspond notamment aux haies de thuyas qui délimitent chaque carré ou division. Les pelouses représentent plus de 50 % de la surface végétale du cimetière.
L'utilisation de produits phytosanitaires est maintenue pour éviter la réaction des usagers qui ne « supportent » pas de voir de mauvaises herbes dans les allées. Aucune autre solution n'a été envisagée pour le moment.
Les déchets végétaux sont traités par la société chargée de l'entretien des espaces verts qui les stocke pour produire du compost.
Des problèmes d'infiltration d'eau dans les caveaux sont régulièrement constatés. Ces eaux proviennent des nappes souterraines. En effet, le cimetière a été aménagé sur le lit d'anciennes rivières. Les entreprises de pompes funèbres s'adaptent en limitant la profondeur des caveaux.

Sur la partie nord-est, une emprise dépassant 1,6 hectare, anciennement occupée par une déchetterie, présente des taux élevés de pollution des sols en raison d'activités industrielles qui s'y sont déroulées par le passé. Le terrain est répertorié dans la base de données BASOL du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, sur les sites et sols pollués. Il est classé dans la catégorie des sites nécessitant des investigations supplémentaires, la pollution étant avérée et entraînant l'engagement d'actions de la part de ses responsables. Une fiche détaillée est consultable sur le site Internet du Ministère. Le rapport de présentation du PLU de la Courneuve, mis en compatibilité et approuvé le 19 décembre 2013, évoque également la situation de ce site. Une réflexion est en cours actuellement permettant la dépollution du site et sa valorisation.

Aménagements/projets/enjeux

S'agissant des projets, en 2016, le syndicat prévoit la création d'un nouveau bloc de 40 cases pour compléter l'offre cinéraire du columbarium. Un nouvel espace de 10 cavurnes est également en cours d'aménagement. Comme chaque année, des travaux de voirie sont programmés. La rénovation des bâtiments est prévue, notamment de la reprise d'étanchéité des toitures-terrasses qui n'ont jamais été restaurées depuis leur création.
La création d'un nouvel ossuaire est à l'étude. Sa capacité n'est pas précisée, mais il serait organisé pour durer au moins 10 ans.

Situation au regard du PLU

Dans le PLU de La Courneuve actuellement en vigueur (approuvé par délibération du Conseil Municipal le 7 février 2008), le cimetière intercommunal est classé en zone N, « zone naturelle de protection des paysages », et plus précisément en secteur NL qui correspond aux sites d'équipements (terrains de sport, cimetières, entrée du parc, théâtres...). La réglementation du secteur NL autorise les constructions et aménagements liés aux équipements d'intérêt collectif (parc des sports, cimetières, entrées du parc départemental) qui s'y trouvent, dans la mesure où ces réalisations sont compatibles avec le caractère paysager du site. Il s'agit de permettre l'évolution et l'adaptation aux besoins en équipements de la population, sans compromettre le caractère paysager de ces espaces.

Au nord et à l'ouest, le parc Georges Valbon est également classé en zone naturelle et forestière, et plus précisément en secteur N2000 correspondant aux sites classés Natura 2000. Au sud, l'autoroute A1 sépare le cimetière intercommunal de la zone d'activités économiques Mermoz, classée au PLU en zone UE, zone d'activités. Il convient également de mentionner deux emplacements réservés inscrits sur le plan de zonage, à l'est du cimetière, au-delà du faisceau ferré. L'emplacement réservé D4 prévoit la création de bassins de retenue (58 000 m²). L'emplacement réservé E2 concerne le projet de création de l'autoroute A 16, au nord de l'A1.

Le parc Georges Valbon est jugé peu accessible par les courneuviens. Le devenir de ses abords et son accessibilité constituent de véritables enjeux pour la ville, qui ne sont pas sans conséquence sur le cimetière et notamment sur sa visibilité. L'avenue Waldeck Rochet qui le sépare du parc, forme une coupure urbaine. La requalification de cet axe est d'ailleurs inscrite dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU en vigueur. Le projet de Tangentielle Nord figure également dans les objectifs du PADD. Le premier tronçon reliant Epinay-sur-Seine au Bourget, en cours actuellement, desservira la future gare de Dugny-La Courneuve dont l'implantation est prévue au niveau de la pointe nord-est du cimetière. Le tracé de la Tangentielle Nord suit en partie la limite est du cimetière.

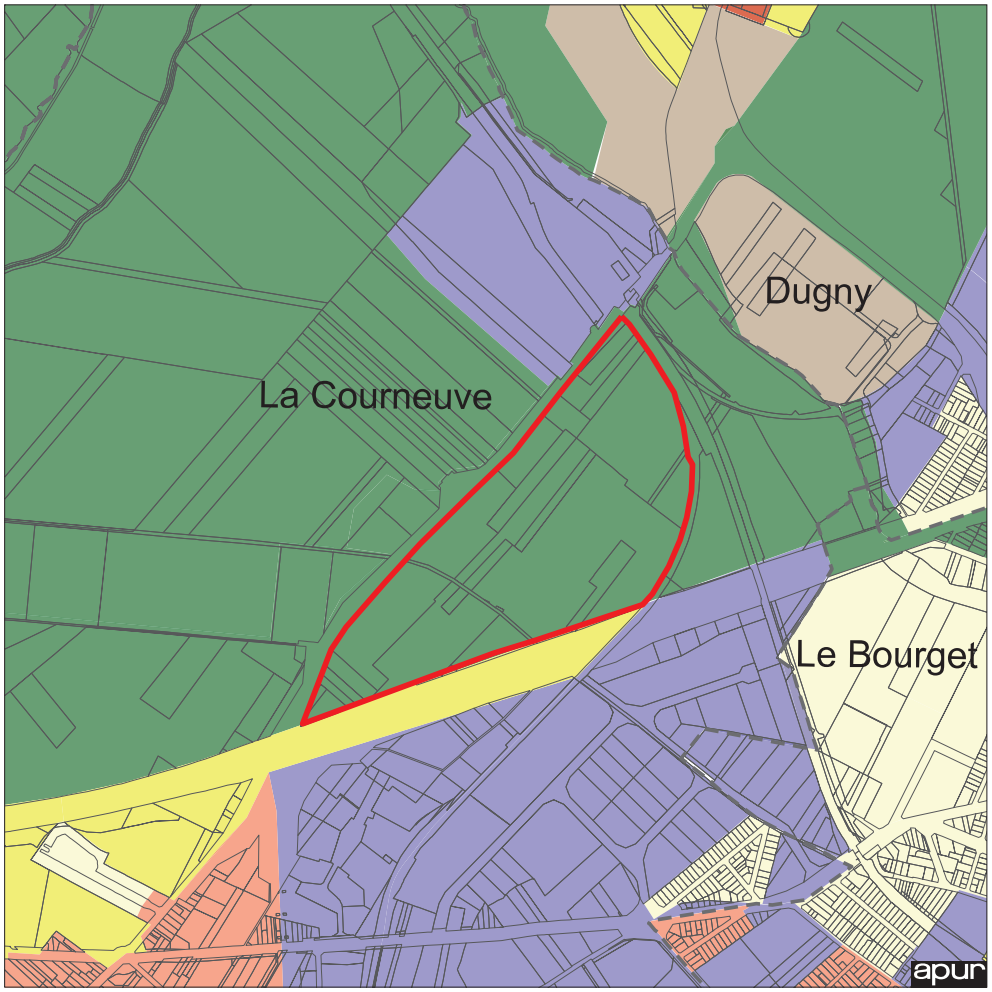

Récolement des plu
Zonages

- zone naturelle
- zone agricole
- zone urbaine verte
- zone mixte dense
- zone semi dense
- habitat collectif discontinu
- habitat pavillonnaire
- équipement public ou collectif
- zone d'activités, aéroportuaire portuaire, ferroviaire...
- zone à urbaniser

12 avril 2016

Extrait du plan de zonage du PLU de La Courneuve (mis en compatibilité le 19 décembre 2013)

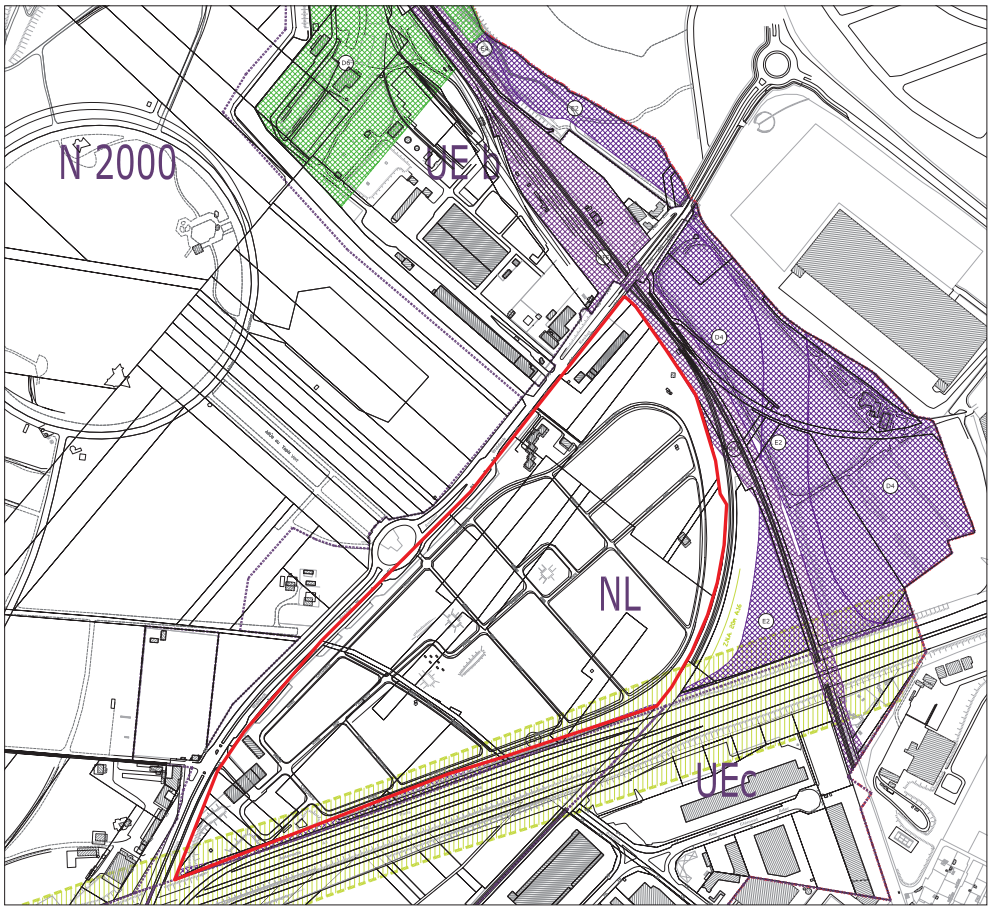

LEGENDE GENERALE

- LIMITE COMMUNALE
- LIMITE DE ZONE
- ZONAGE (NL)

EMPLACEMENTS RESERVES

- POUR ESPACE VERT
- AUTRE EMPLACEMENT RESERVE
- (D4) REFERENCE A LA LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

À noter, par délibération en date du 18 décembre 2014, la Ville de La Courneuve a décidé de mettre en révision son plan local d'urbanisme. Il s'agit d'une part de prendre compte les nouvelles dispositions législatives (Lois Grenelle II et ALUR notamment), mais également d'intégrer les projets et opérations d'aménagement en cours et à venir sur la commune. Il convient également pour La Courneuve de se préparer à la Métropole du Grand Paris. La procédure de révision nécessite plusieurs étapes. Un diagnostic a été établi fin 2015, et le PADD devrait être débattu par le conseil municipal au printemps 2016. En l'état actuel des choses il ne nous est pas possible de savoir si le zonage du PLU réservé au cimetière intercommunal et les règles s'y appliquant seront maintenus dans le PLU révisé.

Extrait du PADD du PLU de La Courneuve (mis en compatibilité le 19 décembre 2013)

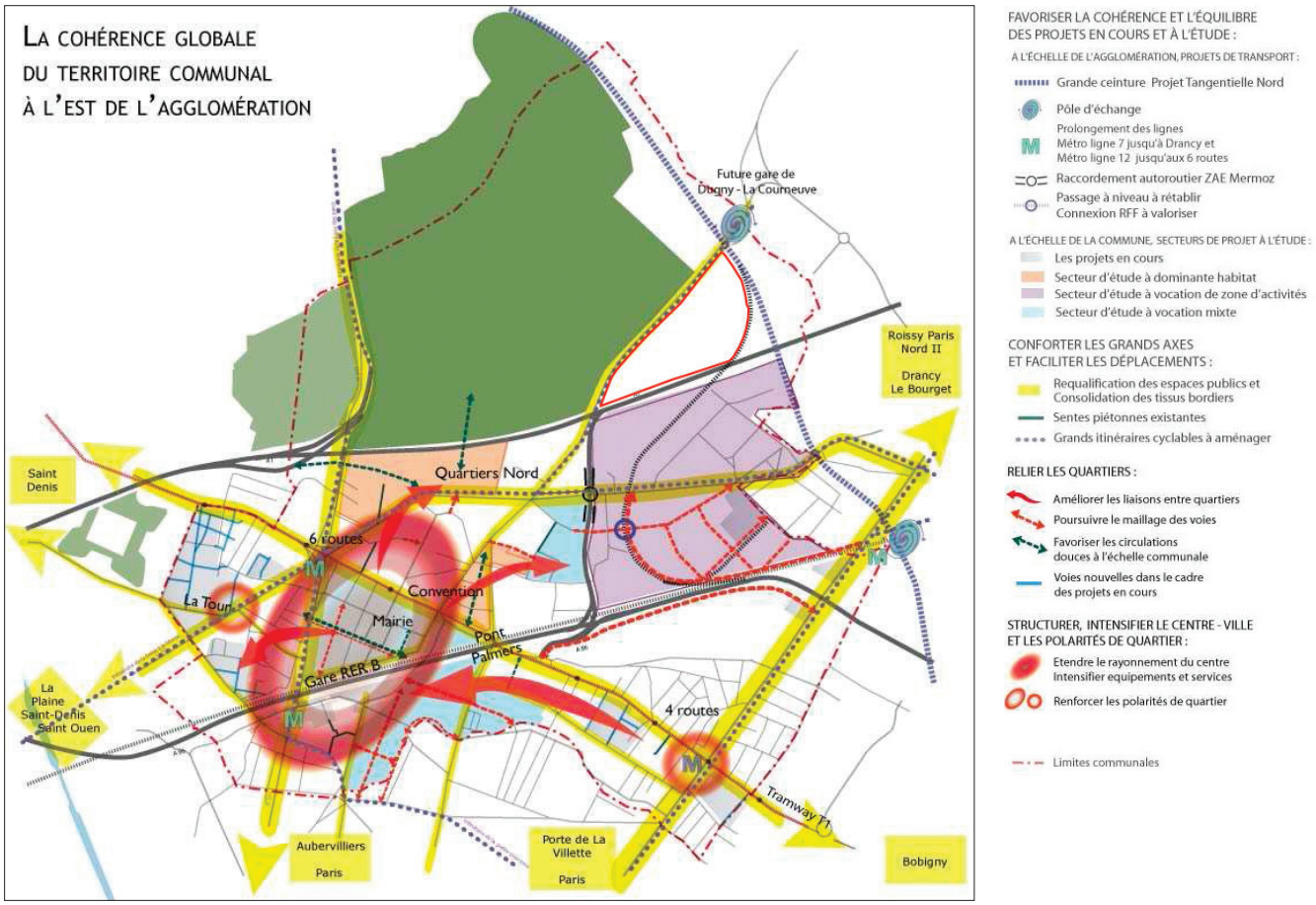

Seuil d'une division avec fontaine.

Espace d'inhumation traditionnel.

Espace d'inhumation traditionnel.

Espace d'inhumation traditionnel.

Haies abritant l'espace des poubelles.

Banc à l'abri d'un arbre.

Le cimetière et les projets d'urbanisme et de transport

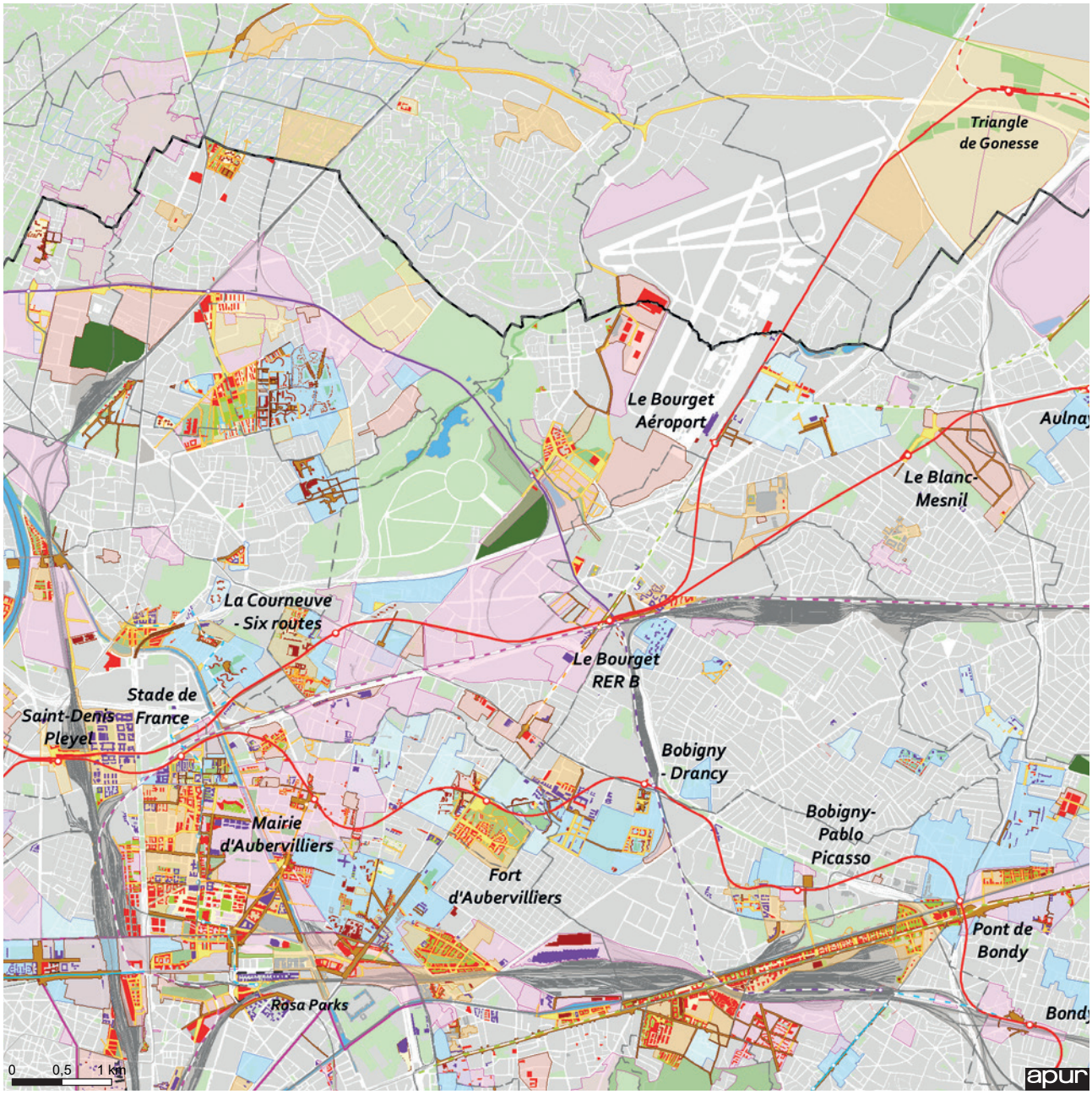

Cimetière intercommunal étudié

Projets de transports collectifs à l'horizon 2030

- Réseau du Grand Paris : étude
- RER : étude
- CDG Express : étude
- Tangentielle : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Métro : chantier - étude

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole État Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZen5)

Projets urbains Dernières informations connues

- Projeté
- Réhabilité
- Réalisation récente
- Lot
- Espace vert public projeté
- Espace public à créer
- Espace public requalifié

Projets urbains Secteur d'opérations

- ZAC à l'étude
- ZAC en cours
- Périmètre d'étude
- Autre périmètre d'aménagement
- Périmètre de réflexion
- PRU NPNRU
- ZAE

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME Situation et enjeux des cimetières intercommunaux	La Courneuve	Cimetière intercommunal	
Contexte général	93		

SUPERFICIE

Emprise totale du cimetière (ha)	**23,38**
Emprise réservée du cimetière (ha)	**5,55**
Territoire communal (ha)	
La Courneuve	**750,37**
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en %	
La Courneuve	**3**

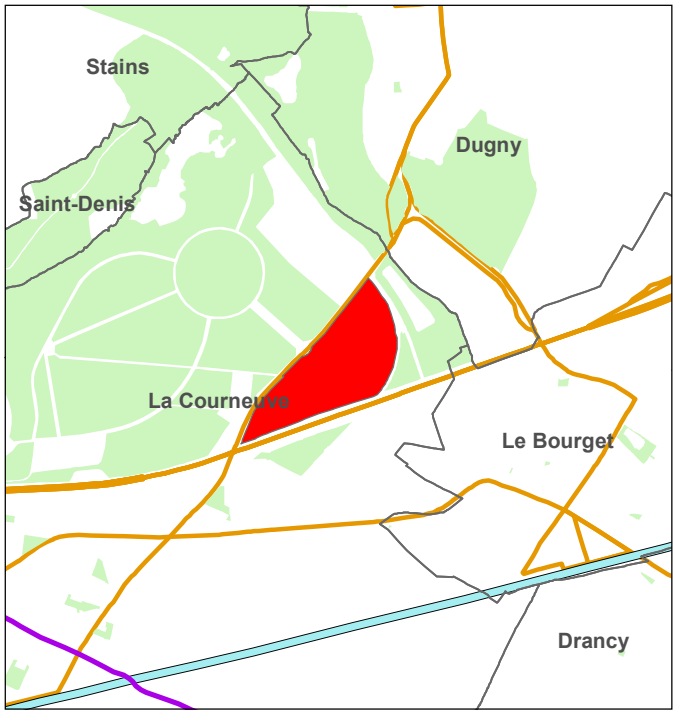

Sources : APUR - IGN

0 850 Mètres

DATES: Création: 1966 Extension(s):

TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE

Aire de desserte de 600m

RER/ Transilien	
Métro/ Tram	
Bus	**249**

ACCES

Gardiens					
2	**Principale**	Secondaire voiture	Secondaire piéton	Service	Condamnée
	92 av Waldeck Rochet			Avenue Waldeck Rochet	

HORAIRES

Eté (1-03 au 30-09) en semaine	08H00	17H45
Eté (1-03 au 30-09) weekend et jours fériés	08H00	17H45
Juin, juillet et août	08H00	17H45
Hiver (1-10 au 28/29-02) en semaine	08H00	16H45
Hiver (1-10 au 28/29-02) weekend et jours fériés	08H00	16H45
Le jour de la Toussaint	08H00	17H45

MISSIONS ASSUREES

● Interne ○ Externe NSP		Détails
Propreté	●	
Espaces verts / environnement	○	
Voirie	○	
Gardiennage	●	
Administration	●	
Reprises de concessions	○	
Autre (préciser)		

Sources: APUR - InterAtlas

0 260 520 Mètres

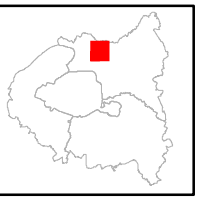

TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Fig.1 : Structure par âge de la population

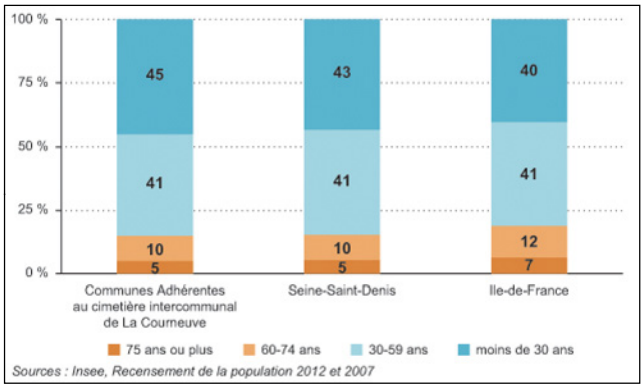

Fig.2 : Nombre de résidents des communes adhérentes décédés chaque année

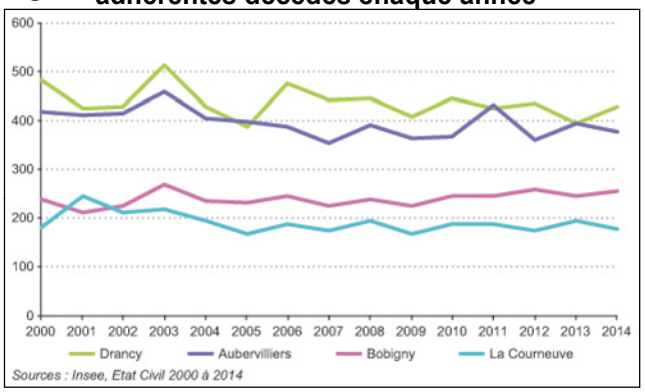

OFFRE FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.3 : Equipements

	Columbarium	Cavurnes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des enfants	Dons du corps	Espace extérieur de cérémonie	Salle de cérémonie (dont crématorium)	Crématorium	Chambre funéraire
Nombre d'équipements dans le cimetière	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'emplacements	520	11										
dont occupés par des urnes cinéraires	514											
Taux d'occupation (%)	99											
Année de création	1989	2015	2002		1980							
Gratuité	○		●									

Fig.4 : Durée des sépultures

	Terrain commun	Concessions					Total emplacements
		10 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelles	Autres	
Existence	●	●	●	●	○		
Nb d'emplacements	530						
dont disponibles	24						
Création(s)							
Suppression(s)							

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.5 : Evolution de l'activité

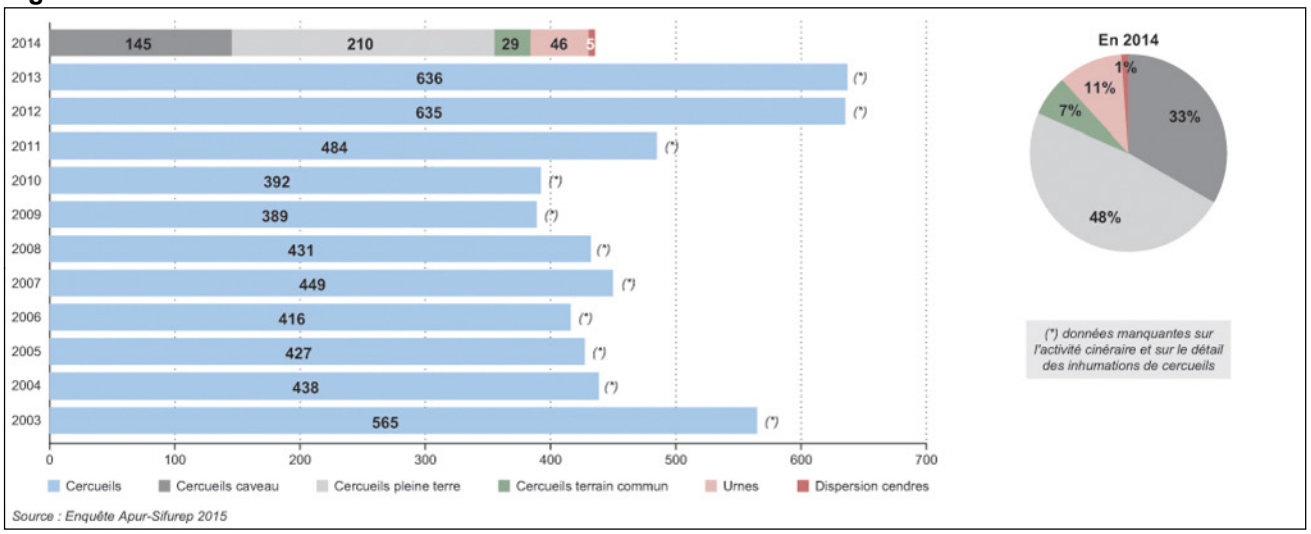

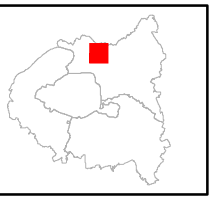

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.6 à 8: Pratiques d'inhumation et de dispersion

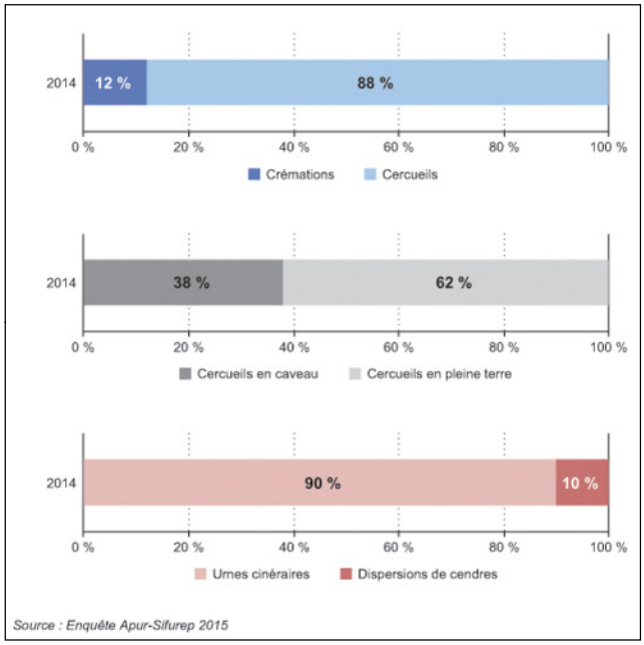

Fig.9: Evolution du nombre de reprises

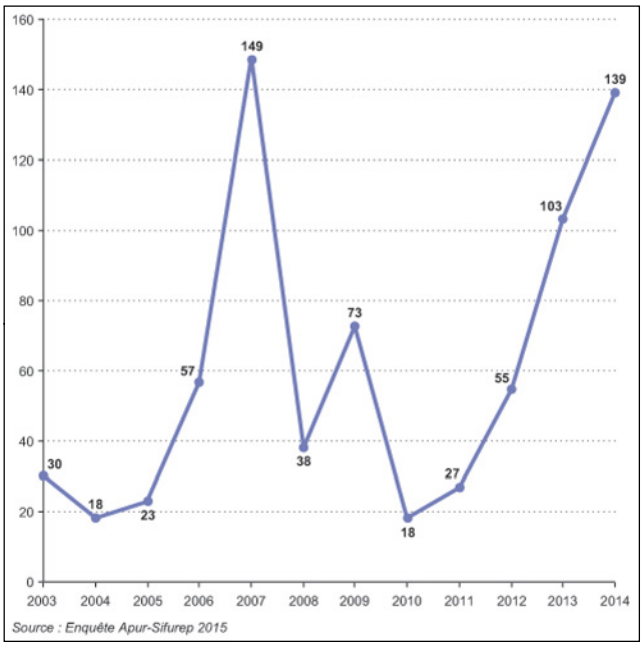

EVOLUTION DE L'ACTIVITE SELON LA COMMUNE DE RESIDENCE

Fig.10: Inhumations de cercueils

Fig.11: Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

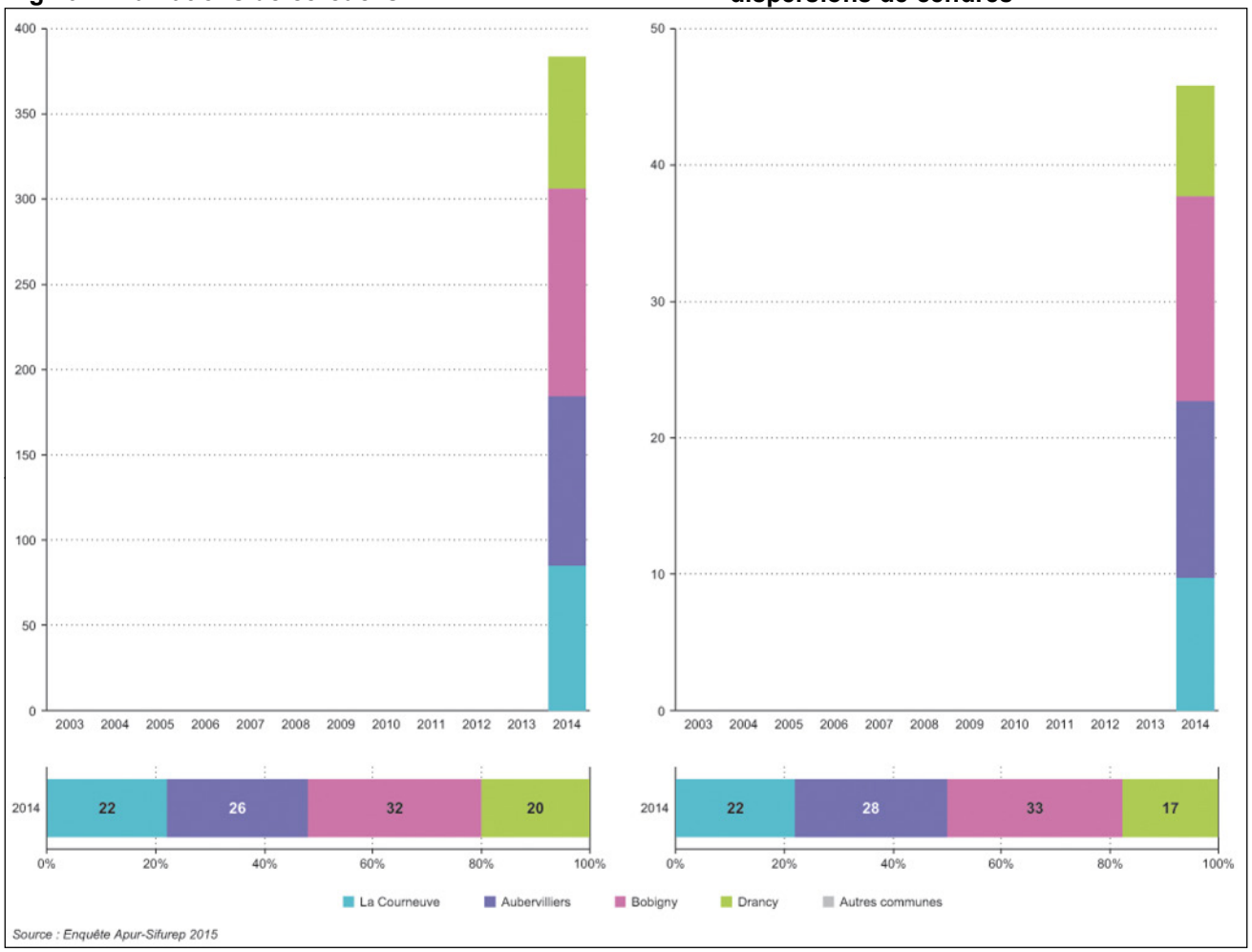

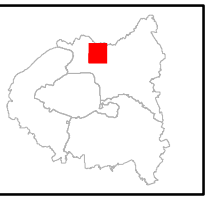

ACTIVITES FUNERAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Fig 12: Activité des cimetières au regard de la mortalité

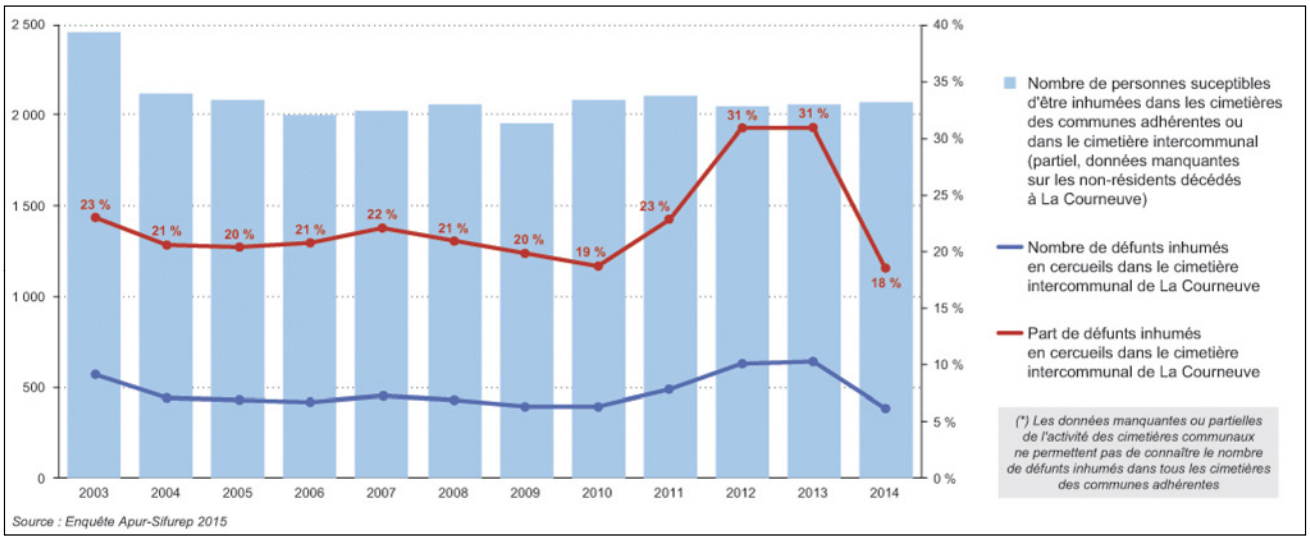

Fig 13 et 14: Evolution de l'activité dans les cimetières des communes adhérentes

Inhumations de cercueils

Nombre d'inhumations d'urnes et dispersions de cendres

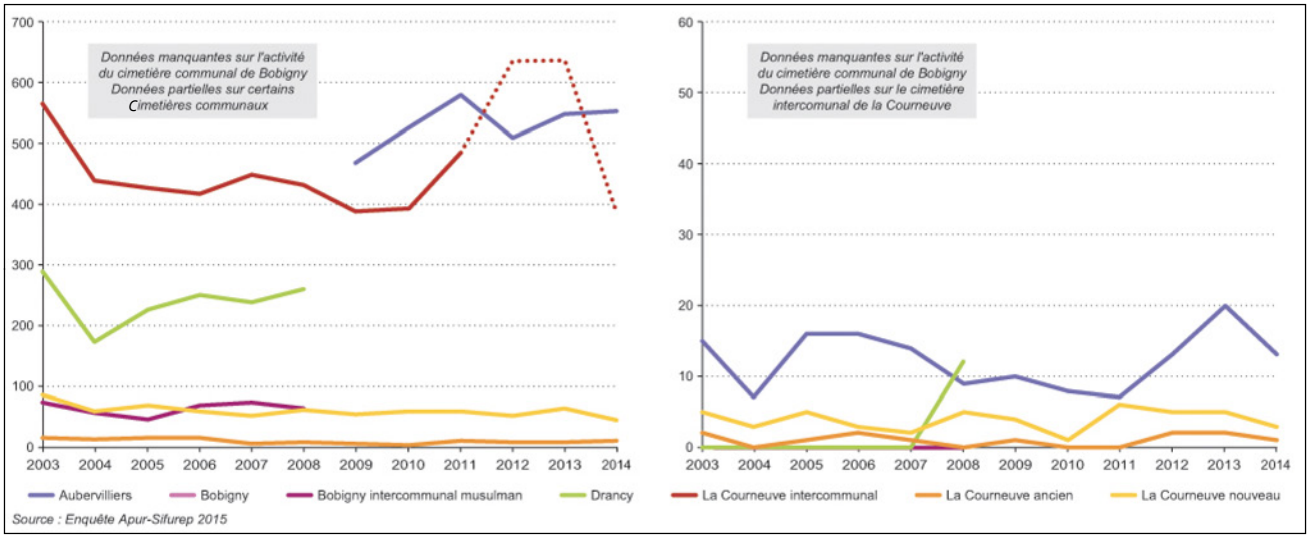

Fig.15: Evolution de la part de l'activité liée au cinéraire

Fig.16: Répartition de l'activité funéraire entre les différents cimetières

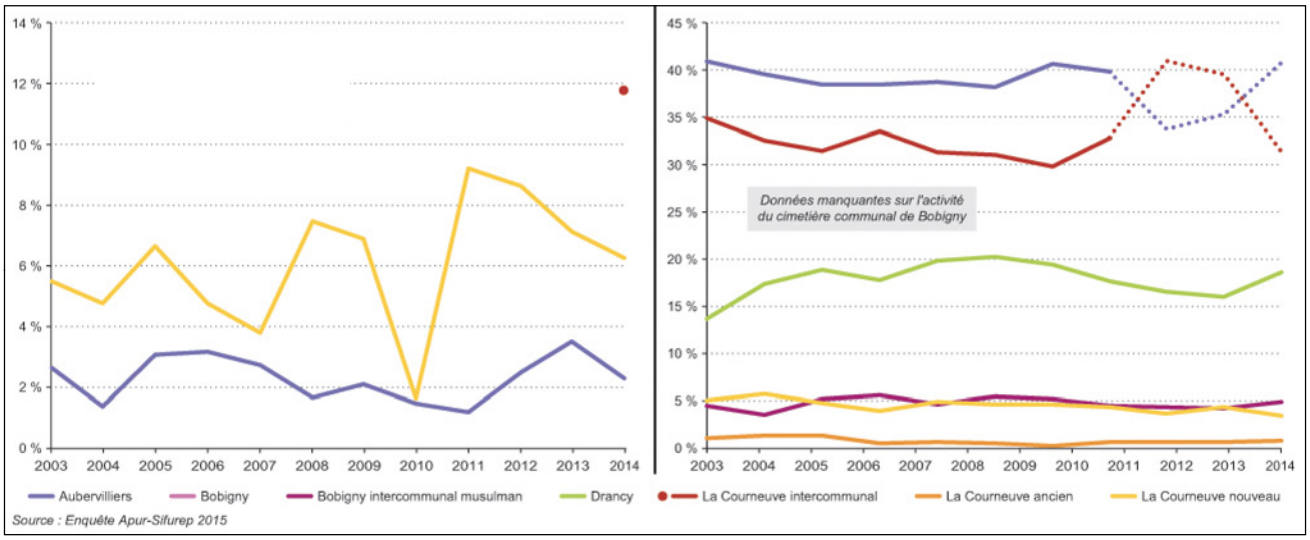

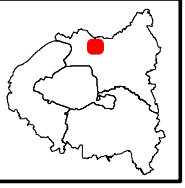

VÉGÉTATION - MORPHOLOGIE BÂTIE

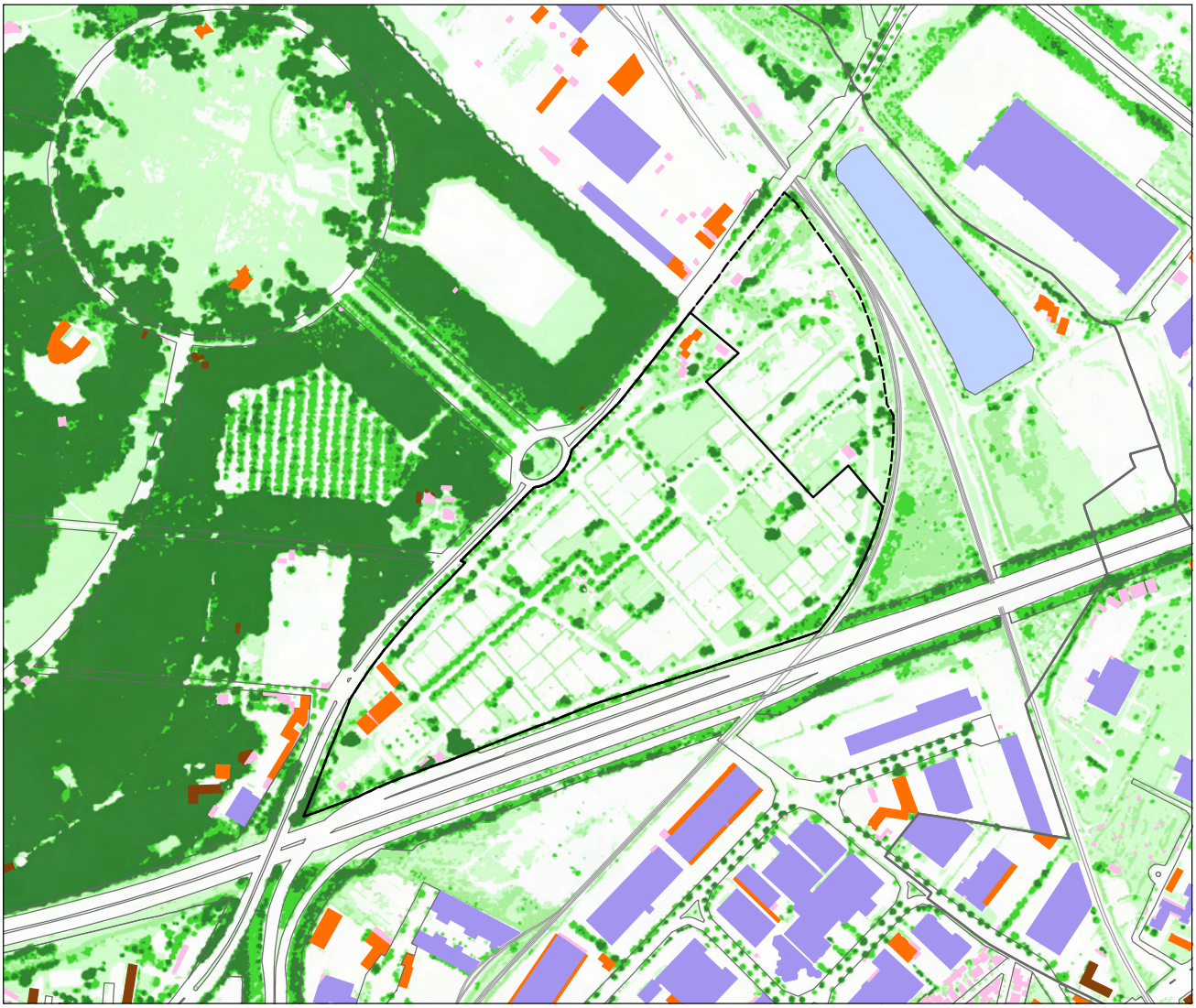

Sources : APUR,
photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012 - (c) : InterAtlas

0 150 m

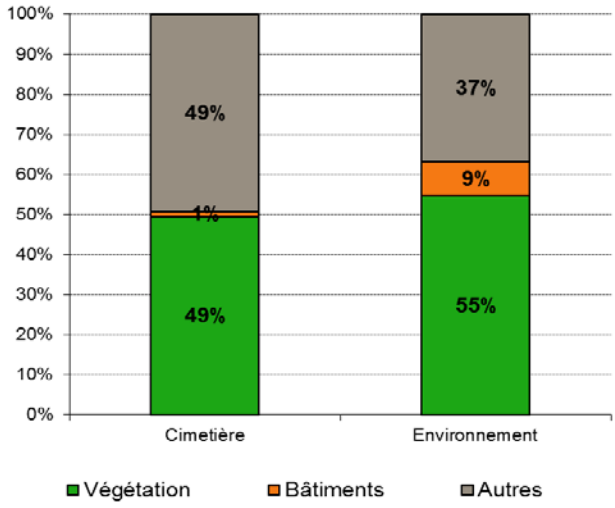

Types de bâtiments :

- emprise bâtie de 3 à 190m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie de 190 à 1000m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie inférieure à 1000 m², hauteur de 10 à 37m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur inférieure à 20 m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur de 20 à 37m
- hauteur supérieure à 37m

Répartition de la végétation :

- moins de 1m
- de 1 à 5m
- de 5 à 10m
- plus de 10m

Environnement

PART DU VEGETAL

	cimetière	environnement	aire observée
surface totale en (ha)	17.8	176.6	194.4
surface du végétal en (ha)	8.8	96.4	105.3

STRATES VEGETALES

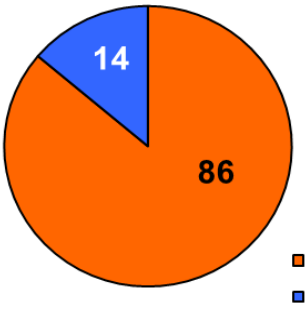

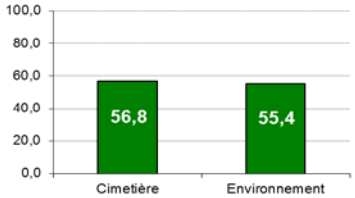

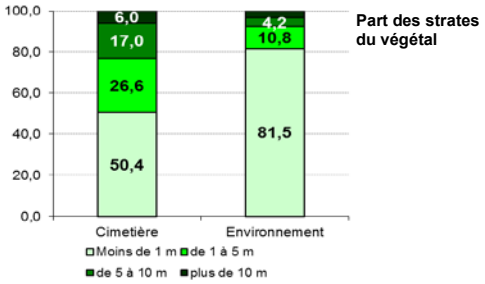

HAUTEURS DE LA VEGETATION PUBLIC / PRIVE

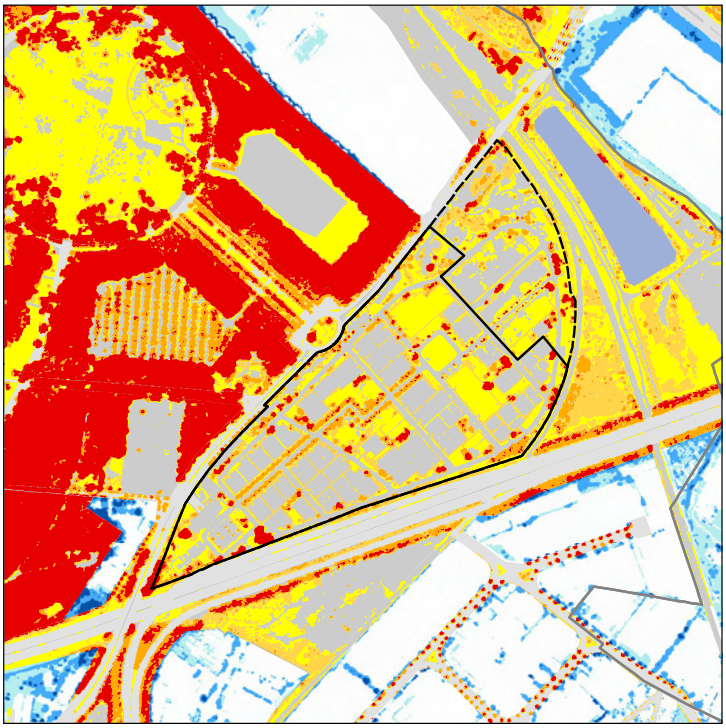

Sources : APUR, Photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012
(c) : InterAtlas

0 220 m

Public	Privé
moins de 1 m	moins de 1 m
de 1 à 5 m	de 1 à 5 m
de 5 à 10 m	de 5 à 10 m
plus de 10 m	plus de 10 m

PLANTATIONS

	Nombre existant	Surface existante (m2)	Nombre programmé	Surface programmée (m2)
Arbres (nbre)	NR		NR	
Arbustes (m2)		NR		NR
Pelouses (m2)		NR		NR
Fleurs (m2)		NR		NR

GESTION DURABLE DU CIMETIERE

		Prestations			
		service municipal	externalisation	nature	coût annuel
récupération des eaux pluviales	○	NR	NR	NR	NR
réduction des surfaces imperméabilisées	○	NR	NR	NR	NR
traitement des déchets végétaux	●	NR	OUI	NR	NR
traitement des autres déchets recyclables	○	NR	NR	NR	NR
traitement des autres déchets non recyclables	○	NR	NR	NR	NR
utilisation de produits phytosanitaires	●	NR	OUI	DESHERBANT	NR
autre		NR	NR	NR	NR

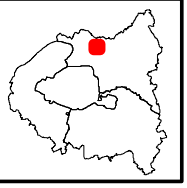

TEMPERATURES DANS LE CIMETIERE ET SON ENVIRONNEMENT

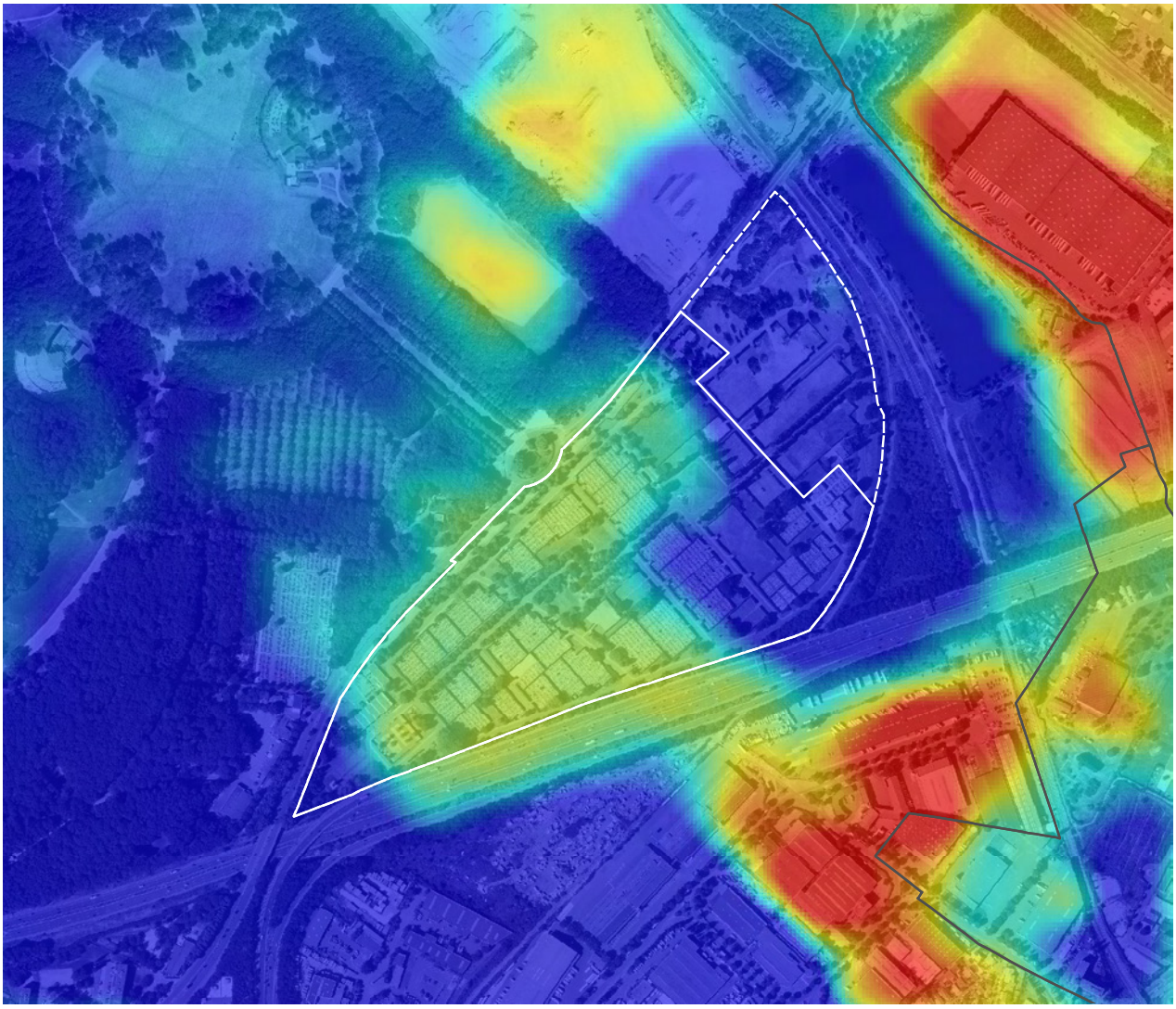

Sources : APUR, thermographie LANDSAT - août 2010 , photo aérienne 2012 (c) InterAtlas

0 125 m

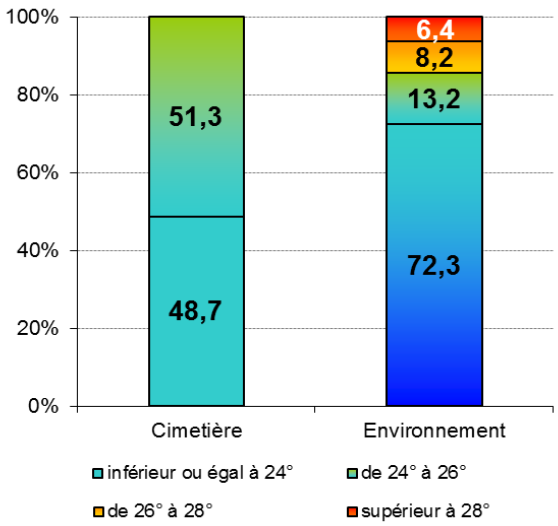

Températures :

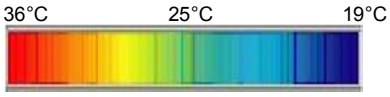

REPARTITION DES TEMPERATURES

	Minimum	Maximum	Moyenne
Cimetière	14.9	25.4	22.5
Environnement	14.5	38.0	22.1

Cimetière intercommunal de Tremblay-en-France

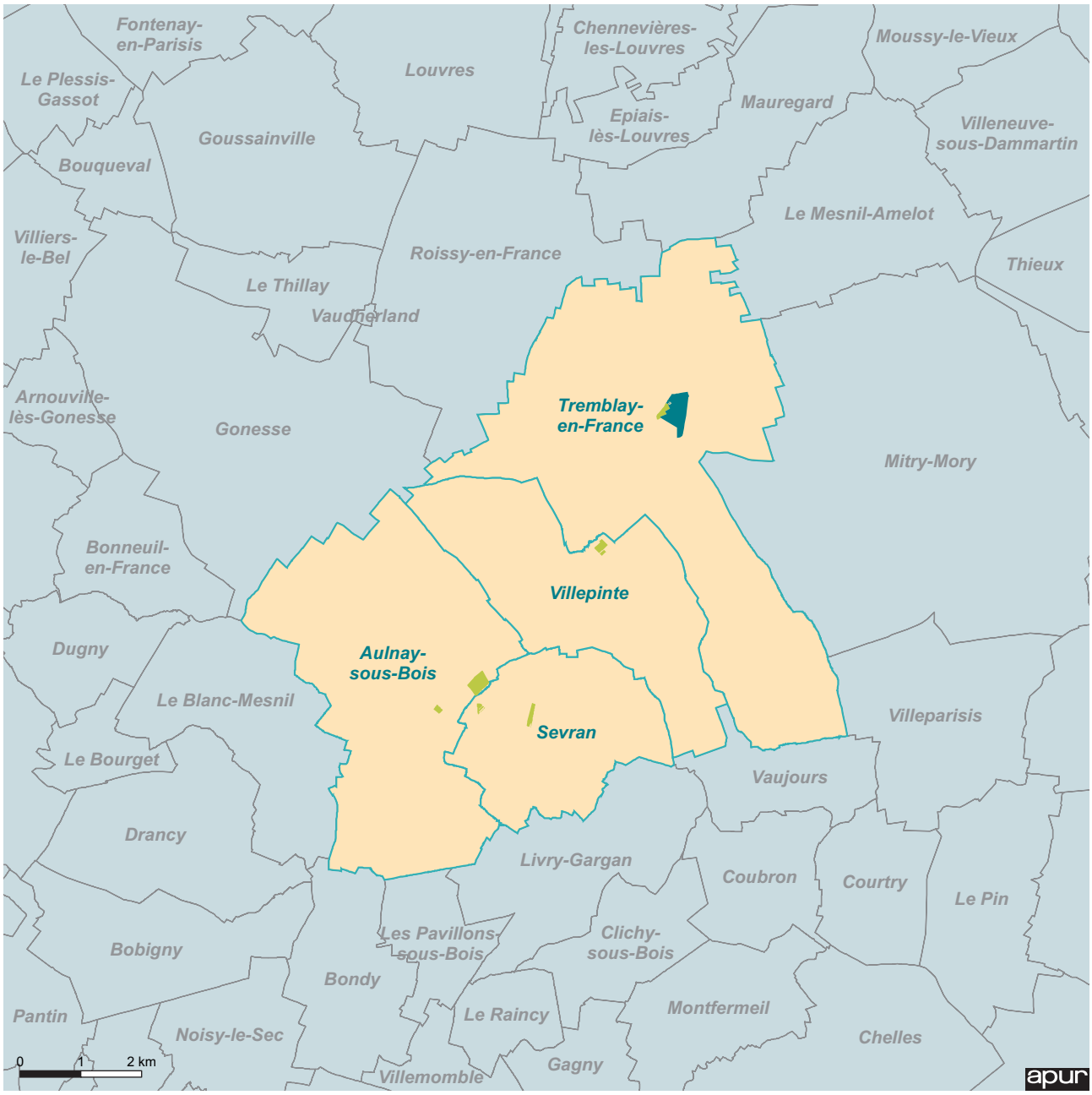

Situation du cimetière intercommunal de Tremblay-en-France

- Communes adhérentes
- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal de Tremblay-en-France

Contexte général

La gestion du cimetière intercommunal de Tremblay-en-France fait partie des compétences du syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) qui rassemble cinq communes : Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

Situation du cimetière

Le cimetière intercommunal de Tremblay en France est situé en limite Nord Est du département de Seine-Saint-Denis, entre l'aéroport Roissy-Charles-De-Gaulle au Nord, l'autoroute A 1 à l'ouest, le département de la Seine et Marne (Mitry-Mory) à l'Est et « la Francilienne » (A 104) au Sud. Ce cimetière paysager se situe dans le Vieux Pays de Tremblay, dans un secteur peu urbanisé, au milieu de terres agricoles et à proximité du Parc du Château Bleu. Il s'inscrit dans la « ceinture verte » du Vieux Pays.
Créé en 1989, le cimetière intercommunal s'étend sur une emprise d'une quinzaine d'hectares dont il n'occupe que cinq hectares actuellement. Accessible par le chemin des Plâtrières, il est situé entre le cimetière communal, la route périphérique, des champs et le chemin de la Croix, au sud, qui le sépare d'un espace boisé.

Organisation et gestion du cimetière

De forme globalement triangulaire, le cimetière intercommunal est bordé au nord-ouest par le cimetière communal de Tremblay et des terres agricoles qui s'étendent sur toute la limite est. Le nord du site, au-delà d'une butte abritant une aire d'accueil des gens du voyage, est occupé par les pistes de l'aéroport Roissy-Charles-De-Gaule. Le sud est bordé par des emprises plantées (prairies et bois) et, au-delà, par la partie urbaine de Tremblay-en-France.
L'entrée du site est marquée par un large portail en ferronnerie bordé à l'ouest par le bâtiment abritant l'accueil et l'administration auquel est accolée une vaste salle destinée aux cérémonies. Un axe principal, rectiligne, traverse le site de l'entrée jusqu'aux dernières divisions, au sud. Il dessert les divisions composées sur des plans circulaires, les rangées de tombes formant des anneaux plus ou moins plantés de haies et d'arbres. Ces vastes cercles libèrent des espaces plantés d'une végétation riche et diversifiée. La qualité de la composition est également due aux légers modelés de terrains qui créent des paysages changeants et préservent l'intimité des espaces de sépultures. La qualité de la végétation, la diversité des espèces et des tailles confèrent aux parties les plus anciennes une ambiance de calme propice au recueillement. Les nouveaux espaces de sépulture ouverts plus récemment ou en cours de réalisation n'ont pas encore cette richesse et restent, à ce jour, dominés par les lignes de force qui traversent le site du nord-ouest au sud-est.
L'entrée principale du cimetière, et unique accès, s'effectue par le chemin des Plâtrières qui longe le cimetière communal. L'accès secondaire de la rue de la Croix a en effet été condamné (installation de gros blocs de pierres) suite à l'intrusion de gens du voyage. Le parc de stationnement de 50 places est situé face à l'entrée principale en dehors du cimetière. L'accès aux voitures particulières n'est autorisé que pour les personnes à mobilité réduite, enfants en bas âge ou personnes âgées.
Le cimetière est ouvert tous les jours, du 16 mars au 5 novembre, de 8 h 30 à 18 h 00, et du 6 novembre au 15 mars, de 8 h 30 à 17 h 00, les bureaux étant fermés entre 12 heures et 13 heures 30.
La gestion du cimetière est assurée par une conservatrice et 4 agents polyvalents qui effectuent à la fois des tâches administratives et techniques (gestion des dossiers, surveillance et petit entretien). Ces agents assurent également le gardiennage du cimetière. En revanche les gros travaux de nettoyage, de tonte, de coupe des haies ainsi que les travaux de voirie sont assurés par des entreprises extérieures. Les reprises de concessions sont également effectuées en externe. La conservatrice est responsable de la gestion du cimetière depuis le 1er janvier 2014 et coordonne également la gestion des aires d'accueil des gens du voyage qui est aussi de la compétence du syndicat.
Les tarifs ne sont pas systématiquement actualisés. Ceux actuellement en vigueur ont été réactualisés en 2016. Les précédents avaient été fixés en 2011.
Le syndicat ne pratique pas la revente des monuments repris car ce dispositif impliquerait la mise en place d'une régie de recettes.
Le syndicat déplore quelques vols sur les concessions (fleurs, plaques, vases), de matériels (petit outillage), quelques actes de vandalisme (casses de plaques, clôtures pliées). Des caveaux indigents ont été ouverts (une fois). Les services de police ont procédé aux constats d'usage. Ces caveaux étaient libres de corps.

Portail d'entrée.

Esplanade intérieure. Au fond parking,
au premier plan le site prévu pour le crématorium.

Le cimetière communal.

Les bâtiments d'accueil et d'administration.

La salle de cérémonie.

Paysage des allées intérieures.

Aires d'inhumation bordées de haies taillées.

Aire d'inhumation bordées de bambous.

Tendances démographiques

Contexte

Quatre communes sont adhérentes au cimetière intercommunal de Tremblay-en-France : Aulnay-sous-Bois, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte. Le SEAPFA, dont dépend le cimetière, est un syndicat intercommunal à la carte, c'est-à-dire que chaque membre confie au syndicat la ou les compétences de son choix. Le Blanc-Mesnil, membre du SEAPFA, a fait le choix de ne pas confier la compétence cimetière au syndicat. Au total, un cimetière intercommunal et six cimetières communaux sont localisés dans ces quatre communes qui totalisent 201 242 habitants. Deux cimetières communaux se situent à Aulnay-sous-Bois et deux à Sevran.

Population

Sur la période récente (2007-2012), les communes adhérentes au cimetière intercommunal de Tremblay-en-France ont connu une baisse de population (-0,3 % par an, soit — 3 200 habitants en cinq ans), à l'inverse de la croissance démographique observée à la même période en Ile-de-France (+0,5 % par an). La diminution du nombre d'habitants concerne plus particulièrement Tremblay-en-France (- 0,8 % par an) et Sevran (- 0,7 % par an) tandis que la population est restée à peu près stable à Aulnay-sous-Bois (- 0,1 % par an) et à Villepinte (+0,2 % par an). La fonction résidentielle domine dans les quatre communes, même si l'équilibre habitat/emploi est presque atteint à Tremblay-en-France avec la présence de l'aéroport.

Vieillissement

La population des quatre communes adhérentes est un peu plus jeune que la population francilienne (Fig. ❶). Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent seulement 5 % des habitants en 2012, soit 10 800 personnes (+ 1 600 depuis 2007), une proportion en hausse de +1 point par rapport à 2007 (notamment à Aulnay-sous-Bois, Tremblay-en-France et Villepinte). La proportion d'habitants âgés de 75 ans ou plus varie de 4 % à Villepinte à 6 % à Aulnay-sous-Bois.

Décès domiciliés

D'après les données de l'état civil, le nombre de résidents décédés dans les quatre communes adhérentes au cimetière intercommunal s'établit autour de 1 000 chaque année : environ 400 décès domiciliés à Aulnay-sous-Bois, 250 à Sevran, 200 à Tremblay-en-France et moins de 150 à Villepinte. (Fig. ❷).

Espaces plantés entre les aires d'inhumation.

Seuil d'une aire de sépulture avec haies basses.

Seuil d'une aire de sépulture avec haies hautes.

Paysage intérieur d'une division.

Activité dans le cimetière intercommunal

Nota : Seules les données 2014 peuvent être considérées comme fiables. Les données antérieures n'ayant pu être vérifiées pour l'enquête. Le détail de la répartition des inhumations en caveau et en pleine terre, ainsi que le nombre de concessions en fonction des durées n'ont pas pu être rassemblées.

Offre funéraire

Le cimetière intercommunal a été créé en 1989 et deux extensions ont été réalisées en 2004 et en 2012.
Il est équipé de columbariums, de cavurnes, d'un jardin du souvenir, d'enfeus, de deux ossuaires, d'un carré des enfants et d'une salle de cérémonie (Fig. 3). Des concessions de différentes durées y sont proposées : 10, 15, 30 et 50 ans. Il n'existe plus de concessions perpétuelles (Fig. 4).
L'espace d'inhumation traditionnel (en pleine terre et en caveaux), totalise 1 990 emplacements (occupés à 57 %) dont 57 places réservées aux indigents adultes, 7 places réservées aux indigents enfants et 10 réservés aux enfants. Il est également équipé de 118 enfeus dont 4 emplacements provisoires.
Le cimetière dispose de deux carrés confessionnels : un carré israélite de 96 places (occupé à 18 %) et un carré musulman de 972 places (occupé à 48 %), dont 221 emplacements réservés aux enfants et 4 pour les indigents.
Il offre également un espace cinéraire composé de 8 columbariums totalisant 298 cases (occupés à 88 %), de 258 cavurnes (occupées à 81 %) et d'un jardin du souvenir.
Enfin, le cimetière est pourvu de 2 ossuaires qui disposent encore de suffisamment de places.
Une salle de cérémonie de 250 m² environ pouvant accueillir une centaine de personnes est mise gracieusement à la disposition des familles.

Évolution détaillée de l'activité

L'activité du cimetière se situe aux alentours de 150 à 200 inhumations ou dispersions de cendres par an, entre 2003 et 2014. Le nombre d'inhumations de cercueils en caveau évolue peu (30 à 40 par an), celui du nombre d'inhumations de cercueils en pleine terre varie du simple au double selon les années (de 50 à 100 par an) comme les inhumations de cercueils en terrain commun (de 15 à 50 par an selon les années) et les inhumations d'urnes (de 26 à 50 selon les années). Les dispersions de cendres sont rares (Fig. 5).

Évolution des pratiques funéraires

L'inhumation de cercueils reste plus fréquente que les inhumations d'urnes ou les dispersions de cendres. 80 % de l'activité du cimetière intercommunal de Tremblay-en-France relève des inhumations de cercueils (Fig. 6).
Elles sont plus fréquentes en pleine terre (70 %) qu'en caveau (30 %) en 2014 (Fig. 7).
En 2014, l'inhumation d'urnes a été bien plus fréquente (96 %) que les dispersions de cendres (4 %) (Fig. 8).

Reprises de concessions

Dans le cimetière intercommunal de Tremblay-en-France, le nombre de reprises est très variable d'une année à l'autre (Fig. 9). Certaines années, près de 130 reprises de concessions sont faites (en 2012 et 2014) contre moins de 20 reprises en 2010 et en 2013.

La reprise des concessions perpétuelle est une procédure longue et complexe. Les concessions cinquantenaires renouvelables sont plus faciles à gérer. L'état manifeste d'abandon n'est pas mis en œuvre.
En dehors des reprises administratives, les reprises sont effectuées selon les besoins par un prestataire (129 en 2012, 15 an 2013, 124 en 2014, et sans doute 180 en 2016 par marché). Les corps exhumés n'ont jamais été crématisés jusqu'à maintenant. Ils sont mis à l'ossuaire. S'agissant des urnes, les cendres sont dispersées dans le jardin du souvenir et les urnes sont remises aux marbriers pour destruction.

Commune de résidence des défunts inhumés

Inhumations de cercueils

Les données concernant l'origine des défunts inhumés dans le cimetière intercommunal ne sont renseignées que pour l'année 2014. Environ 120 inhumations de cercueils ont été réalisées cette année-là. Les défunts originaires de Tremblay-en-France et de Sevran sont les plus représentés parmi les inhumations de cercueils, devant Aulnay-sous-Bois et Villepinte. Environ un quart des défunts inhumés en cercueils est originaire d'une commune non adhérente au cimetière intercommunal par dérogation (Fig. 10).

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Moins de 30 inhumations d'urnes ou de dispersions de cendres ont été réalisées dans le cimetière intercommunal en 2014. La répartition de l'activité cinéraire par origine des défunts en pourcentages est proche de celle des inhumations de cercueils, mais doit être considérée avec précaution étant donné qu'il s'agit d'un petit effectif (Fig. 11).

Activité dans les cimetières des communes adhérentes

Activité au regard de la mortalité

D'après l'enquête Apur-Sifurep 2015 et les données de l'état civil, le nombre de personnes susceptibles d'être inhumées dans les quatre communes adhérentes du cimetière intercommunal de Tremblay-en-France se situe autour de 1 000 à 1 100 défunts par an (Fig. 12 histogramme), un chiffre sous-estimé car si tous les décès domiciliés sont bien pris en compte, il manque le nombre de personnes non résidentes décédées à Sevran, Tremblay-en-France et à Villepinte.
Environ 600 défunts sont inhumés ou leurs cendres sont dispersées dans les cimetières de trois des quatre communes adhérentes (Aulnay-sous-Bois, Tremblay-en-France et Villepinte). Les données concernant les cimetières communaux de Sevran n'ont pas été renseignées. Cela représente, en 2014, 63 % des 800 défunts susceptibles d'être inhumés dans les communes d'Aulnay-sous-Bois, de Tremblay-en-France ou de Villepinte. Une proportion en diminution par rapport à 2013 où elle s'établissait à 69 % (Fig. 12 courbes).

Évolution de l'activité

Inhumations de cercueils

Le nombre d'inhumations de cercueils dans le cimetière communal ancien d'Aulnay-sous-Bois reste supérieur à celui observé dans le cimetière intercommunal de Tremblay-en-France malgré une tendance à la baisse et remonte légèrement de 2013 à 2014 pour s'établir à plus de 200 inhumations de cercueils (Fig. 13). Alors que le nombre d'inhumations de cercueils tendait à augmenter dans le cimetière intercommunal de Tremblay-en-France depuis 2005, il a subi récemment une baisse importante passant de 184 inhumations en 2013 à 123 en 2014. Le nombre d'inhumations de cercueils s'établissait entre 2003 et 2008 autour de 100 par an dans le cimetière communal de Villepinte et très peu d'inhumations de cercueils sont réalisées au cimetière communal nouveau d'Aulnay-sous-Bois (moins de 30 par an). Les données concernant les cimetières communaux de Sevran n'ont pas été renseignées.

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Les inhumations d'urnes cinéraires et les dispersions de cendres restent minoritaires. Les petits effectifs expliquent les hausses et baisses successives d'une année à l'autre. Malgré tout, leur nombre était en hausse jusqu'en 2012 dans le cimetière intercommunal de Tremblay-en-France, avant de subir une baisse en 2013 qui s'est confirmée en 2014 (Fig. 14). La même baisse s'est observée entre 2013 et 2014 dans le cimetière communal ancien d'Aulnay-sous-Bois (l'activité cinéraire est anecdotique dans le cimetière nouveau d'Aulnay-sous-Bois et dans le cimetière communal de Villepinte). Les données sont manquantes concernant les cimetières communaux de Sevran.

Évolution des pratiques liées au cinéraire

La faiblesse des effectifs concernant l'activité cinéraire dans les cimetières explique les hausses et les baisses observées années après années de la proportion de cette activité. Néanmoins cette proportion est en augmentation sur la période 2003-2014 dans le cimetière intercommunal de Tremblay-en-France (20 % de l'activité du cimetière en 2014 sont liés au cinéraire) comme dans le cimetière communal ancien d'Aulnay-sous-Bois (12 % de l'activité du cimetière sont liés au cinéraire) (Fig. 15).

Partage de l'activité funéraire entre les cimetières

Hors Sevran (dont les données n'ont pas été communiquées), l'activité du cimetière communal ancien d'Aulnay-sous-Bois représente près de la moitié de l'activité des cimetières des communes adhérentes au cimetière intercommunal de Tremblay-en-France. C'est plus que le cimetière intercommunal lui-même, dont l'activité représente 30 % de l'activité des cimetières, et plus que l'activité du cimetière communal de Villepinte qui en représente 20 % (Fig. 16). Sur une longue période (2003-2014), l'activité du cimetière intercommunal de Tremblay-en-France s'est accrue, alors que dans le même temps l'activité du cimetière communal ancien d'Aulnay-sous-Bois a diminué. Cependant, entre 2013 et 2014, la tendance s'est inversée. En 2013, l'activité du cimetière intercommunal de Tremblay-en-France représentait 39 % de l'activité des cimetières des communes adhérentes, soit une baisse de près de 10 points en un an. C'est la plus forte diminution observée sur la période 2003-2014, sans que l'on puisse savoir à ce stade si cette inversion de tendance est ponctuelle ou si elle va se poursuivre.

Espace cinéraire.

Enfeus.

Haies abritant l'espace des poubelles.

Banc dessiné pour le cimetière.

Fontaine dessinée pour le cimetière.

Nouvelle aire de sépulture.

Le cimetière dispose de 23 points d'eau de 11 bancs, de 2 abris et d'une aire de service.

Environnement

Avec une surface végétale de 57 % dont 23 % de strate arborée (de 5 mètres et plus), le cimetière paysager est un élément constitutif de la trame verte de Tremblay. Dans le cimetière, véritable parc, on dénombre en effet plus de 500 arbres, 9 600 m² d'arbustes, 35 300 m² de pelouse et 150 m² environ de massifs de fleurs. Le cimetière abrite quelques très beaux arbres, d'espèces variées : charmilles, chênes, bouleaux, bambous... Certains spécimens ont malheureusement été « maltraités » lors d'une coupe de sécurité liée à la présence des lignes à haute tension dans le cimetière. Les rangées de thuyas ont quant à elles été abattues et ces espèces, atteintes de maladies, ne seront pas renouvelées.
La faune est celle habituellement observée dans le secteur.
L'entretien des espaces verts est confié à la société Frasnier qui utilise des produits sans pesticides. L'entretien des allées inter tombes est effectué en interne, manuellement en vue de respecter l'environnement. Les déchets végétaux sont également traités par la société Frasnier. S'agissant de la gestion des autres déchets, elle est effectuée par les éboueurs du syndicat intercommunal.
Aucun problème d'ordre géologique n'a été constaté dans le cimetière. La présence d'eau observée dans certaines sépultures semble due à des défauts d'étanchéité des caveaux.
Le cimetière est également pratiqué comme espace de promenade.

Patrimoine

Le cimetière intercommunal ne dispose pas de patrimoine ancien ou remarquable.

Aménagements/projets/enjeux

S'agissant des projets, le syndicat envisage de créer de nouveaux emplacements pour les indigents dans les divisions existantes. La création d'un crématorium géré par délégation de service public est en cours. La réfection des murs d'enfeus est envisagée et l'amélioration de la filtration de ces sépultures se poursuit.
En dehors de ces projets, la réalisation de gros travaux ou de nouveaux aménagements n'est pas programmée. L'étude d'une nouvelle signalétique pour le cimetière, un temps envisagée, n'a pas été approfondie.

Situation au regard du PLU

Le cimetière intercommunal est classé au plan local d'urbanisme de Tremblay-en-France (PLU) en zone naturelle et forestière (N), destinée à protéger ces espaces en raison de leur caractère naturel ou en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique. Il est classé en particulier en secteur Nl qui correspond aux espaces naturels et de loisirs de la commune : canal de l'Ourcq, parc urbain, vallée de Sausset, parc du Château Bleu, cimetières (communal et intercommunal). L'instauration d'un tel secteur permet de répondre à la fois à l'enjeu de protection et à l'enjeu de valorisation de ces espaces. Seules sont autorisées les constructions légères destinées aux services publics ou d'intérêt collectif, ainsi que les abris de jardin.
À l'ouest du cimetière, la zone UA correspond au Vieux Pays et au cœur historique de la commune. L'objectif de cette zone est de permettre une densification du tissu villageois, notamment à l'avant des parcelles, tout en préservant des cœurs d'îlots non imperméabilisés et végétalisés et des transitions paysagères avec les zones agricoles et naturelles (cimetière). Au nord, la zone UEa, zone urbaine spécialisée à dominante d'activités aéronautiques correspond à la plateforme aéroportuaire Charles-De Gaulle. Enfin, à l'Est et au Nord-Ouest, les espaces agricoles sont préservés au titre du PLU par une zone A, qui, avec la zone naturelle, sont constitutives de la ceinture verte autour du vieux pays.

Sur le plan de zonage, sont inscrits également, le long de la « façade » ouest du cimetière, des alignements d'arbres existants ou à créer. « Les plantations d'alignement repérées sont à conserver ou à planter. ». En limite sud du cimetière, un élargissement de voie à 12 m du chemin de la Croix, est prévu entre le chemin vert et la route de Roissy. À noter, au sud, de l'autre côté du chemin de Croix, un espace boisé classé est également inscrit. Au nord-ouest du cimetière, de l'autre côté du chemin des Plâtrières, un triangle formé avec le chemin des Voyeux, est classé en secteur jardin, « secteurs privés ou publics constituant des espaces de respiration dans le tissu urbain constitué ou des espaces de transition entre l'habitat et les zones naturelles ou à vocation économique. » À proximité du cimetière, au 2 rue du cimetière, une ancienne école est classée en « bâtiment public à préserver » et au 28 chemin de Roissy, un ancien corps de ferme est classé en « bâtiment privé à préserver ».
À noter : le cimetière est traversé par plusieurs lignes électriques haute tension : deux lignes de 400 kV, deux lignes de 225 kV et une ligne de 63 kV
Le PLU de Tremblay-en-France a été adopté le 30 mai 2011. Il a fait l'objet de plusieurs modifications dont la dernière a été approuvée le 25 juin 2015. Le conseil municipal a prescrit la révision de son PLU par délibération en date du 29 mars 2012. La procédure de révision est toujours en cours, le débat sur le programme d'aménagement et de développement durable (PADD) ayant eu lieu le 17 décembre 2015.

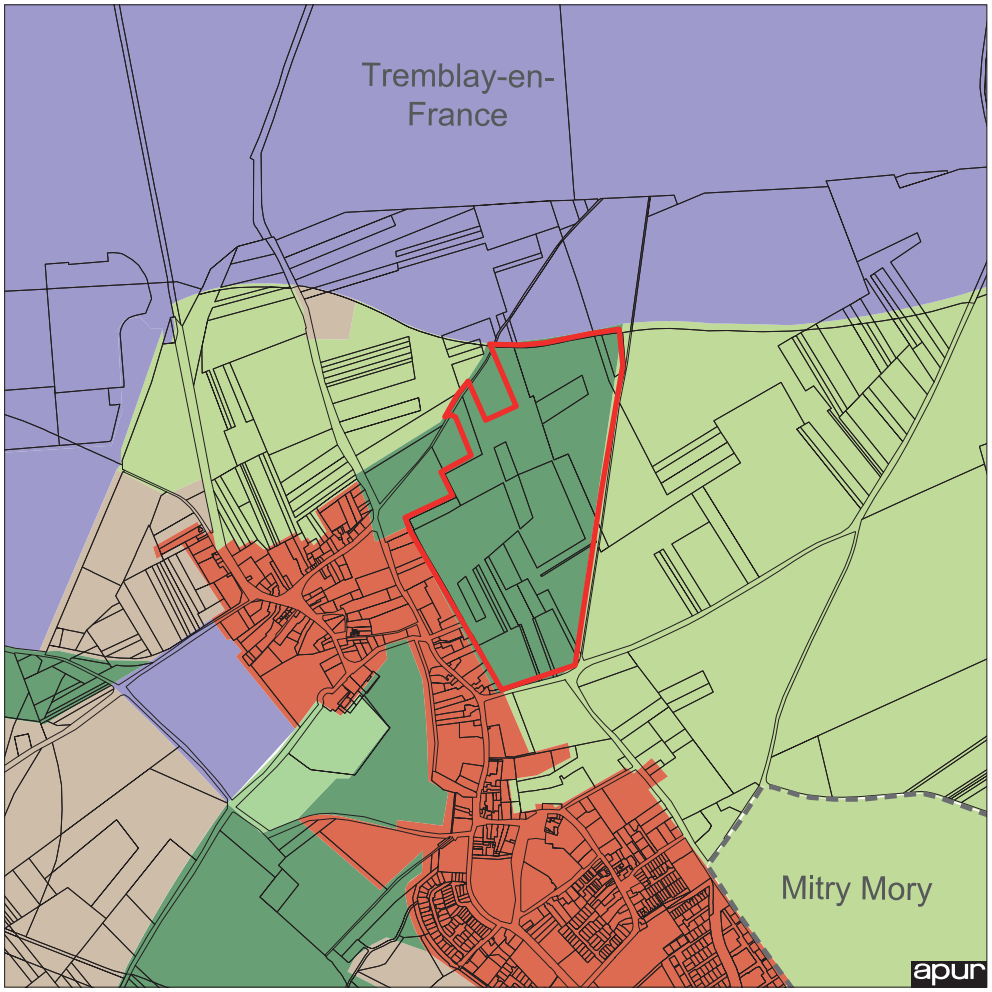

Récolement des plu
Zonages

- zone naturelle
- zone agricole
- zone urbaine verte
- zone mixte dense
- zone semi dense
- habitat collectif discontinu
- habitat pavillonnaire
- équipement public ou collectif
- zone d'activités, aéroportuaire portuaire, ferroviaire...
- zone à urbaniser

12 avril 2016

Extrait du plan de zonage du PLU de Tremblay en France (approuvé en mai 2011 – dernière modification juin 2015)

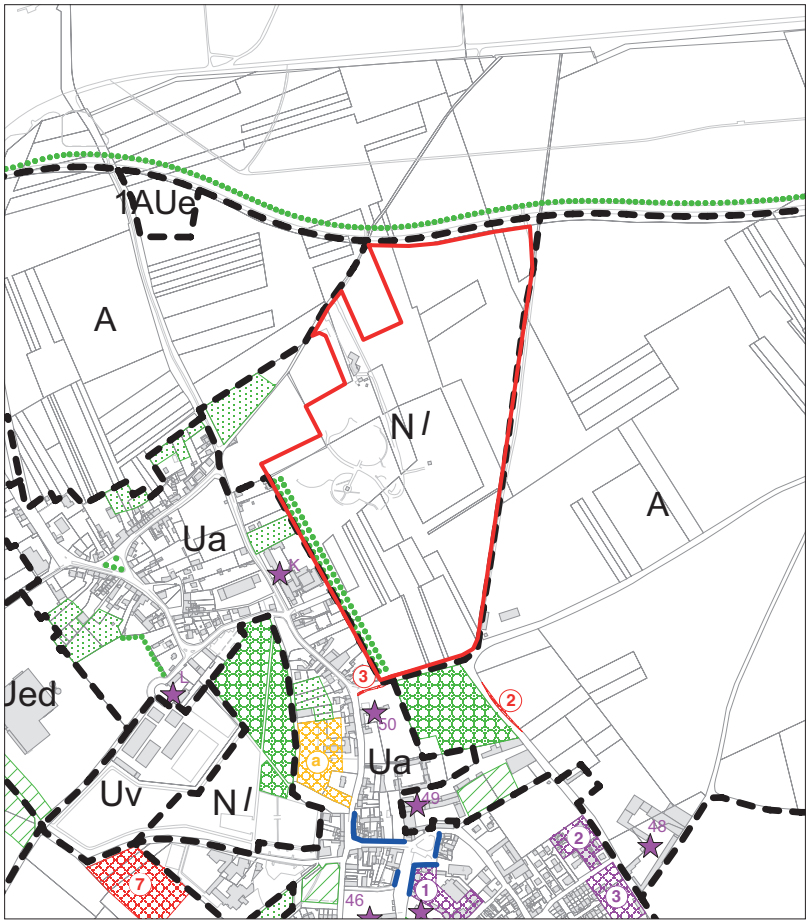

- Espaces boisés classés (art. L130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Secteurs parcs (art. L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)
- Secteurs jardins (art. L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)
- Secteurs paysagers (art. L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)
- Alignements d'arbres existants ou à créer (art. L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés (art. L123-1-5-8 et art. L123-2c du Code de l'Urbanisme)
- Emplacements réservés mixité sociale (art L.123-2b du Code de l'Urbanisme)
- Servitudes d'équipements (localisations prévues au titre de l'article L123-2c du Code de l'Urbanisme)
- Implantation à l'alignement obligatoire
- Changement de destination des rez-de-chaussée réglementé (art. L123-1-5-7bis du Code de l'Urbanisme)
- Eléments bâtis à préserver (art. L123-1-5-7 du Code de l'Urbanisme)

Le cimetière et les projets d'urbanisme et de transport

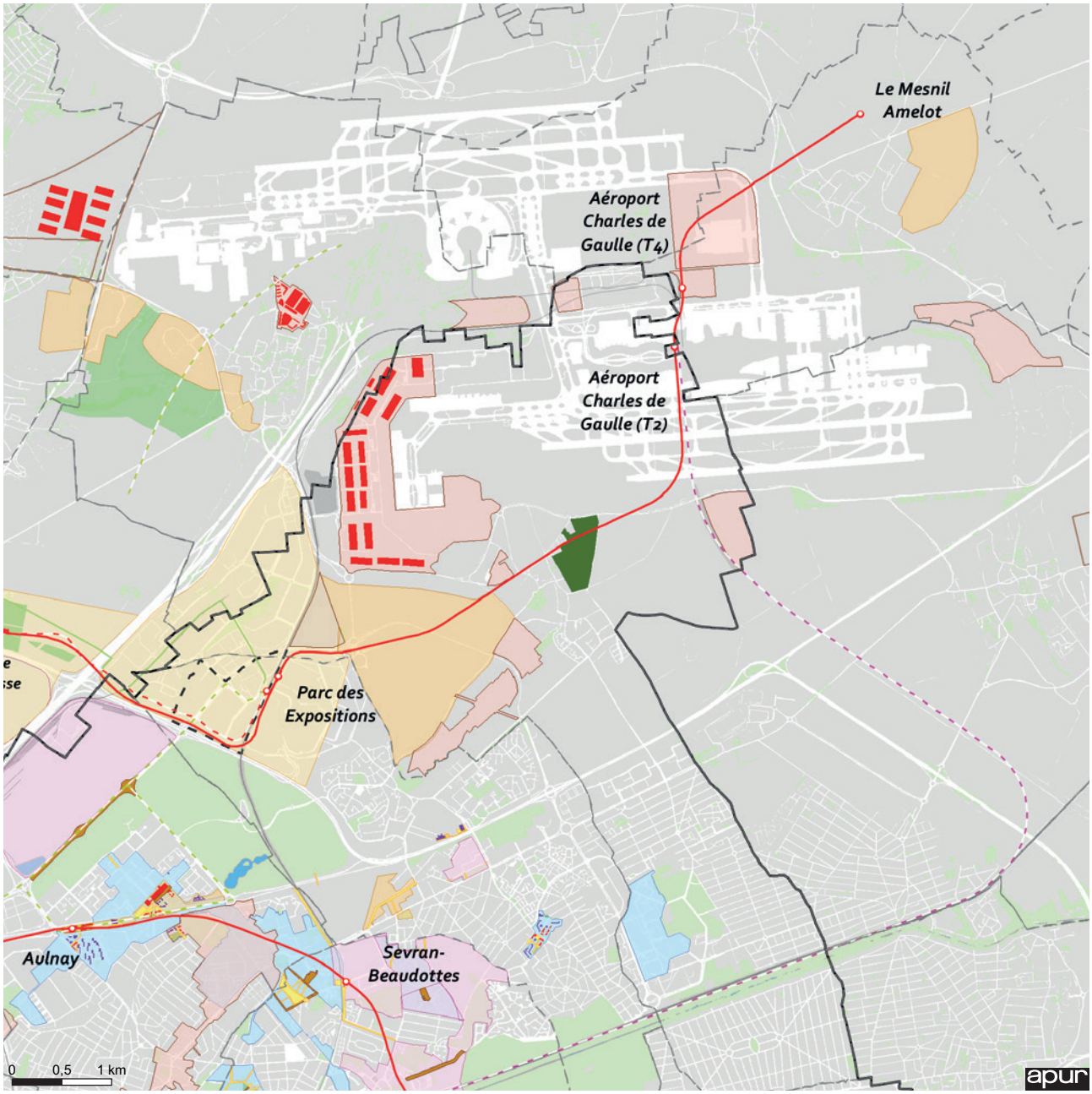

Cimetière intercommunal étudié

Projets de transports collectifs à l'horizon 2030

- Réseau du Grand Paris : étude
- RER : étude
- CDG Express : étude
- Tangentielle : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Métro : chantier - étude

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole État Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZen5)

Projets urbains Dernières informations connues

- Projeté
- Réhabilité
- Réalisation récente
- Lot
- Espace vert public projeté
- Espace public à créer
- Espace public requalifié

Projets urbains Secteur d'opérations

- ZAC à l'étude
- ZAC en cours
- Périmètre d'étude
- Autre périmètre d'aménagement
- Périmètre de réflexion
- PRU NPNRU
- ZAE

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME Situation et enjeux des cimetières intercommunaux	Tremblay en France	Cimetière intercommunal	
Contexte général	93		

SUPERFICIE

Emprise totale du cimetière (ha)	**22,17**
Emprise réservée du cimetière (ha)	**13,75**
Territoire communal (ha)	
Tremblay en France	**2 260,81**
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en %	
Tremblay en France	**1**

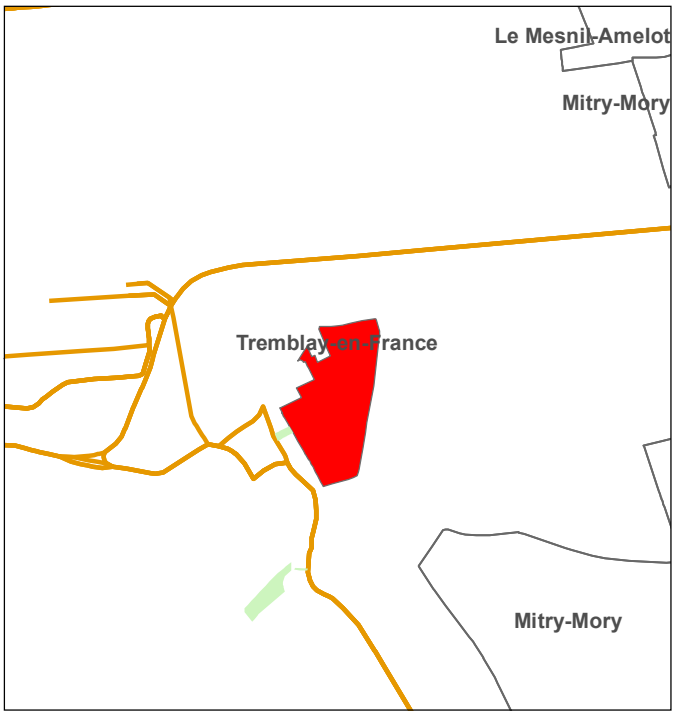

Sources : APUR - IGN

0 850 Mètres

DATES: Création: 1989 Extension(s): 2004 - 2012

TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE

Aire de desserte de 600m

RER/ Transilien	
Métro/ Tram	
Bus	**T'bus - 607b - 619**

ACCES

Gardiens					
4	**Principale**	Secondaire voiture	Secondaire piéton	Service	Condamnée
	Chemin des Plâtrières				Rue de la Croix

HORAIRES

Eté (1-03 au 30-09) en semaine	08H30	18H00
Eté (1-03 au 30-09) weekend et jours fériés	08H30	18H00
Juin, juillet et août	08H30	18H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) en semaine	08H30	17H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) weekend et jours fériés	08H30	17H00
Le jour de la Toussaint	08H30	18H00

MISSIONS ASSUREES

● Interne ○ Externe NSP		Détails
Propreté	●	
Espaces verts / environnement	○	Gros nettoyage, tonte, coupe de haies
Voirie	○	
Gardiennage	●	
Administration	●	
Reprises de concessions	○	
Autre (préciser)		

Sources: APUR - InterAtlas

0 260 520 Mètres

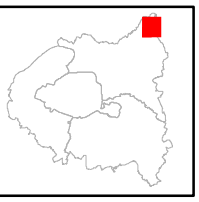

TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Fig.1 : Structure par âge de la population

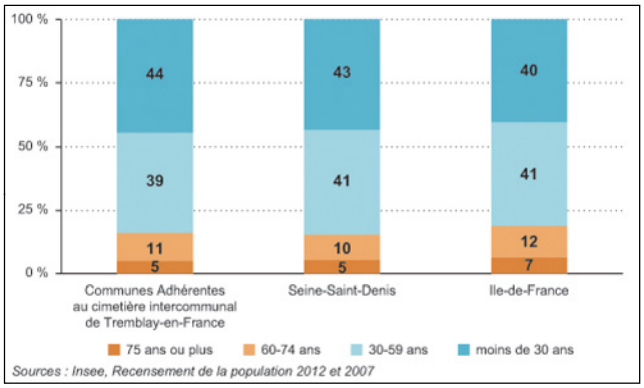

Fig.2 : Nombre de résidents des communes adhérentes décédés chaque année

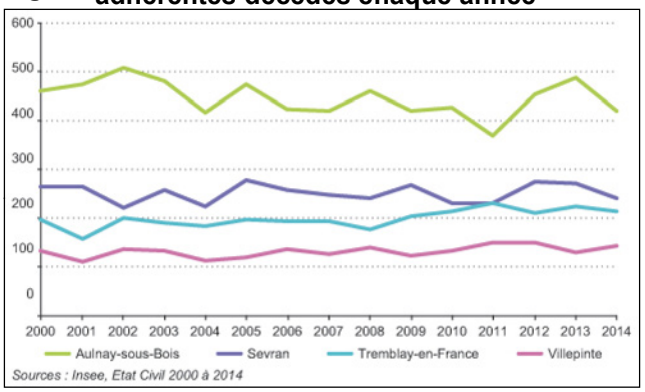

OFFRE FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.3 : Equipements

	Columbarium	Cavurnes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des enfants	Dons du corps	Espace extérieur de cérémonie	Salle de cérémonie (dont crématorium)	Crématorium	Chambre funéraire
Nombre d'équipements dans le cimetière	13	3	1	3	1	0	1	0	0	1	0	0
Nombre d'emplacements	338	218		118						100		
dont occupés par des urnes cinéraires	294	170					0					
Taux d'occupation (%)	87	78		60								
Année de création										2005		
Gratuité	○	○	●	○			○			●		

Fig.4 : Durée des sépultures

	Terrain commun	Concessions					Total emplacements
		10 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelles	Autres	
Existence	●	●	●	●	●	15 ans	
Nb d'emplacements	64					3 665	3 729
dont disponibles	23					1 127	1 150
Création(s)							
Suppression(s)							

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.5 : Evolution de l'activité

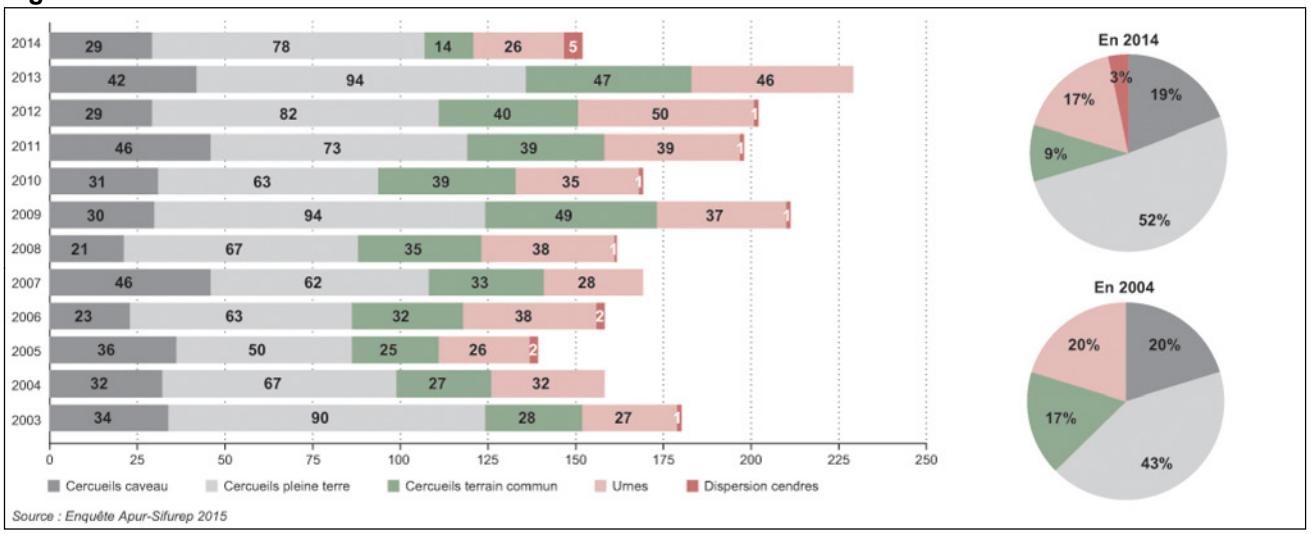

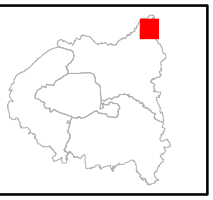

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.6 à 8: Pratiques d'inhumation et de dispersion

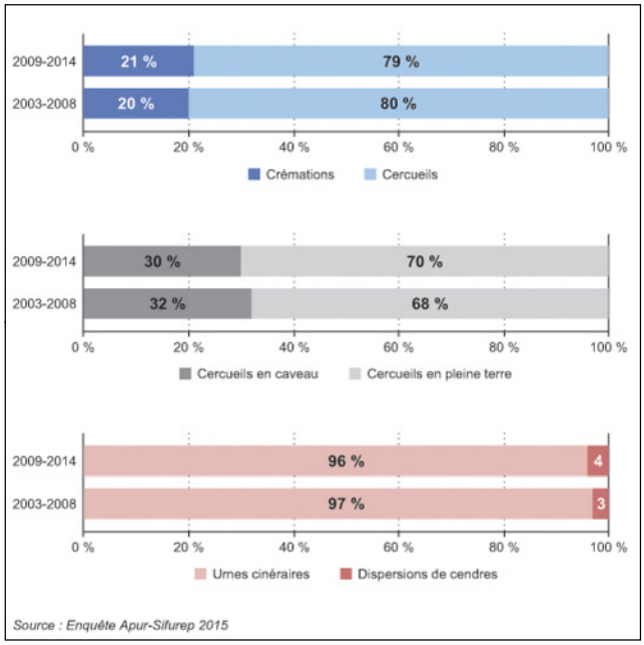

Fig.9: Evolution du nombre de reprises

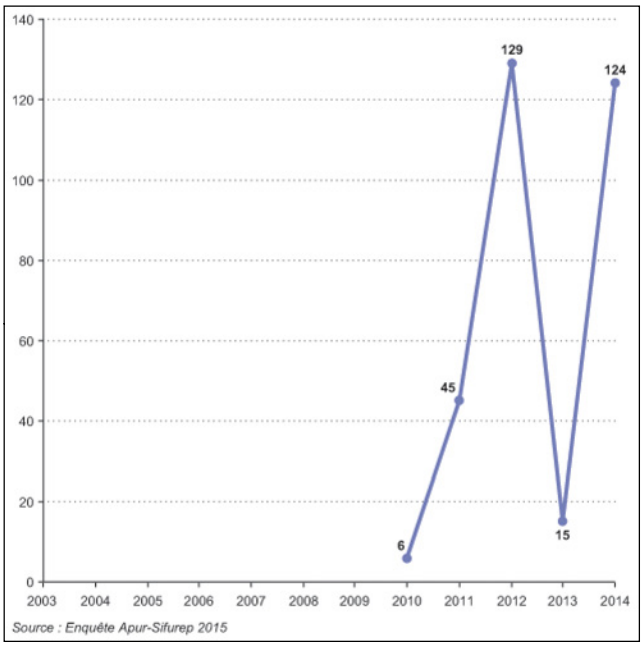

EVOLUTION DE L'ACTIVITE SELON LA COMMUNE DE RESIDENCE

Fig.10: Inhumations de cercueils

Fig.11: Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

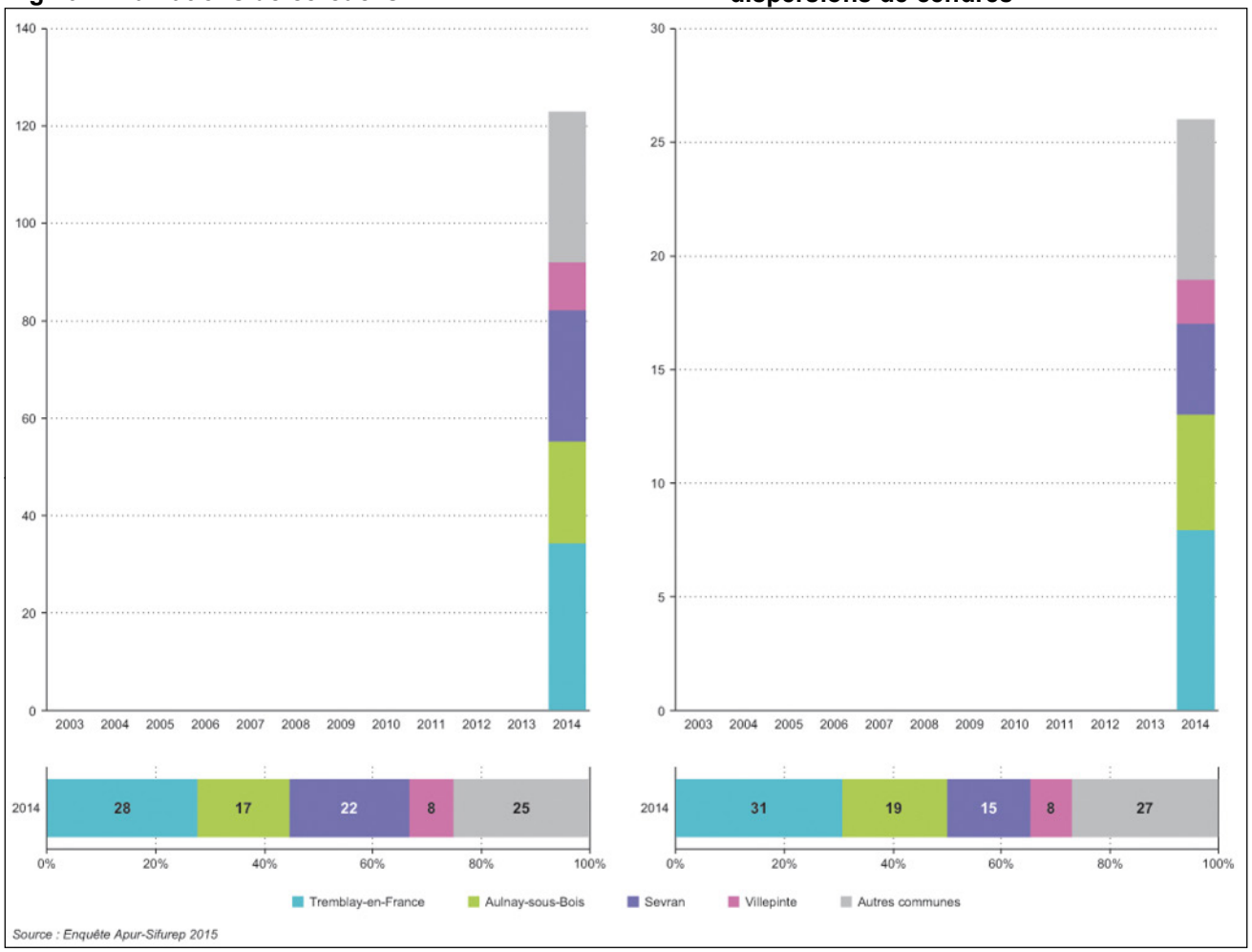

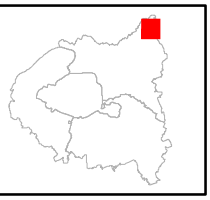

ACTIVITES FUNERAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Fig 12: Activité des cimetières au regard de la mortalité

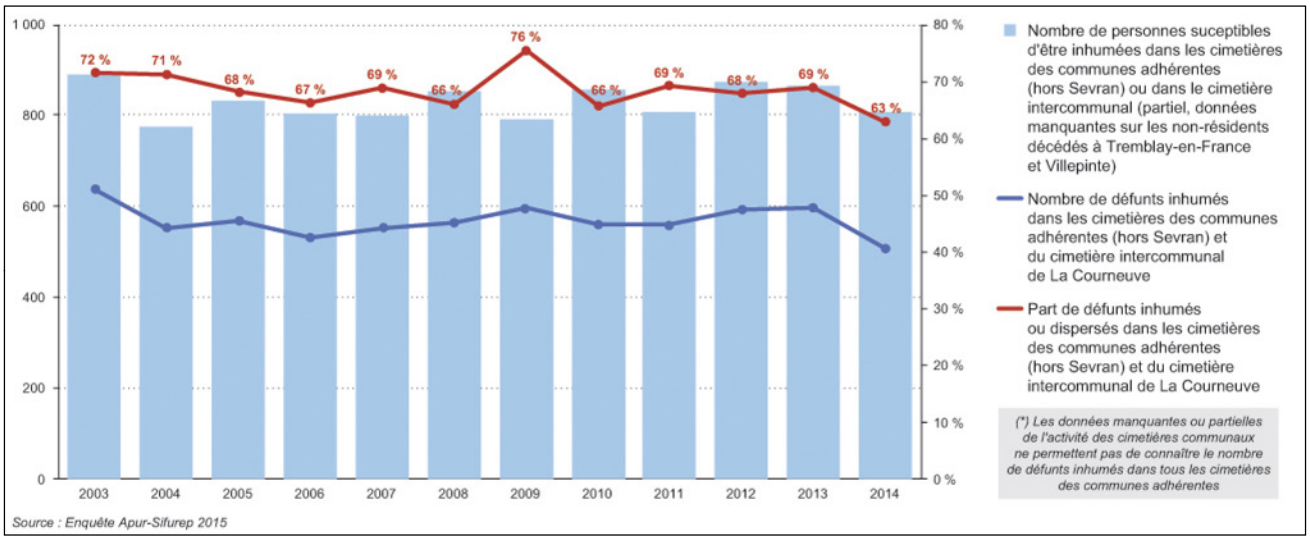

Fig 13 et 14: Evolution de l'activité dans les cimetières des communes adhérentes

Inhumations de cercueils

Nombre d'inhumations d'urnes et dispersions de cendres

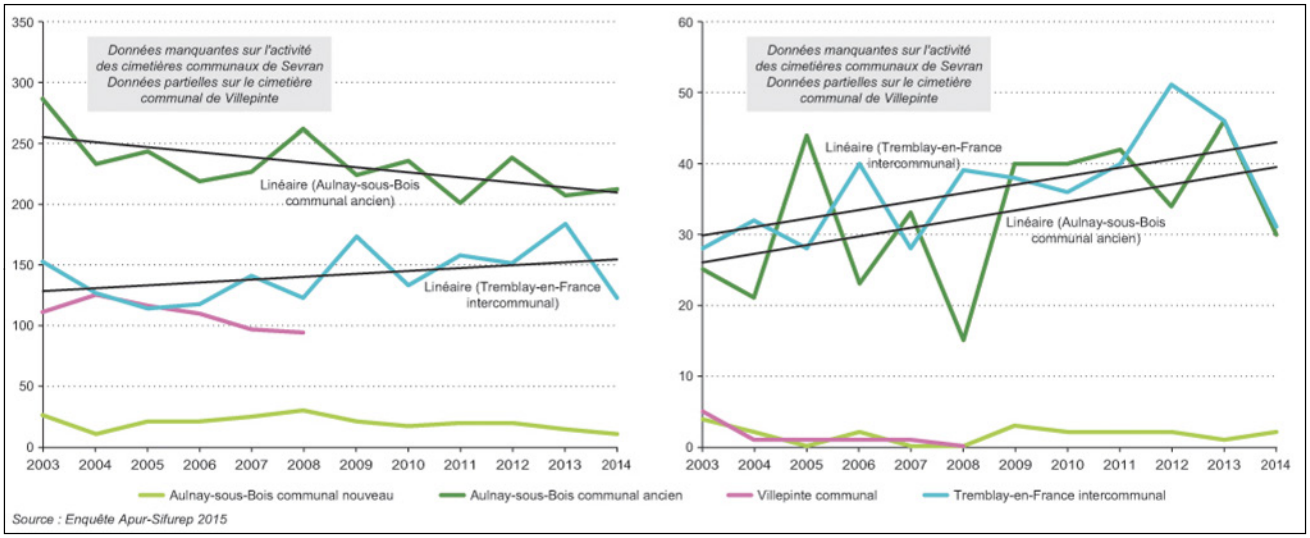

Fig.15: Evolution de la part de l'activité liée au cinéraire

Fig.16: Répartition de l'activité funéraire entre les différents cimetières

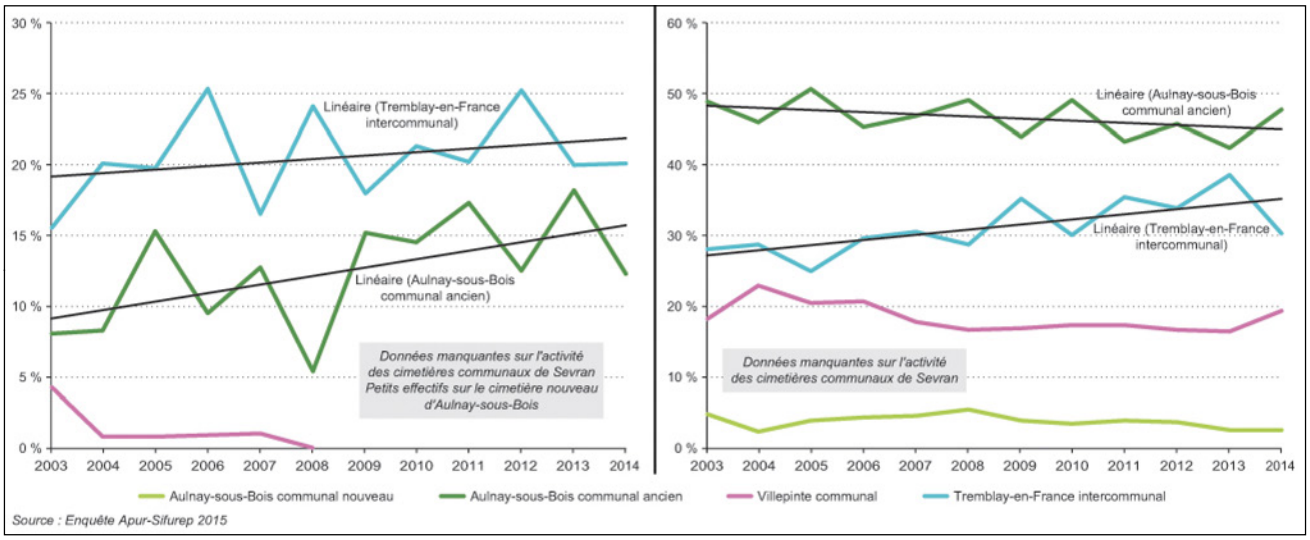

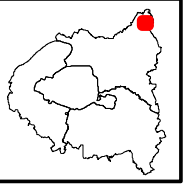

VÉGÉTATION - MORPHOLOGIE BÂTIE

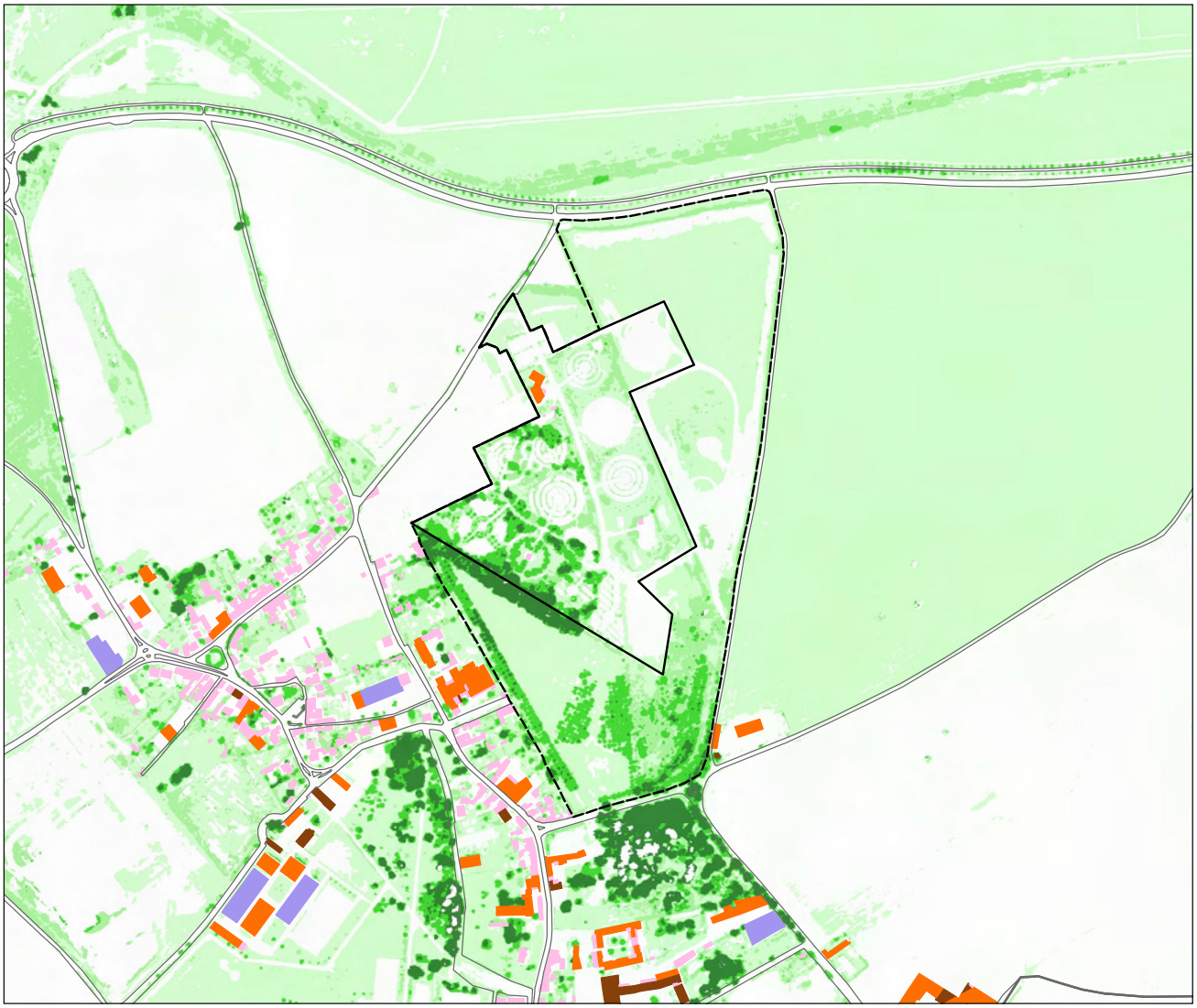

Sources : APUR,
photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012 - (c) : InterAtlas

0 150 m

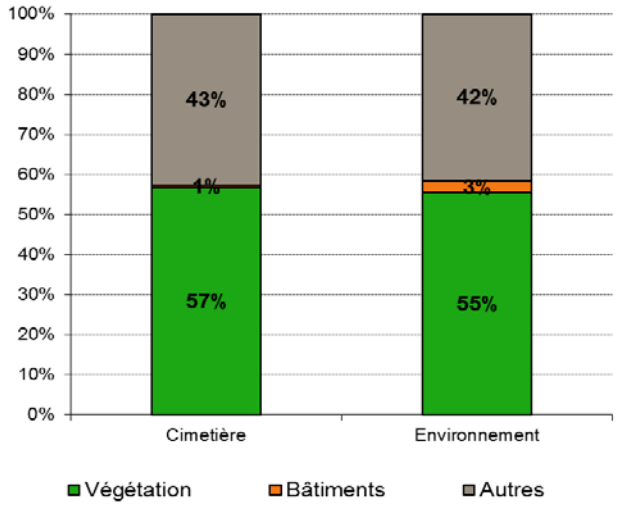

Types de bâtiments :

- emprise bâtie de 3 à 190m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie de 190 à 1000m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie inférieure à 1000 m², hauteur de 10 à 37m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur inférieure à 20 m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur de 20 à 37m
- hauteur supérieure à 37m

Répartition de la végétation :

- moins de 1m
- de 1 à 5m
- de 5 à 10m
- plus de 10m

Environnement

PART DU VEGETAL

	cimetière	environnement	aire observée
surface totale en (ha)	8.4	189.6	198.0
surface du végétal en (ha)	4.8	105.1	109.8

STRATES VEGETALES

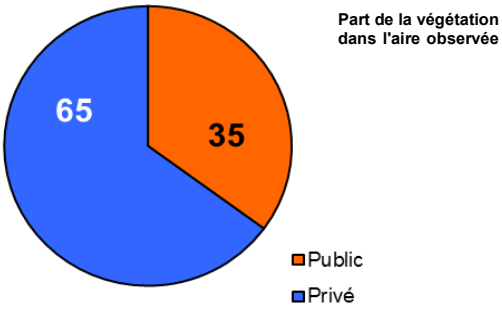

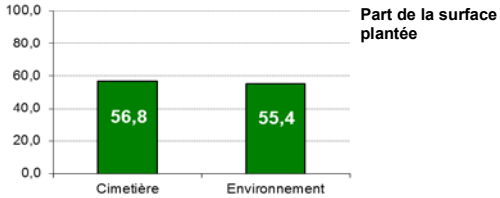

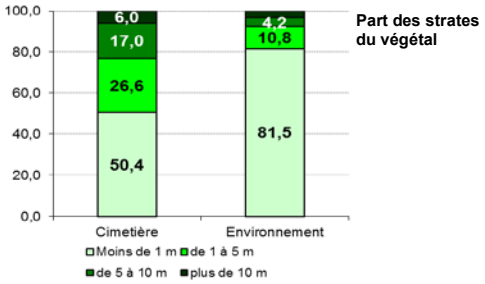

HAUTEURS DE LA VEGETATION PUBLIC / PRIVE

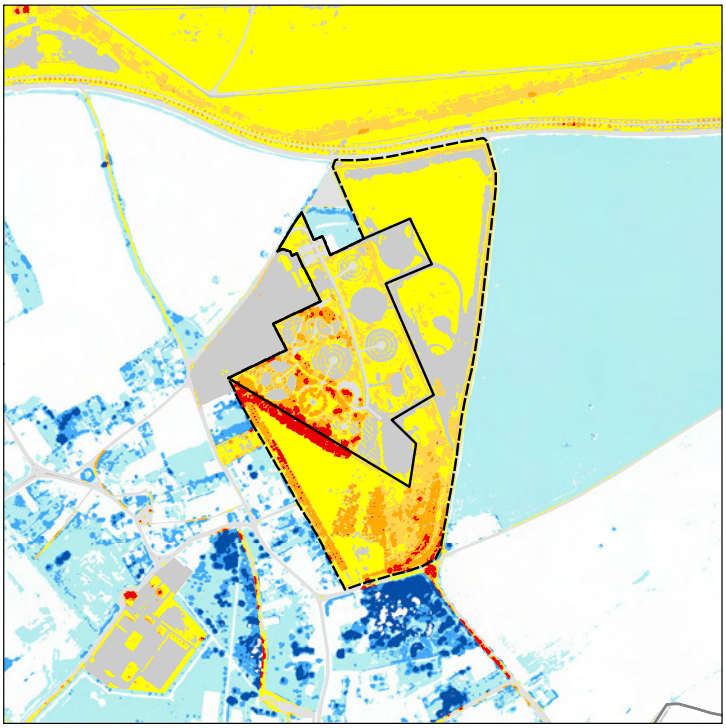

Sources : APUR, Photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012
(c) : InterAtlas

0 220 m

Public	Privé
moins de 1 m	moins de 1 m
de 1 à 5 m	de 1 à 5 m
de 5 à 10 m	de 5 à 10 m
plus de 10 m	plus de 10 m

PLANTATIONS

	Nombre existant	Surface existante (m2)	Nombre programmé	Surface programmée (m2)
Arbres (nbre)	500		NR	
Arbustes (m2)		9 600		NR
Pelouses (m2)		35 300		NR
Fleurs (m2)		150		NR

GESTION DURABLE DU CIMETIERE

		Prestations			
		service municipal	externalisation	nature	coût annuel
récupération des eaux pluviales	○	NR	NR	NR	NR
réduction des surfaces imperméabilisées	○	NR	NR	NR	NR
traitement des déchets végétaux	●	NR	OUI	NR	NR
traitement des autres déchets recyclables	●	NR	OUI	NR	NR
traitement des autres déchets non recyclables	●	NR	OUI	NR	NR
utilisation de produits phytosanitaires	○	NR	NON	NR	NR
autre	●	NR	NR	NR	NR

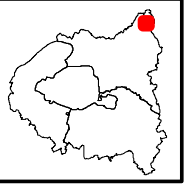

TEMPERATURES DANS LE CIMETIERE ET SON ENVIRONNEMENT

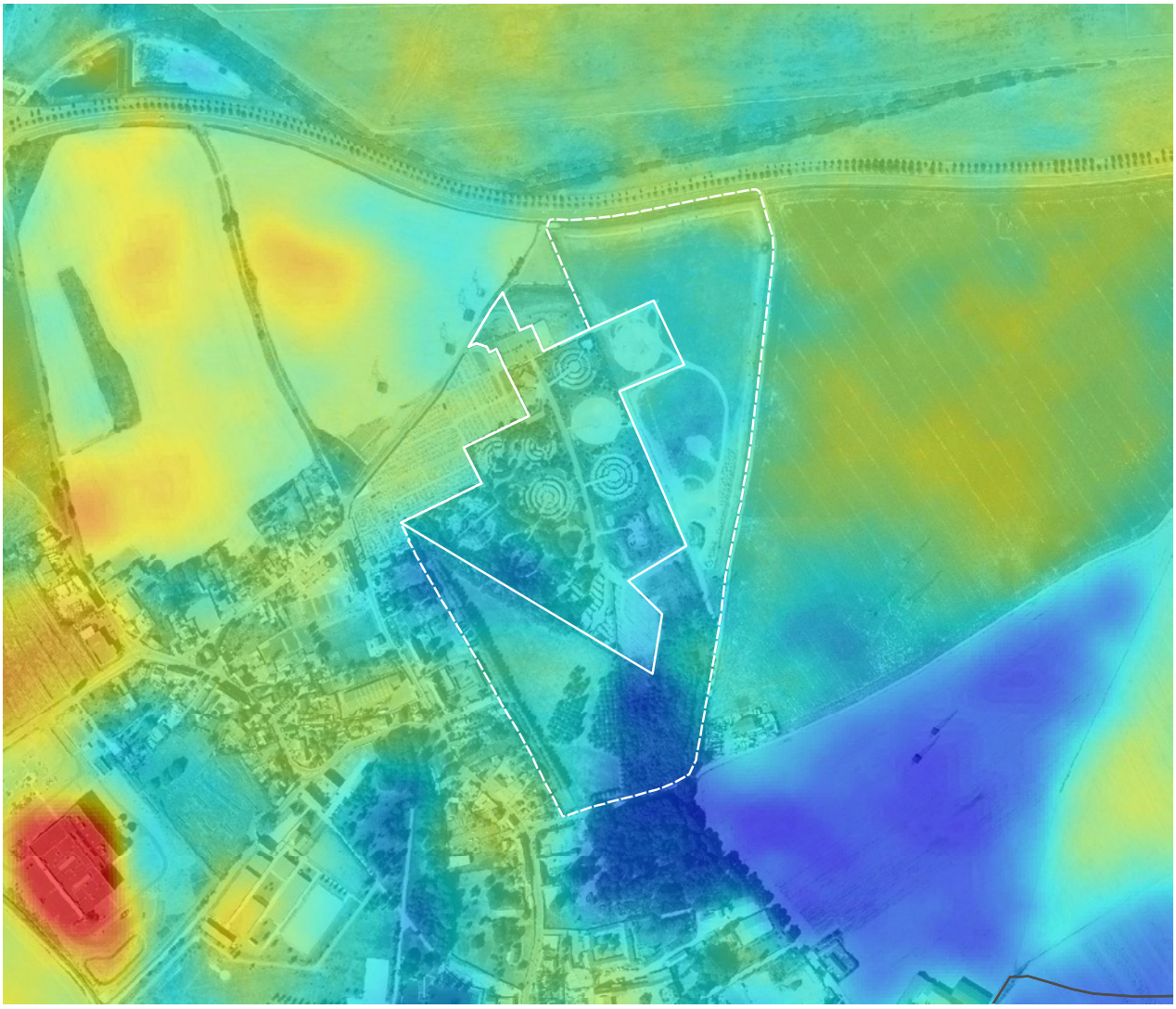

Sources : APUR, thermographie LANDSAT - août 2010 , photo aérienne 2012 (c) InterAtlas

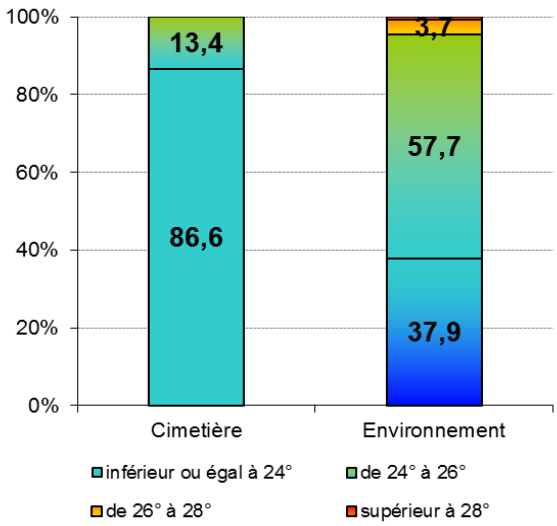

Températures :

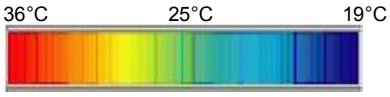

REPARTITION DES TEMPERATURES

	Minimum	Maximum	Moyenne
Cimetière	22.2	25.0	23.5
Environnement	20.5	30.8	24.1

Cimetière intercommunal de Bondy – le Pré-Saint-Gervais

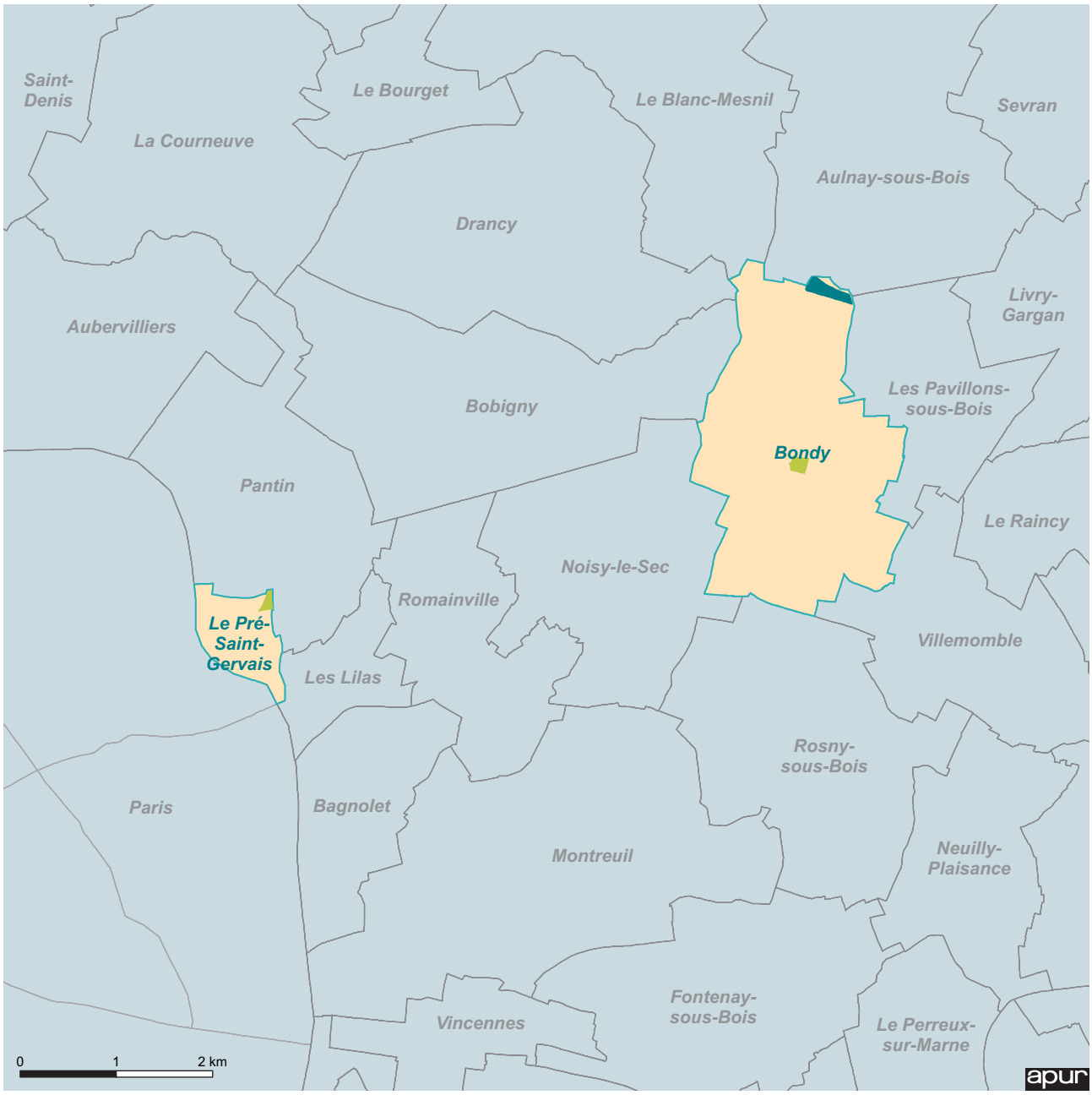

Situation du cimetière intercommunal de Bondy – le Pré-Saint-Gervais

- Communes adhérentes
- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal de Bondy – le Pré-Saint-Gervais

Contexte général

Le syndicat intercommunal du cimetière de Bondy Le Pré-Saint-Gervais entre les communes de Bondy et du Pré-Saint-Gervais a été créé par arrêté préfectoral le 21 avril 1961. L'ouverture du cimetière date de 1971.

Situation du cimetière

Le cimetière intercommunal est situé aux confins du département de Seine Saint-Denis, à l'Est de l'autoroute A3 et au nord-ouest du canal de l'Ourcq, au nord de Bondy, dans le quartier de la Terre Saint Blaise, en limite communale d'Aulnay-sous-Bois et des Pavillons-sous-Bois.
La totalité de l'emprise du cimetière est située sur la commune de Bondy dont il couvre 1 % du territoire. Sur le même îlot, les terrains de tennis couverts et de plein air, ainsi que le Club House de la ligue de tennis de Seine-Saint-Denis se développent le long de la limite nord du cimetière. À l'Est, l'Allée du 14 juillet le sépare de l'ancien cimetière communal de Pavillon-sous-Bois et au sud, la rue Andreï Sakharov le sépare du Parc du Bois de Bondy et d'ensembles d'habitats pavillonnaires dont la ZAC Bondy Nord.

Organisation et gestion du cimetière

Le cimetière intercommunal a été dessiné par les architectes René Roux-Dufort et N. Laval. Il occupe la quasi-totalité de l'îlot soit 6,04 hectares, dont une partie (1,33 hectare), à l'ouest est occupée, à titre précaire, par les serres horticoles des services des espaces verts de la Ville de Bondy, cette emprise constituant les réserves du cimetière intercommunal. Une autre emprise d'environ 1 000 m² ayant un accès depuis la rue Andreï Sakharov, utilisée comme dépôt, est mise à disposition par convention d'occupation précaire pour le compte de la société Union de Travaux. En échange, cette entreprise effectue chaque année des travaux pour le syndicat pour un montant de 20 000 € (création d'allée, réfection des chausées...). Le cimetière s'étend donc actuellement sur environ 4,7 hectares. Il se présente sous une forme géométrique très régulière, quasiment un trapèze. Il est organisé selon une trame régulière, ordonnancée par les divisions en trapèze qui se succèdent d'est en ouest. Seule la division dix, le long de l'avenue Andreï Sakharov se présente sous une forme différente, un rectangle étiré. Ce plan en grille est renforcé par la présence d'alignements d'arbres doublés de haies, notamment le long de la division dix. L'unique accès se situe au 76 avenue Henri Varagnat, sur la façade ouest du cimetière. La conservation et le logement du gardien sont situés de part et d'autre du portail. Cette large entrée fait aussi office d'accès de service. Le terrain dispose également de deux logements de fonction réservés au gardien et à la conservatrice qui sont contraints par les astreintes, de locaux techniques, d'une salle de cérémonie de 100 m², de toilettes publiques et de deux locaux commerciaux.
Le cimetière est ouvert tous les jours, du 1er octobre au 5 novembre, de 8 heures à 17 heures 30, du 6 novembre au 28 (ou 29) février, de 8 heures à 17 heures, et du 1er mars au 30 septembre, de 8 heures à 18 heures 30. La circulation des voitures particulières dans l'enceinte même du cimetière est réglementée, l'accès n'étant réservé qu'aux personnes à mobilité réduite. Il est accessible aux bicyclettes.
La gestion du site est assurée par 5 agents. Une conservatrice et une secrétaire administrative sont chargées de l'accueil du public et de la gestion administrative et comptable du syndicat. Le gardien, l'agent d'accueil et le fossoyeur assurent également l'entretien du cimetière. Les missions administratives, de propreté et de gardiennage sont donc assurées en interne et chaque agent est très polyvalent. En revanche, les travaux de voirie et d'entretien des espaces verts sont confiés à des entreprises extérieures, tout comme les reprises de concessions. L'entretien des espaces verts est confié à un CAT (centre d'aide par le travail).
Depuis 1992 et dans la mesure où le cimetière dispose de suffisamment de place, l'accès au cimetière intercommunal a été ouvert aux aulnaysiens habitant dans les quartiers sud de la ville, selon les termes d'une convention signée avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois, en contrepartie d'une participation financière.
Les tarifs sont actualisés et fixés chaque année par le comité syndical.
Les actes de vandalismes ou de disparitions sont rares, en dehors de quelques vols sur les concessions (plaques, fleurs, etc.).

Esplanade d'entrée. À droite l'accueil et l'administration.

Parking proche de l'esplanade.

Boutiques de marbriers.

Bâtiments de service abrités par des haies.

La salle de cérémonie.

Vue intérieure de la salle de cérémonie.

Columbarium et caveaux provisoires.

Nouveaux columbarium en construction.

Tendances démographiques

Contexte

Les communes de Bondy et du Pré-Saint-Gervais (70 812 habitants au total) disposent chacune d'un cimetière communal et en commun du cimetière intercommunal de Bondy. Par convention, ce dernier accueille également les défunts de la commune d'Aulnay-sous-Bois ayant résidé à proximité du cimetière. En 2014, seuls 3 emplacements du cimetière intercommunal ont été attribués à des habitants d'Aulnay-sous-Bois.

Population

Sur la période récente (2007-2012), la population du Pré-Saint-Gervais s'est accrue à un rythme deux fois plus rapide que la moyenne francilienne pour atteindre 18 025 habitants au 1er janvier 2012. En revanche, le nombre d'habitants s'est stabilisé à Bondy (52 787 habitants). La fonction résidentielle est dominante dans ces communes, où il y a seulement 0,47 emploi pour un actif résident.

Vieillissement

Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent 6 % de la population (Fig. ❶), soit 9 300 habitants (+ 1 500 en 5 ans). Leur présence s'est renforcée à Bondy (+1,3 point) alors qu'elle s'est stabilisée au Pré-Saint-Gervais.

Décès domiciliés

D'après les données de l'état civil, en moyenne 320 bondynois par an sont décédés entre 2004 et 2014 (Fig. ❷). Au Pré-Saint-Gervais, en moyenne 100 habitants sont décédés chaque année. Ce chiffre est en baisse entre 2012 et 2014 dans les deux communes. Cette baisse récente des décès s'est observée aussi à l'échelle nationale entre 2013 et 2014.

Activité dans le cimetière intercommunal

Offre funéraire

Le cimetière intercommunal de Bondy a été créé en 1965. Il a bénéficié d'une extension en 1995 et en 2014.
Depuis 1984, le cimetière est équipé d'un columbarium, bâtiment regroupant 280 cases, occupé à 84 % (Fig. ❸) et 12 emplacements de caveaux provisoires en enfeus. Un nouveau columbarium de 111 cases vient d'être ouvert à l'exploitation début 2016. Le cimetière ne dispose pas de jardin du souvenir et il n'est pas envisagé d'en créer.
Une salle de cérémonie pouvant accueillir une soixantaine de personnes a été créée en 1999 et est proposée à la location aux familles qui le souhaitent.
Le cimetière ne propose pas de concessions perpétuelles (Fig. ❹), mais des concessions de différentes durées (10, 15, 30 et 50 ans) ainsi qu'un terrain commun (5 ans) qui dispose de 45 emplacements. Les concessions les plus courantes sont les trentenaires (44 %). Au total, 1 457 emplacements sont encore disponibles (28 %).
Par ailleurs, le cimetière dispose de deux carrés confessionnels : un carré israélite, créé en 1972, de 150 emplacements (occupé à 70 %) et un carré musulman, créé en 1985, de 309 emplacements, occupé en totalité. On observe par ailleurs un regroupement communautaire des gens du voyage, identifiable par la taille et la forme caractéristiques de leurs monuments funéraires : gravures, voire statues, représentant les défunts à taille réelle, hauteurs importantes des édifices, monuments en pierre polie sombre, gravures au dos des stèles…

Face aux dérives et à la surenchère des monuments érigés par les familles, le syndicat a limité la hauteur des constructions en 2008 par principe de précaution pour des raisons de sécurité et a interdit la gravure au dos des stèles.
Le cimetière ne dispose pas de carré des enfants.
Actuellement, le syndicat ne rencontre pas de problème de places. Quelques divisions (D7 en totalité, D4 et D3 pour partie) ne sont pas exploitées. Et les réserves foncières (1,33 hectare) correspondant aux emprises occupées par les serres municipales de Bondy pourraient être mobilisées au besoin.

Évolution détaillée de l'activité

Entre 2004 et 2012, en moyenne 130 inhumations de cercueils par an y ont été réalisées. Une baisse sensible s'observe depuis cette date avec environ 120 inhumations de cercueils en 2013 et seulement 80 inhumations en 2014.
La part des pratiques liées au cinéraire a fortement augmenté dans le cimetière intercommunal de Bondy en dix ans, passant de 5 % en 2004 à 27 % en 2014 (Fig. ❺). Une dizaine d'inhumations d'urnes cinéraires étaient réalisées 10 ans plus tôt, contre une trentaine en 2014. Il n'y a pas de dispersions de cendres dans ce cimetière. Pour autant, l'inhumation de cercueils reste majoritaire (72 % en 2014, 95 % en 2004).
L'augmentation des inhumations d'urnes a surtout fait chuter la proportion d'inhumations de cercueils en pleine terre (50 % de l'activité du cimetière en 2004, 36 % en 2014). En effectifs,

72 inhumations de cercueils pleine terre ont été réalisées en 2004, contre seulement 39 en 2014. De plus, les inhumations en terrain commun représentent désormais une part marginale de l'activité (4 % en 2014 contre 8 % en 2004). L'inhumation de cercueils en caveau représente en 2014 un tiers de l'activité du cimetière, au lieu de 37 % en 2004 (passant de 53 inhumations en 2004 à seulement 35 en 2014).

Évolution des pratiques funéraires

La répartition en proportion permet d'illustrer l'évolution des pratiques funéraires dans le cimetière intercommunal. Première observation, la montée en puissance des pratiques liées au cinéraire. Entre 2003 et 2008, les inhumations d'urnes ont représenté 9 % de l'activité totale du cimetière, contre 17 % de l'activité sur la période 2009-2014 (Fig. ❻). Pour rappel, la part du cinéraire dans l'activité du cimetière atteint 28 % en 2014.
Lorsque le choix se porte sur l'inhumation de cercueils, l'inhumation en pleine terre est un peu plus fréquente que l'inhumation en caveau dans le cimetière intercommunal (respectivement 54 % et 46 %). Cette répartition est restée stable entre 2003-2008 et 2009-2014 (Fig. ❼).
Lorsque le choix se porte sur la crémation, l'inhumation d'urne cinéraire est la seule option offerte dans le cimetière intercommunal puisqu'il ne dispose pas de jardin du souvenir (Fig. ❽). Il y a un jardin du souvenir au cimetière communal et ce dernier ne dispose pas de columbarium.

Reprises de concessions

Le nombre de reprises de concessions varie beaucoup d'une année sur l'autre dans le cimetière intercommunal de Bondy. Certaines années, le nombre de reprise dépasse les 50, d'autres années il est inférieur à 5 (Fig. ❾). Il est donc impossible d'en tirer une tendance générale. Il n'y a pas eu de reprises en 2014 ni en 2015. Les reprises sont faites en fonction des besoins. Il s'agit d'un travail très lourd du point de vue administratif. Comme dans les autres cimetières intercommunaux, les reprises sont effectuées sans procédure d'état manifeste d'abandon, mais suite au non renouvellement des concessions.
Les restes exhumés sont réinhumés dans l'ossuaire. Si la crémation des restes n'est pas systématique elle est généralement effectuée soit au crématorium de Montfermeil, soit à celui du Père-Lachaise.
Le syndicat ne pratique pas la revente des monuments repris.

Commune de résidence des défunts inhumés

Inhumations de cercueils

Les défunts résidents à Bondy représentent 40 % des inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal en 2014, soit la part la plus faible depuis dix ans (Fig. ❿). Entre 2003 et 2014, les résidents de Bondy ont représenté entre 40 % (minimum) et 58 % (maximum) des défunts inhumés en cercueils dans le cimetière intercommunal. Cette répartition en proportion varie sensiblement chaque année en raison des faibles effectifs. Les résidents du Pré-Saint-Gervais sont dix fois moins représentés (4 % en 2014). Plus de la moitié des défunts inhumés en cercueil dans le cimetière intercommunal résidaient dans une commune non adhérente (55 % en 2014, une proportion variant sensiblement chaque année : de 41 à 55 % entre 2003 et 2014).

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

En 2014, 41 % des défunts dont les urnes cinéraires ont été inhumées dans le cimetière intercommunal résidaient à Bondy, tandis que 59 % résidaient dans une commune non adhérente (Fig. ⓫). Là encore, cette répartition en proportion varie sensiblement chaque année en raison des faibles effectifs.

Activité dans les cimetières des communes adhérentes

Activité au regard de la mortalité

D'après l'enquête Apur-Sifurep 2015 et les données de l'état civil, en moyenne 320 Bondynois par an sont décédés entre 2004 et 2014 et 220 personnes non-résidentes sont décédées à Bondy, soit en moyenne un total de 540 personnes chaque année susceptibles d'être inhumées à Bondy. Au Pré-Saint-Gervais, en moyenne 100 habitants sont décédés chaque année mais la donnée manque concernant le nombre de personnes non résidentes décédées dans la commune.
Par conséquent, le nombre de personnes susceptibles d'être inhumées dans les communes de Bondy et du Pré-Saint-Gervais se situe autour de 650 défunts par an en moyenne (Fig. 12 histogramme), un chiffre sous-estimé car il manque le nombre de personnes non résidentes décédées au Pré-Saint-Gervais.
Environ 330 personnes ont été inhumées (ou leurs cendres ont été dispersées) en moyenne chaque année dans les cimetières de ces deux communes (cimetières communaux ou intercommunal). Cela représente environ la moitié des 650 défunts susceptibles d'être inhumés dans ces communes. Cette proportion s'établit à 45 % en 2014 (Fig. 12 courbes).

Évolution de l'activité

Inhumations de cercueils

Avec 70 inhumations en 2014, le nombre d'inhumations de cercueils dans le cimetière communal de Bondy se rapproche du niveau observé dans le cimetière intercommunal (80 inhumations de cercueils en 2014, Fig. 13). À titre de comparaison, environ 50 inhumations de cercueils ont été réalisées dans le cimetière communal du Pré-Saint-Gervais en 2014.

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Dans les trois cimetières, les inhumations d'urnes et de dispersions de cendres sont en croissance mais elles restent marginales (Fig. 14).
Une trentaine d'inhumations d'urnes par an sont réalisées au cimetière intercommunal depuis 2013, contre moins de 10 par an dix ans plus tôt. Ce nombre oscille entre 10 et 20 par an dans le cimetière communal de Bondy depuis 2009 (contre en moyenne 5 par an avant cette date). Une dizaine d'inhumations d'urnes est réalisée chaque année dans le cimetière communal du Pré-Saint-Gervais.
Le cimetière intercommunal ne fait état d'aucune dispersion de cendres dans l'enquête Apur-Sifurep, il n'a pas de jardin du souvenir. Dans les deux cimetières communaux, moins de 10 dispersions de cendres sont réalisées chaque année.

Évolution des pratiques liées au cinéraire

La part du cinéraire dans l'activité des cimetières des communes adhérentes augmente progressivement même si elle reste minoritaire. Elle se situe autour de 20 % de l'activité dans les cimetières communaux de Bondy et du Pré-Saint-Gervais et se rapproche de 30 % de l'activité du cimetière intercommunal de Bondy (Fig. 15).

Partage de l'activité funéraire entre les cimetières

Les trois cimetières des communes adhérentes connaissent une tendance à la baisse du nombre d'inhumations de cercueils entre 2012 et 2014, dans un contexte où le nombre annuel de résidents décédés a diminué sur cette même période. Cependant, la diminution a été plus marquée dans le cimetière intercommunal que dans les cimetières communaux de Bondy et du Pré-Saint-Gervais, surtout entre 2013 et 2014.
En conséquence, le cimetière intercommunal a pris en charge 42 % de l'activité funéraire (inhumations de cercueils et d'urnes cinéraires) sur les territoires des communes de Bondy et du Pré-Saint-Gervais en 2014, soit 4 points de moins qu'en 2012 (46 %, Fig. 16). Il reste cependant difficile de savoir si cette baisse va se poursuivre. Sur les dix dernières années, cette proportion a augmenté, variant chaque année entre 41 et 47 %.
En 2014, le cimetière communal de Bondy a pris en charge 33 % des inhumations de cercueils de ce territoire, comme en 2012 et le cimetière communal du Pré-Saint-Gervais les 25 % restants (contre 21 % en 2012).
Dans le détail, en 2014 le cimetière intercommunal a pris en charge 40 % des inhumations de cercueils des communes de Bondy et du Pré-Saint-Gervais (46 % en 2012) et 50 % de l'activité liée au cinéraire. Les faibles effectifs ne permettent pas de dessiner de tendance lourde sur une période de 10 ans.

Voie principale plantée d'arbres d'alignement et de haies.

Alignement d'arbres et haies séparant les divisions.

Variété des essences des arbres d'alignement.

Vue d'ensemble. Au fond la salle de cérémonie et le columbarium.

Terrain engazonné formant limite de division.

Vue d'une division depuis une voie.

Espace d'inhumation traditionnel. Au fond, terrains de tennis couverts.

Espace d'inhumation traditionnel.

Le cimetière intercommunal dispose de 15 points d'eau, 7 bancs, une aire de service pour l'entretien et la gestion du cimetière, de toilettes publiques et d'un parking de 20 places situé en dehors de l'enceinte du cimetière.

Environnement

Avec 32 % de surface végétalisée, le cimetière intercommunal de Bondy le-Pré-Saint-Gervais est celui qui présente la part la plus faible de végétation comparée aux autres cimetières intercommunaux étudiés. De surcroît, la composante végétale du cimetière correspond majoritairement aux surfaces engazonnées des divisions non encore exploitées, 10 200 m² de pelouses ce qui laisse penser que la part du végétal diminuera encore au fur et à mesure de l'ouverture à l'exploitation de ces divisions. La strate arbustive représente 16,7 % de la végétation (180 m²) et les arbres (115 sujets recensés) 10,3 %.
Globalement, les clôtures du cimetière sont composées de palissades en béton, notamment sur toute la façade sud du cimetière, le long de la rue Andreï Sakharov. Le long des terrains de tennis, la clôture est constituée de haies végétales. Quant à la limite séparative avec les installations du service des espaces verts municipaux de Bondy, elle est composée de grillages, parfois doublés de plantations, voire de barrières de circulation.
Une fois passé le portail d'entrée, le cimetière s'ouvre sur une vaste esplanade recouverte de dalles de béton gravillonnés et de bitume, agrémentée de quelques jardinières fleuries. Les allées principales ainsi que la plupart des allées à l'intérieur des divisions, sont recouvertes de bitume. Certains trottoirs présentent néanmoins des parties engazonnées.
La faune présente dans le cimetière est celle habituellement observée dans le secteur : renard, lapins, piverts, fauvettes, mésanges... et malheureusement des perruches vertes.
L'utilisation de produits phytosanitaires a toujours cours dans le cimetière. Les déchets végétaux sont traités par la société chargée de l'entretien des espaces verts. À compter de 2006, l'utilisation de produits phytosanitaires sera limitée.
Des problèmes d'eau dus à la nappe phréatique sont à noter, comme dans tout l'est parisien. Ils sont également dus au fait que le cimetière a été aménagé sur un ancien cours d'eau, La Molette. De ce fait, les entreprises de pompes funèbres limitent la profondeur des creusements à deux mètres.
Enfin, le cimetière est également fréquenté comme lieu de promenade.

Patrimoine

Le cimetière intercommunal ne dispose pas de patrimoine ancien ou remarquable.

Aménagements/projets/enjeux

Situation au regard du PLU

La carte de récolement des plans locaux d'urbanisme (PLU) montre que le cimetière intercommunal de Bondy Le-Pré-Saint Gervais est classé en zone d'habitat pavillonnaire dans sa partie exploitée et que l'emprise réservée du cimetière mise à disposition des espaces verts municipaux est classée en zone naturelle.

Plus précisément le cimetière exploité est classé en zone UR qui correspond à « la ville résidentielle » dans le PLU de Bondy. « *Cette zone couvre la partie du territoire communal constituée d'habitat pavillonnaire traditionnel. [...] Cette zone est essentiellement affectée à l'habitat et aux équipements collectifs, ce qui n'exclut pas les activités commerciales, artisanales et de services qui en sont le complément normal.* » (Extrait du règlement du PLU de Bondy approuvé le 22 septembre 2011 et modifié le 18 avril 2013). S'agissant de l'emprise réservée du cimetière, elle fait l'objet d'un classement spécifique au PLU puisqu'elle est classée en sous-secteur Nsp qui correspond à « *une zone naturelle spécifique qui accueille les serres municipales ainsi que les bâtiments liés au service communal des espaces verts* » (Extrait du règlement du PLU de Bondy). Seules y sont admises les constructions et installations techniques sous réserve d'être nécessaires et directement liées à l'exploitation agricole maraîchère et horticole. En outre, le zonage réservé à l'emprise occupée par l'entreprise Union de Travaux est classé en zone UE au PLU qui correspond à la « *zone économique* » du PLU de Bondy.

Cette différenciation dans le classement de l'emprise du cimetière est surprenante, d'autant plus que dans le document d'urbanisme précédent (POS), les cimetières étaient classés en zone ND, zone naturelle. Si la végétation est certes plus présente dans l'emprise occupée par les serres comparé à la partie exploitée du cimetière, le classement du cimetière en zone résidentielle est singulier et ne justifie pas une telle différence de traitement. Si le manque de végétation du cimetière peut justifier son retrait de la zone naturelle, il aurait sans doute été opportun de l'intégrer dans une zone spécifique. Un tel zonage n'a été constaté dans aucun des cimetières intercommunaux étudiés. Par ailleurs, en morcelant ainsi le zonage du cimetière, la municipalité bondynoise confirme les différents usages exercés actuellement. Elle fixe également les conditions d'utilisation des sols des réserves du cimetière intercommunal qui ne correspondent pas à la vocation d'un cimetière. Ce qui laisse supposer qu'en cas d'extension du cimetière, une modification, voire une révision, du PLU sera nécessaire.

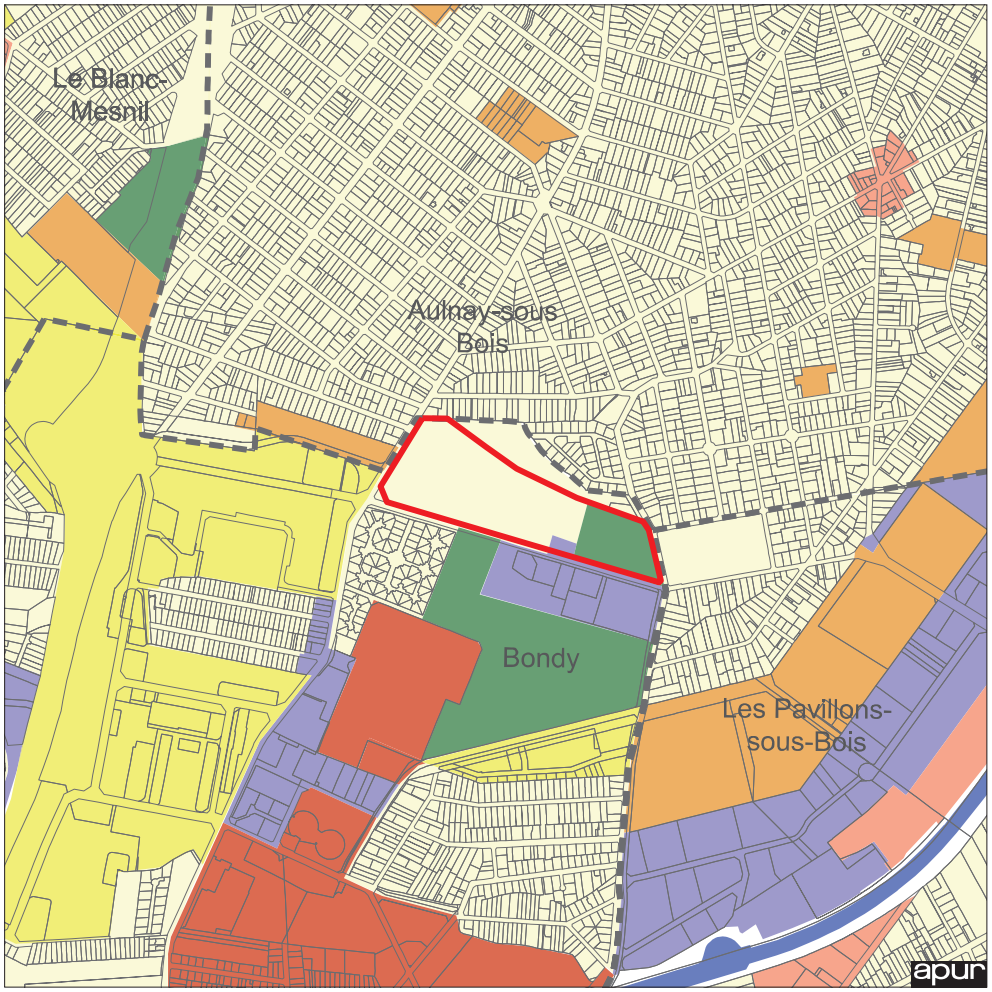

Récolement des plu
Zonages

- zone naturelle
- zone agricole
- zone urbaine verte
- zone mixte dense
- zone semi dense
- habitat collectif discontinu
- habitat pavillonnaire
- équipement public ou collectif
- zone d'activités, aéroportuaire portuaire, ferroviaire...
- zone à urbaniser

12 avril 2016

Extrait du plan de zonage du PLU de Bondy

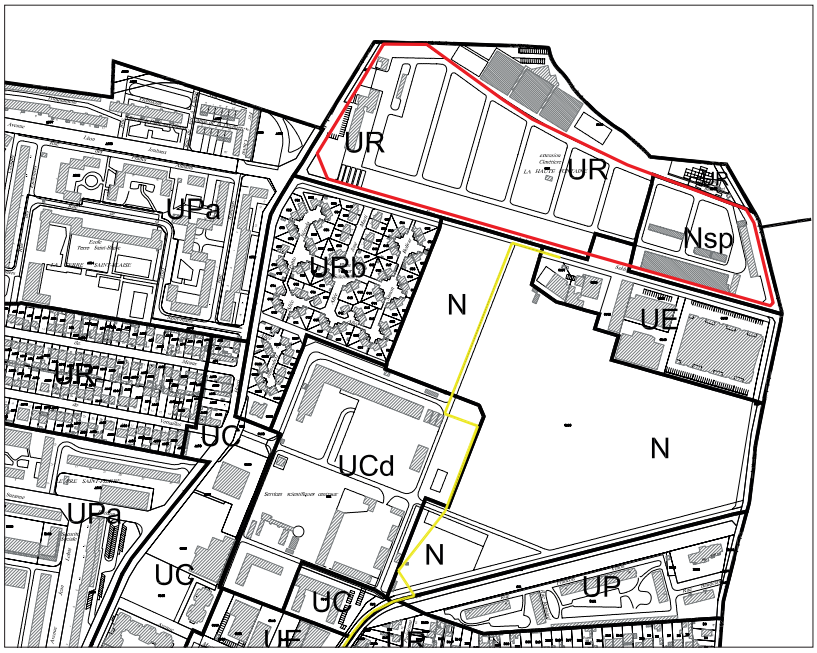

- Limite de zone
- Périmètre de limitation du stationnement
- Zone Non Aedificandi (ZNA) de 20m de part et d'autre des limites de l'emprise des autoroutes A3 et A86
- Zone d'aléa naturel de retrait-gonflement des sols argileux (Donnée DRIEA-IF/UT 93 / BRGM)
  - Aléa moyen
  - Le reste du territoire communal est classé en aléa faible
- Servitude liée à une canalisation de transport de matière dangereuse (gaz)(Donnée DRIRE Ile-de-France 2004, collectée au titre des servitudes par l'UTEA-93)
- Limite communale

Zonage soumis à l'article L. 123-1-5-16° du code de l'urbanisme :

UC et UR : Pour toute opération de plus de 4000 m² de SHON ou de d'au moins 50 logements, 30% de la SHON doit être réservée aux logements locatifs sociaux

S'agissant des espaces libres, si dans les deux zones du cimetière, les règles sont les mêmes, « *les espaces libres doivent être plantés et traités en espaces verts paysagers ou jardins, comportant des arbres de haute tige et arbustes d'essences diversifiées*. » En revanche, les règles relatives aux plantations diffèrent entre les deux zones : sur la partie exploitée du cimetière, 40 % de la superficie totale de l'unité foncière doit être plantée en surface de pleine terre. Ce pourcentage est porté à 50 % sur l'emprise occupée par les services municipaux. En outre, une partie des serres horticoles est classée en espaces verts protégés au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme et plus précisément en « espaces constitutifs de la trame verte (existant ou à aménager) » figurés au « plan du patrimoine architectural urbain et paysager ». Ce classement implique que : « *tout arbre abattu doit être remplacé à l'identique sur l'unité foncière. L'abattage de tout arbre n'est admis que pour des motifs liés à son état phytosanitaire, ou à son caractère dangereux, ou à des raisons techniques liées aux réseaux d'infrastructures souterrains. Seules des constructions légères, de type annexes à l'habitation, peuvent y être implantées. Les espaces verts à protéger doivent être maintenus en bon état de conservation*. »

Extrait du plan du patrimoine architectural et paysager du PLU de Bondy

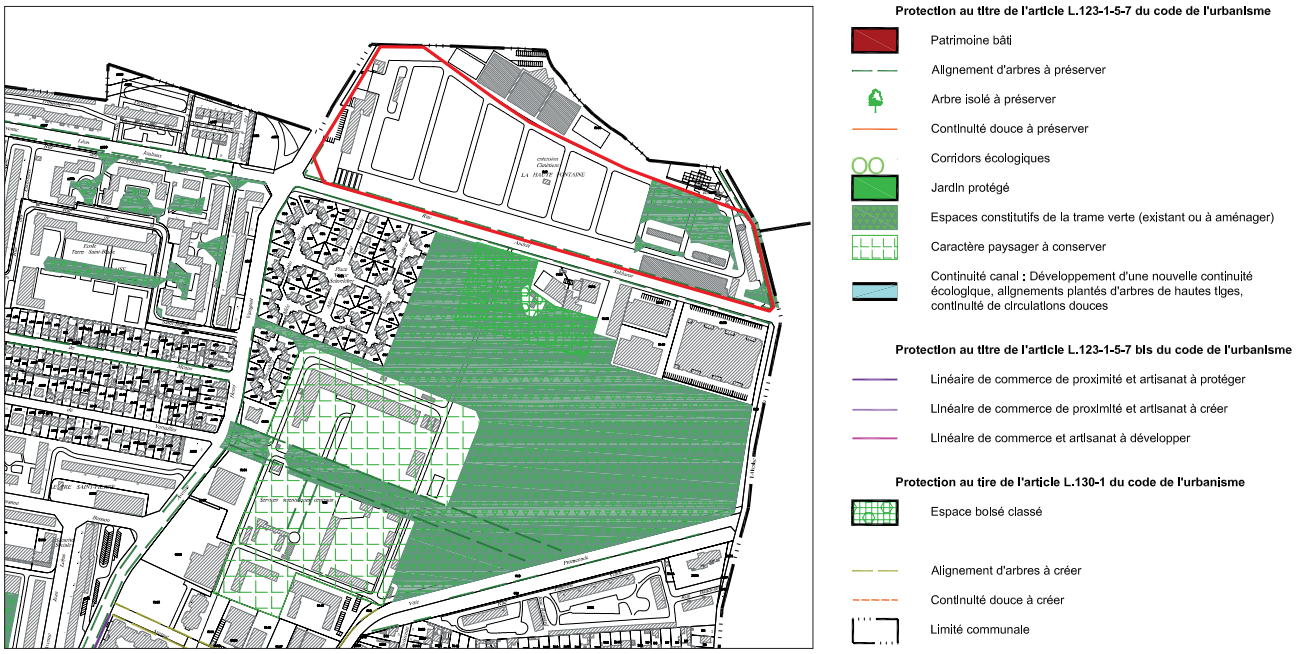

Espace d'inhumation traditionnel et paysage.

Espace d'inhumation traditionnel.

Trottoirs et allées des divisions en bitume. Au fond les monuments caractéristiques de la communauté des gens du voyage.

Haies abritant les déchets.

Signalétique et banc. Terrain commun.

Mur en béton préfabriqué formant limite sud.

Emprises libres disponibles pour les sépultures.

Division VI. A droite, clôture en plaques de béton séparant l'emprise Union de travaux.

Le cimetière et les projets d'urbanisme et de transport

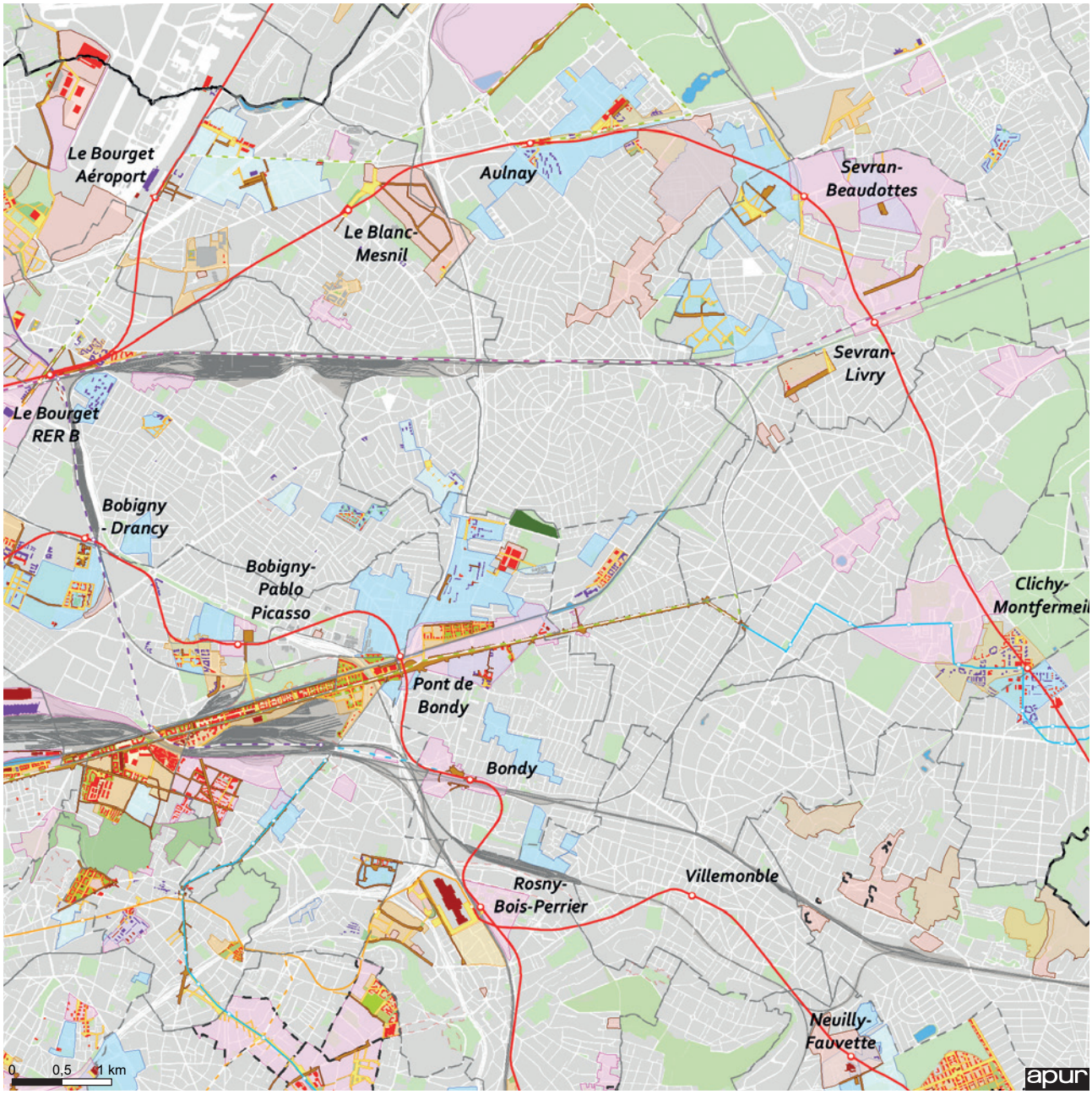

Cimetière intercommunal étudié

Projets de transports collectifs à l'horizon 2030

- Réseau du Grand Paris : étude
- RER : étude
- CDG Express : étude
- Tangentielle : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Métro : chantier - étude

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole État Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZen5)

Projets urbains Dernières informations connues

- Projeté
- Réhabilité
- Réalisation récente
- Lot
- Espace vert public projeté
- Espace public à créer
- Espace public requalifié

Projets urbains Secteur d'opérations

- ZAC à l'étude
- ZAC en cours
- Périmètre d'étude
- Autre périmètre d'aménagement
- Périmètre de réflexion
- PRU NPNRU
- ZAE

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME Situation et enjeux des cimetières intercommunaux	Bondy 93	Bondy - Le Pré-Saint-Gervais	

Contexte général

SUPERFICIE

Emprise totale du cimetière (ha)	**6,04**
Emprise réservée du cimetière (ha)	**1,33**
Territoire communal (ha)	
Bondy	**547,08**
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en %	
Bondy	**1**

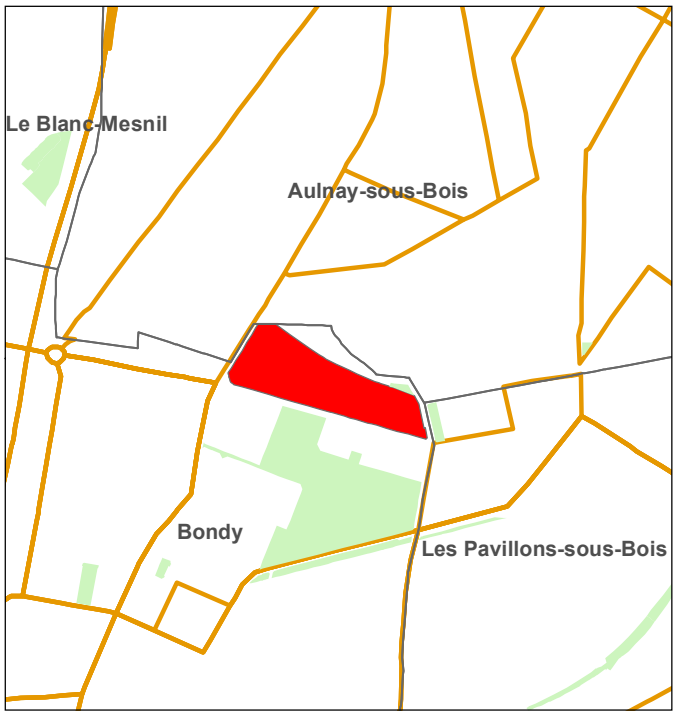

Sources : APUR - IGN 0 450 Mètres

DATES: Création: 1965 Extension(s): 1995 - 2014

TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE

Aire de desserte de 600m

RER/ Transilien	
Métro/ Tram	
Bus	**615 - 616 - 346 - 351 - Tub**

ACCES

Gardiens					
1	**Principale**	Secondaire voiture	Secondaire piéton	Service	Condamnée
	76 av Henri Varagnat				

HORAIRES

Eté (1-03 au 30-09) en semaine	08H00	18H30
Eté (1-03 au 30-09) weekend et jours fériés	08H00	18H30
Juin, juillet et août	08H00	18H30
Hiver (1-10 au 28/29-02) en semaine	08H00	17H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) weekend et jours fériés	08H00	17H00
Le jour de la Toussaint	08H00	17H30

MISSIONS ASSUREES

● Interne ○ Externe NSP		Détails
Propreté	●	
Espaces verts / environnement	○	
Voirie	○	
Gardiennage	●	
Administration	●	
Reprises de concessions	○	
Autre (préciser)		

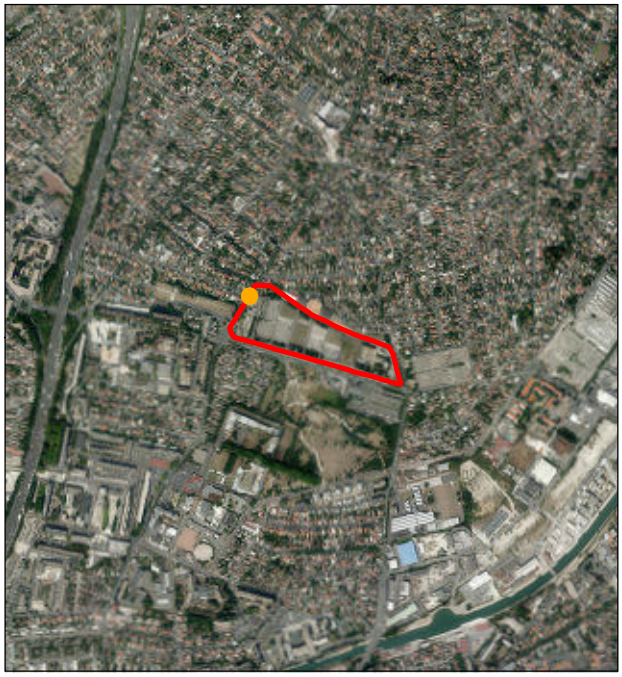

Sources: APUR - InterAtlas 0 230 460 Mètres

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME Situation et enjeux des cimetières intercommunaux	Bondy 93	Bondy - Le Pré-Saint-Gervais	
Offre et activité			

TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Fig.1 : Structure par âge de la population

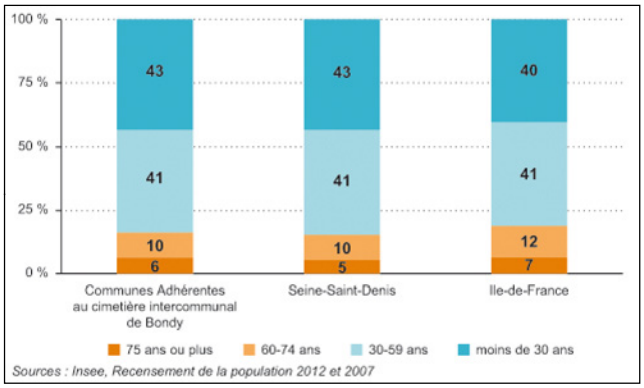

Fig.2 : Nombre de résidents des communes adhérentes décédés chaque année

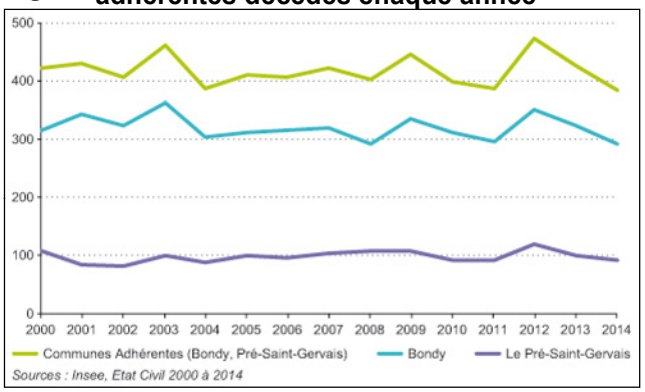

OFFRE FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.3 : Equipements

	Columbarium	Cavurnes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des enfants	Dons du corps	Espace extérieur de cérémonie	Salle de cérémonie (dont crématorium)	Crématorium	Chambre funéraire
Nombre d'équipements dans le cimetière	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0
Nombre d'emplacements	280									60		
dont occupés par des urnes cinéraires	235											
Taux d'occupation (%)	84											
Année de création	1984									1999		
Gratuité	○									○		

Fig.4 : Durée des sépultures

	Terrain commun	Concessions					Total emplacements
		10 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelles	Autres	
Existence	●	●	●	●	○		
Nb d'emplacements	45	1 274	2 256	1 561			5 136
dont disponibles	0	5	616	836			1 457
Création(s)							
Suppression(s)							

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.5 : Evolution de l'activité

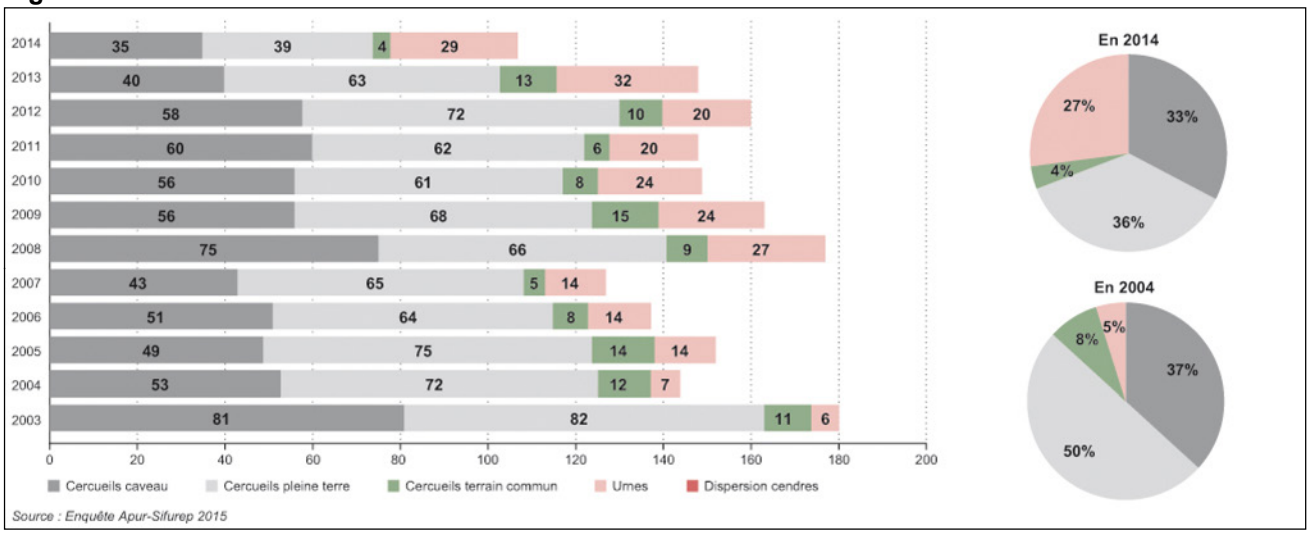

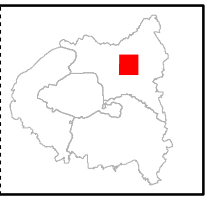

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.6 à 8: Pratiques d'inhumation et de dispersion

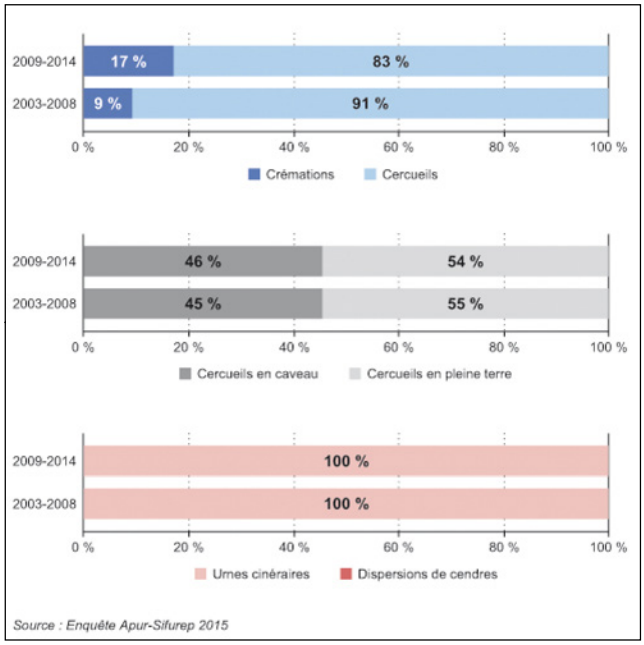

Fig.9: Evolution du nombre de reprises

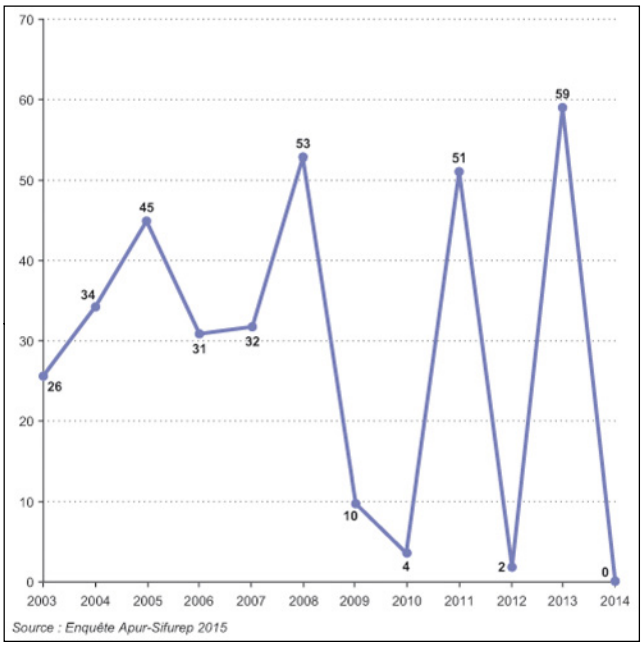

EVOLUTION DE L'ACTIVITE SELON LA COMMUNE DE RESIDENCE

Fig.10: Inhumations de cercueils

Fig.11: Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

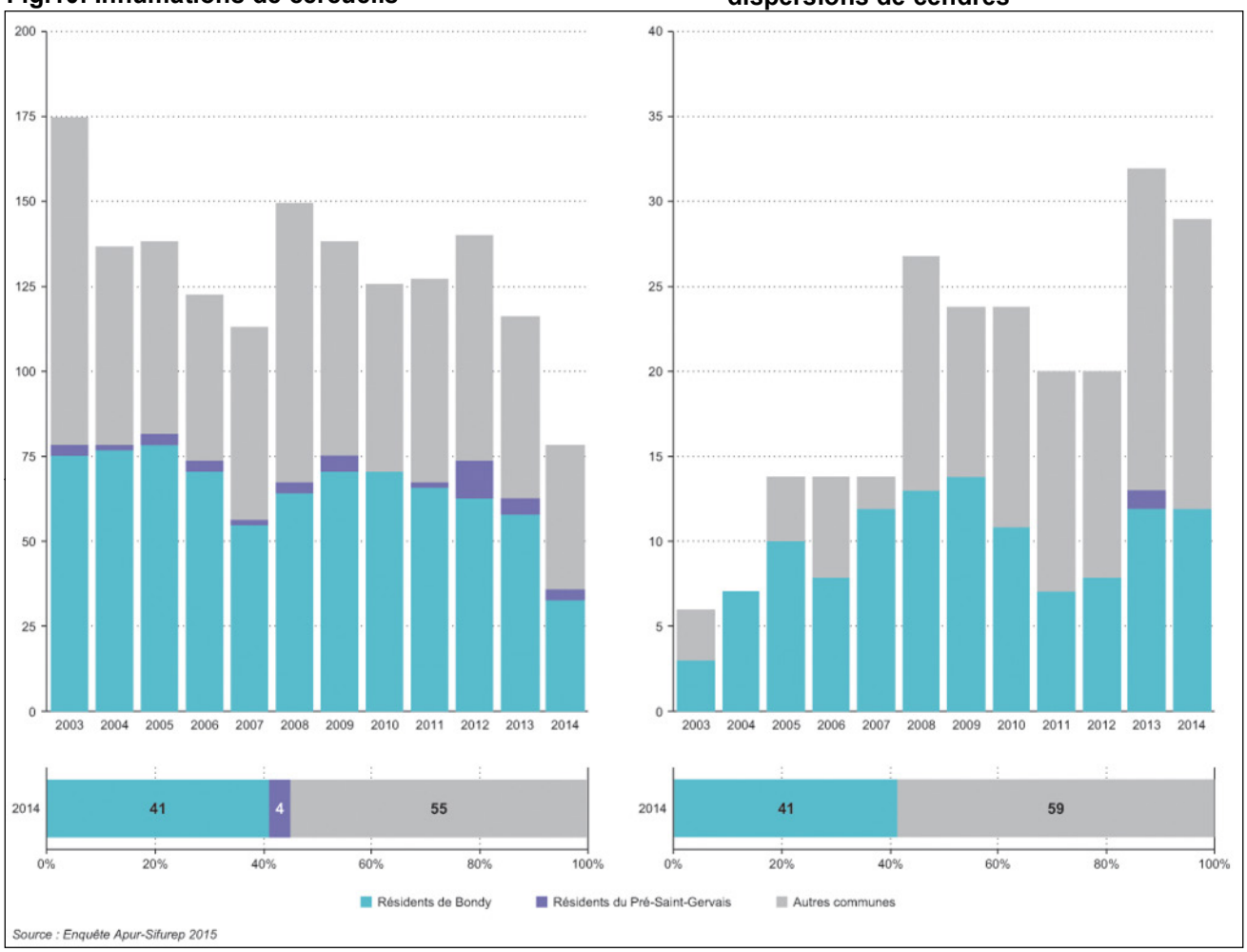

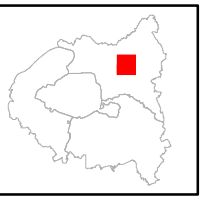

ACTIVITES FUNERAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Fig 12: Activité des cimetières au regard de la mortalité

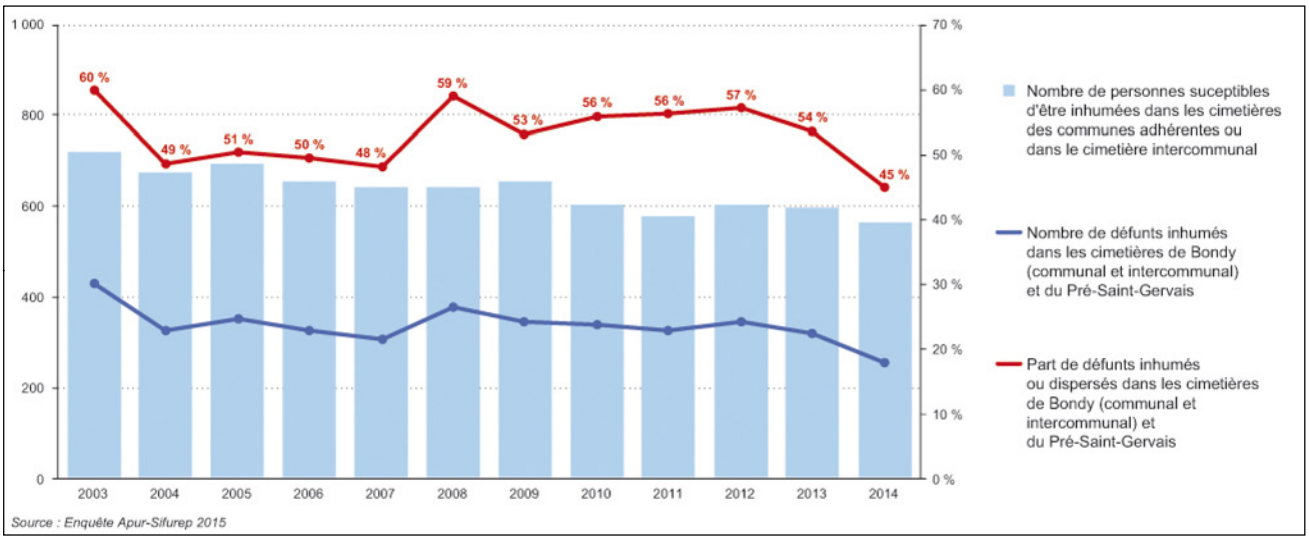

Fig 13 et 14: Evolution de l'activité dans les cimetières des communes adhérentes

Inhumations de cercueils

Nombre d'inhumations d'urnes et dispersions de cendres

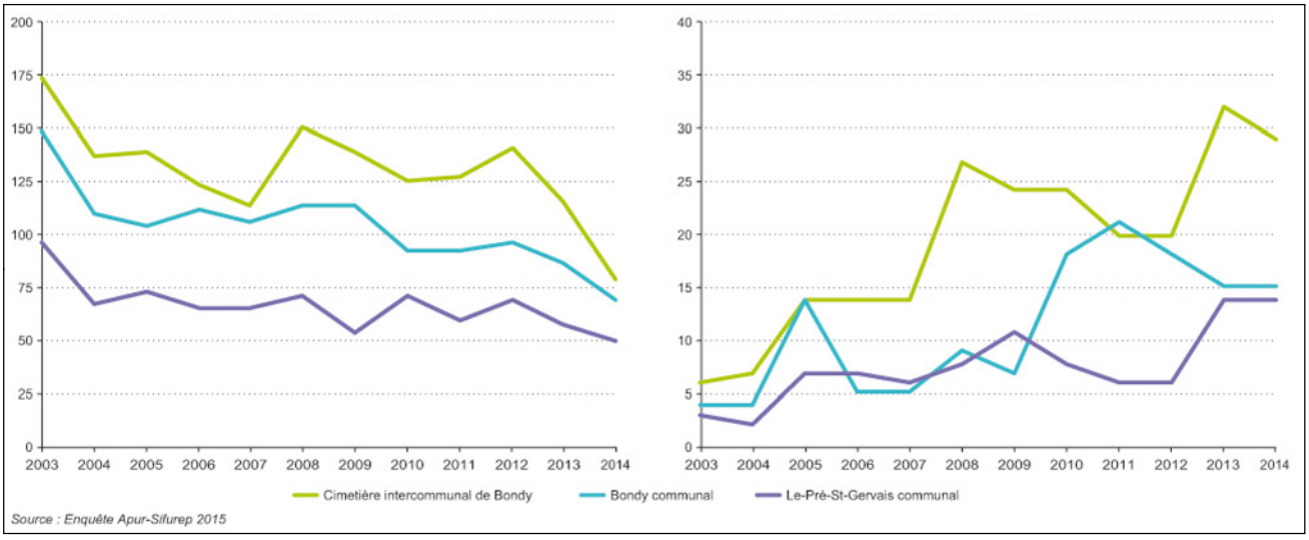

Fig.15: Evolution de la part de l'activité liée au cinéraire

Fig.16: Répartition de l'activité funéraire entre les différents cimetières

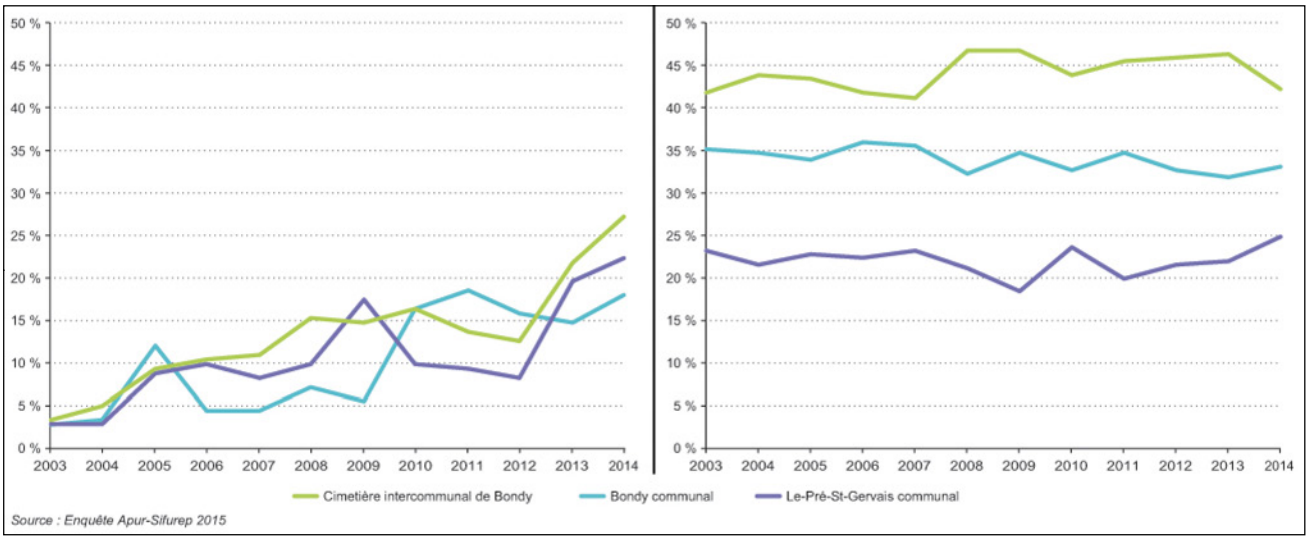

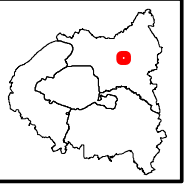

VÉGÉTATION - MORPHOLOGIE BÂTIE

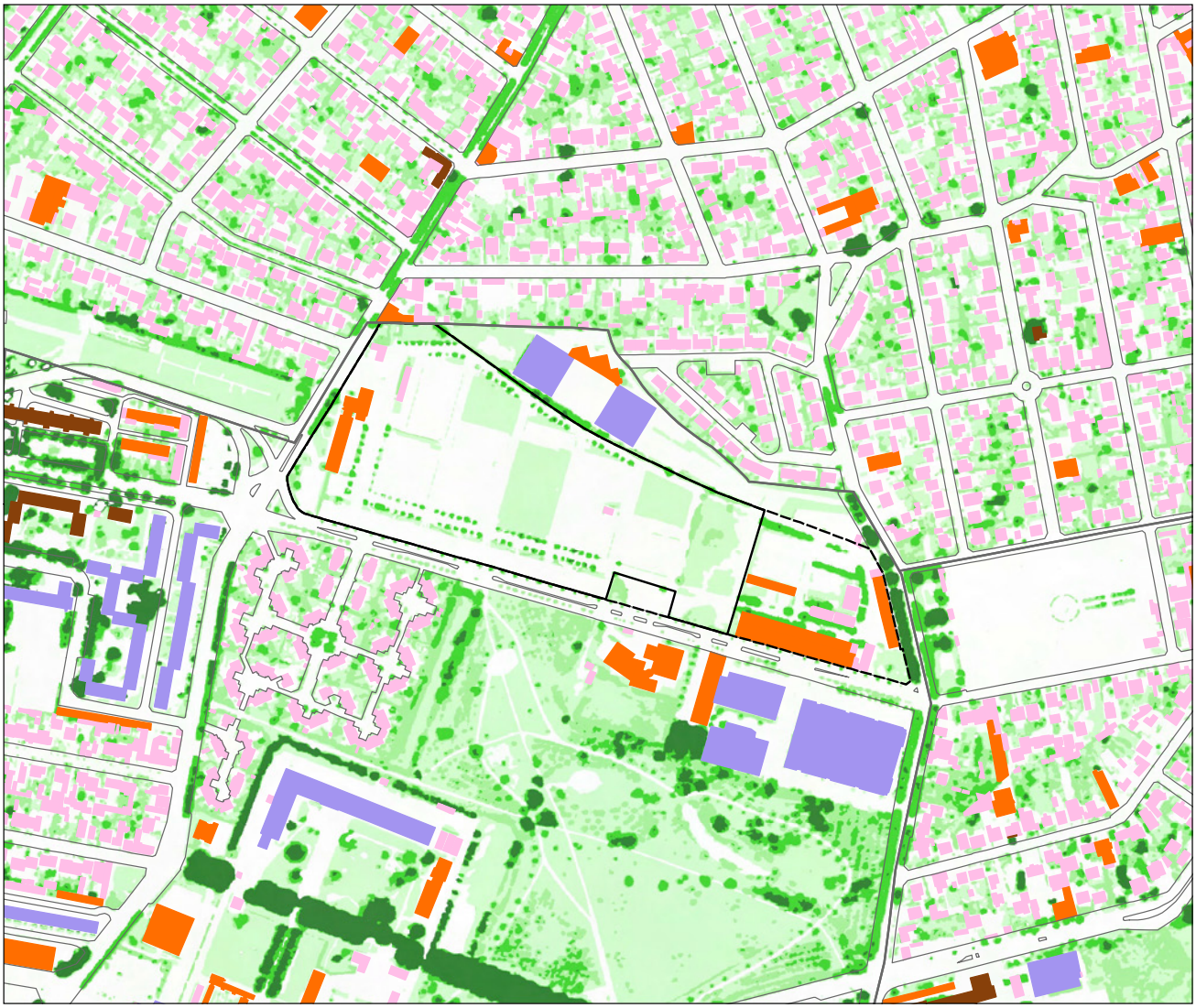

Sources : APUR,
photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012 - (c) : InterAtlas

0 100 m

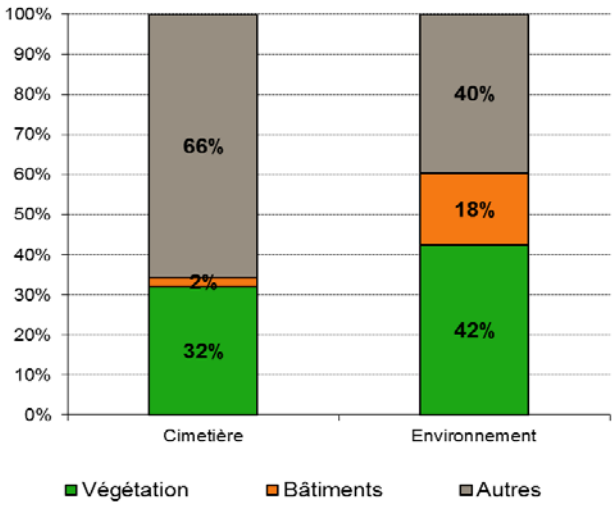

Types de bâtiments :

- emprise bâtie de 3 à 190m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie de 190 à 1000m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie inférieure à 1000 m², hauteur de 10 à 37m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur inférieure à 20 m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur de 20 à 37m
- hauteur supérieure à 37m

Répartition de la végétation :

- moins de 1m
- de 1 à 5m
- de 5 à 10m
- plus de 10m

Situation et enjeux urbains des cimetières intercommunaux	Bondy	Cimetière intercommunal	
Environnement	93		

PART DU VEGETAL

	cimetière	environnement	aire observée
surface totale en (ha)	4.7	77.9	82.6
surface du végétal en (ha)	1.5	33.1	34.6

STRATES VEGETALES

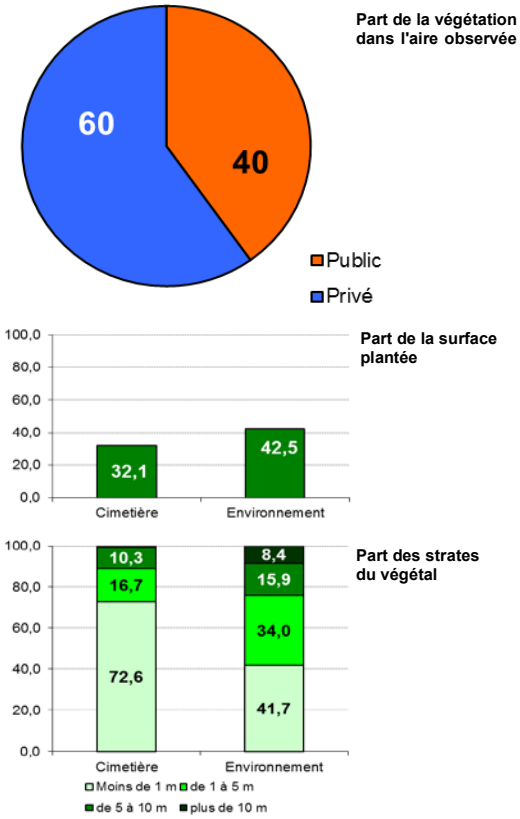

HAUTEURS DE LA VEGETATION PUBLIC / PRIVE

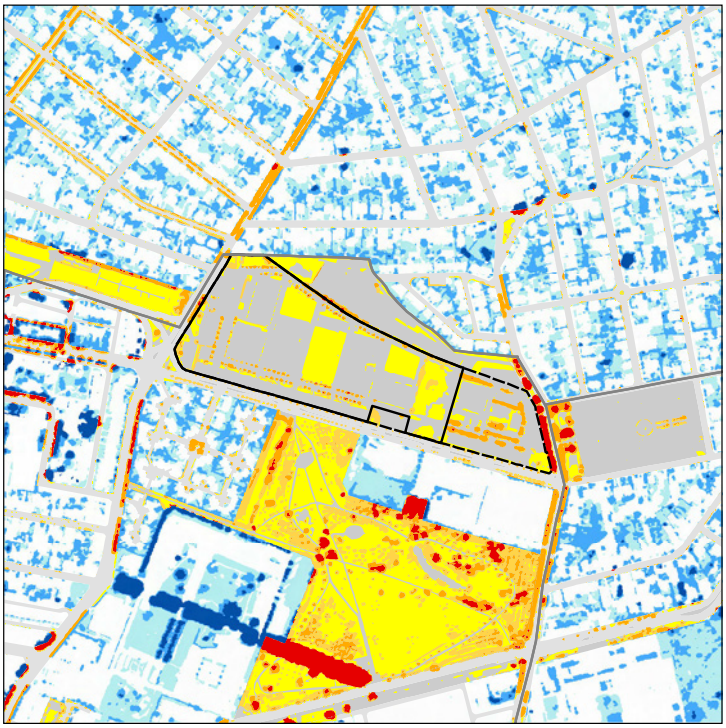

Sources : APUR, Photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012
(c) : InterAtlas

0 160 m

Public	Privé
moins de 1 m	moins de 1 m
de 1 à 5 m	de 1 à 5 m
de 5 à 10 m	de 5 à 10 m
plus de 10 m	plus de 10 m

PLANTATIONS

	Nombre existant	Surface existante (m2)	Nombre programmé	Surface programmée (m2)
Arbres (nbre)	115		NR	
Arbustes (m2)		180		NR
Pelouses (m2)		10 200		NR
Fleurs (m2)		50		NR

GESTION DURABLE DU CIMETIERE

		Prestations			
		service municipal	externalisation	nature	coût annuel
récupération des eaux pluviales	○	NR	NR	NR	NR
réduction des surfaces imperméabilisées	●	NR	OUI	NR	NR
traitement des déchets végétaux	●	NR	OUI	NR	NR
traitement des autres déchets recyclables	○	NR	NR	NR	NR
traitement des autres déchets non recyclables	○	NR	NR	NR	NR
utilisation de produits phytosanitaires	●	NR	OUI	NR	NR
autre		NR	NR	NR	NR

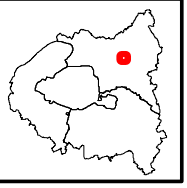

TEMPERATURES DANS LE CIMETIERE ET SON ENVIRONNEMENT

Sources : APUR, thermographie LANDSAT - août 2010 , photo aérienne 2012 (c) InterAtlas

0 80 m

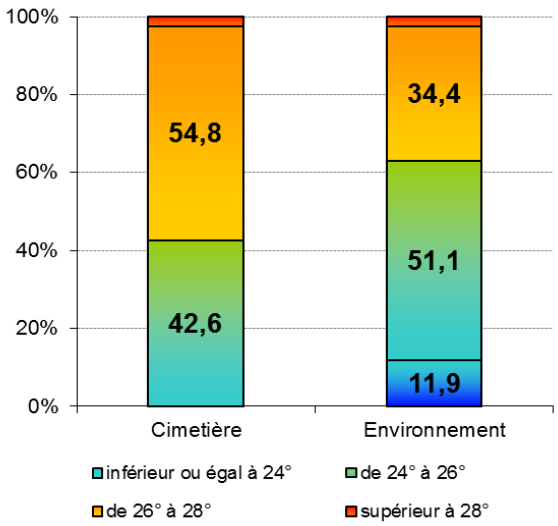

Températures :

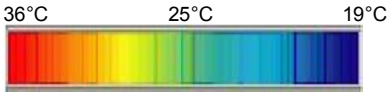

REPARTITION DES TEMPERATURES

	Minimum	Maximum	Moyenne
Cimetière	25.2	28.4	26.2
Environnement	22.8	31.8	25.6

Cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin

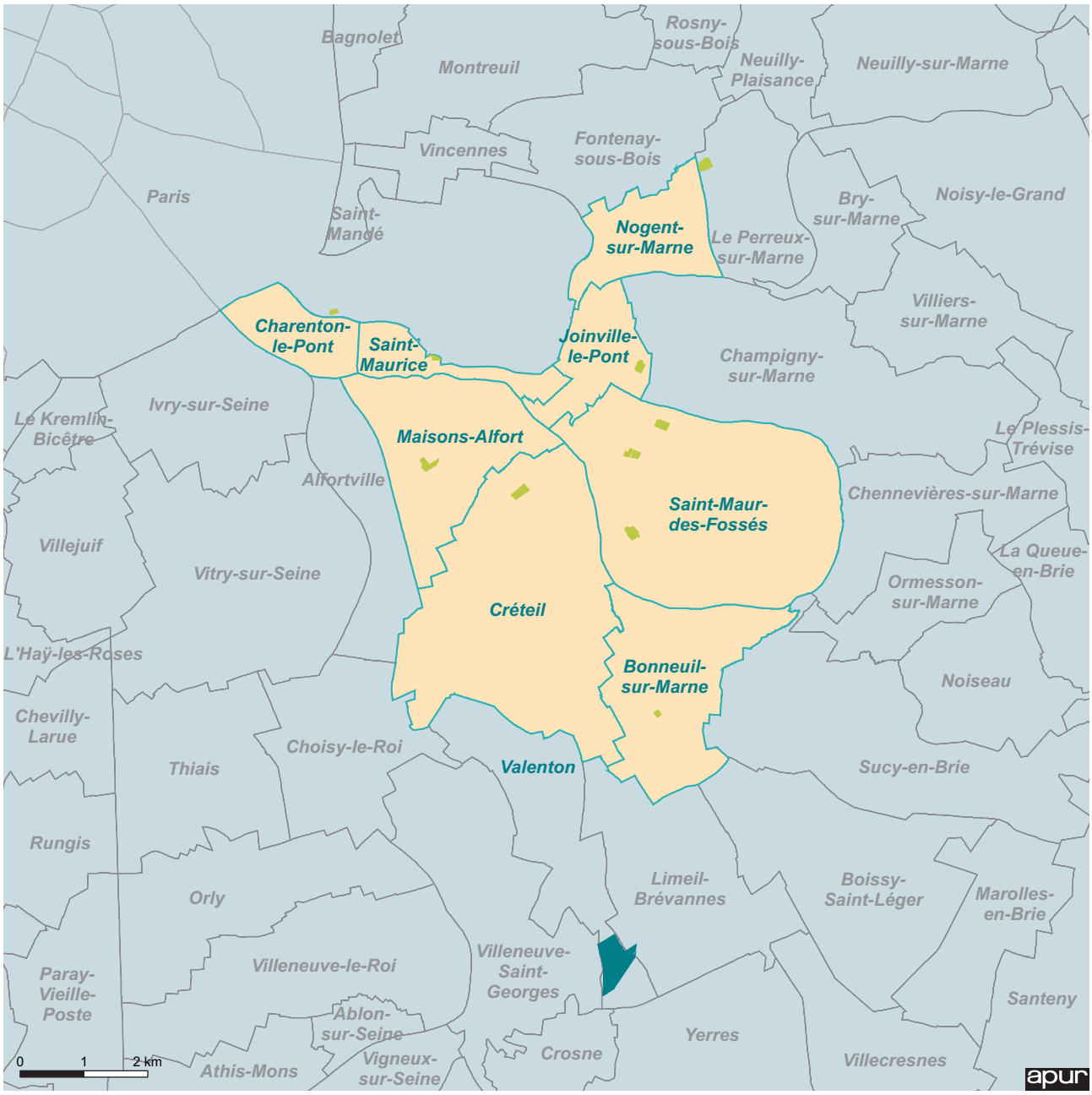

Situation du cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin

- Communes adhérentes
- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin

Contexte général

Le cimetière intercommunal de la Fontaine Saint Martin a été créé par arrêté préfectoral le 6 mars 1972. Il est géré par le syndicat intercommunal de la Fontaine Saint Martin qui regroupe 8 communes du Val de Marne : Bonneuil-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Créteil, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice. Bien que le cimetière soit situé sur le territoire de Valenton, Limeil-Brévannes et Villeneuve Saint Georges, ces communes ne sont pas adhérentes au syndicat.

Situation du cimetière

Le cimetière intercommunal de la Fontaine Saint Martin est situé en limite sud du département du Val-de-Marne, entre la Nationale 6 et la Nationale 19, à l'extrémité sud de Valenton, et en limites communales de Villeneuve-Saint-Georges, Limeil-Brévannes (Val-de-Marne) et de Yerres (Essonne). Ce cimetière paysager s'inscrit dans une trame verte qui se développe entre la Seine à l'ouest jusqu'à la forêt de Notre Dame à l'est, le cimetière se trouvant à proximité du Bois Cerdon et du Bois de la Grange, de jardins familiaux, de terres agricoles, de complexes sportifs et du cimetière communal de Limeil-Brévannes.
La majeure partie de l'emprise du site est située sur la commune de Valenton dont il couvre 6 % du territoire. À l'ouest, une partie (près de 4,5 hectares) est située sur la commune de Limeil-Brévannes et au Nord-Ouest, une petite pointe de 1 750 m², sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges. À l'ouest, l'avenue de la Fontaine Saint Martin le sépare de terres agricoles et de jardins familiaux. Au Nord, le centre de formation et de soutien des sapeurs-pompiers de Paris dont une partie est opérationnelle, sera livré en 2017. À l'est, un dépôt de la STRAV, société de transport en bus et autocar, le sépare du cimetière communal de Limeil-Brévannes. Des terres agricoles forment la limite sud et sud-est du cimetière.

Organisation et gestion du cimetière

À l'origine, l'emprise du cimetière intercommunal de la Fontaine Saint Martin occupait 40 hectares. Le syndicat intercommunal, propriétaire du terrain, a vendu la pointe nord (entre 4 et 5 hectares) afin d'accueillir le futur centre de formation et de soutien des sapeurs-pompiers de Paris. Et en 2010, le syndicat a vendu un terrain de 2 hectares environ, à la STRAV, à l'Est du cimetière. Depuis 2005, le syndicat met également à la disposition de la Ville de Valenton un terrain de 3 hectares environ, à l'Est du cimetière, aménagé en équipement sportif (stade La Fontaine Saint-Martin). Le cimetière s'étend donc actuellement sur une trentaine d'hectares (30,5 ha).
L'unique accès se situe au niveau du 15 avenue de la Fontaine Saint Martin, sur la façade ouest du cimetière. Le crématorium et la conservation sont situés de part et d'autre du portail. Cette large entrée fait aussi office d'accès de service. Le terrain dispose également de 9 logements, dont quatre de fonctions, de 5 boutiques, dont une entreprise de pompes funèbres, et d'un crématorium.
Le cimetière est ouvert tous les jours : entre le 1er mars et le 30 septembre, du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 18 h 00, et les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 h 00 à 18 h 00, et jusqu'à 19 h 00 en juin, juillet et août, et, entre le 1er octobre et le 28 février, du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 30, et les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 h 00 à 17 h 30. Le 1er novembre, le cimetière est ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.
La gestion du cimetière est assurée par 9 agents (7 équivalents temps plein) : une responsable administrative gère l'ensemble des tâches administratives (budget, comptabilité, gestion du personnel, plannings, formations, paye, marchés publics...), 4 agents techniques (3 à temps complet et un à mi-temps) sont affectés à la vie du cimetière et aux inhumations, 2 agents administratifs (un à temps complet et un à mi-temps) sont chargés de l'accueil et 2 gardiens assurent la surveillance du cimetière. Le week-end ce sont des étudiants qui, à tour de rôle, assurent des permanences pour l'accueil du public.
Les autres missions (propreté, entretien des espaces verts, travaux de voirie et reprise de concessions) sont assurées par des intervenants extérieurs.
L'entretien des espaces verts est confié à une entreprise de Valenton, EURO-Vert. Deux jardiniers sont présents en permanence sur le site. Ils assurent également le ramassage des déchets végétaux. Un local est également mis à la disposition des jardiniers par le syndicat. La tonte est effectuée 2 fois par an. Il arrive qu'un agriculteur riverain du cimetière effectue lui-même le fauchage des prairies pour les besoins de son exploitation. Dans ce cas, et avec son accord, les missions d'EURO-Vert sont redéfinies.
Le ramassage des autres déchets est effectué en externe également. En revanche ce sont les gardiens du cimetière qui se chargent de sortir et rentrer les containers de chacun (cimetière, crématorium, boutiques, logements...).
Actuellement une contribution de 50 000 euros par an est demandée pour l'ensemble des huit communes adhérentes, la part versée par chaque commune étant proportionnelle à sa population. Chaque année, un tiers du produit des concessions est reversé aux CCAS (centres communaux d'action sociale) des communes adhérentes.
Depuis 2002 et dans la mesure où des emplacements sont disponibles, l'accès au cimetière a été ouvert aux communes extérieures au syndicat. Les demandes des communes extérieures sont d'ailleurs très courantes. Un tarif particulier leur est appliqué.
Les tarifs sont fixés et actualisés chaque année par le conseil syndical.
Peu d'actes de vandalisme ont été signalés sur les concessions, les bâtiments ou les clôtures (un vol de semelle en marbre et un vol sur les bâtiments en 10 ans). En revanche, les vols de plantes sur concessions sont plus réguliers.

Esplanade d'entrée. A gauche le crématorium,
à droite l'administration.

Silhouette monumentale du crématorium marquant l'entrée.

Boutiques de marbriers.

Logements de fonction et locaux de service.

Aire technique.

Compositions verticales et horizontales de l'architecture
et des plantations.

Aire d'inhumation dans le grand paysage.

Aire d'inhumation pré-équipée entourée de peupliers.

Tendances démographiques

Contexte

Les huit communes adhérentes totalisent 328 568 habitants et regroupent 12 cimetières communaux. Saint-Maur-des-Fossés compte quatre cimetières communaux et Charenton-le-Pont, deux.

Population

Sur la période récente (2007-2012), la population des 8 communes adhérentes a connu une faible croissance (+0,2 % par an, soit + 2 700 habitants). Le nombre d'habitants s'est stabilisé à Créteil, Nogent-sur-Marne et Bonneuil-sur-Marne ; il a diminué à Saint-Maur-des-Fossés (- 1 600 habitants, -0,4 % par an) et a augmenté à Saint-Maurice et Maisons-Alfort (+0.4 % par an) et plus encore à Joinville-le-Pont (+0,8 % par an) et à Charenton-le-Pont (+1,2 % par an). Saint-Maurice, Joinville-le-Pont et Bonneuil-sur-Marne sont des communes de moins de 20 000 habitants ; Nogent-sur-Marne et Charenton-le-Pont comptent environ 30 000 habitants ; Maisons-Alfort totalise près de 55 000 habitants ; Saint-Maur-des-Fossés près de 75 000 habitants et Créteil plus de 90 000 habitants. La fonction résidentielle est dominante dans ces communes, à l'exception de Créteil et de Bonneuil-sur-Marne où il y a plus d'emplois que d'actifs résidents.

Vieillissement

Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent 8 % de la population dans les 8 communes adhérentes (Fig. ❶), soit 25 200 habitants (+ 1 600 en 5 ans). Cette proportion varie de 6 % à Créteil, Saint-Maurice et Bonneuil-sur-Marne à 10 % à Saint-Maur-des-Fossés. Leur présence s'est renforcée à Bonneuil-sur-Marne (+2 points) et un peu plus qu'en Ile-de-France à Charenton-le-Pont et à Créteil (+0,6 point). Elle est restée relativement stable en 5 ans dans les autres communes adhérentes.

Décès domiciliés

D'après les données de l'état civil, le nombre de résidents décédés varie autour de 1900 à 2000 par an depuis 2003 dans l'ensemble des 8 communes adhérentes. C'est à Saint-Maur-des-Fossés que le nombre annuel de résidents décédés est le plus élevé, même s'il baisse légèrement pour atteindre 533 décès domiciliés en 2014. Quatre cimetières communaux sont situés sur cette commune. Suivent Créteil avec 440 décès, Maisons-Alfort avec 347 décès et Nogent-sur-Marne avec 184 décès, puis Charenton-le-Pont (161 décès), Joinville-le-Pont (117 décès), Saint-Maurice (96 décès) et Bonneuil-sur-Marne (95 décès). Sur les 8 communes adhérentes considérées ensemble, le nombre de décès domiciliés tend à la baisse entre 2000 et 2014. Seul Créteil et Saint-Maurice ont un nombre de décès domiciliés à la hausse sur la même période (Fig. ❷).

Activité dans le cimetière intercommunal

Offre funéraire

Le cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin a été créé en 1972. Conçu pour accueillir 50 000 sépultures, il en compte moins de 10 000 actuellement. Le syndicat ne rencontre donc pas de problèmes de places actuellement. Les espaces de prairies constituent des réserves, notamment en cas de canicule ou d'épidémie. Le cimetière offre une grande diversité de services et d'équipements funéraires.
Il dispose de cavurnes, d'enfeus, d'un jardin du souvenir, créé en 1972, d'une rocaille de dispersion et d'un « jardin des innocents », créés récemment, ainsi que d'une salle de cérémonie (Fig. ❸). Des concessions de différentes durées y sont proposées : 10, 15, 30 et 50 ans, ainsi que des concessions perpétuelles (Fig. ❹).
Le crématorium à gauche et le pavillon à droite de l'entrée, dans lequel se trouvent l'accueil et la conservation, sont reliés par un portique et confèrent à cet espace un caractère monumental. Le crématorium comprend 5 salles de cérémonie dont la plus grande peut accueillir jusqu'à 200 personnes. C'est la société OGF qui assure l'exploitation du crématorium depuis 2008 dans le cadre d'une délégation de service public. Depuis 2015, la durée de la nouvelle DSP a été portée à 15 ans. D'importants travaux de mise aux normes viennent d'être engagés par OGF. Le crématorium a ouvert ses portes en 1986. Le cimetière ne dispose pas de chambre funéraire. La plus proche est située à Villeneuve-Saint-Georges.
Le cimetière comprend un espace d'inhumation traditionnel, deux carrés confessionnels (un carré israélite et un carré musulman), deux espaces d'inhumation paysagers, des caveaux provisoires et des enfeus.
L'espace d'inhumation traditionnel est constitué de 9 carrés répartis dans le cimetière. L'offre de concessions est variée : 10 ans, 15 ans, 30 ans, 50 ans et perpétuelles. Les deux espaces d'inhumation paysagers ne disposent pas de concessions de 10 et 15 ans. Le syndicat n'envisage pas de suppression de ces régimes de concession. Depuis 2005, il a engagé une politique de reprise des concessions.
Les carrés B7 et B6 sont les espaces réservés aux musulmans. Ils disposent de 1 611 emplacements. La conservatrice observe une forte demande des familles musulmanes. L'ouverture d'un nouveau carré est en cours. Trois allées ont été remplies en un an.
Le carré israélite compte 1 130 emplacements. Il n'a plus de suffisamment de places pour les inhumations d'enfants. Une

convention est en cours avec le Consistoire à ce sujet. Des reprises de concessions sont envisagées dans le carré israélite. Le syndicat a sollicité l'aide du Consistoire pour contacter les familles des concessions concernées par une reprise éventuelle. Une convention a été signée avec le Consistoire, prévoyant la location pour 50 ans d'un ossuaire réservé pour l'accueil des restes exhumés des personnes de confession israélite.
Le cimetière dispose également de près de 1 000 enfeus, emplacements temporaires de 5 ans non renouvelables. Dans la pratique le délais est porté à 8 ans avant la reprise des corps qui sont systématiquement crématisés. Les anciennes plaques en béton, très lourdes et fragiles, sont remplacées au fur et à mesure des reprises par des plaques en polycarbonate de couleur noire, plus légères et pouvant être manipulées par une seule personne. Dans le cadre de la convention de délégation de service public, un accord a été signé avec le crématorium pour 40 crémations gratuites, soit environ 120 exhumations par an (les restes des sépultures reprises sont regroupés par trois avant crémation).
Le cimetière dispose d'une centaine de caveaux provisoires.
Le cimetière pratique la revente de concessions et de monuments repris. Une délibération du syndicat est prise systématiquement afin de permettre de fixer le prix de vente du monument d'occasion ou du caveau, au cas par cas. Les prix de vente oscillent entre 1 euro et 700 euros.

Espace cinéraire

Les dispersions de cendres sont fréquentes, environ trente par mois. Elles peuvent être effectuées soit dans le jardin du souvenir, situé à l'ouest du cimetière, soit dans la rocaille de dispersion, agrémentée d'un kiosque, et mise en place récemment, face à l'entrée du cimetière. Les 75 cavurnes, occupées à 93 %, sont réparties autour de la rocaille de dispersion. Le « jardin des innocents », emplacement réservé à la dispersion des cendres des défunts de 0 à 12 ans, est également situé à proximité. Le columbarium, situé à l'est du cimetière, est formé de 24 murs de 75 cases chacun, disposés en carré, soit 1 728 cases (taux d'occupation de 96 %).

Ossuaire

Le cimetière dispose d'ossuaires situés au cœur de l'espace réservé au columbarium. On compte 4 ossuaires dont 2 sont en service et 2 ne sont plus utilisés. Un projet d'aménagement est en cours de réflexion.

Évolution détaillée de l'activité

En moyenne, environ 550 inhumations (cercueils et urnes cinéraires) ou dispersions sont réalisées chaque année dans le cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin. Une tendance à la baisse s'observe sur les deux dernières années (2013 et 2014). En 2014, l'activité a atteint son niveau le plus bas sur dix ans avec 454 inhumations ou dispersions. Sur la période 2005-2014, le niveau d'activité le plus haut a été atteint en 2006 (658 inhumations ou dispersions).

L'activité liée au cinéraire y est majoritaire, avec 250 à 400 dispersions de cendres et 20 à 70 inhumations d'urnes réalisées selon les années entre 2005 et 2014, contre 160 à 275 inhumations de cercueils. Le détail des inhumations de cercueils (caveau, pleine terre, terrain commun) n'a pas été renseigné dans l'enquête.
La part des pratiques liées au cinéraire a nettement augmenté en dix ans, passant de 57 % en 2004 à 65 % en 2014, mais pas de façon linéaire, puisque la courbe montre des hausses et des baisses successives. Les dispersions de cendres constituent l'essentiel de l'activité du cimetière (58 % en 2014) (Fig. ❺).

Évolution des pratiques funéraires

En moyenne, les pratiques liées à la crémation représentent 60 % de l'activité du cimetière intercommunal de Valenton entre 2005 et 2014 (Fig. ❻).
Les choix en matière d'inhumations de cercueils n'ont pas été renseignés (Fig. ❼).
Lorsque le choix se porte sur la crémation, l'inhumation d'urnes cinéraires reste minoritaire face aux dispersions de cendres dans le jardin du souvenir (Fig. ❽).

Reprises de concessions

La pratique des reprises est en hausse dans le cimetière intercommunal puisqu'elles étaient quasiment inexistantes en 2004 alors qu'elles dépassent 100 chaque année depuis 2006. À noter que près de 200 exhumations ont été réalisées en 2012 et 2013 (Fig. ❾).

Commune de résidence des défunts inhumés

Inhumations de cercueils

Les défunts résidents à Créteil représentent 47 % des inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin en 2014, une part qui varie de 29 % (minimum) à 63 % (maximum) selon les années entre 2003 et 2014. Chaque année, les défunts domiciliés à Créteil sont les plus représentés parmi les inhumations de cercueils réalisées au cimetière intercommunal. Les sept autres communes adhérentes considérées ensemble ne représentent qu'une part marginale des inhumations (6 % en 2014, même si cette proportion atteint 10 % certaines années, voire 15 % en 2003). Les défunts résidents d'une commune non adhérente au cimetière représentent une proportion de l'activité du cimetière parfois égale ou supérieure aux défunts domiciliés à Créteil (47 % en 2014 ; entre 22 % et 60 % selon les années) (Fig. ❿).

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Les défunts domiciliés dans une des huit communes adhérentes ne représentent que 13 % des défunts dont les cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir du cimetière intercommunal ou dont l'urne a été inhumée (Fig. ⓫). Cette proportion varie de 13 à 23 % selon les années entre 2005 et 2014. La plus grande partie des inhumations d'urnes cinéraires ou de dispersions de cendres concerne des défunts non domiciliés dans les communes adhérentes (77 % à 87 % selon les années).

Paysage d'une allée bordée d'une clôture plantée.

Banc recouvert d'une citation.

Vue d'ensemble des enfeus.

Vue de détail des enfeus.

Jardin du souvenir.

Rocaille de dispersion et cavurnes.

Columbarium et ossuaire.

Ossuaire.

Activité dans les cimetières des communes adhérentes

Activité au regard de la mortalité

D'après l'enquête Apur-Sifurep 2015 et les données de l'état civil, le nombre de personnes susceptibles d'être inhumées dans les huit communes adhérentes du cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin se situe autour de 2 100 défunts par an en moyenne (Fig. ⓬ histogramme), un chiffre largement sous-estimé car si tous les décès domiciliés sont bien pris en compte, il manque le nombre de personnes non résidentes décédées à Créteil (alors que deux grands hôpitaux se situent dans la commune), Maisons-Alfort, Nogent-sur-Marne, Joinville-le-Pont et Saint-Maurice.
Environ 1 600 personnes ont été inhumées (ou leurs cendres ont été dispersées) en moyenne chaque année dans les cimetières des communes adhérentes et dans le cimetière intercommunal, hors Nogent-sur-Marne et Saint-Maurice dont les données n'ont pas été renseignées. Cela représente 90 % des 1 800 défunts susceptibles d'être inhumés dans les communes adhérentes, hors Nogent-sur-Marne et Saint-Maurice (dont les décès domiciliés s'établissent respectivement à environ 200 et 100 en 2014). Cette proportion s'établit à 84 % en 2014 (Fig. ⓬ courbes). L'activité des cimetières tend à diminuer (1 700 inhumations ou dispersions en 2004, 1 500 en 2014).

Évolution de l'activité

Inhumations de cercueils

Malgré une baisse importante d'activité, les 4 cimetières communaux de Saint-Maur-des-Fossés considérés ensemble totalisent le plus grand nombre d'inhumations de cercueils parmi les communes adhérentes, avec près de 300 inhumations en 2014 (contre plus de 400 en 2004). En 2012, le nombre d'inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal avait exceptionnellement été supérieur aux inhumations réalisées à Saint-Maur-des-Fossés (Fig. ⓭). Le nombre d'inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal varie de 200 à 250 mais subit une baisse importante depuis 2012 pour atteindre 160 inhumations en 2014. Le cimetière communal de Maisons-Alfort a d'ailleurs réalisé un peu plus d'inhumations de cercueils en 2014 que le cimetière intercommunal. 150 inhumations de cercueils sont réalisées chaque année au cimetière communal de Créteil ; une centaine dans les deux cimetières communaux de Charenton-le-Pont considérés ensemble ; une centaine dans le cimetière communal de Joinville-le-Pont et environ cinquante dans le cimetière communal de Bonneuil-sur-Marne.

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Avec environ 300 inhumations d'urnes ou dispersions de cendres chaque année, malgré une tendance à la baisse, l'activité cinéraire dans le cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin reste très supérieure au nombre d'inhumations d'urnes et de dispersions de cendres dans les cimetières des communes adhérentes (Fig. ⓮). Les quatre cimetières communaux de Saint-Maur-des-Fossés réalisent ensemble 50 inhumations d'urnes ou de dispersions de cendres comme dans le cimetière communal de Maisons-Alfort. Dans les autres communes adhérentes (hors Nogent-sur-Marne et Saint-Maurice dont les données sont manquantes), l'activité cinéraire reste marginale.

Évolution des pratiques liées au cinéraire

La faiblesse des effectifs ou les données manquantes dans certains cimetières communaux ne permettent pas d'observer l'évolution de la part du cinéraire dans tous les cimetières des communes adhérentes. Les proportions oscillent sans pouvoir dégager de tendance nette. Néanmoins, il apparaît que le cinéraire occupe une place majeure dans le cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin (autour de 60 % de l'activité), comme nous l'avons vu précédemment. Ce constat le positionne dans une situation hors norme en comparaison des autres cimetières des communes adhérentes où la part du cinéraire, bien qu'en hausse importante dans les cimetières de Saint-Maur-des-Fossés, Créteil, Joinville-le-Pont, Charenton-le-Pont et Maisons-Alfort, n'atteint pas plus de 25 % de l'activité de ces cimetières (Fig. ⓯).

Partage de l'activité funéraire entre les cimetières

(hors Nogent-sur-Marne et Saint-Maurice)

Depuis 2005, l'activité du cimetière intercommunal représente 30 à 40 % de l'activité des cimetières des communes adhérentes (hors Nogent-sur-Marne et Saint-Maurice dont les données sont manquantes). Cette proportion subit des hausses et des baisses successives, mais atteint son plus bas niveau en 2014 (31 % de l'activité funéraire, Fig. ⓰). La commune de Saint-Maur-des-Fossés se situe juste en dessous puisque les quatre cimetières de la commune représentent 23 % de l'activité (en hausse depuis 2012). Le reste de l'activité funéraire dans ces communes se partage entre Maisons-Alfort (15 %, en légère hausse depuis 2012), Créteil (12 % environ), Charenton-le-Pont (8 %), Joinville-le-Pont (7 %) et Bonneuil-sur-Marne (4 %).
Il est prématuré de savoir si la part de l'activité funéraire que représente le cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin poursuivra la baisse engagée depuis 2012.

Organisation générale, aménités et gestion

Le cimetière intercommunal de La Fontaine Saint Martin dispose d'une douzaine de bancs, de points d'eau et de 2 abris. Les bancs en béton ont été peints et agrémentés de citations. Ils sont bien répartis et implantés le long des voies du cimetière. Une dizaine de locaux déchets en béton, conçus par Robert Auzelle, sont destinés à dissimuler les déchets et/ou les containers. Il y a quelques années, des fresques ont été peintes sur un certain nombre de ces constructions.
Le cimetière dispose d'un parc de stationnement à l'entrée. L'accès aux voitures particulières et aux deux-roues est autorisé (sauf entre 12 h et 14 h).

Environnement

Depuis l'entrée, au niveau du parking, la présence du minéral est prégnante avec le crématorium d'un côté, le pavillon de la conservation et les boutiques de l'autre, le revêtement en bitume et les pavés autobloquants au sol et la quasi-absence de végétation (un seul parterre agrémenté d'un arbuste). A contrario, une fois passé le portique d'entrée et l'esplanade, l'impression du visiteur est dominée par la présence abondante d'arbres et de diverses strates végétales offrant un paysage remarquable. La part des espaces plantés est en effet élevée puisqu'elle atteint 78 %. Les nombreux arbres (23 % du végétal) sont inégalement répartis sur l'ensemble de la surface du cimetière. De fortes densités d'arbres s'observent ainsi au niveau des divisions paysagères, créant des ambiances ombragées et conférant à ces lieux une réelle sérénité. Les alignements de peupliers, dont certains délimitent des divisions, constituent de véritables signaux dans le grand paysage. Ces compositions arborées contrastent avec les vastes prairies et les divisions engazonnées non encore exploitées, les pelouses représentant 65 % de la surface végétale du cimetière.
Les clôtures du cimetière sont composées de grillages doublés de haies : le long de l'avenue de la Fontaine Saint Martin, au nord et à l'est, en limite séparative avec le centre des Pompiers de Paris et la STRAV, au sud, en limite séparative avec les terres agricoles. À l'est, la limite entre le cimetière et le stade est composée de brises vues.
Les allées de circulation automobile sont réalisées en pavés autobloquants. Les petites allées sont recouvertes de bitume. Les déchets végétaux sont entreposés sur une aire de stockage dans le cimetière permettant de produire du compost.
Compte tenu du caractère paysager et de la diversité des espèces végétales observées dans le cimetière, mais également de la proximité du Bois Cerdon, la faune présente dans le cimetière est variée : piverts, écureuils, mésanges, renard, buses, lapins... Elle correspond à celle habituellement observée sur ce territoire.
Le cimetière n'est pas soumis à des contraintes géologiques particulières. Seule une concession dans le secteur paysager a subi des infiltrations d'eau. La présence de roches n'a pas non plus été décelée, excepté lors du creusement d'une fosse. Cette situation ne s'est produite qu'une seule fois en dix ans et les deux rochers extraits ont été laissés sur le site comme témoins.
Enfin, ce cimetière est pratiqué comme espace de promenade. Il est très fréquenté par les promeneurs, notamment le week-end.
Depuis 2012, le syndicat organise des Portes ouvertes chaque année au mois de novembre, afin de mieux faire connaître au public et aux familles en particulier le cimetière et ses aménagements.

Patrimoine

Le cimetière intercommunal de la Fontaine Saint Martin a été dessiné par l'architecte et urbaniste Robert Auzelle, assisté d'André Mahé et Hector Patriotis. Les études se déroulent de 1969 à 1974. Si le projet d'origine a connu un certain nombre d'évolutions programmatiques (pas de funérarium, création d'un crématorium, lié à la salle omniculte, d'une rocaille de dispersion...) et que le projet de paysage n'a pas entièrement été réalisé (aménagement des aires de sépultures, plantation d'arbres persistants de hautes tiges au centre de l'ossuaire...), la composition d'ensemble reste remarquable.
Dans ce territoire de plaine, R. Auzelle va concilier les exigences initiales de densité et la maîtrise du grand paysage en conciliant architectures et plantations. Comme aux Joncherolles, il organise le site sur la base d'une trame de 7 m de côté dont il a pu tester l'efficacité pour les secteurs d'inhumation. Les volumes de toitures en ardoise marquent, selon les programmes, des inflexions verticales fortes (salle omniculte, bâtiment administratif) ou de grandes lignes horizontales (patio de l'ossuaire-columbarium). Plusieurs carrés de tombes sont magnifiés par des peupliers d'Italie alignés le long de leur périmètre. Ils forment de hautes colonnades qui, tout en créant des profondeurs de champ à l'intérieur du site, délimitent et accusent, depuis les voies de circulation extérieures, des transparences et le volume des plantations.
Si l'expression d'une symbolique forte s'affirme par un acte architectural fondateur, elle se traduit aussi par la présence de l'Art qui renforce l'articulation des espaces et ferme la séquence axiale d'accès. Au-delà du portique d'entrée, dans l'axe de l'esplanade, le sculpteur Pierre Székely installe des blocs de granit symbolisant « les âges de la vie ». Composés d'une suite de bassins et de grandes jardinières, 11 sculptures en granit invitent à la promenade méditative, de « l'œuf de la conception » à « la fenêtre vers la mort ». Sur le thème de l'arbre, le sculpteur Pierre Sabatier livre également deux paravents en métal qui délimitent le fond des salles de cérémonies pour les services civils et religieux. Ces œuvres de grande qualité maintiennent, comme à Clamart et aux Joncherolles, une expression non religieuse, résolument abstraite.

Plus anecdotique, mais à noter également, la présence de la tombe de Charles Duchaussois, auteur du roman *Flash ou le grand voyage*.

Aménagements/projets/enjeux

En matière de travaux et d'aménagements, la réfection de la clôture est envisagée et un marché de voirie est en cours pour l'entretien des allées.
Le devenir d'un certain nombre de plantations est aussi en

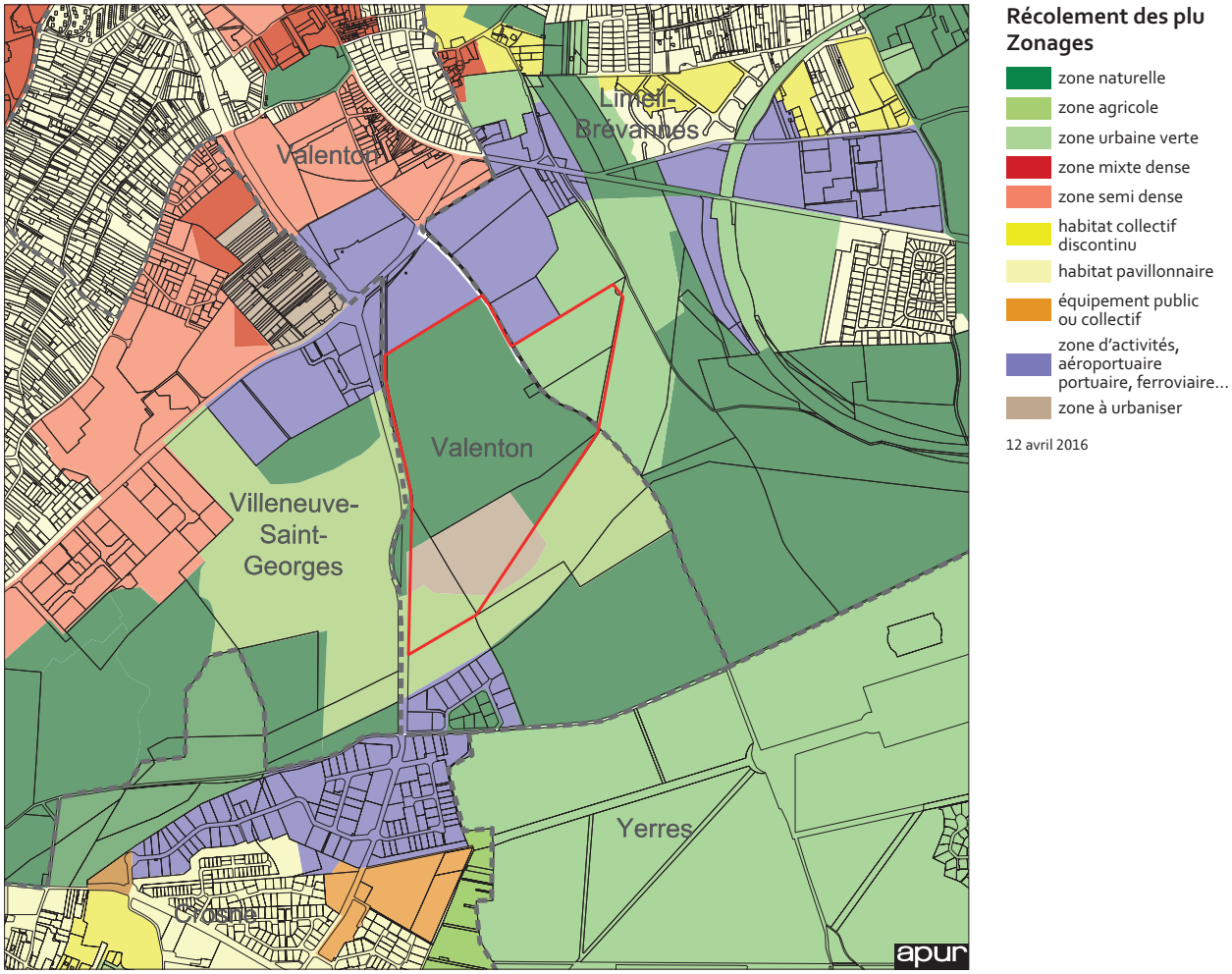

question. Les allées de peupliers posent des problèmes car leurs racines dégradent les voies goudronnées. Très exposés au vent, ils peuvent être sujets à des chutes de branches plus ou moins importantes. Ces contraintes se rencontrent également au Joncherolles où le choix a été fait d'entretenir et de maintenir sous surveillance ces arbres de hautes tiges reconnus à la fois pour leurs qualités paysagères, leur rôle dans l'assèchement des terrains, et leur valeur patrimoniale étroitement liée à la composition de Robert Auzelle. Une démarche semblable serait justifiée et mériterait d'être engagée au cimetière intercommunal de Valenton.

Le récolement des PLU (plan local d'urbanisme) montre d'une part des classements de zonages différents entre les communes de Valenton et de Limeil-Brévannes, et d'autre part, que la commune de Valenton opère un « découpage » de l'emprise du cimetière intercommunal. Il met également en évidence la participation du cimetière à la trame verte qui se développe d'est en ouest et au sud.
Le document récolé correspond au projet de PLU que la commune de Valenton a arrêté par délibération en date du 17 décembre 2015. Le conseil municipal de Valenton a en effet décidé de procéder à la révision de son document d'urbanisme en septembre 2014. Dans l'attente de la fin de la procédure de révision, c'est le PLU approuvé en juin 2004 qui s'applique. En classant, dans son plan local d'urbanisme actuellement en vigueur, la totalité de l'emprise du cimetière intercommunal en zone naturelle, la commune de Valenton confirme la qualité paysagère du site, mais également sa vocation. L'objectif de cette zone consiste en effet à « préserver et mettre en valeur les espaces naturels remarquables de la commune ». Seules sont autorisées les constructions liées au fonctionnement et à l'exploitation du cimetière intercommunal. Le règlement du PLU en vigueur prévoit la protection des plantations existantes, l'abattage d'arbres sans compensation étant interdit. Les parties de terrains non construites ou non occupées par les aires de stationnement ou de desserte doivent obligatoirement être plantées.
Quant au plan de zonage projeté, il traduit la volonté de la municipalité valentonnaise de « déclasser » une partie du cimetière intercommunal. En effet, la partie sud-ouest, non encore exploitée, est classée, dans le projet de PLU arrêté, en zone à urbaniser (environ 5 hectares) et en zone agricole (environ 2 hectares), tandis que le reste est maintenu en zone naturelle. Ainsi, le règlement du projet de PLU de Valenton précise : « La zone N regroupe les espaces naturels et forestiers à protéger en raison de leur caractère d'espace naturel ou en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique », « La zone 1 AUe est une zone d'extension urbaine à vocation dominante d'industrie et d'artisanat. La zone 1AUe est urbanisable dès l'approbation du PLU. Elle correspond au secteur dit « de la Fontaine Saint Martin ». La zone AUe fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le

Extrait du plan de zonage du projet de PLU de Valenton, arrêté le 17 décembre 2015

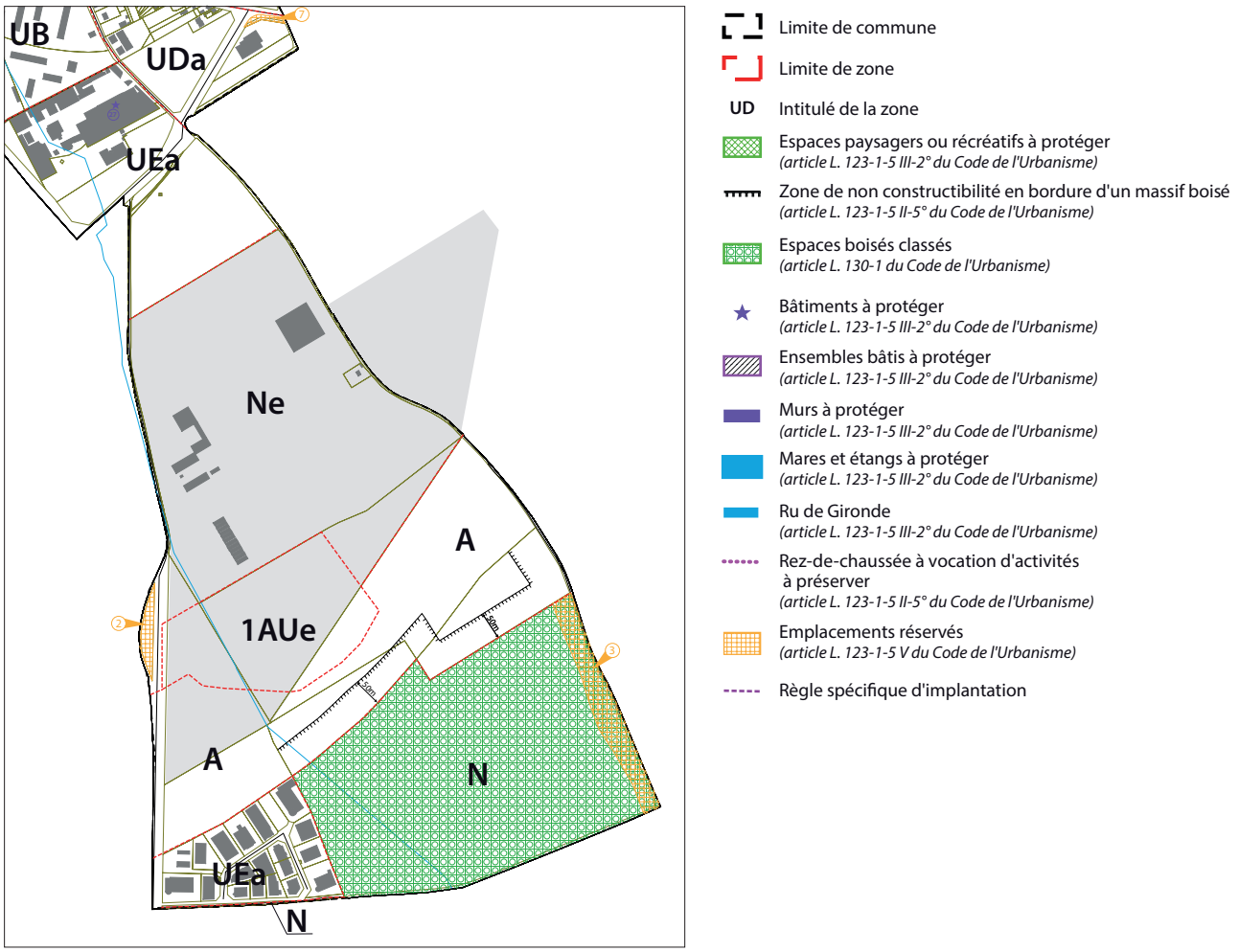

projet de PLU dont l'objectif vise à « *créer une nouvelle zone d'activités à dominante artisanale et industrielle qui respecte l'environnement paysagé, agricole, naturel et boisé dans lequel il s'inscrit. Cette nouvelle zone d'activités fera le pendant de la zone d'activités située un peu plus au sud et contribuera à améliorer le ratio habitat-emploi aujourd'hui inférieur à la moyenne départementale* ». « *La zone A est constituée par les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Elle est destinée à la préservation et au développement des activités agricoles, aux constructions et installations liées et nécessaires à ces activités.* ». La vocation des zones A et AUe n'est pas compatible avec l'activité d'un cimetière.

La municipalité valentonnaise souhaite valoriser les atouts paysagers, écologiques et environnementaux du territoire qui caractérisent notamment ce secteur. C'est pourquoi, le projet de règlement prévoit, que ce soit en zone A, N ou AUe, que tout projet de construction doit « *être étudié dans le sens d'une conservation maximum des plantations existantes* ». Le règlement impose en outre en zone AUe l'aménagement d'une bande paysagère d'une profondeur de 10 mètres permettant d'assurer la transition avec les espaces naturels et agricoles voisins. En revanche, si le coefficient de biotope par surface (CBS) doit être d'au moins de 90 % en zone Ne, il n'est que de 30 % en zone AUe. Notons enfin que le cimetière est concerné par le tracé du ru de Gironde, élément constitutif de la trame bleue, actuellement en souterrain, et que la ville souhaite réaménager et son cours renaturer. Tout projet devra donc prévoir la mise en aérien du cours et assurer sa continuité.

L'emprise du cimetière située sur le territoire de Limeil-Brévannes est classée au PLU en zone urbaine verte, à vocation naturelle et de loisirs, où seuls sont autorisés les aménagements et équipements de faible densité liés à la vocation naturelle et de loisirs de la zone. Le règlement du PLU de Limeil-Brévannes vise à mettre en valeur les paysages et à maintenir le caractère naturel de leur environnement : « *Les parties de terrain non imperméabilisées (espaces libres de construction et de circulation...) doivent être traitées en espaces verts et plantés. La protection devra être assurée au maximum, l'abattage d'arbres sans compensation par la plantation d'arbre à développement équivalent est interdit.* ».

Aire d'inhumation traditionnelle.

Aire d'inhumation traditionnelle.

Secteur d'inhumation paysager.

Détail de la limite entre le cimetière et les terres agricoles.

Les caveaux provisoires en enfeus.

Limites végétales et minérales entre les divisions.

Le cimetière et les projets d'urbanisme et de transport

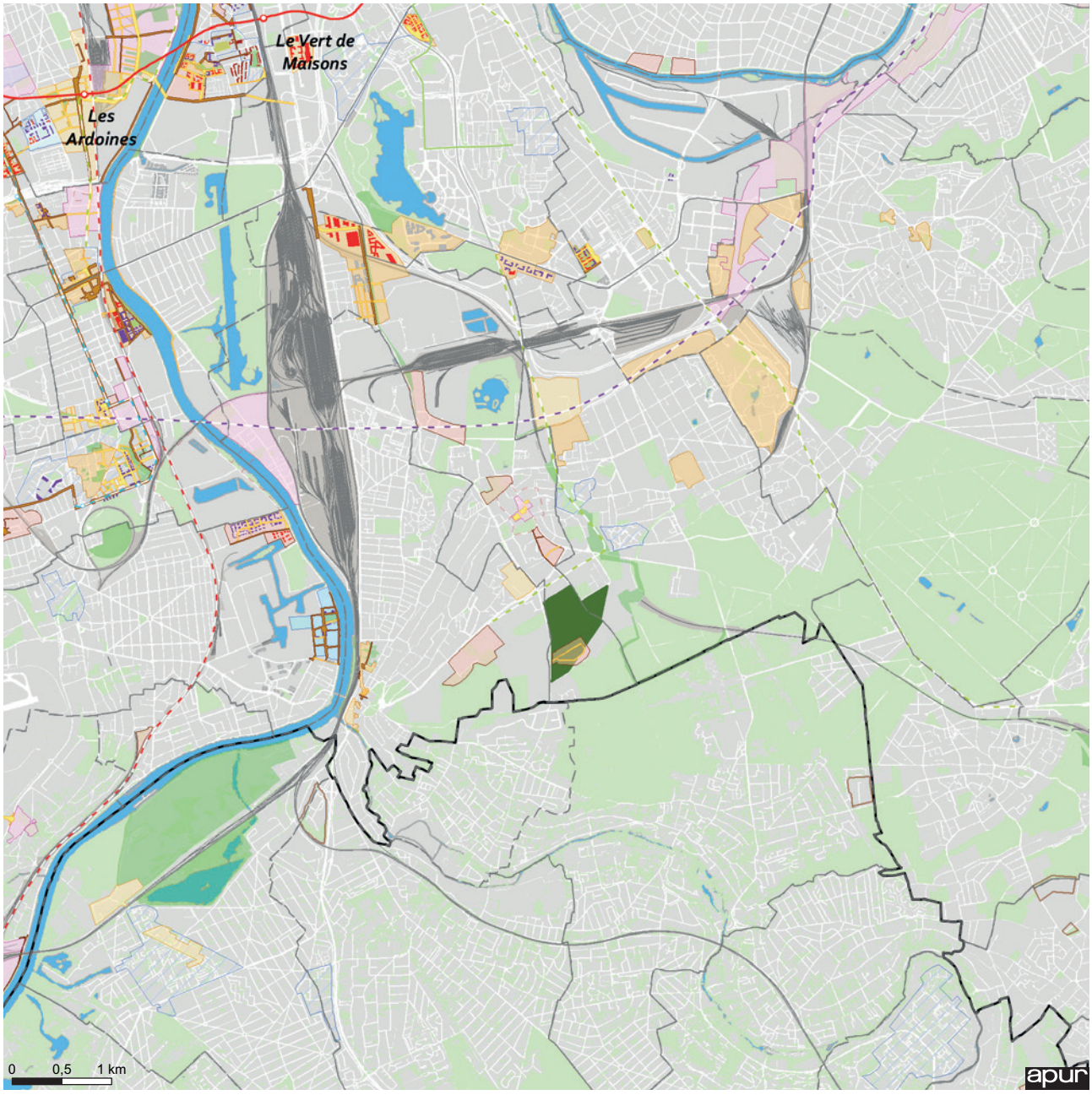

Cimetière intercommunal étudié

Projets de transports collectifs à l'horizon 2030

- Réseau du Grand Paris : étude
- RER : étude
- CDG Express : étude
- Tangentielle : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Métro : chantier - étude

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole État Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZen5)

Projets urbains Dernières informations connues

- Projeté
- Réhabilité
- Réalisation récente
- Lot
- Espace vert public projeté
- Espace public à créer
- Espace public requalifié

Projets urbains Secteur d'opérations

- ZAC à l'étude
- ZAC en cours
- Périmètre d'étude
- Autre périmètre d'aménagement
- Périmètre de réflexion
- PRU NPNRU
- ZAE

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME Situation et enjeux des cimetières intercommunaux	Valenton Limeil-Brevannes Villeneuve St-Georges 94	Cimetière intercommunal de la Fontaine St-Martin	

Contexte général

SUPERFICIE

Emprise totale du cimetière (ha)	**36,32**
Emprise réservée du cimetière (ha)	**3,23**
Territoire communal (ha)	
Valenton	**532,57**
Limeil Brevannes	**693,92**
Villeneuve St-Georges	**808,07**
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en %	
Valenton	**6**
Limeil Brevannes	**< 1**
Villeneuve St-Georges	**< 1**

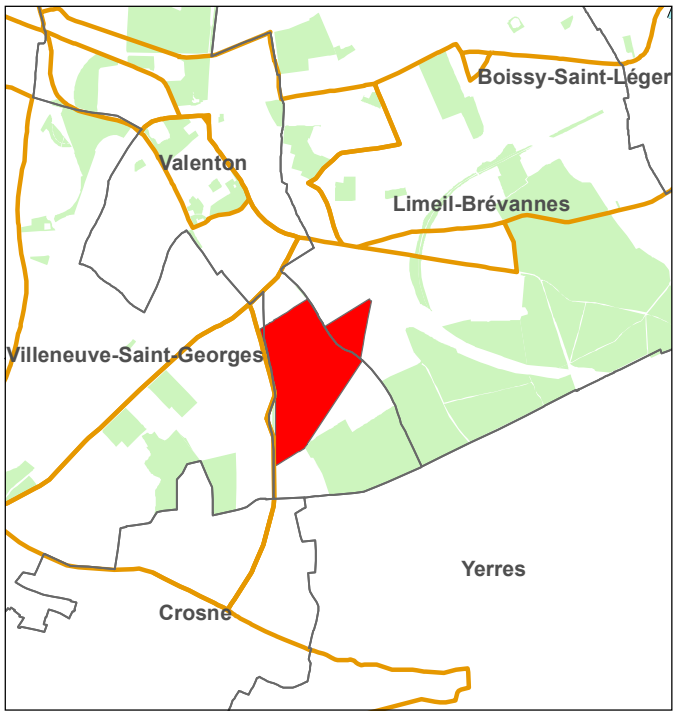

Sources : APUR - IGN

0 1 000 Mètres

DATES: Création: 1972 Extension(s):

TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE

Aire de desserte de 600m

RER/ Transilien	
Métro/ Tram	
Bus	**J1 - J2 - O1 - G2**

ACCES

Gardiens					
2	**Principale**	Secondaire voiture	Secondaire piéton	Service	Condamnée
	15 av Fontaine St Martin			15 av Fontaine St Martin	

HORAIRES

Eté (1-03 au 30-09) en semaine	08H00	18H00
Eté (1-03 au 30-09) weekend et jours fériés	09H00	18H00
Juin, juillet et août	09H00	19H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) en semaine	08H00	17H30
Hiver (1-10 au 28/29-02) weekend et jours fériés	09H00	17H30
Le jour de la Toussaint	08H00	18H00

MISSIONS ASSUREES

● Interne ○ Externe NSP		Détails
Propreté	○	
Espaces verts / environnement	○	
Voirie	○	
Gardiennage	NSP	
Administration	●	Attaché principal
Reprises de concessions	○	
Autre (préciser)		

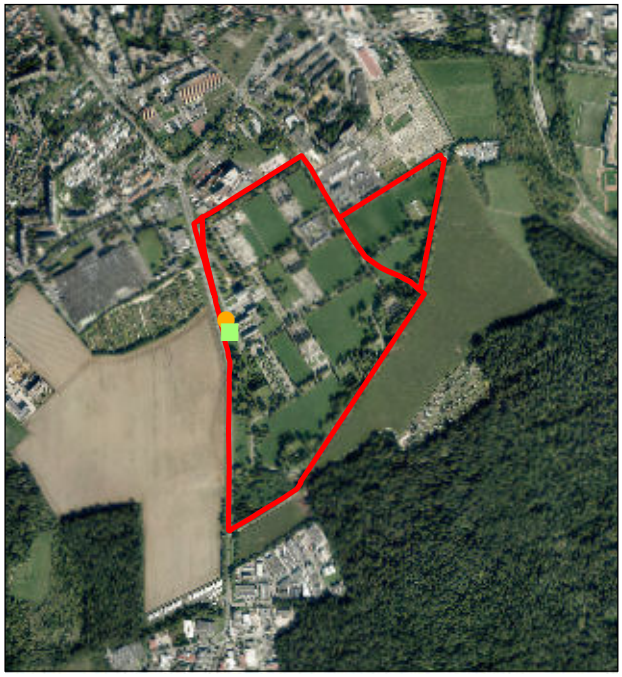

Sources: APUR - InterAtlas

0 200 400 Mètres

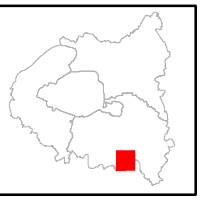

TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Fig.1 : Structure par âge de la population

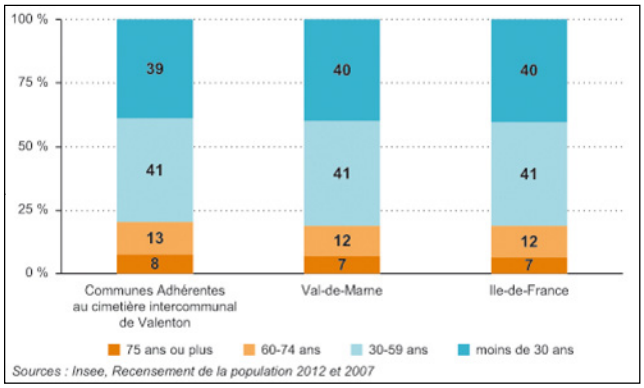

Fig.2 : Nombre de résidents des communes adhérentes décédés chaque année

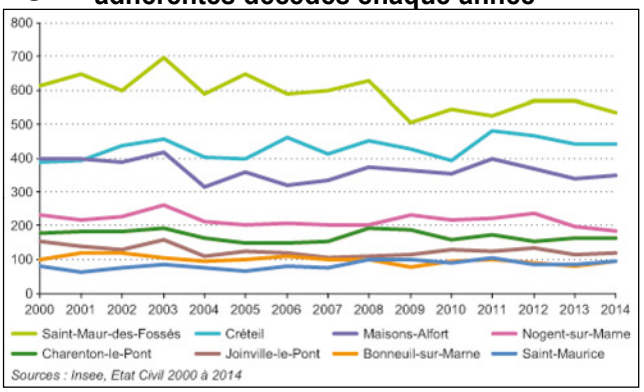

OFFRE FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.3 : Equipements

	Columbarium	Cavurnes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des enfants	Dons du corps	Espace extérieur de cérémonie	Salle de cérémonie (dont crématorium)	Crématorium	Chambre funéraire
Nombre d'équipements dans le cimetière	1	1	2	1	1	0	1	0	0	5	1	0
Nombre d'emplacements	1 728	75		940	4					200		
dont occupés par des urnes cinéraires		70		0								
Taux d'occupation (%)	96	97		51								
Année de création		2000	1972	1972							1986	
Gratuité	○	○	○	●	●		○			○	○	

Fig.4 : Durée des sépultures

	Terrain commun	Concessions					Total emplacements
		10 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelles	Autres	
Existence	●	●	●	●	●	15 ans	
Nb d'emplacements							
dont disponibles							
Création(s)							
Suppression(s)							

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.5 : Evolution de l'activité

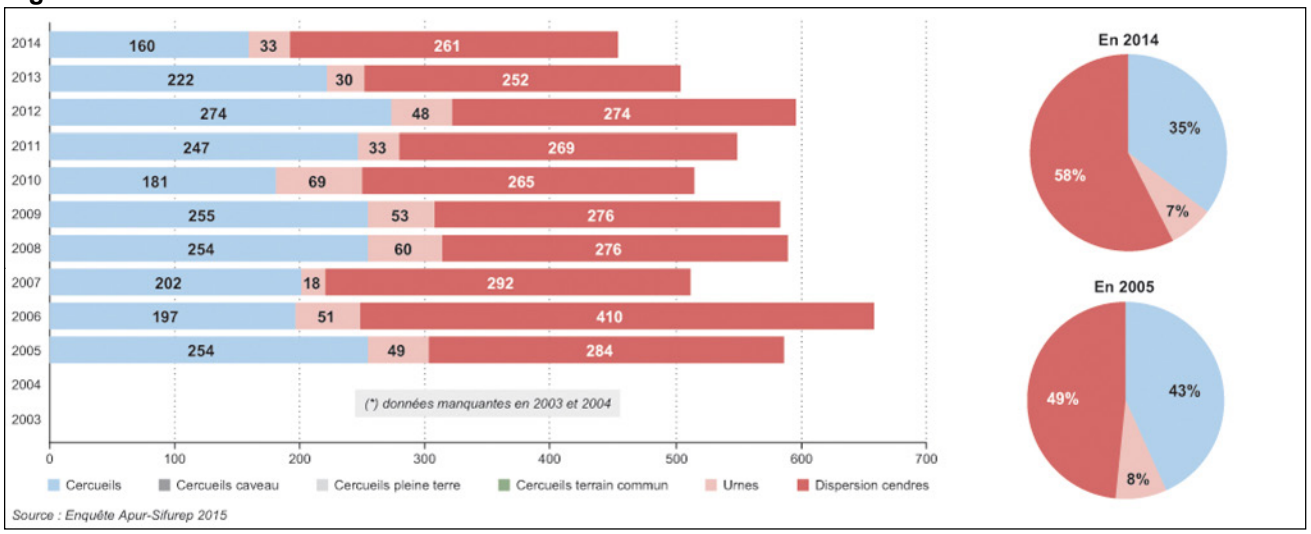

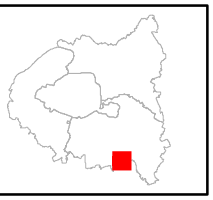

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.6 à 8: Pratiques d'inhumation et de dispersion

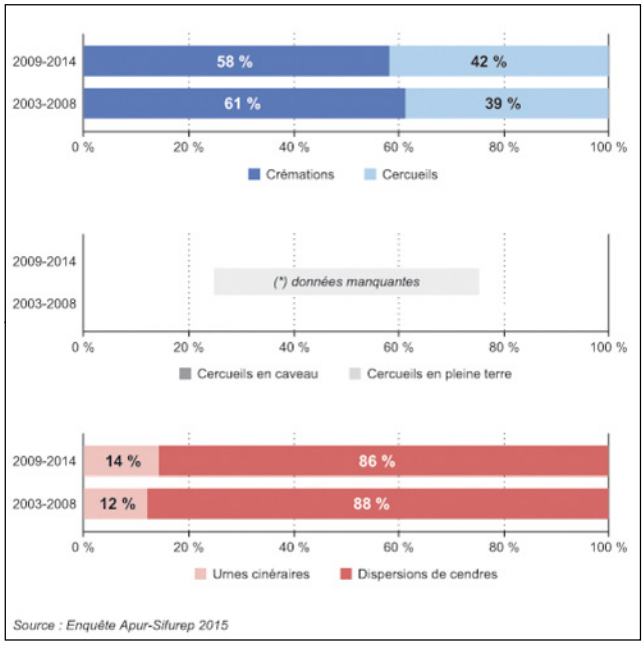

Fig.9: Evolution du nombre de reprises

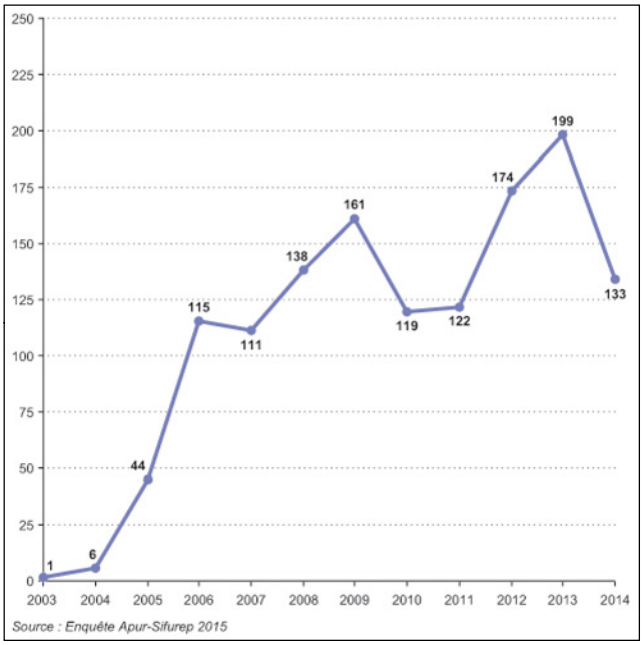

EVOLUTION DE L'ACTIVITE SELON LA COMMUNE DE RESIDENCE

Fig.10: Inhumations de cercueils

Fig.11: Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

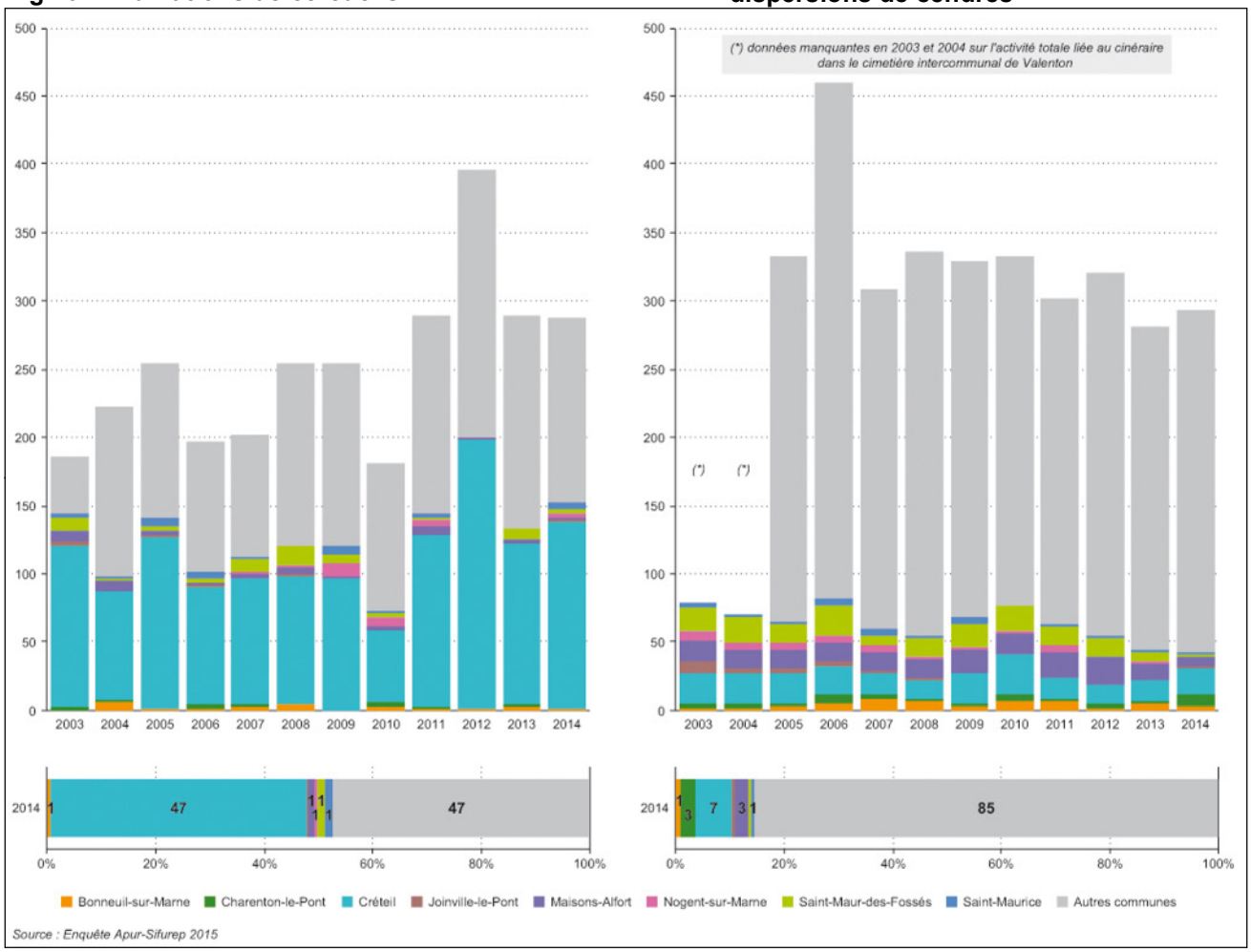

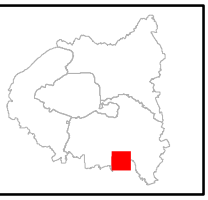

ACTIVITES FUNERAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Fig 12: Activité des cimetières au regard de la mortalité

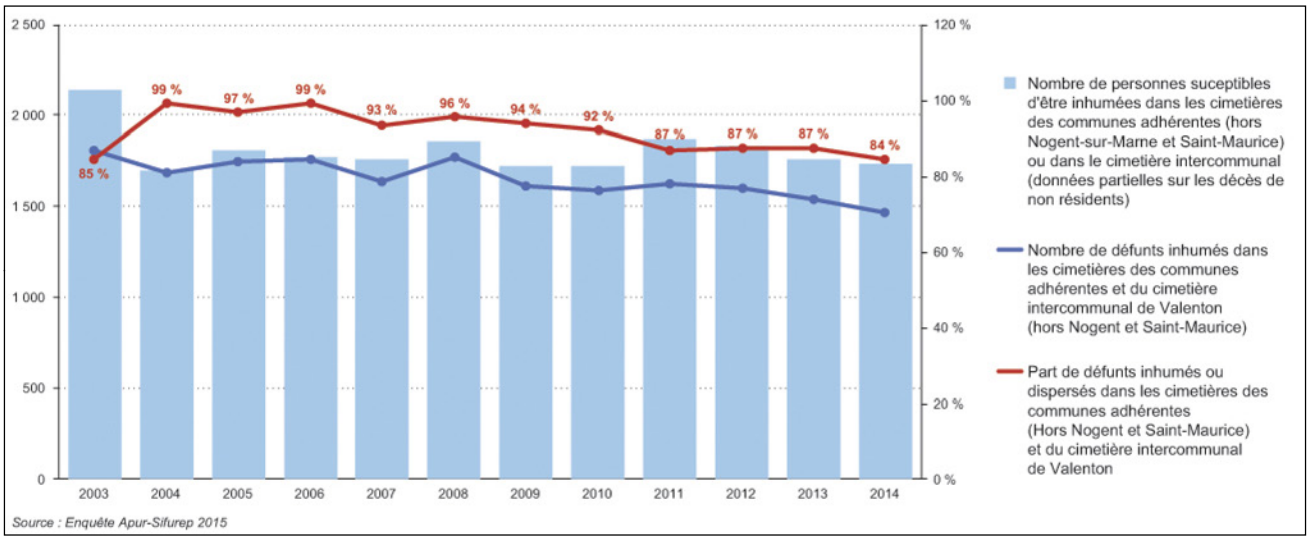

Fig 13 et 14: Evolution de l'activité dans les cimetières des communes adhérentes

Inhumations de cercueils

Nombre d'inhumations d'urnes et dispersions de cendres

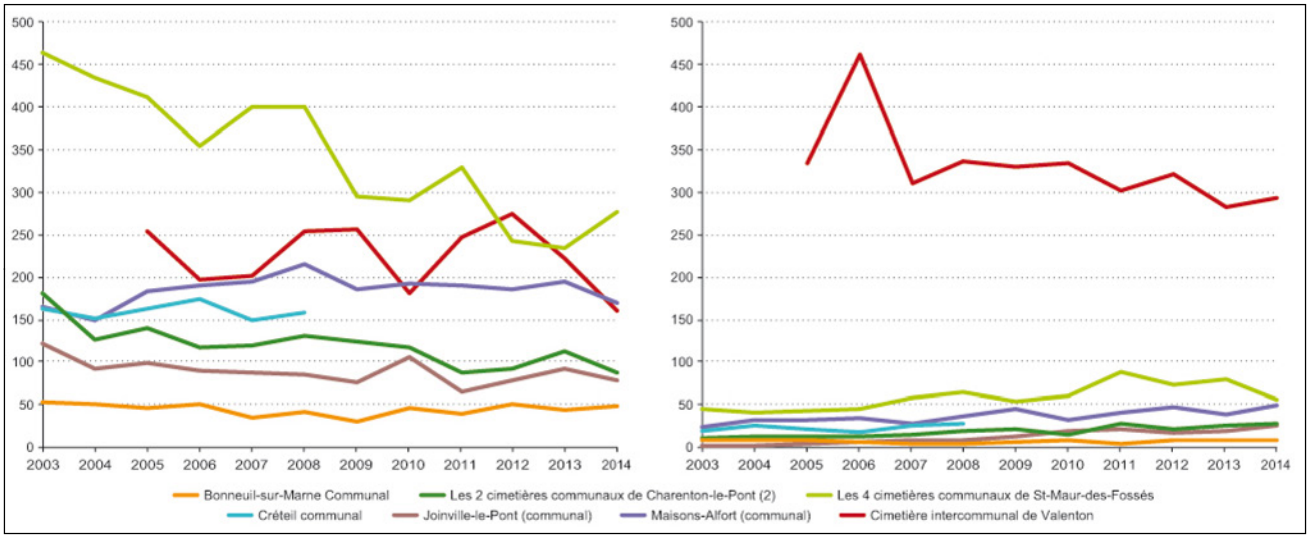

Fig.15: Evolution de la part de l'activité liée au cinéraire

Fig.16: Répartition de l'activité funéraire entre les différents cimetières

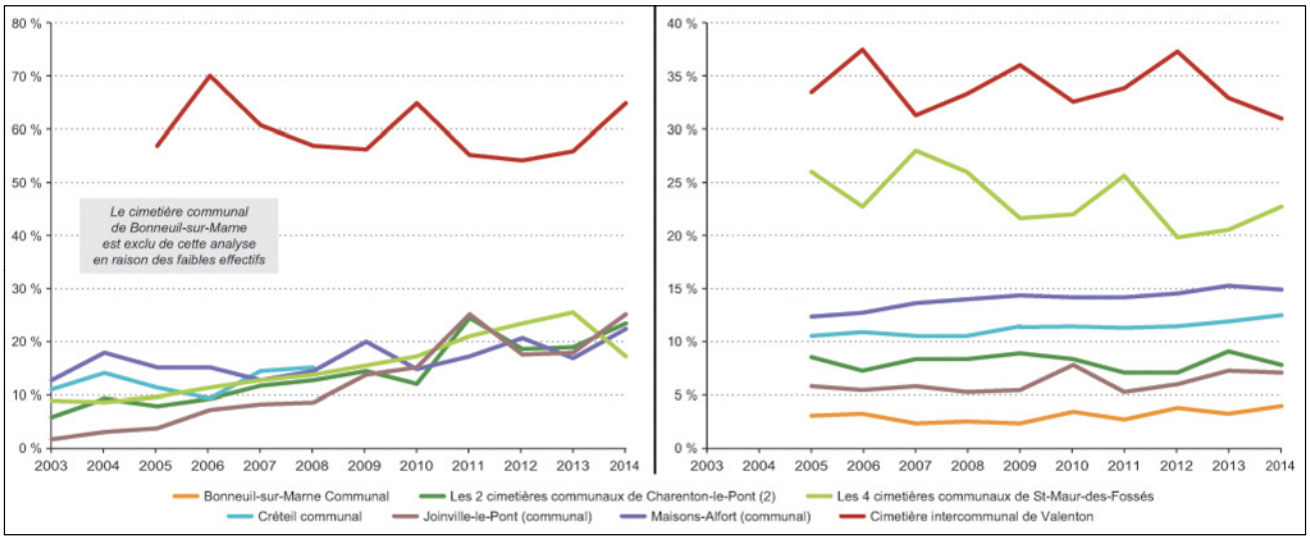

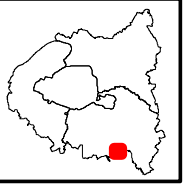

VÉGÉTATION - MORPHOLOGIE BÂTIE

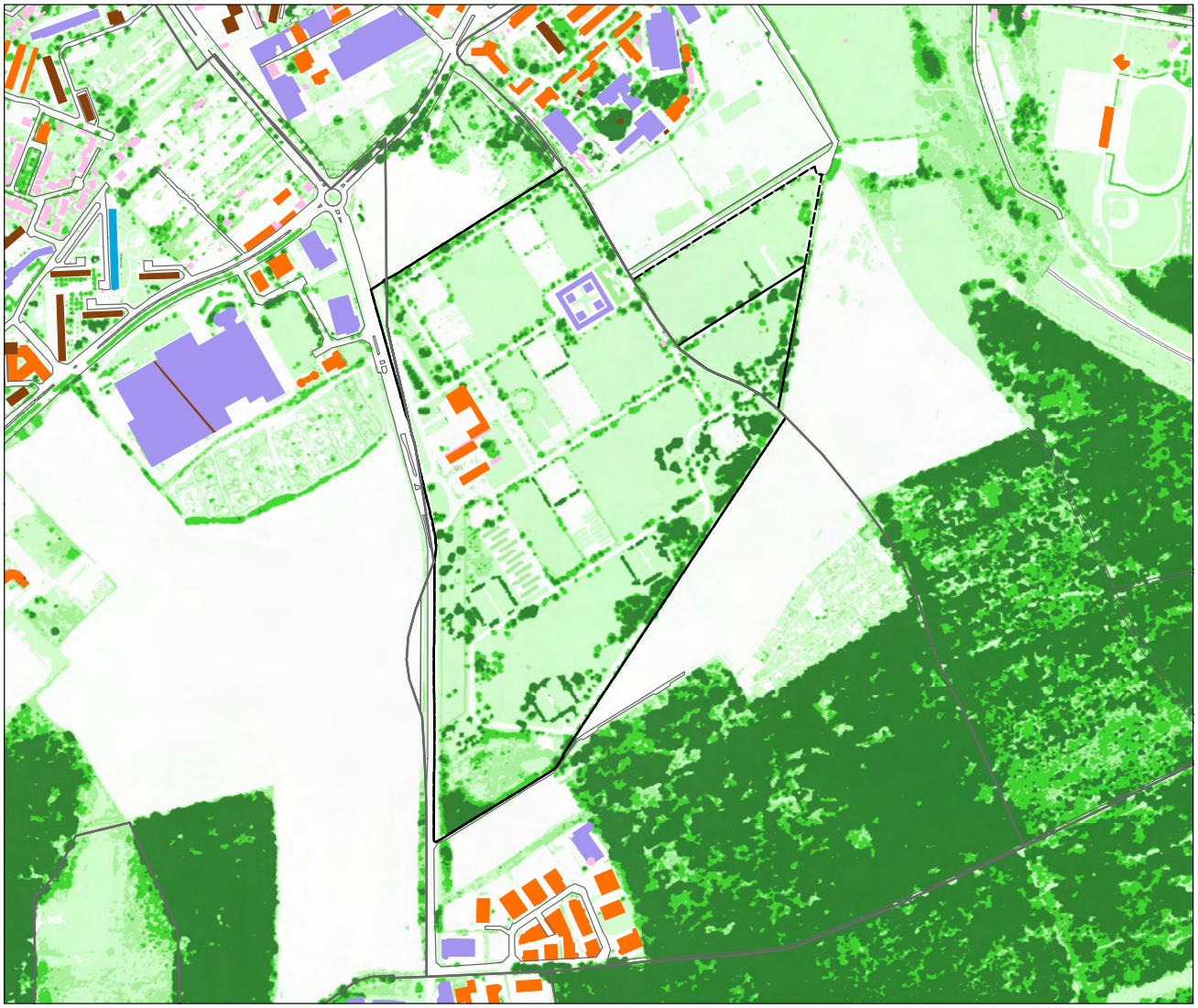

Sources : APUR,
photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012 - (c) : InterAtlas

0 180 m

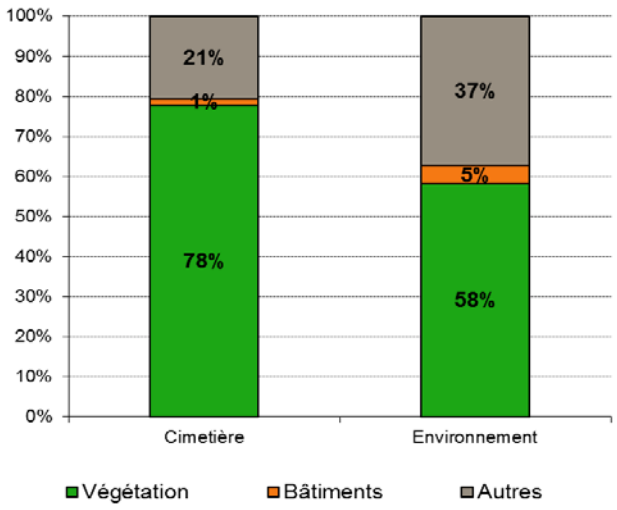

Types de bâtiments :

- emprise bâtie de 3 à 190m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie de 190 à 1000m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie inférieure à 1000 m², hauteur de 10 à 37m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur inférieure à 20 m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur de 20 à 37m
- hauteur supérieure à 37m

Répartition de la végétation :

- moins de 1m
- de 1 à 5m
- de 5 à 10m
- plus de 10m

Situation et enjeux urbains des cimetières intercommunaux	Valenton	Cimetière intercommunal de la Fontaine St. Martin
Environnement	94	

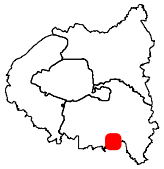

PART DU VEGETAL

	cimetière	environnement	aire observée
surface totale en (ha)	33.1	237.3	270.4
surface du végétal en (ha)	25.8	138.0	163.7

STRATES VEGETALES

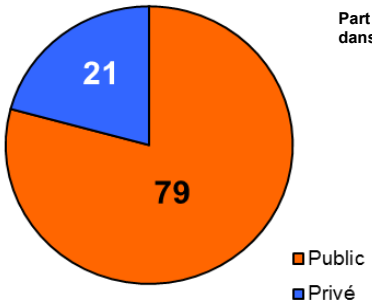

Part de la végétation dans l'aire observée

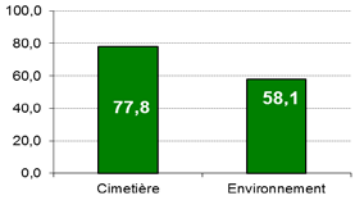

Part de la surface plantée

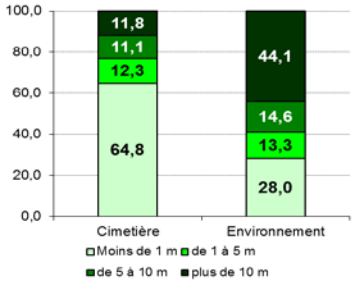

Part des strates du végétal

HAUTEURS DE LA VEGETATION PUBLIC / PRIVE

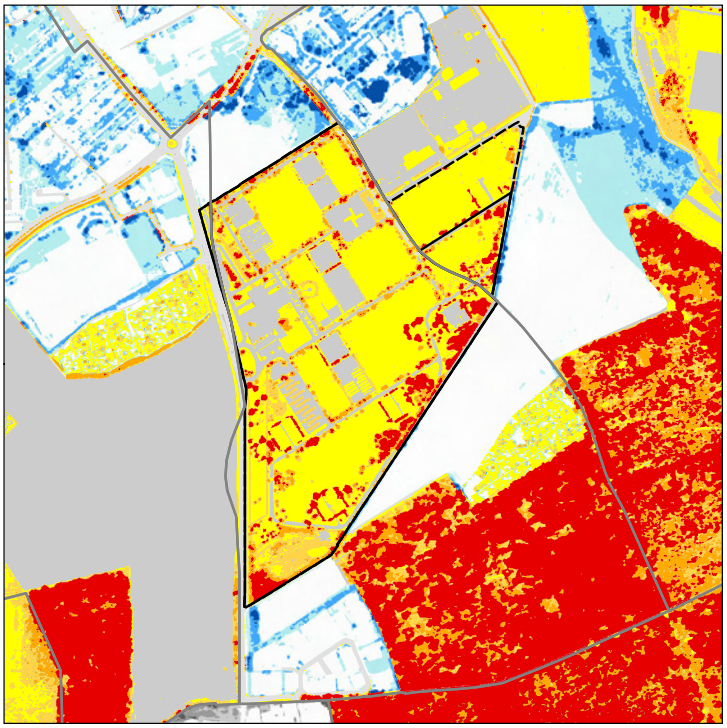

Sources : APUR, Photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012
(c) : InterAtlas

0 260 m

Public	Privé
moins de 1 m	moins de 1 m
de 1 à 5 m	de 1 à 5 m
de 5 à 10 m	de 5 à 10 m
plus de 10 m	plus de 10 m

PLANTATIONS

	Nombre existant	Surface existante (m2)	Nombre programmé	Surface programmée (m2)
Arbres (nbre)	1 000		NR	
Arbustes (m2)		156 000		NR
Pelouses (m2)		102 435		NR
Fleurs (m2)		NR		NR

GESTION DURABLE DU CIMETIERE

		Prestations			
		service municipal	externalisation	nature	coût annuel
récupération des eaux pluviales	○	NR	NR	NR	NR
réduction des surfaces imperméabilisées	●	NR	NR	Pavés	NR
traitement des déchets végétaux	●	NR	OUI	Compost	NR
traitement des autres déchets recyclables	○	NR	NR	NR	NR
traitement des autres déchets non recyclables	○	NR	NR	NR	NR
utilisation de produits phytosanitaires	●	NR	OUI	NR	NR
autre		NR	NR	NR	NR

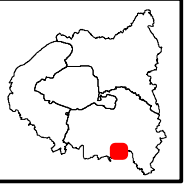

TEMPERATURES DANS LE CIMETIERE ET SON ENVIRONNEMENT

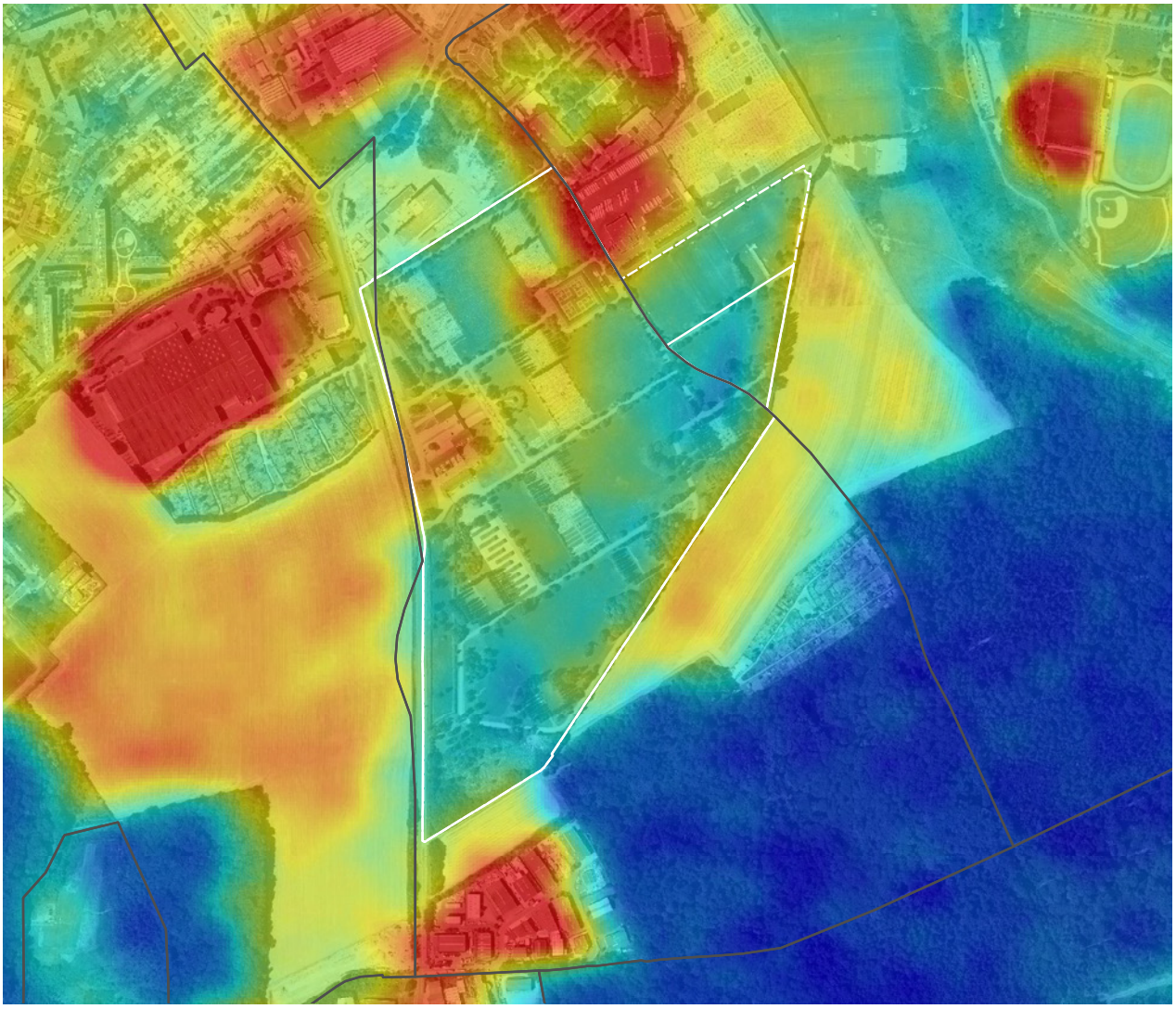

Sources : APUR, thermographie LANDSAT - août 2010 , photo aérienne 2012 (c) InterAtlas

0 150 m

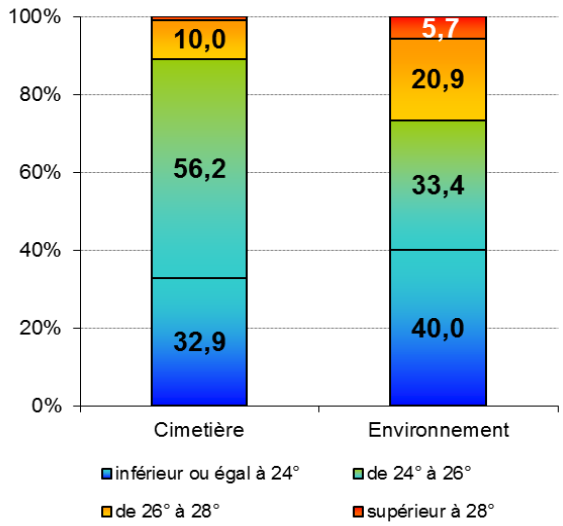

Températures :

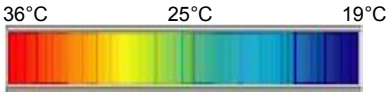

REPARTITION DES TEMPERATURES

	Minimum	Maximum	Moyenne
Cimetière	22.5	30.6	24.7
Environnement	20.5	38.5	24.5

9ème DIVISION
34ème SECTION
9ème DIVISION
33ème SECTION

Cimetière intercommunal de Chevilly-Larue

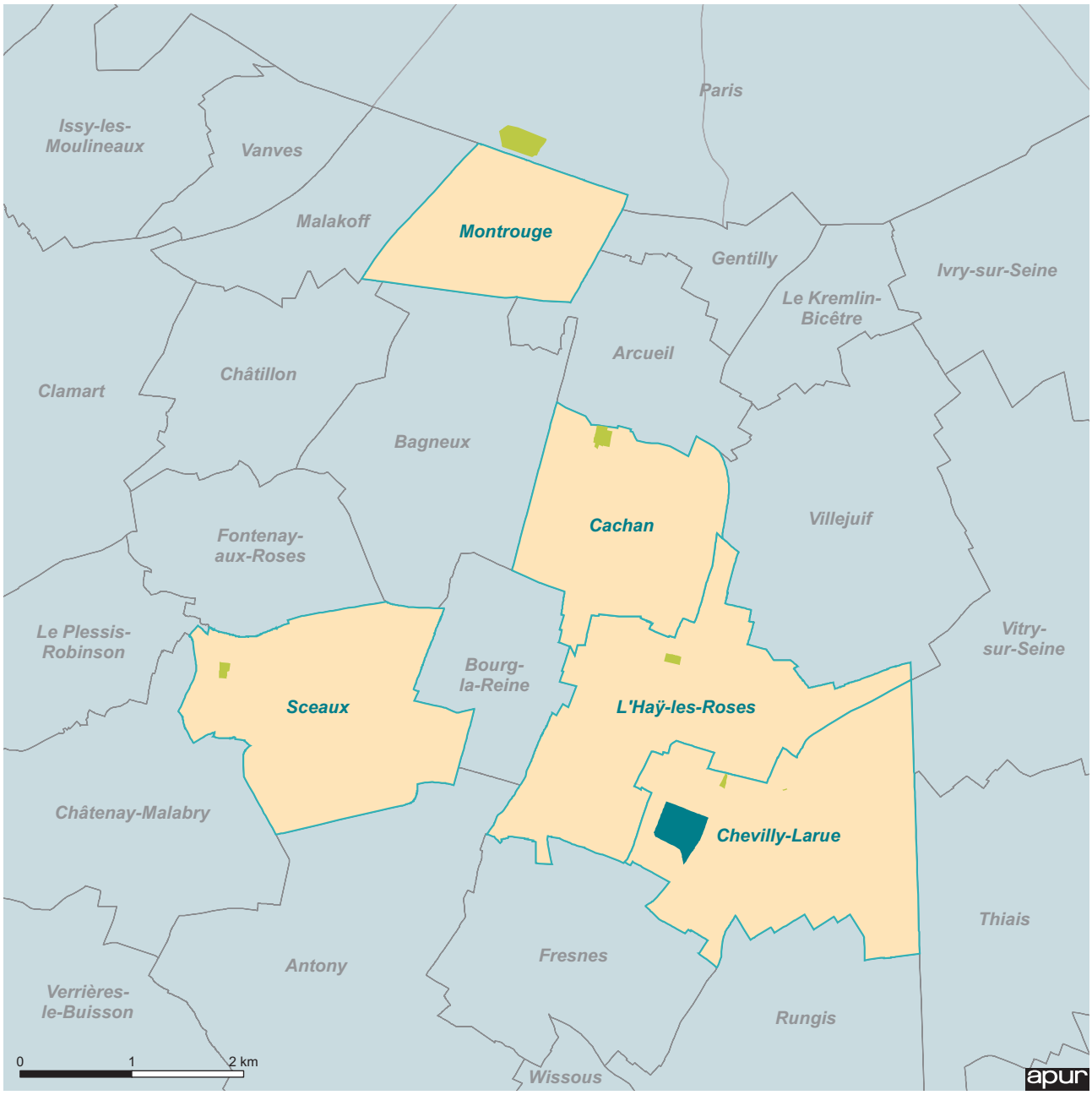

Situation du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue

- Communes adhérentes
- Cimetières communaux des communes adhérentes
- Cimetière intercommunal de Chevilly-Larue

Contexte général

Le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour la gestion d'un cimetière intercommunal entre les communes de Cachan, Chevilly-Larue, Sceaux et l'Haÿ-les-Roses a été créé par arrêté préfectoral le 30 avril 1960. Le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue a ouvert ses portes en janvier 1966. La commune de Montrouge a rejoint le syndicat en 1967. Le siège du syndicat est situé à L'Haÿ-les-Roses.

Situation du cimetière

Le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue est situé dans le quartier Larue, sur la partie ouest de la commune de Chevilly-Larue. Il est situé entre l'A6, à l'Est, qui le sépare du MIN, le boulevard Jean Mermoz, à l'ouest, qui le sépare d'une zone pavillonnaire qui se prolonge sur la commune voisine de l'Haÿ-les-Roses, la départementale 265, au sud, qui le sépare des zones industrielles Fresnes/Mermoz (Chevilly-Larue) et La Ceriseraie Nord (Fresnes), et enfin la résidence La Croix du Sud, au Nord, grand ensemble de près de 800 logements, équipé d'un centre commercial, d'un groupe scolaire et d'espaces verts de qualité.

Organisation et gestion du cimetière

Le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue a été aménagé au lieu-dit Le Cornion. Il s'étend sur une quinzaine d'hectares (14,6 ha). Il se présente sous une forme géométrique très régulière, quasiment un rectangle. Il est organisé selon une trame régulière, ordonnancée par l'axe de symétrie de l'allée centrale. Perpendiculaire au boulevard Jean Mermoz, cette allée conduit à l'espace cinéraire et aux deux édifices monumentaux formant l'ossuaire. Le plan en grille est renforcé par la présence systématique de haies qui bordent chaque division. Une fois le portail franchi, la séquence d'entrée se caractérise par une vaste esplanade présentant quelques espaces plantés. La butte du Cornion, en fond de parcelle, visible depuis l'entrée du cimetière, présente une végétation dense et diversifiée qui contraste avec la composition stricte et minérale du cimetière. L'unique accès du cimetière se situe au 125 boulevard Jean Mermoz. La conservation et le logement du gardien sont situés de part et d'autre du portail et de ses 2 portes. Cette large entrée fait aussi office d'accès de service.

Le cimetière est ouvert tous les jours, du 1er avril au 30 septembre, de 8 heures à 18 heures et du 1er octobre au 31 mars, de 8 heures à 17 heures.

La gestion du site est assurée par 6 agents : 3 agents administratifs, 2 agents techniques et une gardienne. Les autres missions (propreté, entretien des espaces verts, travaux de voirie et reprise de concessions) sont également assurées en interne. Les gros travaux d'entretien (voirie et espaces verts) sont confiés à des entreprises extérieures, les agents techniques assurant l'entretien quotidien des inter-tombes.

Les tarifs sont fixés et actualisés chaque année par le conseil syndical. Le syndicat ne pratique pas de revente de concessions avec monuments.

Seuls les défunts des communes adhérentes au syndicat sont inhumés dans le cimetière intercommunal.

Les actes de vandalisme ou de vols sont très rares en dehors de quelques vols de fleurs sur les concessions.

Esplanade d'entrée.

Emprises de stationnement et locaux d'activité de l'esplanade.

Logement de fonction lié à l'entrée.

Grande voie de la composition axiale.

Allée périphérique et mur d'enceinte.

Aire de sépulture dans son contexte.

Seuil d'accès à une aire d'inhumation.

Paysage intérieur d'une aire d'inhumation.

Tendances démographiques

Contexte

Cinq communes sont adhérentes au cimetière intercommunal de Chevilly-Larue : Montrouge, Sceaux, Cachan, Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses. Au total, un cimetière intercommunal et cinq cimetières communaux sont localisés dans ces cinq communes qui totalisent 147 214 habitants.

Population

Sur la période récente (2007-2012), les communes adhérentes au cimetière intercommunal de Chevilly-Larue ont connu une croissance démographique supérieure à la moyenne francilienne (+0,7 % par an, soit + 5 100 habitants en cinq ans). Le dynamisme démographique a été important à L'Haÿ-les-Roses (+1,2 % par an), à Montrouge (+1,0 % par an) et dans une moindre mesure à Cachan (+0,7 % par an). La population de Sceaux a augmenté à peu près au même rythme que la population francilienne (+0,4 % par an). Enfin, le nombre d'habitants a diminué à Chevilly-Larue (-0,4 % par an). La fonction résidentielle domine dans ces cinq communes.

Vieillissement

La structure par âge de la population de ces communes est semblable à celle du Val-de-Marne et de l'Ile-de-France (Fig. ❶). Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent 8 % des habitants en 2012, soit 12 389 personnes (+ 300 depuis 2007), une proportion stable par rapport 2007. Dans le détail, elle a augmenté à Cachan, Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses tandis qu'elle a diminué à Montrouge et à Sceaux. La proportion d'habitants âgés de 75 ans ou plus varie de 7 % à Chevilly-Larue à 11 % à Sceaux.

Décès domiciliés

D'après les données de l'état civil, le nombre de résidents décédés dans les cinq communes adhérentes au cimetière intercommunal s'établit autour de 1 000 chaque année : environ 300 décès domiciliés par an à Montrouge, 250 par an à Cachan, plus de 200 par an à L'Haÿ-les-Roses, 150 par an à Sceaux et une centaine par an à Chevilly-Larue (Fig. ❷).

Activité dans le cimetière intercommunal

Offre funéraire

En plus d'un espace d'inhumation traditionnel, le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue dispose d'un columbarium, d'un jardin du souvenir, de deux ossuaires et d'un carré militaire (Fig. ❸). Des concessions de différentes durées y sont proposées : 10, 30, 50 ans et perpétuelles. (Fig. ❹). Bien que ces dernières soient peu vendues, le syndicat n'envisage pas de les supprimer.
Par ailleurs, le cimetière intègre deux carrés confessionnels. Le carré israélite, occupé à 30 %, a été créé en 1975 et dispose de 720 emplacements organisés selon la durée des concessions. Le carré musulman, occupé à 26 %, a été créé en 2006 et dispose de 140 emplacements. Une extension du carré musulman est programmée en 2016 (280 emplacements supplémentaires).
Le cimetière dispose également d'emplacements réservés aux indigents. Le délai légal est de 5 ans mais dans la pratique, les corps sont relevés dans les 10 à 15 ans qui suivent l'inhumation. L'aménagement d'un carré des enfants est actuellement à l'étude.

Espace cinéraire

Le columbarium, créé en 2000, dispose de 160 cases occupées à 70 %. Le jardin du souvenir a été aménagé en 2011. Les dispersions de cendres sont peu fréquentes. Le cimetière intercommunal ne dispose pas de cavurnes mais le syndicat envisage d'en créer en 2016 ou 2017.

Ossuaire

Au bout de l'allée centrale, le cimetière dispose de 2 ossuaires : un ossuaire commun et un ossuaire dit perpétuel créé il y a une dizaine d'années. Ce dernier est composé de 2 bâtiments érigés de part et d'autre de l'ossuaire commun. Leur hauteur, leur architecture en arc de cercle et en gradins confèrent à ces deux constructions un caractère monumental. Seul le bâtiment au Nord est en service actuellement.

Évolution détaillée de l'activité

L'activité du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue se situe aux alentours de 150 inhumations ou dispersions de cendres entre 2003 et 2014. Le nombre d'inhumations de cercueils est monté à 170 certaines années mais s'établit à 140 en moyenne entre 2003 et 2014. Les dispersions de cendres et inhumations d'urnes sont rares (Fig. ❺).

Évolution des pratiques funéraires

L'inhumation de cercueils est bien plus fréquente que les inhumations d'urnes ou les dispersions de cendres : 95 % de l'activité du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue (Fig. ❻). Nous ne disposons pas de données détaillées sur les types d'inhumations de cercueils dans le cimetière intercommunal (Fig. ❼).

L'inhumation d'urnes cinéraires reste bien plus fréquente (87 % en moyenne entre 2009 et 2014) que les dispersions de cendres (13 %) (Fig. 8).

Reprises de concessions

Dans le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue, les reprises de concessions ne sont pas pratiquées. Seules les exhumations pour transfert de corps vers un autre cimetière sont effectuées (Fig. 9).

Commune de résidence des défunts inhumés

Inhumations de cercueils

Environ la moitié des inhumations de cercueils concerne des défunts originaires de l'Haÿ-les-Roses, alors que 30 % concernent ceux de Chevilly-Larue et environ 15 % ceux de Cachan. Les défunts originaires de Sceaux et de Montrouge sont moins nombreux (Fig. 10).

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Moins de 10 inhumations d'urnes cinéraires ou de dispersions de cendres sont recensées chaque année dans le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue. Les données concernant la commune d'origine des défunts sont manquantes (Fig. 11).

Activité dans les cimetières des communes adhérentes

Activité au regard de la mortalité

D'après l'enquête Apur-Sifurep 2015 et les données de l'état civil, le nombre de personnes susceptibles d'être inhumées dans les cinq communes adhérentes du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue se situe autour de 1 200 à 1 300 défunts par an (Fig. 12 histogramme).
Environ 600 défunts sont inhumés ou leurs cendres sont dispersées dans les cimetières des cinq communes adhérentes. Cela représente, en 2014, 46 % des 1 200 défunts susceptibles d'être inhumés dans les communes de Montrouge, Sceaux, Cachan, Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses. Une proportion en diminution par rapport à 2013 où elle s'établissait à 49 % (Fig. 12 courbes).

Évolution de l'activité

Inhumations de cercueils

Le nombre d'inhumations de cercueils dans le cimetière communal de Montrouge reste supérieur à celui observé dans le cimetière intercommunal (environ 200/an) malgré une tendance à la baisse depuis 2003 (Fig. 13). Le nombre d'inhumations de cercueils s'établit à 75 par an dans le cimetière communal de Cachan et autour de 50 dans le cimetière communal de l'Haÿ-les-Roses. Très peu d'inhumations de cercueils sont recensées dans les cimetières communaux de Sceaux et de Chevilly-Larue.

Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

Moins de 10 inhumations d'urnes cinéraires ou de dispersions de cendres sont réalisées chaque année dans le cimetière intercommunal de Chevilly-Larue (Fig. 14). C'est deux fois moins que dans le cimetière communal de Cachan et plus de quatre fois moins que dans le cimetière communal de Montrouge, deux cimetières dans lesquels l'activité cinéraire progresse.

Évolution des pratiques liées au cinéraire

L'activité liée au cinéraire (inhumations d'urnes cinéraires ou dispersions de cendres) représente plus de 20 % de l'activité des cimetières communaux de Cachan et de Montrouge. Cette proportion a doublé en dix ans (Fig. 15). Par comparaison, l'activité liée au cinéraire représente seulement 7 % de l'activité du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue et progresse moins rapidement. Les effectifs sont trop faibles pour observer cette donnée dans les autres cimetières communaux.

Partage de l'activité funéraire entre les cimetières

L'activité du cimetière intercommunal de Chevilly-Larue représente une part de plus en plus importante de l'activité totale des cimetières des cinq communes adhérentes, soit 30 % en 2014 contre 25 % en 2003 (Fig. 16). Dans le même temps, l'activité du cimetière communal de Montrouge perd de l'importance (de 45 % à 35 de l'activité des cimetières) même s'il reste le cimetière où le nombre d'inhumations est le plus important parmi les six cimetières des communes adhérentes au cimetière intercommunal.

Plantations sur des concessions privées.

Plantations sur des concessions privées.

Réserves de terrain pour sépultures.

Jardin du souvenir.

Ossuaire collectif.

Nouvel ossuaire.

Stockage de matériaux en attente de la création de l'aire technique.

Le cimetière dispose de 14 bancs, 18 points d'eau et de 2 locaux réservés aux services techniques, l'un situé dans l'aile Nord et l'autre dans l'aile sud des bâtiments. Le parc de stationnement est situé à l'entrée du cimetière. L'accès au cimetière aux voitures particulières et aux deux-roues est autorisé.

Environnement

Depuis l'entrée, la perception immédiate est une forte présence minérale. La végétation ne recouvre que 37 % de l'emprise du cimetière. Les voies principales sont très larges et recouvertes de bitume. Les trottoirs sont composés majoritairement de graviers, tout comme les allées des divisions. Les arbres à haute tige sont peu nombreux (8 %). Cette perception s'atténue cependant dans la partie engazonnée au sud du cimetière. Elle correspond à une emprise (ancien terrain de football) non encore exploitée.
La part végétale du cimetière est composée principalement de pelouse (77,5 %). À l'Est, au fond du site, la butte du Cornion contraste avec l'univers minéral de l'ensemble. Cet espace boisé très dense s'est développé sur les remblais de l'autoroute A 6. Il est composé d'espèces indigènes variées.
Le site est considéré comme un élément remarquable du paysage de Chevilly-Larue et plus généralement des communes alentour. Il est identifié comme un espace vert majeur au même titre que le parc départemental de La Roseraie, le parc départemental Petit-Le-Roy, le domaine départemental Adolphe Chérioux, le cimetière parisien de Thiais... Il est un constitutif de la trame verte de ce secteur.

Les clôtures sont composées de palissades en béton ordinaires doublées de haies, en limites nord et sud, mais également à l'Est, le long de l'A6. À l'ouest, les bâtiments construits le long du boulevard Jean Mermoz (logements, locaux commerciaux, conservation, locaux techniques) forment la limite ouest du cimetière.
L'utilisation de produits phytosanitaires est toujours en vigueur. Selon le conservateur, l'entretien des voies et en particulier des allées inter-tombes recouvertes de graviers demanderait trop de main-d'œuvre. Le cimetière est de ce fait bien entretenu et très apprécié des familles.
À l'exception de quelques rochers extraits lors de creusements (situation relativement rare), le cimetière n'est pas soumis à des contraintes géologiques particulières.
Enfin le cimetière est fréquenté de temps en temps par quelques promeneurs.

Extrait du rapport de présentation du PLU de Chevilly-Larue – Carte de typologie des espaces verts- page 88

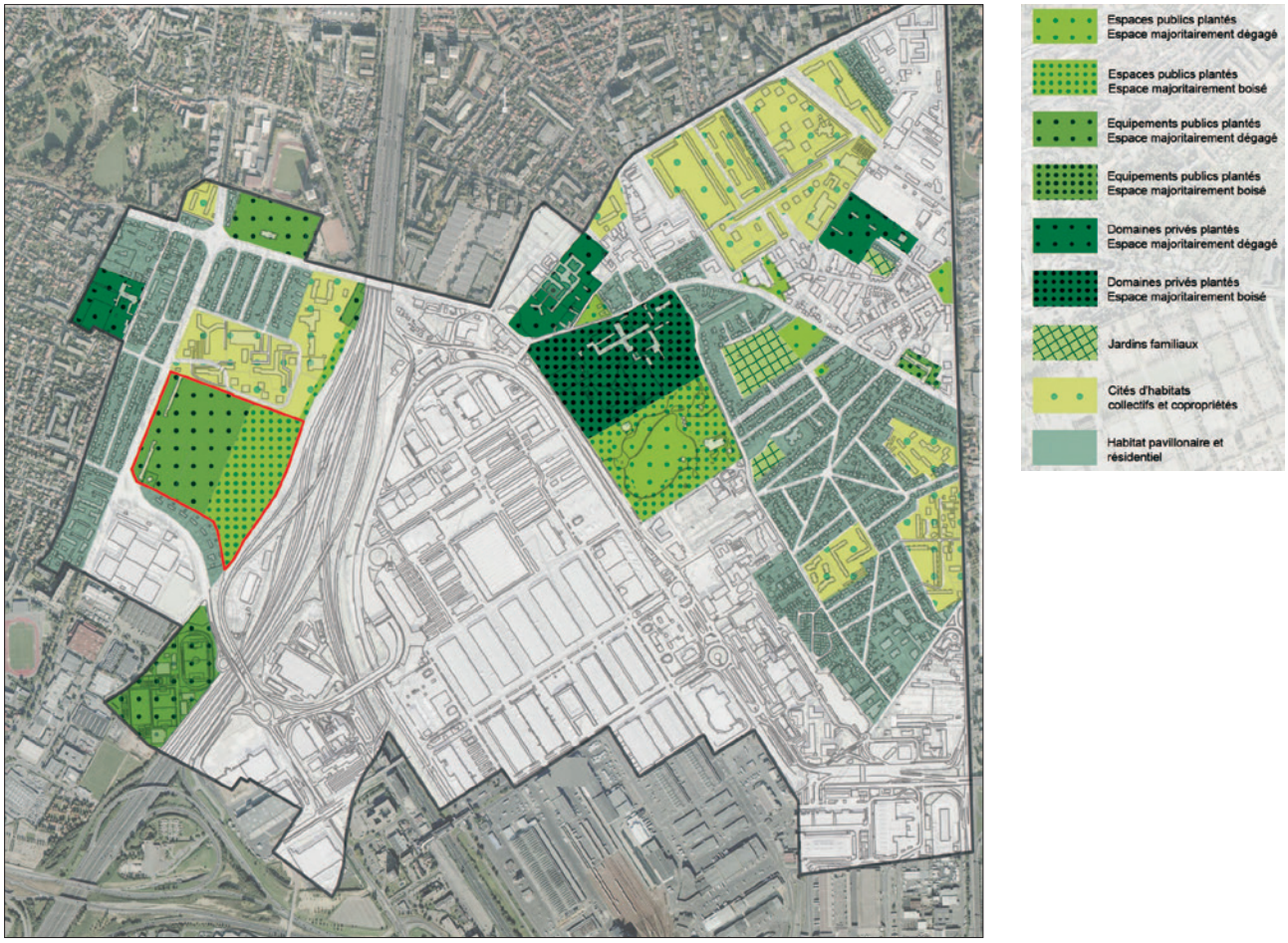

Aménagements/projets/enjeux

La création d'une nouvelle division sur l'ancien terrain de football, après démolition des anciens vestiaires, est programmée pour 2016. Une consultation pour les travaux de terrassement, d'assainissement, de voirie et de raccordement aux réseaux notamment a été lancée début 2016. La surface de l'emprise correspondante est de 5 500 m².
La création d'un espace réservé aux cavurnes ainsi que l'aménagement d'un espace propreté (décharge) sont en cours de réflexion.

Situation au regard du PLU

La carte de récolement des PLU montre que le cimetière intercommunal est classé en zone d'équipement, dans le PLU de Chevilly-Larue. Plus précisément, il est classé en zone UN qui correspond à une « *zone destinée à l'implantation d'équipements publics d'intérêt général dont les normes de constructions ne correspondent pas aux règles habituelles des zones urbaines. Ces équipements étant plus particulièrement destinés : à l'enseignement, aux sports, aux infrastructures, à la distribution d'énergie, aux activités de détentes, de plein air ou de loisirs, etc.* » Dans cette zone, le règlement prévoit la protection des plantations existantes, l'abattage d'arbre sans compensation par la replantation d'un arbre à développement équivalent étant interdit. Les parties de terrain non construites et non occupées et les aires de stationnement ou de desserte doivent être obligatoirement traitées en espaces verts (pelouses avec arbres). Les aires de stationnement doivent également être plantées (un arbre de haute tige pour 100 m²).
La butte du Cornion constitue un véritable enjeu patrimonial et environnemental pour la commune de Chevilly-Larue qui se traduit dans le PLU de la commune. Ainsi l'une des grandes orientations inscrites dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) vise notamment à « *assurer la mise en valeur de l'environnement et du patrimoine* » notamment en « *mettant en valeur la butte de Chevilly-Larue ou butte du Cornion sur les anciens espaces de promenade au sein du cimetière intercommunal.* » La Butte fait ainsi l'objet d'un classement au titre des espaces boisés classés (EBC). Le rapport de présentation du PLU précise notamment : « *la nature forestière et écologique du lieu correspond tout à fait au type de classement et à l'interprétation qui résulte d'un classement EBC. L'objectif de ce classement est de constituer un refuge de biodiversité en protégeant le talus de la butte de toute intervention pour conserver son développement naturel.* »

Le plan de zonage du PLU de Chevilly-Larue, approuvé le 27 mars 2012, montre que la partie sud de la Butte est classée en espace boisé classé (EBC) ce qui interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Le défrichement est en principe interdit.
La butte est également considérée, dans sa partie sud, comme un espace paysager à protéger (EPP) au PLU. Toute modification de ces espaces de nature à porter atteinte à leur unité, leur superficie ou à leurs caractéristiques essentielles, est interdite. Les coupes et abattages sont en principe interdits, l'arbre ou les arbres abattus devant faire l'objet d'un remplacement permettant un effet équivalent (alignement, mail, bosquet, etc.).
Enfin, un emplacement réservé au titre des emprises routières numéroté 19 est figuré sur le plan de zonage le long de l'A 6 et de la butte du Cornion. Il correspond à une liaison douce Nord-Sud à créer, avec une piste cyclable, d'une largeur de 5 mètres, entre la RD 60 et la rue Georges Guynemer. La municipalité souhaite en effet favoriser les déplacements doux en proposant des « itinéraires verts ».

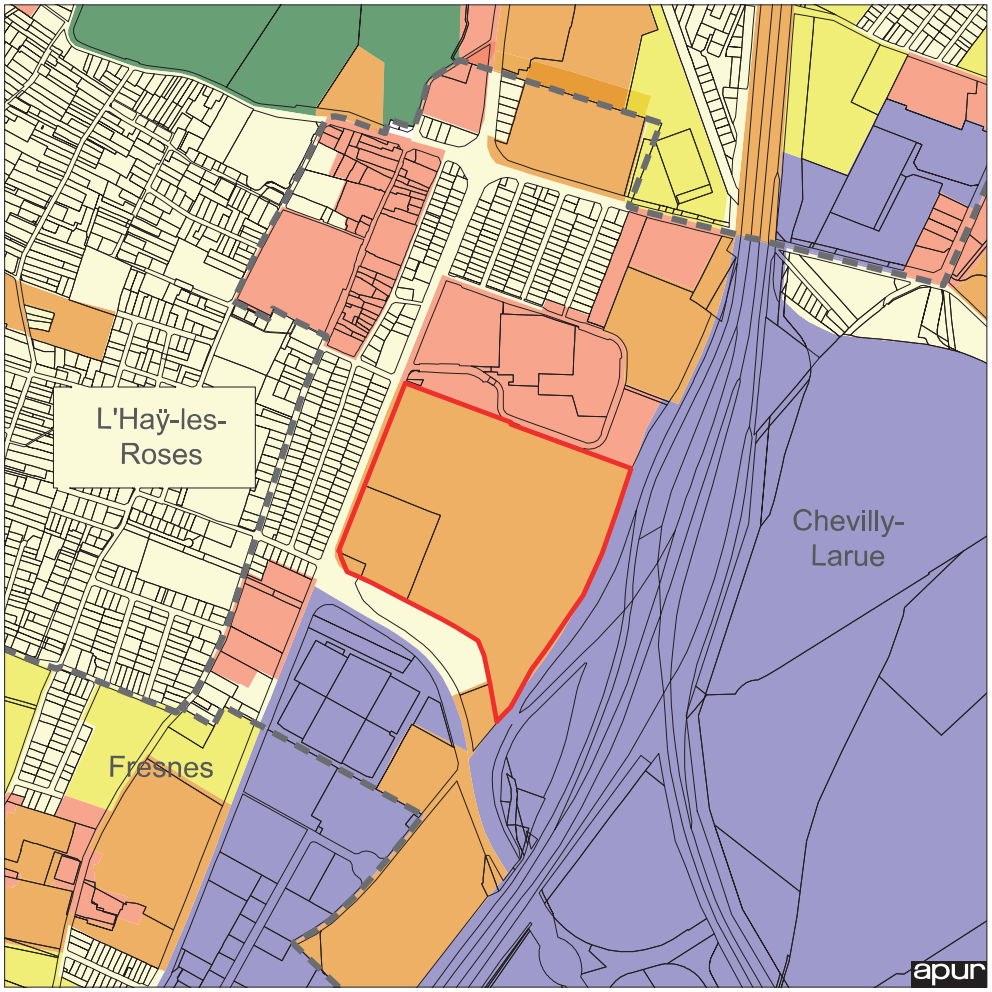

Récolement des plu Zonages

- zone naturelle
- zone agricole
- zone urbaine verte
- zone mixte dense
- zone semi dense
- habitat collectif discontinu
- habitat pavillonnaire
- équipement public ou collectif
- zone d'activités, aéroportuaire portuaire, ferroviaire...
- zone à urbaniser

12 avril 2016

Extrait du Plan de zonage du PLU de Chevilly-Larue

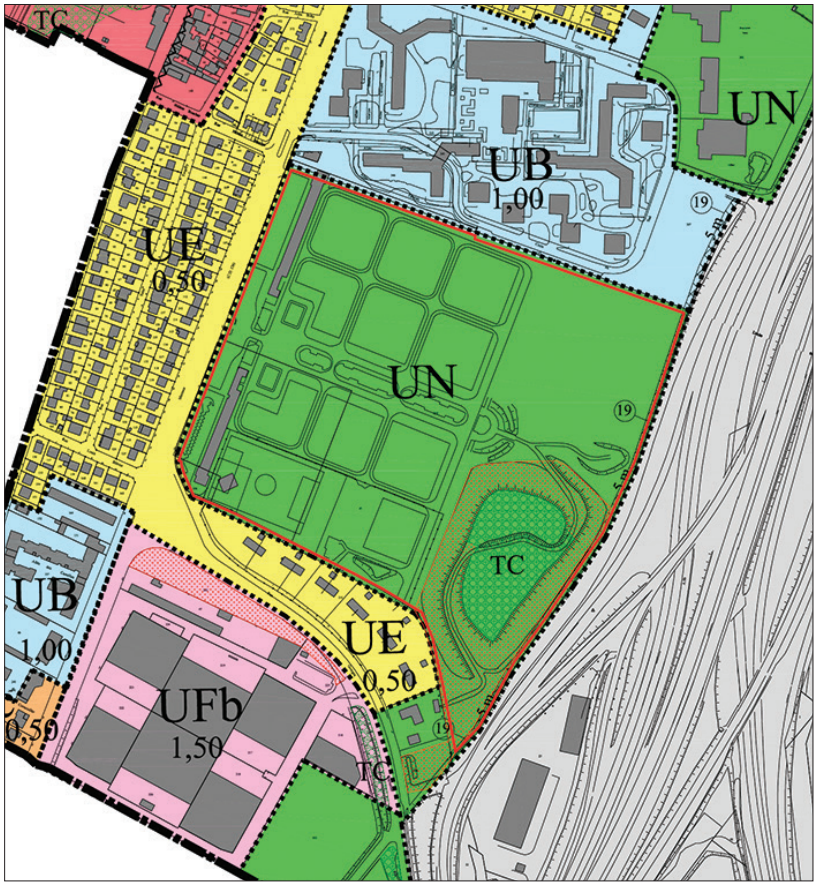

- UB
- UC
- UD
- UE
- UFa
- UFb
- UG
- UN
- UM
- UR
- UT
- N

Espaces boisés classés - TC

Eléments de paysage
Espaces Paysagers à Protéger au titre de l'article L.123-1-5, 7° du Code de l'Urbanisme

Limite de zone

Limite communale

EMPLACEMENTS RESERVES
- Emplacement réservé
- Limite de l'alignement futur de la voie
- 18 m Largeur de l'emprise future

Marge de recul de 5 m

Implantation obligatoire en bordure de la marge de recul

Implantation obligatoire à l'alignement actuel ou futur

UFa nom de zone ou secteur

0,50 : Coefficient d'occupation du sol (COS) correspondant à la zone ou au secteur

Zones de plan détaillé

Le cimetière et les projets d'urbanisme et de transport

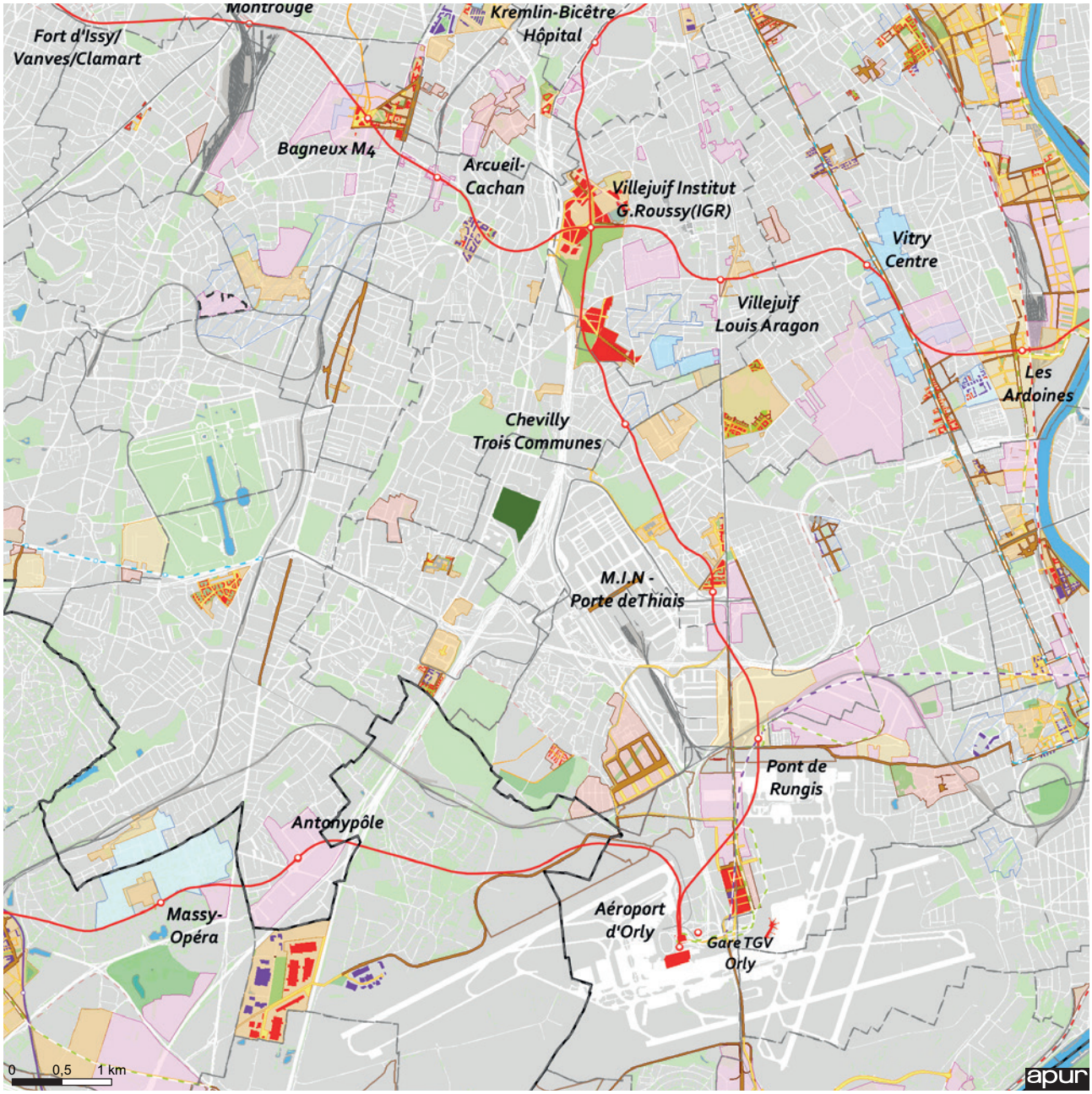

Cimetière intercommunal étudié

Projets de transports collectifs à l'horizon 2030

- Réseau du Grand Paris : étude
- RER : étude
- CDG Express : étude
- Tangentielle : chantier - étude
- Tramway : chantier - étude
- Métro : chantier - étude

Sources : Nouveau Grand Paris mars 2013, Protocole État Région juillet 2013, Projet de PDUIF janvier 2012, Projet de SDRIF octobre 2013, STIF, EPA ORSA (TZen5)

Projets urbains Dernières informations connues

- Projeté
- Réhabilité
- Réalisation récente
- Lot
- Espace vert public projeté
- Espace public à créer
- Espace public requalifié

Projets urbains Secteur d'opérations

- ZAC à l'étude
- ZAC en cours
- Périmètre d'étude
- Autre périmètre d'aménagement
- Périmètre de réflexion
- PRU NPNRU
- ZAE

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME Situation et enjeux des cimetières intercommunaux	Chevilly-Larue 94	Cimetière intercommunal	

Contexte général

SUPERFICIE

Emprise totale du cimetière (ha)	**14,44**
Emprise réservée du cimetière (ha)	**5,43**
Territoire communal (ha)	
Chevilly-Larue	**421,54**
Part de la superficie communale occupée par le cimetière en %	
Chevilly-Larue	**3**

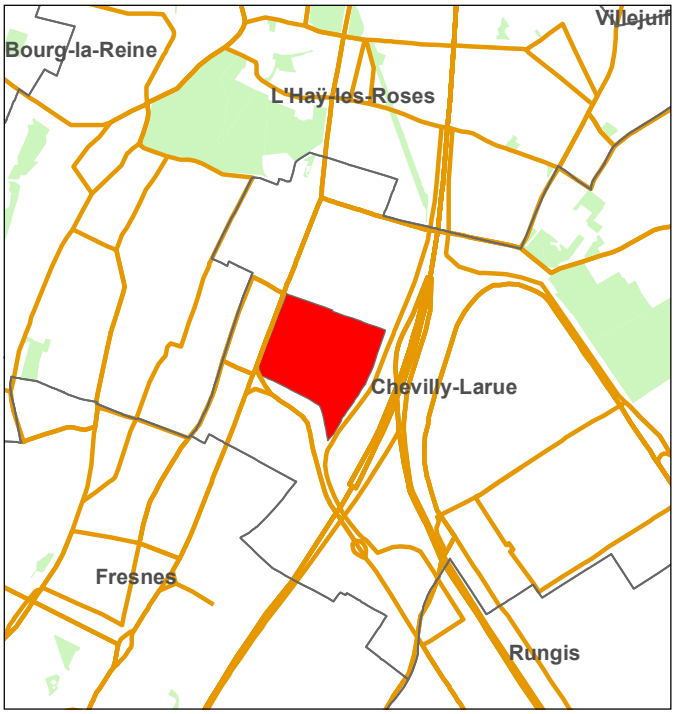

Sources : APUR - IGN 0 700 Mètres

DATES: Création: 1960 Extension(s):

TRANSPORTS EN COMMUN - ACCESSIBILITE

Aire de desserte de 600m

RER/ Transilien	
Métro/ Tram	
Bus	**131 - 186 - 192 - 286**

ACCES

Gardiens					
2	**Principale**	Secondaire voiture	Secondaire piéton	Service	Condamnée
	125 bd Jean Mermoz		125 bd Jean Mermoz		
			125 bd Jean Mermoz		

HORAIRES

Eté (1-03 au 30-09) en semaine	08H00	18H00
Eté (1-03 au 30-09) weekend et jours fériés	08H00	18H00
Juin, juillet et août	08H00	18H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) en semaine	08H00	17H00
Hiver (1-10 au 28/29-02) weekend et jours fériés	08H00	17H00
Le jour de la Toussaint	08H00	17H00

MISSIONS ASSUREES

● Interne ○ Externe NSP		Détails
Propreté	●	
Espaces verts / environnement	●	
Voirie	●	
Gardiennage	●	
Administration	●	
Reprises de concessions	●	
Autre (préciser)		

Sources: APUR - InterAtlas 0 170 340 Mètres

apur ATELIER PARISIEN D'URBANISME Situation et enjeux des cimetières intercommunaux	Chevilly-Larue	Cimetière intercommunal	
Offre et activité	94		

TENDANCES DEMOGRAPHIQUES

Fig.1 : Structure par âge de la population

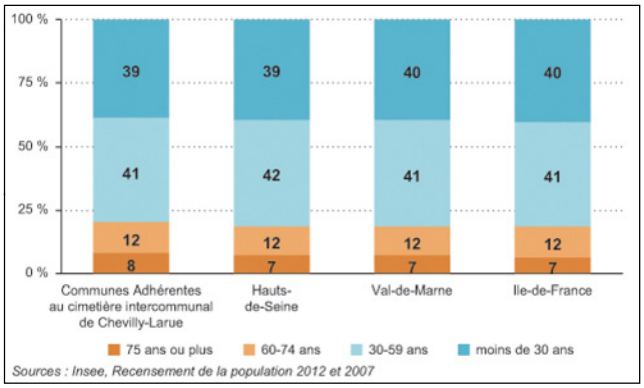

Fig.2 : Nombre de résidents des communes adhérentes décédés chaque année

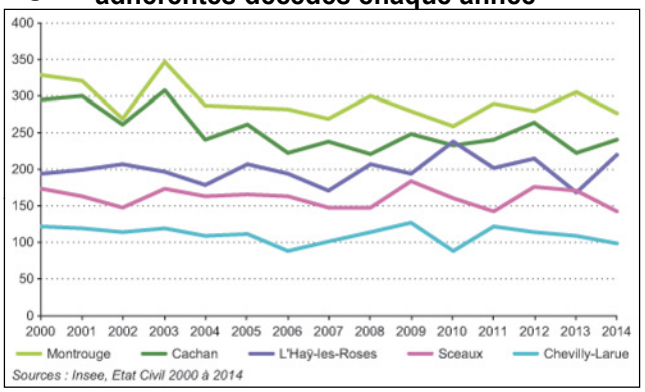

OFFRE FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.3 : Equipements

	Columbarium	Cavurnes	Jardin du souvenir	Enfeus	Ossuaire	Carré militaire	Carré des enfants	Dons du corps	Espace extérieur de cérémonie	Salle de cérémonie (dont crématorium)	Crématorium	Chambre funéraire
Nombre d'équipements dans le cimetière	1	0	1	0	2	1	0	0	0	0	0	0
Nombre d'emplacements	160											
dont occupés par des urnes cinéraires	105											
Taux d'occupation (%)	70											
Année de création	2000		2011									
Gratuité	○		○		●							

Fig.4 : Durée des sépultures

	Terrain commun	Concessions					Total emplacements
		10 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelles	Autres	
Existence	●	●	●	●	●		
Nb d'emplacements							
dont disponibles							
Création(s)							
Suppression(s)							

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.5 : Evolution de l'activité

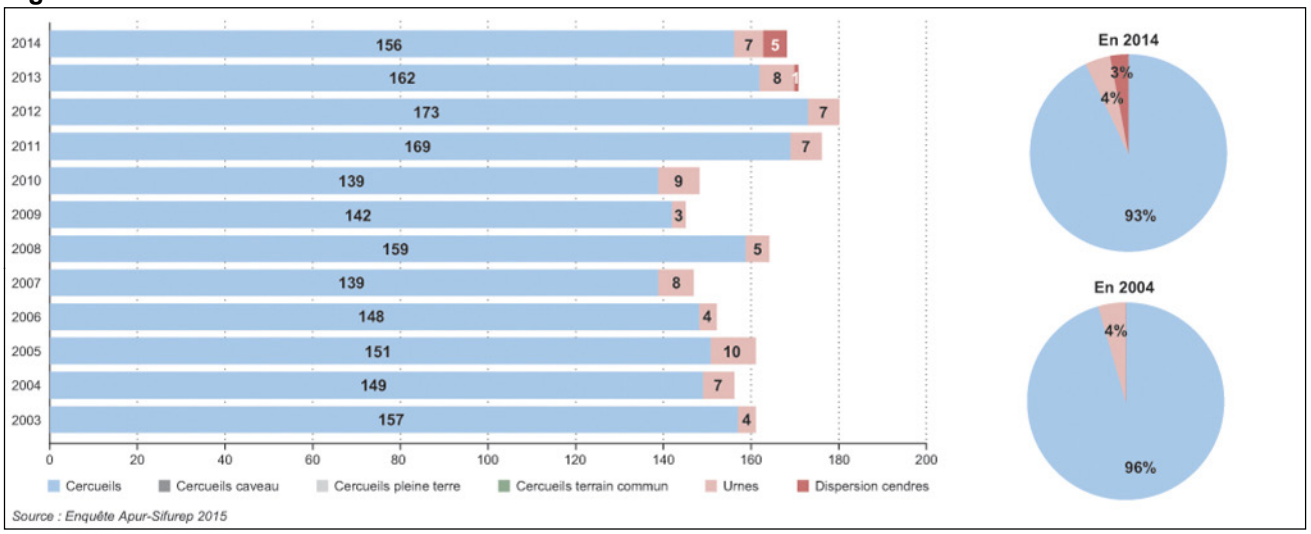

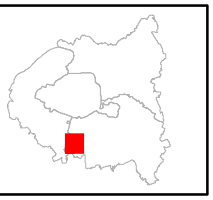

ACTIVITE DANS LE CIMETIERE INTERCOMMUNAL

Fig.6 à 8: Pratiques d'inhumation et de dispersion

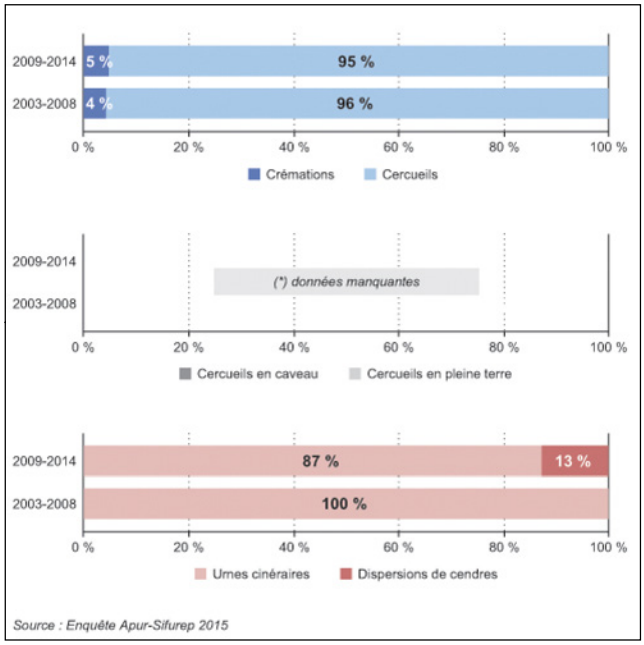

Fig.9: Evolution du nombre de reprises

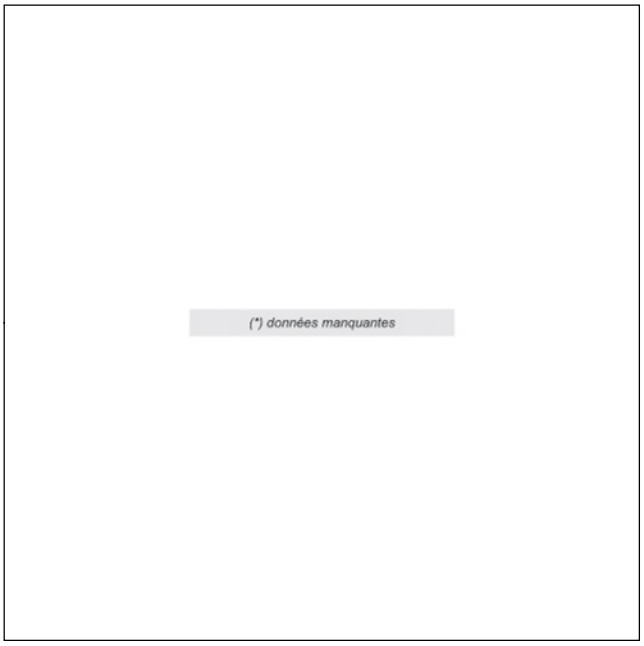

EVOLUTION DE L'ACTIVITE SELON LA COMMUNE DE RESIDENCE

Fig.10: Inhumations de cercueils

Fig.11: Inhumations d'urnes et dispersions de cendres

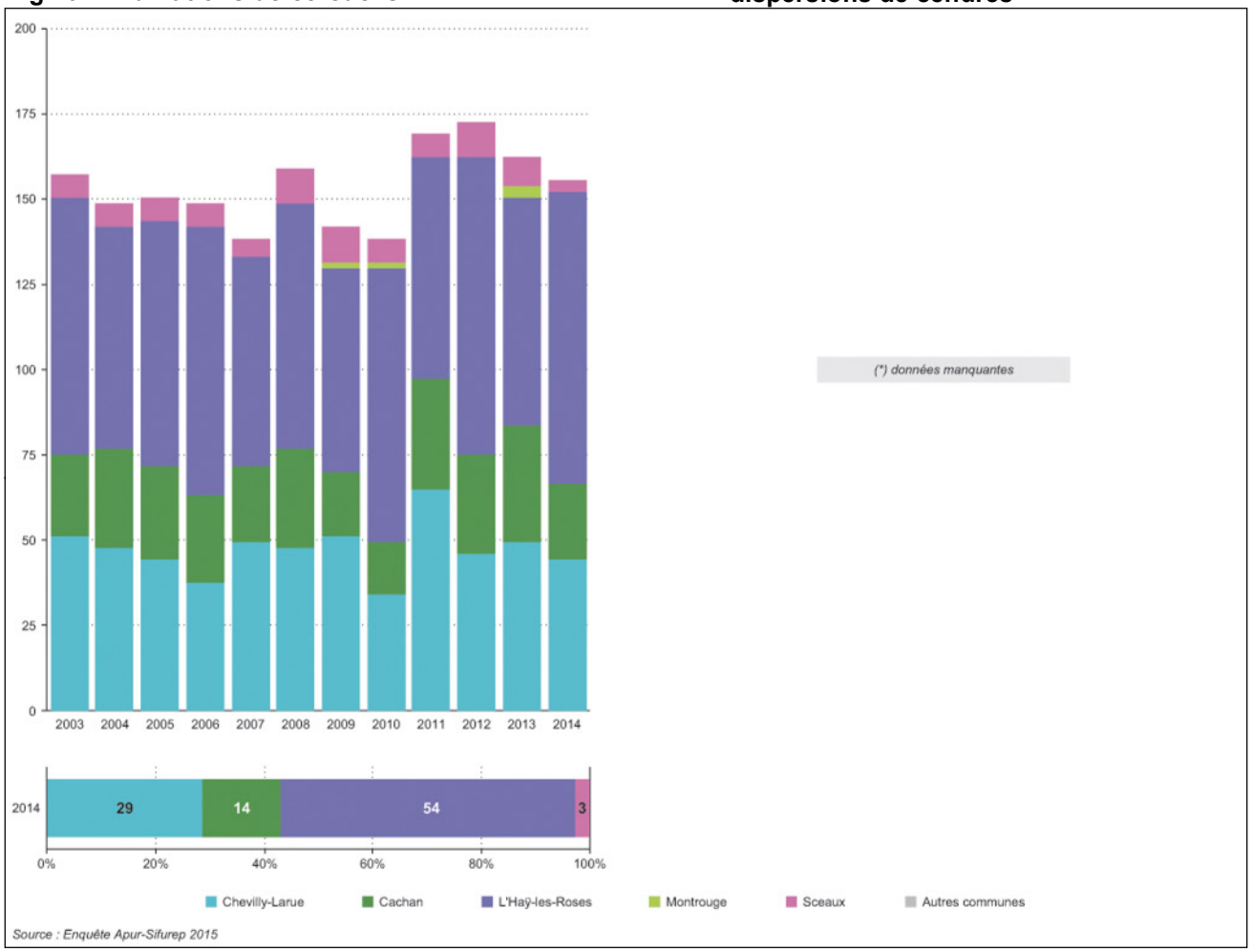

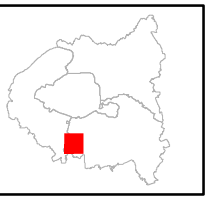

ACTIVITES FUNERAIRES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Fig 12: Activité des cimetières au regard de la mortalité

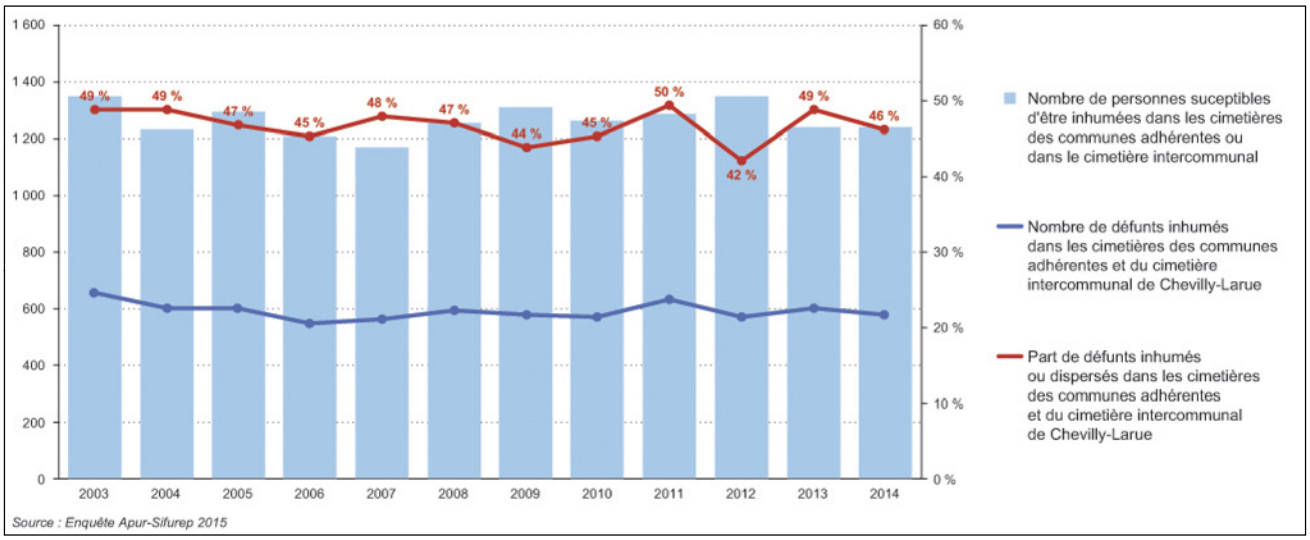

Fig 13 et 14: Evolution de l'activité dans les cimetières des communes adhérentes

Inhumations de cercueils

Nombre d'inhumations d'urnes et dispersions de cendres

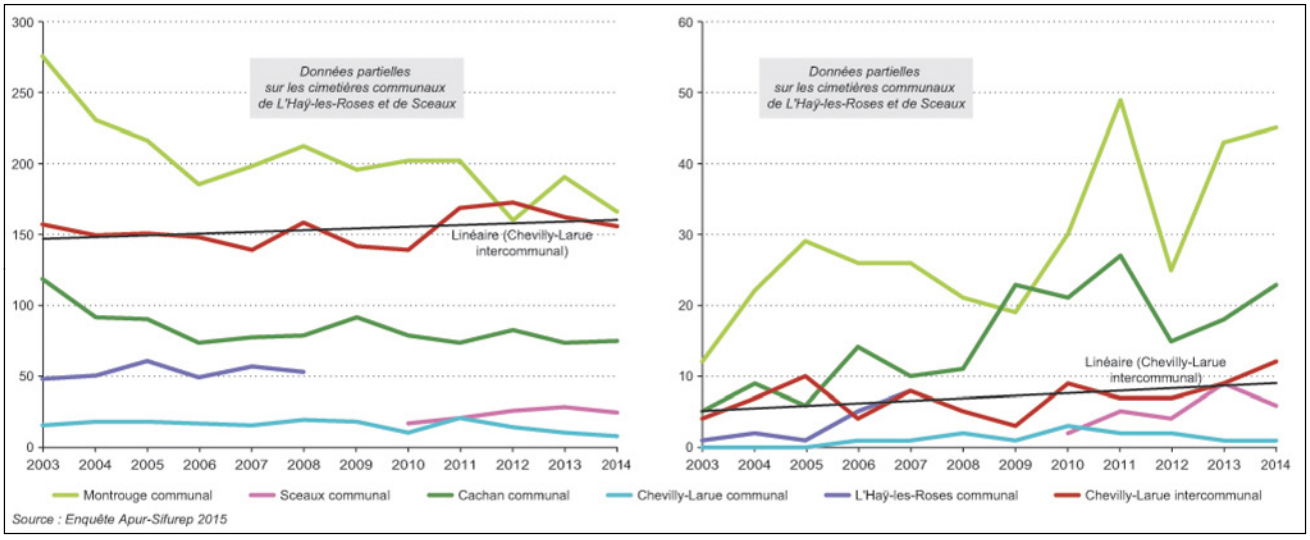

Fig.15: Evolution de la part de l'activité liée au cinéraire

Fig.16: Répartition de l'activité funéraire entre les différents cimetières

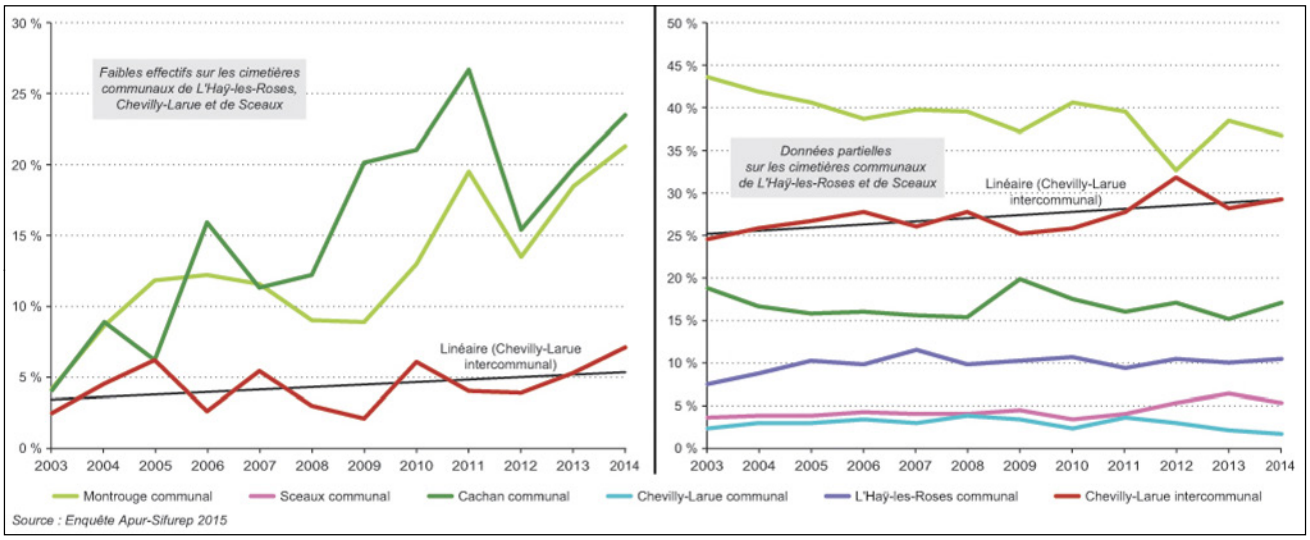

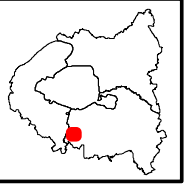

VÉGÉTATION - MORPHOLOGIE BÂTIE

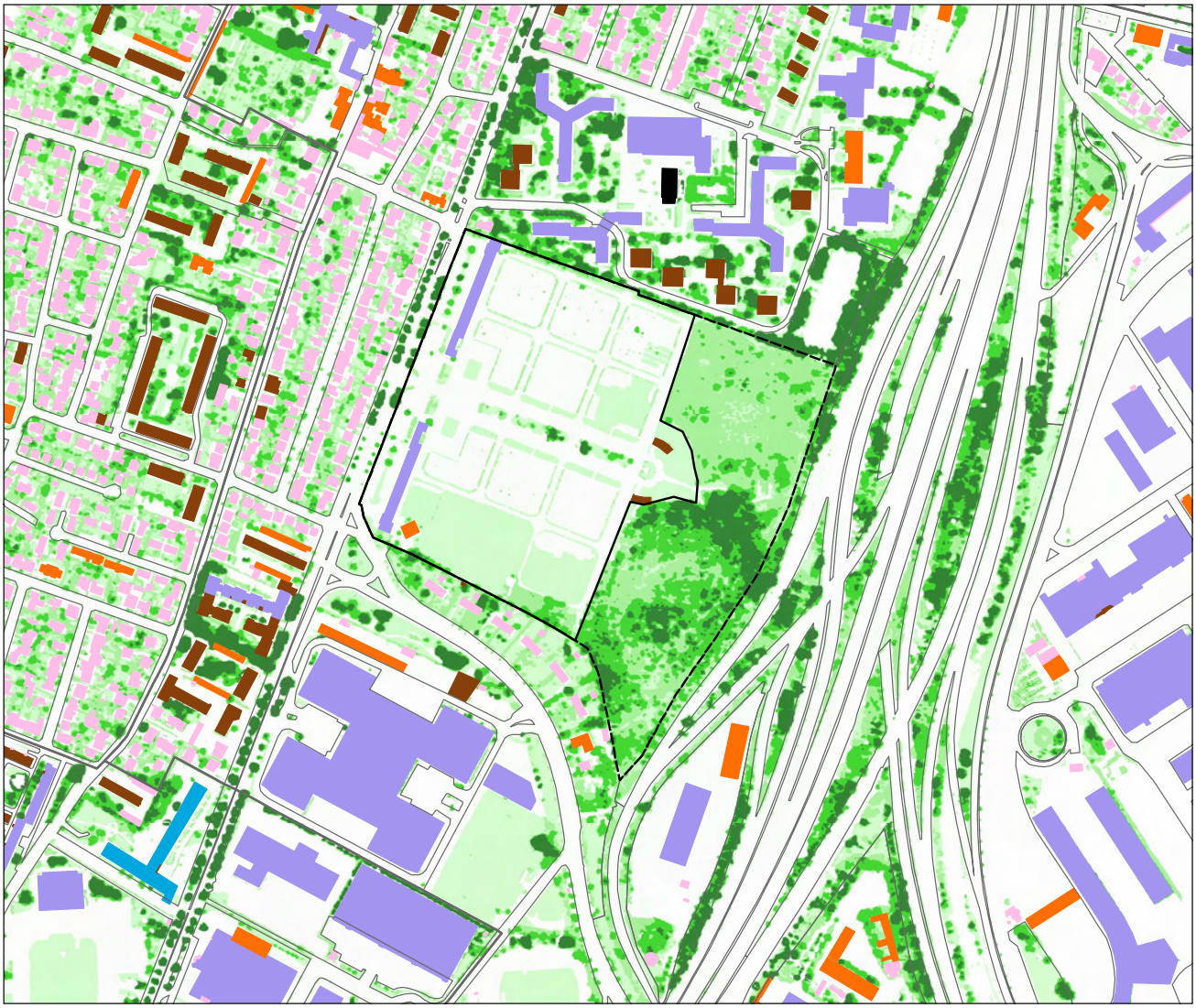

Sources : APUR,
photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012 - (c) : InterAtlas

0 130 m

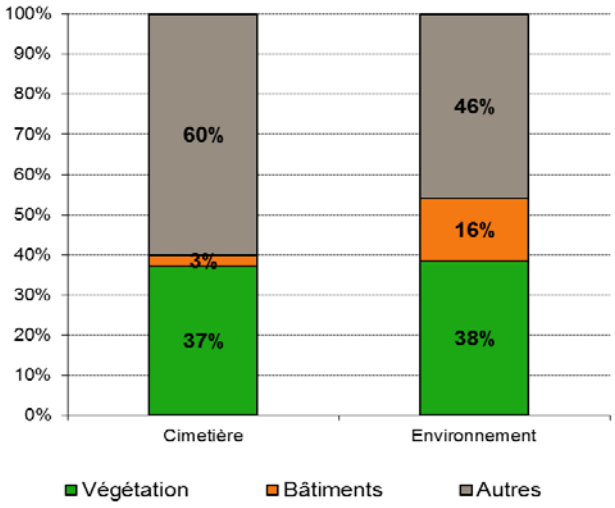

Types de bâtiments :

- emprise bâtie de 3 à 190m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie de 190 à 1000m², hauteur inférieure à 10m
- emprise bâtie inférieure à 1000 m², hauteur de 10 à 37m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur inférieure à 20 m
- emprise bâtie supérieure à 1000m², hauteur de 20 à 37m
- hauteur supérieure à 37m

Répartition de la végétation :

- moins de 1m
- de 1 à 5m
- de 5 à 10m
- plus de 10m

Situation et enjeux urbains des cimetières intercommunaux	Chevilly-Larue	Cimetière intercommunal	
Environnement	94		

PART DU VEGETAL

	cimetière	environnement	aire observée
surface totale en (ha)	9.0	121.1	130.1
surface du végétal en (ha)	3.3	46.4	49.7

STRATES VEGETALES

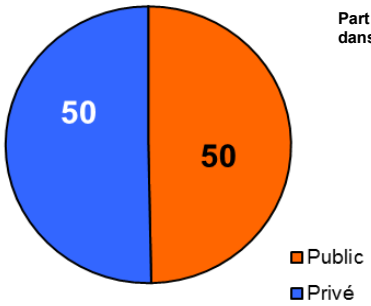

Part de la végétation dans l'aire observée

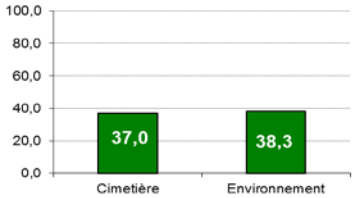

Part de la surface plantée

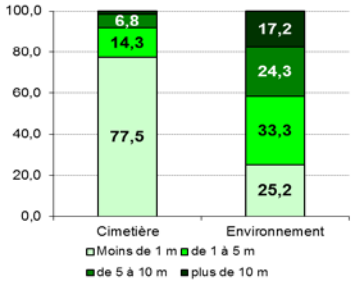

Part des strates du végétal

HAUTEURS DE LA VEGETATION PUBLIC / PRIVE

Sources : APUR, Photo proche infrarouge MNE - MNT - 2012
(c) : InterAtlas

0 180 m

Public	Privé
moins de 1 m	moins de 1 m
de 1 à 5 m	de 1 à 5 m
de 5 à 10 m	de 5 à 10 m
plus de 10 m	plus de 10 m

PLANTATIONS

	Nombre existant	Surface existante (m2)	Nombre programmé	Surface programmée (m2)
Arbres (nbre)	NR		NR	
Arbustes (m2)		NR		NR
Pelouses (m2)		NR		NR
Fleurs (m2)		NR		NR

GESTION DURABLE DU CIMETIERE

		Prestations			
		service municipal	externalisation	nature	coût annuel
récupération des eaux pluviales	○	NR	NR	NR	NR
réduction des surfaces imperméabilisées	○	NR	NR	NR	NR
traitement des déchets végétaux	○	NR	NR	NR	NR
traitement des autres déchets recyclables	○	NR	NR	NR	NR
traitement des autres déchets non recyclables	○	NR	NR	NR	NR
utilisation de produits phytosanitaires	●	OUI	OUI	DESHERBANT	NR
autre		NR	NR	NR	NR

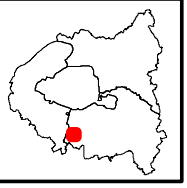

TEMPERATURES DANS LE CIMETIERE ET SON ENVIRONNEMENT

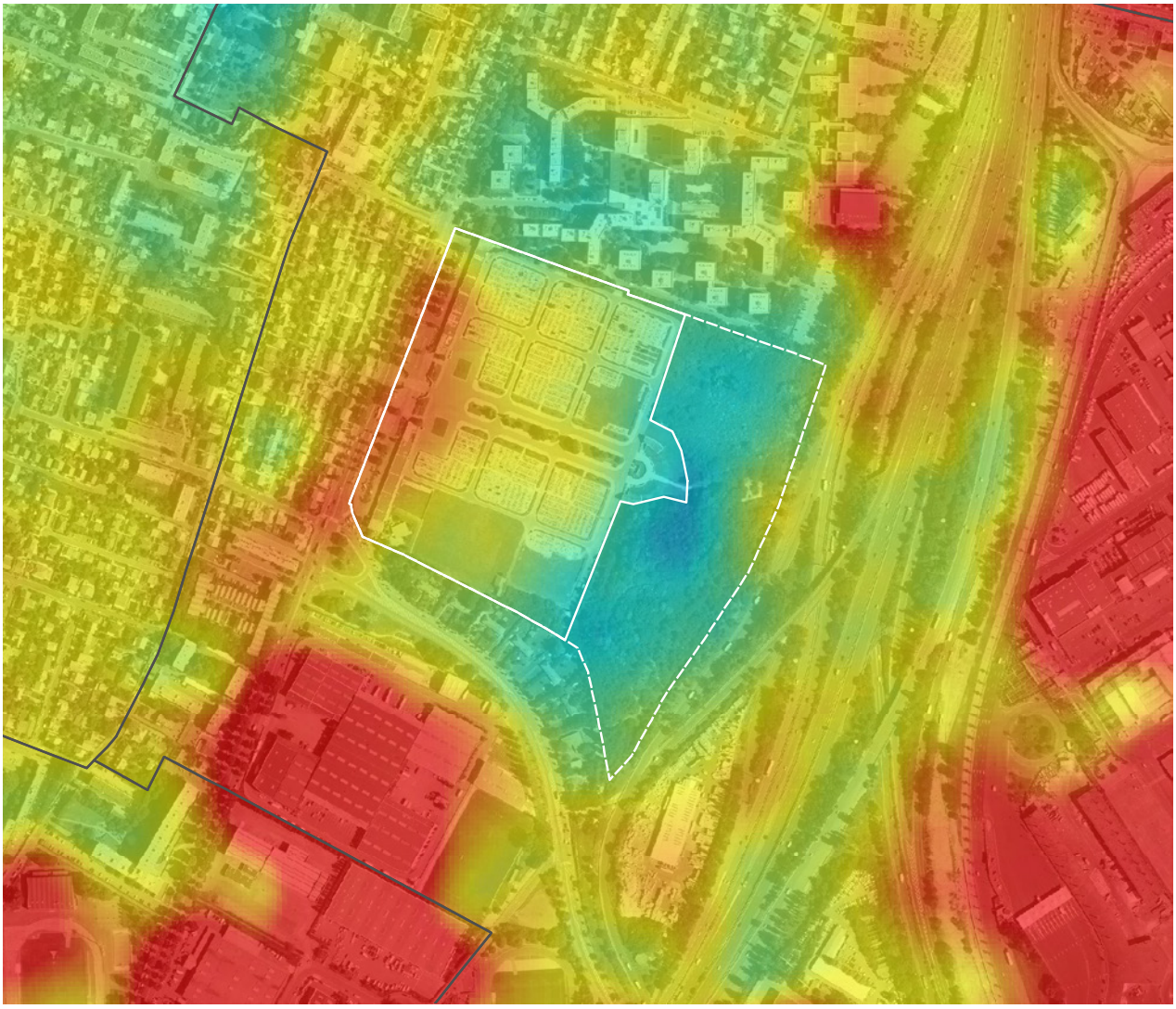

Sources : APUR, thermographie LANDSAT - août 2010 , photo aérienne 2012 (c) InterAtlas

0 100 m

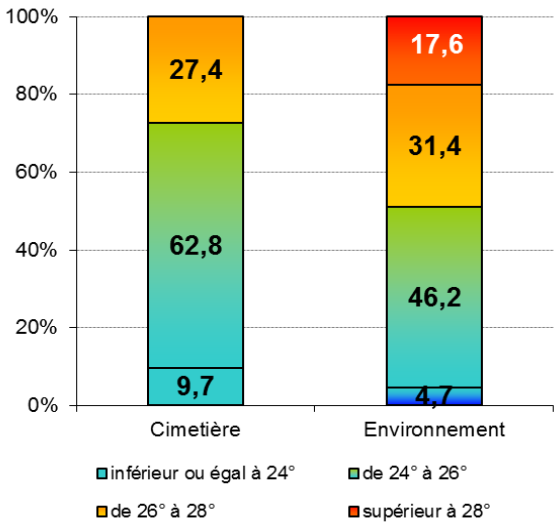

Températures :

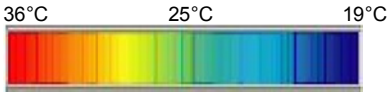

REPARTITION DES TEMPERATURES

	Minimum	Maximum	Moyenne
Cimetière	22.8	27.8	25.5
Environnement	22.7	35.3	26.5

Situation et enjeux des cimetières intercommunaux

Les cimetières intercommunaux de la métropole jouent un rôle essentiel en matière d'activité funéraire (offres et pratiques funéraires), mais aussi de qualités urbaines (patrimoine artistique, architectural et paysager) et environnementales (trame verte, gestion durable).

Ces réseaux intercommunaux, créés pour faire face à la saturation des cimetières communaux et à l'évolution démographique de la métropole, gardent un potentiel de développement important.

Dans le cadre de cette étude, sept cimetières intercommunaux ont été enquêtés : Bondy, Chevilly-Larue, Clamart, La Courneuve, Les Joncherolles, Tremblay-en-France et Valenton. Les caractéristiques de ces grands cimetières sont abordées à partir d'une lecture transversale que complète et précise l'étude monographique de chacun d'entre eux.

L'objectif de cette étude, conduite en coopération avec le Sifurep, est aussi d'engager une approche comparée susceptible d'être approfondie et suivie dans le temps (veille).

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association 1901 qui réunit la Ville de Paris, le Département de Paris, l'État (la DRIEA, l'Insee), la Métropole du Grand Paris, Paris Métropole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, la Régie Autonome des Transports Parisiens, la Société du Grand Paris, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, Eau de Paris, l'Epaurif, Grand Paris Aménagement, Paris Habitat, Ports de Paris, le SIAAP, le SIFUREP, le SIPPEREC, SNCF Immobilier, le STIF, le Syctom, le territoire Est Ensemble (T8), le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12), le territoire Grand Paris Seine Ouest (T3).